L'INVASION GERMANIQUE

AU CINQUIÈME SIÈCLE

SON CARACTÈRE ET SES EFFETS

On se représente ordinairement, au début de l'histoire de la France, une grande invasion de Germains. On se figure la Gaule vaincue, conquise, asservie. Cet événement a pris, dans les livres et dans les imaginations, des proportions énormes. Il semble qu'il ait changé la face du pays et donné à ses destinées une direction qu'elles n'auraient pas eue sans lui. Il est, pour beaucoup d'historiens et pour la foule, la source d'où est venu tout l'ancien régime. Les seigneurs féodaux passent pour être les fils des Germains, et les serfs de la glèbe pour être les fils des Gaulois. Une conquête, c'est-à-dire un acte brutal, se place ainsi comme l'origine unique de l'ancienne société française. Tous les grands faits de notre histoire sont expliqués et jugés au nom de cette iniquité première. La féodalité est présentée comme le règne des conquérans, l'affranchissement des communes comme le réveil des vaincus, et la révolution de 1789 comme leur revanche.

Il faut d'abord reconnaître que cette manière d'envisager l'histoire de la France n'est pas très ancienne; elle ne date guère que de deux siècles. Les anciens chroniqueurs, qui étaient contemporains de ce que nous appelons l'invasion germanique, mentionnent sans nul doute beaucoup de ravages et de dévastations; mais jamais ils ne parlent d'une conquête, c'est-à-dire d'une race vaincue et d'une population assujettie. Il n'y a rien dans ces vieux documens qui ressemble aux légendes dans lesquelles les Gallois et les Bretons d'Angleterre conservèrent le souvenir de leurs vainqueurs, et pleurèrent leur race asservie. Aucun des écrivains de

la Gaule, ni ceux qui appartiennent à la race gauloise, comme Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours, ni ceux qui étaient de race germanique, comme Jornandès, ne nous présentent les événemens qu'ils ont vus comme une grande invasion qui aurait substitué une population à une autre, et aurait changé les destinées du pays. Cette idée n'apparaît pas davantage dans les écrivains des siècles suivans. Le moyen âge a beaucoup écrit; ni dans ses chroniques, ni dans ses romans, nous ne trouvons trace d'une conquête générale de la Gaule. On y parle sans cesse de seigneurs et de serfs, mais on n'y dit jamais que les seigneurs soient les fils des conquérans ou que les serfs soient les fils des vaincus. Philippe de Beaumanoir au XIIIe siècle, Comines au XVIe et une foule d'autres écrivains cherchent à expliquer l'origine de l'inégalité sociale, et il ne leur vient pas à l'esprit que la féodalité et le servage dérivent d'une ancienne conquête. Le moyen âge n'eut aucune notion d'une distinction ethnographique entre Francs et Gaulois. On ne trouve, durant dix siècles, rien qui ressemble à une hostilité de races. La population gauloise n'a jamais conservé un souvenir haineux des Francs et des Burgondes. Aucun des personnages de ces nations n'est présenté comme un ennemi dans les légendes populaires. L'opinion qui place au début de notre histoire une grande invasion, qui partage dès lors la population française en deux races inégales et ennemies, n'a commencé à poindre qu'au XVIIe siècle; elle a surtout pris crédit au XVIIIe, et pèse encore sur notre société présente: opinion dangereuse qui a répandu dans les esprits des idées fausses sur la manière dont se constituent les sociétés humaines, qui a répandu aussi dans les cœurs des sentimens mauvais de haine et de vengeance.

I. — CE QU'ÉTAIENT LES ENVAHISSEURS GERMAINS.

Il faut observer avec attention comment s'est opéré le singulier événement qu'on appelle l'invasion des barbares; il faut le voir, s'il se peut, tel qu'il a été vu par les hommes de ce temps-là.

Nous sommes portés à nous exagérer le nombre et la force de ces barbares. C'est une étrange erreur que d'avoir cru que la Germanie fût « la fabrique du genre humain et la matrice d'où sortent les nations, » comme si l'humanité y avait été plus féconde qu'ailleurs! La barbarie n'est jamais féconde. Comment la population aurait-elle été nombreuse sur un sol qui était alors couvert de forêts et de marécages, chez des peuples qui estimaient peu le travail, et dans un état social si troublé que chaque tribu avait besoin pour sa sûreté de s'entourer d'un désert? Les coups répétés dont les

Romains, depuis César jusqu'à Marc-Aurèle, avaient frappé la Germanie, sans parler de ceux qui lui venaient de l'Orient et que nous connaissons moins, avaient dû affaiblir la race. Si l'on compare les noms des peuples germains tels que Tacite les énumère et les noms qui apparaissent deux siècles plus tard, on reconnaît que dans cet intervalle beaucoup de peuples avaient disparu, et qu'il s'était opéré dans le pays une désorganisation complète. Les Germains qui se montrent dans l'histoire au v[e] siècle de notre ère n'étaient que des débris d'une race épuisée. Le sol de l'Allemagne ne se repeupla plus tard que par l'adjonction des Slaves et des Hongrois.

Ce qu'il y avait de plus puissant chez ces Germains, c'était l'empire gothique, qui s'était fondé au nord du Danube. On peut voir pourtant comment cet empire s'écroula aux premiers coups des Huns, et les Huns n'étaient pas eux-mêmes un peuple bien puissant, puisqu'ils n'étaient que des fuyards échappés de l'Asie, d'où les chassait une autre population. Tout cela paraît grand, vu de loin; vu de près, ce n'est que faiblesse, que désorganisation, qu'impuissance.

Entre ces peuples germains, on ne voit aucune entente, aucun mouvement concerté, aucun effort commun. Tout sentiment national est absolument absent. Il n'y a indice chez eux ni d'un amour pour la patrie, ni même d'une haine pour l'étranger. Se représenter la Germanie se précipitant sur l'empire romain est une illusion tout à fait contraire à la réalité des faits. De ces Germains dont parle l'histoire, la moitié au moins était à la solde de l'empire. Ils ne manifestaient aucune antipathie pour le nom romain ou pour le nom gaulois. Ils se combattaient les uns les autres plus volontiers qu'ils ne combattaient l'empire. Ce sont les Francs de Mellobaude qui ont la plus grande part à la bataille d'Argentaria, où sont écrasés les Alamans (377). Les Germains de Radagaise sont exterminés par une armée dont le chef est un Vandale, et dont la moitié est composée de Goths et de Huns. L'invasion des Huns et des Ostrogoths est arrêtée par une armée de Wisigoths, de Francs, de Burgondes, de Saxons et de Sarmates.

Ils n'avaient pas non plus cette fierté sauvage dont on leur fait honneur. Lorsque les Cimbres et les Teutons étaient venus se heurter, sans le savoir, contre les forces romaines, ils s'étaient excusés auprès du consul Carbon, et ils avaient demandé qu'on les reçût comme soldats et serviteurs de Rome. Ainsi firent dans la suite presque tous les Germains. Les Vandales, au IV[e] siècle, obtinrent des terres en Pannonie et se firent sujets de l'empire, *imperatorum decretis, ut incolæ, famularunt*. Les Wisigoths, tremblant de-

vant les Huns, implorèrent un refuge dans l'empire; pour l'obtenir, ils s'engagèrent à obéir aux lois et aux ordres de l'empereur, et ils consentirent même à abandonner leur culte national pour adopter celui de l'empire. Qu'ils se soient ensuite révoltés contre Valens, qu'ils l'aient vaincu et tué, cela ne changea rien à leur situation; ils n'en restèrent pas moins serviteurs de l'empire, *in servitio imperatoris*, c'est un historien de leur nation qui nous l'affirme. Les Francs aussi, comme les Burgondes et les Alains, étaient sujets des empereurs, *romano serviebant imperio* (1).

L'entrée de nombreux Germains dans l'empire se présente à notre esprit sous l'aspect d'une invasion et d'une conquête; mais les hommes de ce temps-là s'en faisaient une autre idée. Ils virent, durant deux siècles, ces Germains se glisser dans leur pays pacifiquement et humblement, les uns à titre de laboureurs, les autres à titre de soldats de l'empire.

Il se fit en effet, pendant une série de générations, une immigration incessante de laboureurs germains. Ils ne venaient pas toujours de bon gré; ils étaient souvent amenés de force, et leur arrivée coïncidait presque toujours avec une victoire des armées impériales. C'est après les succès de l'empereur Claude le Gothique en 270 que l'on vit affluer sur les terres en friche une foule de Germains vaincus. C'est après une victoire de l'empereur Probus en 277 qu'on vit les champs de la Gaule labourés par les prisonniers germains. En 291, les Francs, « admis sous les lois de l'empire, » cultivèrent les champs des Nerviens et des Trévires. Un peu plus tard, en 296, les victoires de Constance Chlore forcèrent les Chamaves et les Frisons à labourer pour les Romains. Au siècle suivant, les Francs-Saliens furent cantonnés dans l'empire par la volonté du césar Julien, leur vainqueur. Théodose remporta une grande victoire sur les Alamans; l'Italie vit alors arriver une foule de captifs de cette nation, qui, par ordre de l'empereur, furent établis comme colons sur les rives du Pô (2). Plus tard, le poète Claudien chanta les grands succès de Stilicon, qui obligeait les Sicambres à changer leurs épées en socs de charrue. Assurément ces faits n'apparaissaient pas aux yeux des contemporains comme une conquête du pays par une population étrangère; ils y voyaient plutôt l'empire conquérant des sujets étrangers.

Que l'empire eût besoin de chercher des bras au dehors pour cultiver son sol, c'est ce qui étonne au premier aspect. Il est avéré que la classe agricole était devenue insuffisante. Cette insuffisance

(1) Jornandès, *de Reb. gothicis*, 7, 8, 9, 11.
(2) Ammien Marcellin, XXVIII, 15; Vopiscus; Eumène, *Panég.*

venait de ce que les progrès de la population sous l'empire n'avaient pas été en rapport avec le grand défrichement des forêts et le développement qu'avaient pris les travaux industriels et les occupations de l'intelligence. Il s'était formé des professions nouvelles qui avaient enlevé des bras à l'agriculture au moment même où les défrichemens exigeaient que ces bras fussent plus nombreux. D'ailleurs l'usage des affranchissemens et l'élévation incessante des basses classes avaient peu à peu épuisé cette couche inférieure de la société dont le travail devait féconder la terre. Si l'on ne trouvait moyen d'amener des bras étrangers, la main-d'œuvre était chère, le travail languissant, le propriétaire ruiné, l'impôt foncier impayé. C'est contre cette difficulté que l'empire lutta pendant des siècles, et c'est contre elle qu'à la fin il échoua. L'adjonction de Germains laboureurs était son salut : aussi profitait-il de chaque victoire pour en amener le plus qu'il pouvait, à la grande joie des populations.

Loin que ces Germains entrassent en maîtres dans l'empire, ils y entraient comme *colons*. Or le colonat, à cette époque, n'était pas autre chose que le servage de la glèbe. Un colon était attaché à un champ pour toute sa vie, il ne pouvait s'en éloigner « même une heure; » les lois impériales l'appellent *servus terræ*. Non-seulement ces Germains ne s'emparaient pas de la terre, c'était au contraire l'empire qui s'emparait de leurs personnes pour les enchaîner à la terre. Le code théodosien mentionne des nations barbares qui avaient été ainsi introduites de force dans l'empire, fixées au sol et assujetties à la dure condition du colonat. Les Germains faisaient effort pour se tirer de cette servitude; on cite des Francs qui, transplantés comme colons dans l'Asie-Mineure, construisirent des barques et revinrent par mer en Germanie. L'empire redoubla de sévérité, comme on peut le voir en suivant dans les codes la progression des lois relatives au colonat, pour retenir de force ces étrangers. Il y a des coïncidences frappantes. Le colonat ou servage de la glèbe, inconnu dans les premiers siècles de l'empire, fut constitué et se developpa à mesure que s'accrut le nombre des Germains amenés par chaque victoire. Peut-être y aurait-il quelque témérité à prétendre que cette introduction forcée des Germains ait été la source unique du servage de la glèbe; mais on peut affirmer au moins que dans cette classe des serfs, qui commence au IIIe siècle et qui ne finit qu'en 1789, il y a eu beaucoup de sang germanique.

D'autres Germains entrèrent dans l'empire sous de meilleures conditions, à titre de soldats. Ce fait, qui surprend d'abord, est expliqué par une des institutions capitales de l'empire romain. Le trait le plus caractéristique de la politique d'Auguste et ce qu'on

peut appeler la pensée impériale par excellence avait été de séparer l'ordre militaire de l'ordre civil. Non-seulement il avait rendu les armées permanentes, mais il les avait mises loin de tout contact avec la population. Les soldats vivaient absolument en dehors de la vie civile. Soldats pendant vingt années, puis vétérans, rarement ils redevenaient paysans ou bourgeois. Ils n'étaient pas logés dans les villes; ils habitaient toute l'année dans des camps et des cantonnemens dont ils finirent par faire une sorte de villes, mais de villes qui n'étaient occupées que par eux et par leurs familles. Les armées impériales ne se recrutaient guère dans la population; celle-ci ne devait le service militaire que sous forme d'impôt (*aurum tironicum*); quand les empereurs commandaient une levée de conscrits (*tirones*), c'était presque toujours de pièces d'or et non pas d'hommes qu'il s'agissait. Les armées se perpétuaient de père en fils, car l'empire tendait à établir l'hérédité dans la profession de soldat. L'armée formait une sorte de caste, qui avait ses habitudes, ses mœurs, son langage, ses lois particulières. Des barrières infranchissables la séparaient de l'ordre civil; le curiale n'avait pas le droit de se faire soldat.

Ces armées ainsi constituées furent pour les princes un embarras autant qu'un soutien. Elles firent durer l'empire, mais elles renversèrent souvent les empereurs. Un temps vint où le gouvernement impérial aima mieux avoir pour soldats des étrangers que des Romains (1). On enrôla des barbares; et ce qui est assez curieux, c'est qu'on ne changea presque rien à l'organisation militaire qui était en usage. Les soldats étrangers vécurent dans des cantonnemens séparés, comme avaient fait les légions. Leur solde leur fut payée en terres, suivant une coutume qui avait prévalu dans les armées impériales. La jouissance de ces terres leur fut donnée à la condition d'être soldats de père en fils, suivant la loi qui était déjà imposée aux légionnaires. Les règles et les usages qui s'étaient établis depuis deux siècles dans les armées romaines se prêtaient merveilleusement à l'adjonction des soldats barbares.

Les Germains affluèrent en foule au service de l'empire. Leur sol était pauvre; le sol de la Gaule, bien cultivé depuis quinze générations d'hommes, était fertile et riche. Il se fit alors parmi les Germains un courant d'émigration analogue à celui que nous remarquons aujourd'hui dans cette même contrée. Les hommes se portèrent vers l'empire romain, comme ils émigrent aujourd'hui vers la France, vers l'Angleterre, vers l'Amérique. De même qu'ils se

(1) On appelait Romains à cette époque tous les habitans de l'empire, et on appelait barbares tous les étrangers.

font ouvriers ou marchands pour obtenir une place dans les sociétés riches, ils se firent alors soldats pour obtenir une place dans l'empire.

Les fonctionnaires impériaux essayèrent d'abord de les recruter individuellement et de les distribuer parmi les troupes romaines; mais ce procédé présentait des difficultés insurmontables qui le firent abandonner. Il fallut faire de ces Germains des corps spéciaux. Une troupe était ordinairement composée d'hommes appartenant à une même tribu; elle obéissait à un chef de son pays, et le gouvernement impérial lui laissait le plus souvent le droit d'élire elle-même ce chef. Ces corps de troupes s'appelaient *fédérés* en latin, et *lètes* en langue germanique. On les distinguait entre eux par leur nom d'origine, et l'on disait lètes suèves, lètes francs, lètes bataves, lètes sarmates, etc. Chaque troupe sous son chef élu gardait sa langue, ses usages, ses lois; elle n'était astreinte qu'à l'obligation de combattre pour l'empire. Elle formait, sur les frontières, quelquefois même dans l'intérieur du pays, un véritable établissement. Elle cultivait son canton; elle y vivait avec ses femmes, ses enfans, ses vieillards; elle labourait et combattait tour à tour. Elle était à la fois une garnison et une colonie, ainsi qu'avaient été les légions impériales de l'époque précédente. Un contemporain définit bien cette situation quand il dit : « Voyez ce Chamave; il laboure, il paie le tribut; que l'empire fasse une levée d'hommes, le voilà qui accourt, il obéit à tous les ordres, il prête le dos à toutes les corvées, et s'estime heureux d'être, sous le nom de soldat, un serviteur de l'empire. »

On lit dans la *Notitia dignitatum,* espèce d'almanach impérial de l'an 400, qu'il y avait des lètes teutons à Chartres, des lètes suèves à Coutances et en Auvergne, des lètes bataves à Arras et à Noyon, des lètes francs à Rennes, d'autres lètes francs à Tournai et d'autres encore près du Rhin, des lètes sarmates à Paris, à Poitiers, à Valence, des lètes de différentes nations germaniques à Reims, à Senlis, à Bayeux, au Mans. Toutes ces troupes étaient aux ordres de l'empire et tenaient lieu des légions. La population civile était gauloise, et presque toute la population militaire était germaine. Les contemporains ne voyaient en cela rien qui les étonnât, habitués qu'ils étaient à la séparation absolue de l'ordre militaire et de l'ordre civil. Les lètes ne leur paraissaient pas fort différens des légionnaires, et personne ne pensait à les regarder comme des conquérans.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait jamais eu d'invasion. L'empressement des Germains à se mettre à la solde de l'empire était plus grand qu'on n'eût voulu. Le courant d'émigration allait toujours

croissant en intensité et en vitesse. La Germanie envoyait plus d'émigrans que l'empire ne pouvait accepter de soldats. Un jour, en 370, l'empereur Valentinien demanda quelques milliers de Burgondes : il en vint 80,000; on jugea prudent de les renvoyer chez eux. Les solliciteurs, en nombreuses bandes armées, se pressaient à la frontière, tendant les bras pour qu'on les admît sur l'autre rive. Il arriva naturellement que ceux qu'on refusait, pressés par la faim plus que par la haine et se sentant nombreux, entrèrent de force. Faute d'être acceptés comme soldats de l'empire, ils se firent, comme pis-aller, soldats contre l'empire. C'est pour cela que l'on vit, durant tout le IVe siècle et le Ve, une moitié des Germains défendre la Gaule et l'autre moitié l'envahir.

Ces deux catégories de Germains eurent des destinées bien différentes. Ceux qui se présentèrent en ennemis firent beaucoup de ravages, brûlèrent et saccagèrent beaucoup de villes, mais ne réussirent jamais à s'établir dans le pays. On peut compter ces envahisseurs, et l'on reconnaîtra qu'ils ont passé sans avoir rien laissé d'eux. Il ne resta rien de ces Alamans qui en 259 ravagèrent la Gaule et passèrent ensuite en Italie, où ils disparurent; rien de ces autres Germains qui profitèrent de la mort d'Aurélien pour piller la Gaule, mais furent ensuite exterminés par Probus; rien de ces 60,000 Alamans qui furent vaincus par Constance Chlore; rien de toutes ces bandes qui détruisirent quarante-cinq villes et firent un désert de l'Alsace, mais furent à la fin repoussées et détruites par l'empereur Julien; rien de ce qu'on appelle la grande invasion de 406, puisque les Vandales et les Suèves, après de grandes dévastations, quittèrent enfin la Gaule pour passer en Espagne et en Afrique, où ils n'eurent pas une longue destinée.

Les Germains qui s'établirent en Gaule et y purent laisser quelque chose de leur sang et de leurs mœurs furent seulement ceux qui y entrèrent à titre de soldats de l'empire. Ce fut, par exemple, cette troupe de lètes saxons qui, cantonnés dans le pays de Bayeux depuis le IVe siècle, s'y perpétuèrent et attachèrent longtemps leur nom à cette contrée (1). Ce fut encore une troupe d'Alains à qui le gouvernement impérial assigna des terres dans les environs d'Orléans en récompense de leurs services. D'autres sont plus connus : ce sont les troupes des Wisigoths, des Burgondes et des Francs. Ces Wisigoths avaient été admis dans l'empire d'Orient en vertu d'un contrat qui faisait d'eux une armée impériale. Le gouvernement devait fournir à leur entretien par des dons de vivres ou de terres; ils devaient en retour obéir aux ordres de l'empire. Leur

(1) Ducange, *Glossarium latinitatis*, au mot *otlinga*.

titre officiel était celui de *fédérés*. Le gouvernement disposait d'eux comme de ses soldats; Théodose, ayant une expédition à faire du côté de la Gaule, y emmena 20,000 d'entre eux.

Il est bien vrai que cette armée, qui élisait elle-même son chef, n'était pas toujours docile. Elle fit ce qu'avaient fait maintes fois les armées romaines du Rhin et du Danube; un jour, elle massacra l'empereur Valens, qui ne la payait pas assez; une autre fois, pour mettre sur le trône le patrice Ruffinus, elle ravagea toute la Grèce. Un peu plus tard, son chef Alaric, peut-être à l'instigation de la cour de Constantinople, se jeta sur l'Italie et la mit au pillage. A sa mort, les mêmes Wisigoths redevinrent une armée impériale aux ordres d'Honorius, dont leur chef était le gendre. Deux compétiteurs se disputaient alors la Gaule, Jovin d'une part, l'empereur Honorius de l'autre. Jovin avait à son service deux troupes de Vandales et de Burgondes; Honorius lança contre son adversaire les Wisigoths. C'est à titre d'armée impériale et pour le service du prince que ces Wisigoths entrèrent en Gaule et un peu plus tard en Espagne. On leur assigna des cantonnemens et des terres, comme on faisait à toutes les troupes impériales. On aurait bien voulu les disperser; mais il n'était pas possible de traiter avec chaque Wisigoth individuellement, de donner à chacun une solde et d'exiger de chacun une obéissance personnelle. C'était avec le chef seul qu'il fallait traiter; c'était lui qu'on payait pour qu'il payât ensuite ses soldats. On lui donna des villes, Bordeaux, Périgueux, Angoulême, Poitiers, ce qui signifiait qu'on lui donnait les revenus que le fisc impérial tirait de ces villes et le droit de lever une taxe sur les propriétaires fonciers pour la solde de ses hommes. Ainsi cantonnés dans le sud de la Gaule, les Wisigoths furent des soldats fort peu dociles; ils étendirent, bon gré mal gré, la limite de leurs cantonnemens; ils en sortirent plus d'une fois pour ravager des provinces. Dans la paix, l'empire avait beaucoup de peine à se faire respecter de ces singuliers sujets; mais, dès qu'il pouvait leur donner quelque ordre de guerre, il les trouvait tout disposés à le servir. On doit surtout remarquer qu'ils ne manquèrent jamais au devoir de le défendre contre les autres Germains; longtemps ils se considérèrent comme des sujets de l'empire. Le titre de roi que prenait leur chef n'indiquait pas, dans la langue de ce temps-là, une autorité indépendante. Leur historien Jornandès rapporte que ce fut seulement leur septième roi, Euric, qui eut la pensée de s'affranchir de la sujétion impériale et d'occuper le midi de la Gaule en souverain, *jure suo*. Cette prétention nouvelle indique bien que jusqu'alors les Wisigoths s'étaient considérés comme des sujets de l'empire. Elle étonna les contemporains; l'empereur la repoussa et la combattit par la force comme une usurpation.

Les Burgondes s'étaient présentés d'abord en ennemis. Ils avaient franchi le Rhin en 406, à la suite des Alains et des Vandales. Pendant sept ou huit années, à la faveur des désordres de l'empire et des luttes entre les compétiteurs, ils avaient parcouru et ravagé le pays; puis ils avaient obtenu du gouvernement impérial la permission de s'établir dans la contrée qui est située entre les Vosges et le Rhin, à des conditions que les historiens ne nous disent pas, mais qui semblent avoir été les mêmes qui étaient imposées à toutes les troupes barbares. Peu d'années après, le gouvernement impérial les punit de quelques incursions en massacrant une partie de leurs bandes et en confinant le reste dans le pays qu'on appelait la Sabaudie. Ces Burgondes, sous un chef qu'ils nommaient roi, étaient une armée au service de l'empire. Leurs rois, en véritables fonctionnaires, portaient des titres de dignités romaines; Gundioc était *magister militiæ*, Gondebaud était patrice; Sigismond écrivait à l'empereur : « Mon peuple est votre peuple; je vous obéis en même temps que je lui commande; je parais roi au milieu des miens, mais je ne suis que votre soldat. »

Les Francs étaient dans les mêmes relations avec l'empire que les Wisigoths et les Burgondes. Ils n'avaient reçu de lui des terres qu'à la condition de le servir. Le prologue même de leur loi salique prouve qu'il fut un temps où ils lui obéissaient; les rédacteurs de ce code se souvenaient encore « du joug très dur » que l'empire avait fait peser sur eux. Ces Francs formaient plusieurs troupes de *fédérés* ou de *lètes;* l'une était établie sur l'Escaut, l'autre sur le Rhin, une troisième près de Rennes. Il y en avait beaucoup d'autres; on voyait des cohortes franques casernées en Espagne, en Italie, jusque dans l'Égypte et dans la Phénicie, même à Constantinople parmi la garde des empereurs. Toutes ces troupes servaient au même titre. Chacune d'elles jouissait de terres en guise de solde, et avait avec elle ses familles, comme les *lètes* germains et comme les anciennes légions.

Ces Francs se faisaient remarquer par leur docilité; leurs actes d'insubordination furent infiniment rares en comparaison des services qu'ils rendirent. Le gouvernement impérial eut d'ailleurs assez d'adresse pour les tenir toujours partagés en petits corps indépendans les uns des autres et dont chacun avait son chef. Il fut donc assez facile de les maintenir dans l'obéissance. Si parfois une de leurs bandes venait à se montrer exigeante, et prétendait, comme fit un jour celle de Chlodion, agrandir ses cantonnemens, il n'était pas malaisé de la réprimer par la force; on voit même que le gouvernement impérial osait quelquefois nommer lui-même leurs chefs, ce qu'il n'eût pu faire à l'égard des Wisigoths et des Burgondes. Ces chefs, qui recevaient peut-être de leurs soldats le titre de roi

(*koning*), et qui paraissent avoir porté auparavant le titre romain de duc, qui signifiait chef militaire, étaient des officiers impériaux. Mérovée obéit aux ordres d'Aétius et de l'empereur; Childéric, le père de Clovis, combat au nom de l'empire les Wisigoths et les Saxons.

II. — COMMENT LES FRANCS DEVINRENT LES MAÎTRES EN GAULE.

Il nous a été conservé une lettre adressée à Clovis par saint Remi, archevêque de Reims. Elle ne porte pas de date; mais le ton même qu'emploie le prélat, la nature des conseils qu'il donne et qui ne peuvent s'adresser qu'à un jeune homme, l'absence de toute allusion aux victoires de Clovis, à la puissance qu'il acquit, à sa conversion, tout prouve que cette lettre se rapporte au début de la carrière du chef franc et à une époque où il n'avait encore que « ce que lui avait légué son père. » Elle marque bien quelle était alors la nature de son autorité. « Nous avons appris, dit le prélat gaulois, que tu as pris en main, comme tes ancêtres, le commandement militaire. » C'est par cette expression qu'il désigne ce qu'on a depuis appelé l'avénement de Clovis au trône. Clovis à ses yeux n'est qu'un chef de guerre. L'évêque ajoute, à la vérité, qu'il rend la justice, que, comme les fontionnaires romains, il a un prétoire. Il est clair que tous les chefs militaires, dans les limites de leurs cantonnemens, avaient le droit de justice et l'autorité administrative; mais le mot dont il désigne ce pouvoir du jeune chef est significatif : il l'appelle *beneficium*, terme qui dans la langue latine de ce temps-là signifiait une délégation, et ne pouvait s'appliquer qu'à cette sorte de pouvoir emprunté qu'on exerce au nom d'un autre. Quant au territoire que gouvernait Clovis, l'évêque ne l'appelle pas du nom de royaume ni d'aucun nom analogue; il l'appelle *province*, et l'on sait que ce mot avait alors un sens fort différent de celui qu'il a de nos jours; il désignait un territoire sujet et ne pouvait en aucune façon s'appliquer à un état indépendant. Nous pouvons juger par tout cela sous quel aspect la situation apparaissait aux contemporains. Saint Remi regardait certainement Clovis comme subordonné à l'empire, et nous devons croire que les Gaulois, les Francs et Clovis lui-même pensaient comme le prélat.

On dit ordinairement que l'empire romain n'existait plus à cette époque, qu'il avait disparu en 476. Cette manière de voir est tout à fait opposée à ce que pensaient les hommes de ce temps-là. Il faut remarquer en effet que, lorsque les différens chefs germains étaient entrés en Gaule ou en Italie, ils n'avaient jamais eu la pensée de renverser l'empire. Pour eux, l'autorité impériale était quelque chose de sacré qui leur semblait fort au-dessus de leur autorité

royale. On avait entendu l'un d'eux, et l'un des plus puissans, s'écrier à l'aspect de l'empereur : « Oui, l'empereur est un dieu sur la terre. » Un autre avait écrit : « Je m'estime plus de vous obéir que de commander à mon peuple. » Seulement ces chefs d'armée firent souvent par cupidité ou par colère ce qu'avaient fait pendant trois siècles les anciennes armées romaines; sans renverser l'empire, ils renversèrent des empereurs et en nommèrent d'autres. Ils se battirent entre eux pour faire prévaloir les princes de leur choix. C'est ainsi que les Wisigoths donnèrent la pourpre à Avitus, les Suèves à Majorien, les Burgondes à Glycérius. Il est à remarquer que ces chefs germains ne songeaient jamais à se faire empereurs eux-mêmes. Ils choisissaient toujours des Romains. Pour eux, ils n'osaient toucher à la pourpre.

Lorsque l'un de ces chefs de *fédérés*, Odoacre, se fit roi en Italie, il ne renversa pas pour cela l'empire. Il se contenta, ne voulant pas avoir un empereur trop près de lui, de transporter la dignité impériale au prince qui régnait à Constantinople. Cela ne surprit pas les contemporains; ils savaient que Rome et Constantinople étaient les deux capitales d'un même état qui n'avait eu longtemps qu'un seul chef. Le prince qui avait son palais à Constantinople portait le titre officiel d'empereur des Romains et d'Auguste. Le sénat de Rome, sur l'invitation d'Odoacre, adressa une ambassade à l'empereur Zénon pour lui déclarer qu'un seul monarque suffisait à gouverner l'Orient et l'Occident. Odoacre de son côté lui envoya les insignes de l'autorité impériale et apparemment la promesse d'une sujétion qui ne devait pas lui coûter beaucoup. Il reçut en retour le titre romain de patrice. En tout cela, Odoacre ne supprimait pas l'empire, il éloignait seulement l'empereur.

La population gauloise continua de croire à l'existence de l'empire. Elle persista à considérer l'*empereur des Romains* comme son chef suprême, et s'attacha d'autant plus à ce pouvoir lointain qu'elle n'en sentait plus le poids. Elle adopta les lois et les codes romains, elle conserva la langue de l'empire, elle continua pendant plusieurs siècles à s'appeler romaine. Voyez les chroniqueurs du temps; ils marquent avec plus de soin l'avénement des empereurs que celui des rois, ils sont attentifs à ce qui se passe dans la capitale de l'empire, ils comptent les années par les consuls annuels de Constantinople (1).

Lorsque, plusieurs siècles après ces événemens, on a cherché à les expliquer, on a été très frappé de ce que la population gauloise n'avait jamais, sauf des cas isolés et accidentels, résisté aux Germains; les uns ont expliqué cela par la lâcheté des Gaulois, les

(1) Voy. Monod, *les Sources de l'histoire des Mérovingiens,* dans le recueil des travaux de l'École des hautes études.

autres par leur haine pour l'empire; mais les faits ne montrent pas que cette population fût lâche. Il est vrai qu'elle n'avait pas l'usage des armes ; nous voyons pourtant que quelques villes résistèrent avec un grand courage aux exigences de certains chefs barbares, et à la génération suivante nous voyons les Gaulois former de grandes armées sous la conduite des rois francs. Dire qu'ils détestaient l'empire romain et qu'ils le virent tomber avec une secrète joie est une hypothèse que rien ne justifie. Cette prétendue haine de la Gaule pour la domination impériale n'a pas d'autre preuve que les déclamations violentes et démagogiques de Salvien, et elle est démentie par ce fait incontestable, que la Gaule resta romaine de langue, de mœurs, de lois, d'affection pendant plusieurs siècles. Quelques révoltes de *bagaudes* ne prouvent rien pour les classes supérieures et moyennes de la société. La répugnance des curiales, c'est-à-dire des contribuables, à payer les impôts n'indique nullement qu'ils préférassent la domination des Germains à celle de l'empire. Si la Gaule n'opposa que peu de résistance aux barbares, on peut en donner une explication beaucoup plus simple. En premier lieu, la population ne résista pas parce que le gouvernement impérial ne lui en donna pas l'ordre et même le lui défendit, car on vit plusieurs villes qui avaient imaginé de fermer leurs portes aux nouveau-venus être attaquées conjointement par les *fédérés* barbares et par les fonctionnaires impériaux, être enfin punies de leur mauvais vouloir par l'empereur lui-même. En second lieu, elle songeait rarement à résister, parce que ces barbares étaient à ses yeux des soldats de l'empire, soldats brutaux et cupides sans doute, mais qui ne l'étaient pas beaucoup plus que les *lètes* du siècle précédent ou les légions des temps antérieurs. Là où nous voyons des envahisseurs, les contemporains voyaient des armées impériales.

Il est vrai qu'il fallait obéir aux chefs de ces armées; mais d'abord la population civile conservait son administration municipale, même dans ses villages, et par là elle n'avait presque aucun contact avec les chefs militaires. Ensuite ces chefs germains n'étaient *rois* que vis-à-vis de leurs sujets barbares; à l'égard de la population gallo-romaine, ils étaient *patrices, maîtres de la milice, proconsuls,* c'est-à-dire fonctionnaires. Ils apparaissaient donc comme des délégués de l'empire, et c'est à ce titre qu'ils obtenaient l'obéissance. L'autorité impériale planait toujours au-dessus d'eux.

Dans les dernières années du vᵉ siècle, quatre armées vivaient sur le sol de la Gaule : celle des Wisigoths, celle des Burgondes, celle des Francs, et une quatrième composée de Bretons et de *Romains,* sous les ordres d'un chef gaulois, Syagrius, qui paraît avoir pris le titre de roi. Ces quatre armées, qui n'avaient aucun lien entre elles, que ni l'autorité impériale ni la population gauloise

n'avait intérêt à tenir en harmonie, devaient inévitablement entrer en lutte. Il suffisait que leurs chefs fussent ambitieux ou les soldats cupides. C'était d'ailleurs ce qui s'était toujours vu depuis qu'il y avait des armées *fédérées;* les Wisigoths n'avaient cessé de faire la guerre aux Burgondes; les Ostrogoths, armée de l'empire, se ruèrent de même sur les Hérules. Les Germains n'avaient aucune idée d'une confraternité de sentimens, d'une communauté de race, d'une solidarité d'intérêts. Il leur arrivait quelquefois d'assaillir une ville romaine pour la piller; mais leurs vraies luttes comme leurs vraies haines étaient toujours entre eux.

De ces quatre armées qui occupaient la Gaule, la moins nombreuse était celle de Clovis; c'était aussi celle qui avait le plus besoin de butin et de guerre. Elle attaqua successivement les trois autres, en commençant par la plus faible et en finissant par la plus forte. Après les avoir détruites par habileté et par ruse plus encore que par force, Clovis se trouva le seul chef militaire qu'il y eût en Gaule. Cet événement ne ressembla ni à une invasion ni à une conquête. Clovis ne faisait pas la guerre à la population gauloise. Sauf quelques villes qui avaient pris parti pour les autres chefs, cette population ne fut pas attaquée par lui. Elle assista impassible à des querelles entre chefs d'armées qui lui étaient également étrangers. Il y a même quelque apparence que le clergé catholique marqua une prédilection pour le chef franc (1).

Quelle pouvait être, d'après cela, la nature du pouvoir de Clovis sur les Gaulois? Ne les ayant pas vaincus, il ne pouvait pas régner sur eux par droit de conquête. Quant à les traiter en peuple libre et à se faire élire roi par eux, personne ne pouvait y penser. Il ne se présentait qu'une seule manière de les gouverner. Clovis voyait devant lui, toujours debout, l'empire romain. Il savait que les Gaulois, qui s'appelaient eux-mêmes Romains, ne connaissaient d'autre autorité légale que celle de l'empire. Lui-même, comme son père et comme les autres chefs germains qu'il avait vaincus, était accoutumé à l'idée d'être subordonné au pouvoir impérial. Cette suprématie lui était d'ailleurs infiniment plus utile qu'elle n'était gênante. Clovis fit donc ce que tous les chefs germains avaient

(1) Ce dernier fait, si généralement admis qu'il soit, ne nous paraît pourtant pas tout à fait avéré. On ne cite qu'un petit nombre d'évêques qui aient eu des relations avec Clovis. Ces évêques ne paraissent pas avoir représenté exactement les opinions de la population gauloise; par exemple, « les citoyens de Rodez, dit Grégoire de Tours, reprochaient à leur évêque Quintianus de vouloir les soumettre aux Francs; ils résolurent de le tuer. » Si les évêques aidèrent Clovis à vaincre les Burgondes, ils l'empêchèrent aussi de profiter de sa victoire. Peut-être auraient-ils essayé de même de sauver les Wisigoths, si la rapidité extrême de Clovis ne leur en eût ôté le temps et les moyens. La population gauloise devait préférer plusieurs chefs d'armée à un seul : ses calculs furent déjoués par les événemens.

fait : il gouverna les Romains à titre de délégué et de représentant de l'autorité romaine.

La cour de Constantinople avait précisément pour politique de conserver avec soin sa suzeraineté nominale sur toutes les parties de l'empire, espérant reprendre un jour l'autorité réelle, comme elle le fit en effet pour l'Italie et pour l'Afrique. L'empereur Anastase avait donc le même intérêt à conférer cette délégation que Clovis à la recevoir. Il envoya au chef franc, qui avait déjà le titre de patrice, « un diplôme qui y ajoutait celui de consul et même celui d'Auguste; il lui adressa en même temps la chlamyde, le bâton de commandement, même la robe de pourpre et le diadème; revêtu de ces insignes, Clovis fit dans les grandes villes une entrée solennelle, suivant la mode romaine, et voulut qu'on l'appelât patrice et Auguste. » Tel est le récit textuel de Grégoire de Tours. La critique historique peut bien faire quelques réserves sur certains points de ce récit. On peut objecter que Clovis n'est pas mentionné sur les fastes consulaires, et que par conséquent il n'a pu recevoir tout au plus que le diplôme honoraire de consul. On peut dire encore qu'il eût été bien contraire aux habitudes de la cour de Constantinople de conférer à un chef germain le titre d'Auguste, qui était le titre le plus sacré de l'empereur. Il est probable que le souvenir de ces faits, qui paraissent avoir vivement frappé les imaginations, avait été un peu altéré avant de parvenir à Grégoire de Tours, et que l'intérêt des rois ou le goût des peuples avait ajouté quelque chose à la réalité. Une chose du moins paraît hors de doute, c'est que Clovis reçut de l'empereur la délégation de l'autorité. Il ne pouvait penser à régner ni par la grâce de Dieu, principe absolument inconnu en ce temps-là, ni par droit de conquête, puisqu'il n'avait pas conquis la Gaule, ni par la volonté nationale, puisqu'il n'entrait dans l'esprit de personne de consulter les populations; il exerçait à titre d'intermédiaire et par le consentement formel des empereurs le pouvoir impérial.

C'est apparemment pour cette raison que Clovis ne prit jamais le titre de roi des Gaules. Il n'était roi que des Francs. Pour les Gaulois, il était, comme les anciens préfets du prétoire ou comme les patrices burgondes, un représentant et presque un fonctionnaire de Constantinople. Dans les actes officiels, Clovis s'intitulait *rex Francorum et vir illuster*. Ce titre d'homme illustre n'était pas une appellation élogieuse; c'était un terme officiel usité depuis plusieurs siècles dans l'empire romain et qui désignait formellement les fonctionnaires du rang supérieur, tels que les préfets du prétoire. Les mots *rex Francorum* marquaient donc l'autorité de Clovis sur les Francs; les mots *vir illuster* indiquaient son rang dans la hiérarchie impériale et la nature de son autorité sur la population gauloise.

Ses fils et ses petits-fils firent comme lui. Ils entretinrent des relations suivies avec la cour de Constantinople; ils continuèrent à regarder l'empire comme la source la plus haute et la plus légitime de leur pouvoir. Lorsque Théodebert, fils de Thierry, se fut emparé de la Provence, il ne crut pas la posséder justement, s'il ne se la faisait donner par un diplôme de l'empereur Justinien. On a des lettres de Théodebert et de Childebert adressées aux empereurs de Constantinople; ils les appellent du nom de maître, *dominus*, qui était le terme obligé quand un sujet parlait au prince. Dans la pensée des hommes de ce temps-là, l'empire n'avait pas péri. Non-seulement il restait debout, mais c'était par lui seul qu'on régnait. Il n'est pas douteux que Constantinople ne fût alors considérée comme la vraie capitale du monde.

Il faut ajouter que les rois francs ne purent pas s'astreindre longtemps à une subordination qu'il leur était si facile de faire cesser. Un chroniqueur a marqué ce changement avec des expressions dont la netteté est remarquable. Parlant de l'année 524, c'est-à-dire treize ans après la mort de Clovis, il dit : « C'était le temps où la Gaule était sous la domination de l'empereur Justin. » Parlant ensuite de l'année 539, il écrit : « Alors les rois, laissant de côté les droits de l'empire et ne tenant plus compte de la souveraineté de la république romaine, gouvernaient en leur propre nom et exerçaient un pouvoir personnel. » Ainsi les contemporains avaient distingué la période où les chefs germains avaient gouverné comme délégués des empereurs de celle où ils régnèrent comme souverains indépendans. La première, si l'on prend pour point de départ l'invasion de 406, eut une durée d'environ cent trente années; elle se prolongea sous les rois wisigoths et burgondes, sous Clovis et ses fils. Ce fut donc une suite de quatre ou cinq générations d'hommes qui, après l'entrée des Germains, se crurent encore sujets de l'empire, et le furent en réalité dans une certaine mesure. Assurément ces quatre ou cinq générations ne se sont pas fait des événemens dont elles ont été témoins l'idée qu'on s'en est faite depuis. Elles n'y ont pas vu une conquête. Elles en ont sans doute beaucoup souffert et beaucoup gémi, elles ont été victimes d'une foule de désordres, de convoitises et de violences; mais elles ne se regardèrent jamais comme une race vaincue sous la main et sous le joug d'une race victorieuse. Ce n'est pas sous cet aspect que les faits se présentèrent à elles.

III. — LE RÉGIME FÉODAL N'A PAS ÉTÉ UNE CONSÉQUENCE DE LA CONQUÊTE.

On a souvent attribué aux Germains l'invention du régime féodal. Ce qui est certain, c'est qu'il n'existait rien en Germanie qui

ressemblât à ce régime. Le guerrier germain qui choisissait un chef et se dévouait à lui différait fort du vassal qui devait plus tard être astreint à des obligations fixes à l'égard d'un suzerain qu'il n'avait pas choisi. Le don du cheval de bataille et de la framée n'était pas le don de la terre, et n'avait qu'un rapport très lointain avec le bénéfice et le fief. Qu'on lise ce que Tacite, Ammien Marcellin et Jornandès disent de l'ancienne Germanie, on n'y rencontrera rien d'analogue à la hiérarchie féodale.

Le comte de Boulainvilliers, qui écrivait à une époque où les priviléges de la noblesse étaient déjà fort contestés, voulut lui retrouver ses anciens titres, et crut les voir dans le fait de la conquête et de l'asservissement de la population gauloise par les guerriers burgondes et francs. Cette théorie a un double défaut : elle est, à l'égard du passé, une erreur; elle est, à l'égard du présent, une source de rancunes, une excitation à de prétendues vengeances. C'est la haine des castes qui l'a engendrée, et elle perpétue en retour la haine des classes.

Nous avons constaté, dans ce qui précède, que l'établissement de quelques milliers de Germains en Gaule ne fut ni une invasion ni une conquête. Les nouveau-venus, qui étaient entrés comme soldats au service de l'empire et qui n'avaient guère combattu qu'entre eux, ne purent pas avoir même la pensée d'asservir la population indigène. Il est bien vrai qu'il y eut des violences individuelles; plusieurs villes refusèrent d'obéir aux ordres impériaux qui leur enjoignaient d'ouvrir leurs portes, et il dut arriver plus d'une fois ce que Grégoire de Tours raconte d'une ville d'Auvergne « où les Burgondes massacrèrent les hommes et réduisirent les femmes et les enfans en esclavage. » Mais entre de tels actes, si nombreux qu'on les suppose, et un asservissement en masse de la population gauloise, il reste encore une incalculable distance. Croire que les Germains réduisirent les Gaulois en servage serait croire une chose qu'ils n'avaient ni le droit, ni la pensée, ni le pouvoir d'accomplir. D'innombrables documens attestent que la population gauloise resta dans les mêmes conditions où elle se trouvait avant l'arrivée des Germains; ceux qui étaient hommes libres demeurèrent libres; ceux qui étaient esclaves ou colons demeurèrent dans la servitude ou dans le colonat. Rien ne fut changé aux anciennes distinctions sociales. Ceux des Gaulois qui s'appelaient citoyens restèrent citoyens, et ceux qui avaient le rang de sénateurs continuèrent à s'appeler sénateurs. Ces titres ne se trouvent pas seulement chez les chroniqueurs de race gauloise, on les trouve constatés et reconnus dans des documens d'origine germanique.

Ni l'esclavage ni le servage de la glèbe ne datent de l'invasion;

ils sont infiniment plus anciens qu'elle. Il y avait des esclaves chez les Gaulois, il y en avait de même chez les Germains. Les esclaves de la Germanie appartenaient si complétement à leur maître, que celui-ci pouvait les vendre, et qu'il pouvait même les tuer impunément. Quant au servage de la glèbe, forme adoucie de l'esclavage, il était également en vigueur des deux côtés du Rhin. Les Germains avaient dès le temps de Tacite, outre leurs esclaves proprement dits, « une espèce particulière d'esclaves qui, placés à demeure sur un champ, devaient à leur maître une redevance déterminée en grains ou en bétail. » Ils appelaient ordinairement ces hommes du nom de *lites*. Quand les Germains entrèrent en Gaule, ils amenèrent derrière eux leurs lites et leurs esclaves. Leur établissement n'eut pour effet ni d'asservir les hommes libres gaulois ni d'affranchir les serfs germains. Les codes germaniques eux-mêmes parlent des esclaves barbares et des lites, et nous les montrent soumis aux mêmes conditions à très peu de chose près que les esclaves et les colons d'origine gauloise. De même qu'il y eut des hommes libres dans les deux populations indifféremment, il y eut aussi des esclaves de l'une et de l'autre race. Le servage de la glèbe n'est pas le résultat d'une conquête; il n'a pas non plus pesé exclusivement sur la race gauloise.

C'est une opinion assez répandue que les guerriers germains ont dépouillé les Gaulois de leurs terres. Si le fait est vrai, voici les conclusions qu'on en doit tirer : les domaines seigneuriaux du moyen âge ont été des terres arrachées aux vaincus par le droit de l'épée; ces vaincus ne sont rentrés dans une demi-possession de leur sol qu'avec le nom de vilains et sous la dure condition des redevances et des corvées; la révolution de 1789 leur a enfin rendu la possession complète de ce que la violence leur avait autrefois enlevé. Telle est en effet la façon dont quelques historiens présentent l'ensemble de notre histoire. Elle n'est juste qu'autant qu'il est établi que les Gaulois ont été primitivement dépouillés de leurs propriétés foncières. Ce problème historique mérite bien qu'on l'examine.

Il est hors de doute que les guerriers germains n'étaient venus en Gaule que pour acquérir des terres. Cependant, comme ils y entraient à titre de soldats de l'empire, on ne voit pas bien quel prétexte ils auraient eu pour s'emparer des terres des habitans. Aucun historien contemporain ne mentionne ce fait, qui ne pouvait pourtant passer inaperçu. Jornandès n'en dit rien. Sidoine Apollinaire et Salvien montrent bien qu'il y a eu des actes de cupidité et des violences brutales; mais ils ne parlent point d'une spoliation générale et systématique. Ils décrivent la vie intime de leur époque et sont fort loin de dire que leur race ait été réduite à la misère. Ils

parlent sans cesse de la richesse et du luxe des Romains, c'est-à-dire de la population gauloise. Ils font le tableau de la société qui est sous leurs yeux : c'est une société délicate et raffinée où il se trouve de grandes et opulentes existences, où l'on compte « des riches et des nobles, » où l'on rencontre des rhéteurs et des poètes, où l'on voit des théâtres, des écoles, des boutiques de libraires, et pourtant les Germains sont en Gaule depuis cinquante ans. Il arrive sans cesse à ces écrivains de comparer les Romains aux barbares, et ce sont les barbares qu'ils représentent comme pauvres, ce sont les Romains qu'ils représentent comme riches et voluptueux. Ils ne font jamais allusion à un immense déplacement de la propriété foncière passant des Gaulois aux Germains.

Pourquoi ces nouveau-venus auraient-ils pris aux particuliers leurs terres? L'empire possédait d'immenses domaines qui depuis deux siècles étaient spécialement destinés à rémunérer les services des soldats, soit qu'ils fussent légionnaires, soit qu'ils fussent barbares. Les soldats francs, burgondes, wisigoths, obtinrent naturellement la concession de ces terres, et ils n'étaient pas tellement nombreux qu'elles ne fussent très suffisantes à les enrichir tous. Les Francs, établis dans l'empire à titre de *lètes,* cultivèrent tranquillement pendant deux siècles leurs terres *létiques.* Leur chef devint plus tard le maître de la Gaule; il n'y a pas un mot dans les chroniqueurs qui permette de croire qu'ils aient profité de leurs victoires pour s'emparer des terres des Gaulois. Un terme a fait illusion, c'est le mot *sors* employé pour désigner une terre. On a cru que les terres ainsi nommées avaient dû être tirées au sort, qu'elles supposaient par conséquent un partage général au moment de la conquête. Or le mot *sors,* dans la langue latine, ne signifiait pas autre chose que propriété : il s'appliquait à toute terre possédée héréditairement; l'idée de tirage au sort n'y était pas contenue. Les propriétés des Romains s'appelaient *sortes romanæ,* comme les propriétés des barbares s'appelaient *sortes barbaricæ;* pas plus pour les unes que pour les autres, il n'y avait eu tirage au sort.

On croit que les Burgondes s'emparèrent des deux tiers des terres. Deux chroniqueurs disent en effet qu'ils partagèrent le pays avec les habitans; mais ils disent cela après nous avoir appris que ces mêmes Burgondes avaient été écrasés par Aétius, que leur race avait été presque anéantie, qu'il n'en restait plus que des débris, et que c'était le gouvernement impérial lui-même qui leur assignait leurs cantonnemens et qui leur enjoignait de « partager la terre » avec les habitans du pays. De quelque façon qu'on entende ce « partage, » il est difficile d'admettre que ce fût un fait de conquête et de violence, et qu'il se soit opéré aux dépens de la population. Un article du code des Burgondes, qui fut écrit soixante années

après ces événemens, explique la nature de ce partage; le législateur rappelle « qu'autrefois des propriétaires ont invité des hommes de naissance barbare (c'est-à-dire des Burgondes) à s'établir à demeure sur leur propriété, et qu'ils ont spontanément, volontairement, détaché de leurs domaines des lots de terre pour les donner à habiter à ces barbares. » Il s'agit donc d'une sorte de partage qui a été voulu par la population indigène elle-même. Quelles en furent les conditions, nul ne nous l'apprend; mais la suite des événemens montre bien qu'elles furent onéreuses pour le Burgonde. Il était sur ce lot de terre un cultivateur, un travailleur, une sorte de métayer. Il « partageait » le lot avec son propriétaire en ce sens qu'après l'avoir cultivé il en partageait les fruits. Il n'était pas appelé colon, parce que ce mot désignait alors une sorte de servitude; mais il était appelé *hôte*, et ce terme prit alors un sens qu'il conserva ensuite pendant tout le moyen âge, celui d'homme domicilié, de cultivateur, de fermier assujetti à redevance.

A regarder de près le code des Burgondes, on y peut voir ce que devint la condition de ces *hôtes* dans les soixante années qui suivirent l'établissement. Le Burgonde, qui était laborieux et qui aimait la terre, cultiva son lot ou le fit cultiver par des serfs, jouit des fruits, mais ne remplit pas toujours les conditions qui lui avaient été imposées. La société était pleine de désordres, l'autorité ne tarda pas à passer aux mains des chefs burgondes; il n'était facile au propriétaire gaulois ni de se faire payer du Germain ni de se débarrasser de lui. Il y eut alors une série de conflits annuellement renouvelés entre ces propriétaires, qui s'efforçaient d'éloigner ces hôtes, et ceux-ci, qui s'obstinaient à rester. Les rois finirent par décider que le Burgonde conserverait la possession de son lot à titre d'hôte, et qu'il aurait pour sa part le tiers des serfs qui cultivaient ce lot et les deux tiers des fruits. Ils fixaient ainsi à un tiers du produit brut le prix de fermage qui devait continuer à être payé à l'ancien propriétaire. C'est à partir de ce temps que le mot *tiers* ou *tierce* fut fréquemment employé pour désigner le prix du fermage ou la redevance annuelle. Une autre loi du roi Gondebaud décida que, si cette redevance du tiers restait impayée pendant quinze ans, le lot du Burgonde, en vertu du principe de prescription, en serait à tout jamais dégrevé. Dans l'un et l'autre cas, le Burgonde acquérait une garantie de jouissance sur son lot; sans en être propriétaire, il en était hôte héréditairement (1). Il avait droit de vendre

(1) Il en était si peu propriétaire que la loi lui interdisait d'intervenir en justice dans les procès dont ces terres pouvaient être l'objet (*Lex Burgund.*, tit. 55); les débats relatifs au droit de propriété sur les terres *quæ hospitalitatis jure a barbaris possidentur* ne regardaient que les Romains et passaient par-dessus la tête des hôtes burgondes. — On allègue le titre 54 du même code pour soutenir que les conquérans s'étaient

sa jouissance; seulement il ne pouvait la vendre qu'à l'ancien propriétaire romain. On voit que cet ensemble de transactions n'a rien de commun avec ce que ferait un peuple conquérant qui s'emparerait de toutes les terres d'un pays et se les partagerait. Le même code mentionne des Burgondes qui ne sont pas seulement *hôtes*, mais qui sont propriétaires; leurs propriétés viennent toutes d'une source unique, « les largesses des rois, » ce qui signifie qu'elles viennent toutes du domaine fiscal, dont les rois ont distribué une partie à leurs soldats, à leurs amis ou à leurs fonctionnaires. Jamais il n'est fait mention de propriétés acquises en vertu de la conquête et par un partage du sol des vaincus.

Les Germains, en s'établissant en Gaule, ne firent que ce qu'il était naturel qu'ils fissent; leurs chefs, par cela seul qu'ils succédaient aux préfets du prétoire et à tous les agens de l'autorité romaine, prirent pour eux toutes les terres du fisc. Le partage, s'il y en eut un, ne put porter que sur ces terres-là; elles ne furent même pas distribuées toutes aux guerriers germains. Les chartes et les diplômes du temps prouvent qu'une très grande part en fut donnée aux églises. Le reste fut concédé peu à peu à des particuliers; encore pouvons-nous croire que ces dons des rois tombèrent indistinctement sur des Gaulois et sur des Germains, car dans la classe des *antrustions* ou *convives du roi* il y avait des hommes des deux races, et les dons de terre récompensaient indifféremment les services de toute nature. Quant aux terres qui étaient, au temps de l'empire, propriétés privées, rien ne fut changé à leur condition. Sauf des violences isolées que le désordre de l'époque explique suffisamment, elles demeurèrent aux mains de leurs anciens maîtres. Une foule d'anecdotes rapportées par les choniqueurs, un grand nombre d'actes de donation et de testament qui ont été conservés, prouvent que les habitans du pays restèrent propriétaires. Leur droit fut formellement reconnu et inscrit dans les lois; les codes germaniques qui furent rédigés à cette époque assurèrent les mêmes garanties et la même protection légale à la propriété du Gaulois qu'à celle du Germain.

On ne peut donc pas admettre comme une vérité historique qu'un grand déplacement de la propriété foncière se soit opéré par l'effet de l'invasion germanique, et on ne doit pas croire non plus que les terres nobles qu'il y a eu dans tout l'ancien régime aient pour origine le droit de l'épée. Les seigneuries ne viennent pas de la conquête.

emparés des terres; on n'a pas observé que l'acte auquel ce titre fait allusion a été décrété par Gondebaud et est par conséquent postérieur d'au moins quarante années à l'établissement des Burgondes dans le pays. C'est assez dire qu'il n'a pas le sens qu'on lui prête ordinairement.

Il est bien vrai que les Gaulois ne se confondirent pas tout d'abord avec les Francs; mais ils ne furent pas placés vis-à-vis de ceux-ci dans un état de dépendance. Il s'en faut beaucoup que le nom de Gaulois, ou plutôt celui de Romains que ces populations gardèrent, soit devenu un terme de mépris. Les Germains s'appelaient eux-mêmes « barbares, » et appelaient les indigènes « Romains; » or le nom de Romains paraît avoir été aussi honoré pour le moins que celui de barbares. Les récits des chroniqueurs et les vies des saints montrent en mainte occasion que, dans les relations de la vie ordinaire, les Gaulois étaient avec les Francs sur un pied d'égalité; on ne voit jamais les uns reprocher aux autres d'être des vaincus.

La population gauloise garda ses lois, qui étaient les lois romaines; les codes germains ne lui furent jamais imposés. Elle garda sa langue, qui était le latin; il faut même remarquer que le latin ne se conserva pas comme idiome inférieur et populaire : il fut la langue officielle du pays; les ordonnances des rois furent rédigées en latin. Lorsqu'on mit en écrit les lois germaniques, ce fut en latin qu'on jugea à propos de les écrire; du moins, parmi les textes nombreux que nous en possédons, n'en est-il pas un seul qui soit dans l'idiome d'outre-Rhin. On jugera combien cette persistance de la langue est significative, si l'on songe à ce qui se passa en Angleterre; la conquête saxonne fit oublier la langue des Bretons, la conquête normande réduisit la langue saxonne à n'être pendant deux siècles qu'un idiome vulgaire. Rien de semblable en Gaule; l'ancienne langue ne fut ni oubliée ni méprisée, parce que la population ne fut pas asservie.

Si les Gaulois avaient été traités en race inférieure et sujette, il n'est pas probable qu'on leur eût laissé l'usage des armes. Or nous voyons par de nombreux exemples que les Mérovingiens se servirent d'eux comme soldats. Dans les querelles des rois et dans les batailles, les troupes gauloises figurent fréquemment. Il ne paraît à aucun signe qu'elles fussent méprisées. Ces rois conférent plus d'une fois des commandemens et de hautes dignités militaires à des indigènes, et il est assez curieux que le général le plus habile et le plus heureux du VI[e] siècle ait été un Gaulois; il s'appelait Mummolus. Les Gaulois siégeaient dans les tribunaux au même titre que les Francs. Ce qu'on appelait *mall* en langue germanique et *conventus* en langue latine était composé des deux populations. Les juges s'appelaient *rachimbourg* dans une langue et *boni viri* dans l'autre. Ils étaient indifféremment de l'une et de l'autre race; les Francs n'y étaient en majorité que dans le cas où ils formaient la majorité des propriétaires d'un canton. On a conservé un acte qui montre un tribunal composé de 18 juges, dont 4 Goths, 3 Francs

et 11 Romains (1). Les Romains et les Germains siégeaient donc côte à côte. Ils prononçaient dans chaque procès suivant la loi personnelle du défendeur; mais ils prononçaient tous, quelle que pût être la race de chacun d'eux. Il pouvait donc arriver qu'un Franc fût jugé par un tribunal composé en majorité de Gaulois.

Il n'y a qu'un cas où les indigènes semblent avoir été traités en inférieurs : c'est lorsque les lois salique et ripuaire prononcent qu'un Romain victime d'un délit ou d'un crime n'a droit qu'à la moitié du *wehrgeld* qui serait dû au Franc. Toutefois il nous semble que les historiens modernes ont tiré de là des conclusions exagérées. Les Francs, en inscrivant ces inégalités dans leurs codes, n'en disent pas la raison, et il serait difficile de la trouver. Sans essayer de la chercher, nous devons songer qu'il s'agit ici d'un mode de pénalité qui était propre aux Germains, que les Romains ne le connaissaient pas, et qu'il pouvait y avoir plusieurs motifs pour n'en accorder le bénéfice aux Romains que dans une proportion restreinte. Il faut tout supposer ici plutôt que le mépris pour la population indigène, car ce mépris ne perce nulle part dans les codes germaniques eux-mêmes, et il serait en contradiction avec tous les faits de l'histoire de cette époque.

Les Gaulois tenaient le même rang que les Francs dans l'entourage de Clovis et de ses successeurs. Les rois se servaient indifféremment des uns et des autres comme conseillers, comme agens, comme ambassadeurs ou comme soldats. Les fonctions publiques les plus hautes étaient souvent exercées par des Gaulois. Si l'on examinait la liste des ministres, des fonctionnaires, des comtes, des ducs, des patrices au temps des Mérovingiens, on y compterait peut-être plus de Gaulois que de Germains. C'était donc une chose très fréquente que les Francs eussent à obéir à des Gaulois; or on ne voit à aucun signe que cela ait surpris ou choqué les contemporains.

Le nom de Franc a prêté à des erreurs. Comme il a eu le sens d'homme libre, on a pensé que la liberté n'avait appartenu qu'aux hommes de race franque. Or ce mot ne fut jamais le nom d'une race ni d'une tribu; simple adjectif que quelques corps de guerriers adoptèrent et dont ils firent une sorte de nom national, il signifiait homme libre autant qu'homme brave, car ces deux qualités se confondaient au point de s'exprimer par un seul mot. Plus tard l'idée de liberté y prévalut; aussi le mot devient-il, dans les documens de l'époque mérovingienne, synonyme de *ingenuus*, et c'est le sens qu'il a gardé dans tout le moyen âge. Comme il n'avait pas précisément un sens ethnographique, il a pu s'appliquer sans peine à

(1) Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*.

des Gaulois, à des Burgondes, à des Wisigoths, aussi bien qu'aux guerriers francs; il désignait tous les habitans libres du pays sans distinction de race. Il y a eu des Gaulois francs aussi bien qu'il y a eu des Germains serfs ou esclaves.

Dans la société du VI[e] siècle, on distinguait déjà une aristocratie; or les Gaulois en faisaient partie aussi bien que les Germains. Comme il y avait des Francs et des Burgondes nobles, il y avait aussi des Gaulois nobles, et cette qualité leur était reconnue par les codes germaniques eux-mêmes. Nous chercherons plus loin en quoi consistait cette noblesse; il importe de constater d'abord qu'elle n'a pas son principe dans une supériorité de race. Il n'est pas vrai que les nobles de l'époque mérovingienne fussent des Francs, ni que les non-nobles fussent des Gaulois. Les deux populations se mêlaient à tous les degrés de l'échelle sociale. Croire que les seigneurs féodaux sont les fils des Germains serait une erreur profonde. Il est impossible de dire s'il y eut dans la noblesse française plus de sang gaulois ou plus de sang germanique. La distinction des classes qui a duré jusqu'en 1789 ne fut nullement fondée sur une différence de race, et ne fut pas le résultat d'une conquête. L'inégalité a découlé d'une autre source.

IV. — LES GERMAINS N'ONT APPORTÉ EN GAULE NI LES INSTITUTIONS DE LA GERMANIE NI L'ESPRIT DE LIBERTÉ.

Si l'invasion germanique n'est pas la source des institutions féodales, elle ne l'est pas davantage des institutions libres qu'a pu avoir la France. Représenter la population gauloise comme gémissant sous le joug de l'empire romain, représenter d'autre part les envahisseurs germains comme venant infuser en Gaule un esprit nouveau de liberté, c'est là une idée toute moderne dont on ne trouve pas trace chez les hommes de ce temps-là.

Que la liberté ait été insuffisante sous l'empire romain, cela nous paraît hors de doute; mais encore est-il juste de faire cette remarque : nous ne voyons à aucun signe certain que, pendant ces cinq siècles, les hommes aient réclamé une liberté plus grande. La Gaule n'avait jamais fait aucun effort pour s'affranchir de la domination romaine; deux ou trois insurrections toutes locales n'avaient servi qu'à montrer l'attachement du pays à l'empire; elles avaient été réprimées par les Gaulois eux-mêmes. La Gaule, satisfaite de ses libertés municipales, avait travaillé et prospéré, s'était enrichie, embellie, éclairée. Il ne paraît pas que, sauf quelques restes du clergé druidique, elle ait jamais regretté sa vieille indépendance. Il est vrai que vers la fin de l'empire les désordres intérieurs, les rivalités des princes, les exigences des légions et les incursions des Ger-

mains l'appauvrirent. C'est alors qu'un certain nombre de propriétaires fonciers devinrent incapables de payer l'impôt, et que, la misère croissant, des bandes de paysans se firent brigands et bagaudes ; mais ces faits n'ont jamais été généraux en Gaule, et il semble que les historiens modernes en aient fort exagéré la portée. Les administrations municipales, que l'on croit avoir été désertées vers la fin de l'empire, l'étaient si peu qu'elles ont survécu à l'empire lui-même. Les révoltes des bagaudes ont été réprimées sans peine. La haine que l'on attribue à ces populations à l'égard de l'empire romain est démentie par le fidèle et pieux attachement qu'elles lui conservèrent. Les Germains eux-mêmes n'auraient pas eu tant de respect pour lui, s'ils avaient vu le peuple le haïr.

Si d'ailleurs la Gaule avait été tellement esclave que l'amour même de la liberté se fût éteint en elle, on ne comprend pas bien comment l'arrivée des Germains l'aurait ravivé. On a beaucoup vanté la vieille liberté de ces peuples. Nous ne chercherons pas ici jusqu'à quel point ils avaient été libres dans leurs forêts, ni s'il n'y a pas quelque illusion à croire que la liberté ait pu fleurir au milieu de l'état sauvage et du désordre; mais, à supposer que leurs anciennes institutions d'outre-Rhin fussent supérieures à celles des Gaulois, une chose est certaine, c'est qu'ils ne les ont pas apportées en Gaule. On ne doit en effet jamais perdre de vue que ceux d'entre les Germains qui s'établirent dans ce pays n'étaient pas des peuples ; ils n'étaient que des armées. Les uns étaient des débris de tribus détruites, les autres étaient des guerriers de toute tribu qui avaient quitté leur pays pour se mettre au service de l'empire ou pour le piller. Les Burgondes et les Francs n'avaient jamais été des nations; les Wisigoths eux-mêmes, à partir du moment où le choc des Huns les avait frappés, avaient cessé d'en être une. Leur historien Jornandès les appelle une armée. Ils avaient des rois ; mais le titre de roi désignait le commandement militaire bien plus que l'autorité politique. Pas un seul peuple germanique, pas une seule tribu n'entra en Gaule. Ce que l'on dit des tribus franques ne s'appuie sur aucun texte. Les Saliens de Clovis n'étaient pas plus une tribu que les Saliens casernés à Constantinople ou en Mésopotamie (1) n'en étaient une autre. Ce n'étaient là qu'autant de troupes de soldats.

Tous ces hommes qui étaient sortis de leur pays pour se faire guerriers au service d'une puissance étrangère, tous ces hommes qui s'étaient mis en dehors des conditions sociales de la tribu, n'avaient pas pu en emporter les institutions avec eux. Ils durent les oublier pendant la durée de quatre ou cinq générations où ils servirent l'empire. Il est possible qu'ils aient conservé le souvenir de

(1) *Notitia dignitatum utriusque imperii.*

leurs lois civiles; encore serait-il téméraire d'affirmer que les codes qu'ils rédigèrent en Gaule furent l'expression exacte des vieilles coutumes d'outre-Rhin. En tout cas, ce qui est possible pour les lois civiles et les coutumes ne l'est pas pour les institutions politiques. Celles-ci ne sont pas chose que l'on puisse perdre et retrouver arbitrairement, laisser de côté et reprendre comme on veut. Un système d'institutions ne dure que par une pratique constante. Une fois que la tradition en est brisée, on ne la renoue pas. Ce serait un fait unique dans l'histoire du monde que les Francs, après avoir perdu leurs institutions, les eussent ensuite retrouvées et remises en vigueur. Ajoutons que les nouvelles conditions de leur existence et l'entourage de la population gauloise ne se fussent pas prêtés à une telle restauration.

Ces Francs, au moment où ils avaient passé la frontière, n'étaient plus que des guerriers. Ils ne purent apporter en Gaule que les usages de la troupe guerrière. Or le caractère germain se plie à merveille à la discipline du soldat. Déjà Tacite l'a remarqué : « Qui survit à son chef et revient sans lui du combat est déshonoré pour la vie. Le défendre, le couvrir de son corps, rapporter à sa gloire tout ce qu'on fait soi-même de beau, voilà le devoir : le chef combat pour la victoire; eux pour le chef. » Cela nous donne une idée du respect, de la soumission aveugle, de l'abnégation du soldat germain. Il est vrai que ce soldat a élu son chef; mais comme il lui obéit! Qu'on se rappelle l'anecdote du vase de Soissons : le chef frappe de sa hache l'un des siens; toute la troupe est là qui regarde et qui tremble. Ces Germains dans la vie civile sont très capables de liberté; faites-en des soldats, ils ne connaissent plus que la discipline. Il n'y a tout au plus que la question de butin qui puisse parfois altérer leur obéissance; c'est pour affaire de butin que ce guerrier de Clovis a mérité sa colère, c'est encore pour affaire de butin que les guerriers de Thierry et de Clotaire II manquent au devoir de soumission. Hors ce point, ils savent toujours obéir. Leur chef est un maître absolu dont le pouvoir n'est limité par aucune loi.

On est frappé de quelques actes d'insubordination de ces guerriers; mais l'insubordination n'a rien de commun avec la liberté, elle en suppose plutôt l'absence. Il ne semble pas que les Francs se soient jamais préoccupés d'assurer leur indépendance vis-à-vis des rois, ni qu'ils aient songé à se mettre en garde contre la monarchie. Qu'on lise les codes des Saliens, des Ripuaires, des Burgondes : ils ont été discutés et rédigés dans des réunions qui avaient quelque apparence d'assemblées nationales; on n'y trouve pourtant pas la moindre allusion aux droits politiques d'un peuple libre. Tout au contraire la royauté se présente dans ces codes avec les privilèges et l'autorité qui s'attachaient à la monarchie impériale. Elle en a les

allures, le langage, l'accent. Le roi y est appelé du nom de maître, *dominus*, ce qui est bien surprenant dans des codes rédigés pour les seuls Germains. Tout ce qui approche du roi est privilégié. Le « convive du roi » a une valeur triple de celle du simple homme libre. L'esclave qui appartient au roi vaut aussi trois fois plus que l'esclave ordinaire. Il n'est pas jusqu'aux chevaux et aux bœufs du roi dont le vol ne soit puni plus sévèrement que s'il s'agissait des chevaux ou des bœufs d'un sujet. Il y a dans le code des Francs-Ripuaires des articles qui sont d'une portée étrangement monarchique. « Si quelqu'un refuse d'héberger un envoyé du roi, qu'il paie une amende de 60 sous d'or. » — « Si quelqu'un est infidèle au roi, qu'il compose de sa vie et que tous ses biens soient confisqués. » On voit bien que le souvenir de l'ancienne Germanie et l'amour de la liberté politique étaient également absens de l'âme de ces hommes.

Les Germains avaient tellement oublié les institutions politiques d'outre-Rhin que tous leurs chefs, francs ou wisigoths, ostrogoths ou burgondes, adoptèrent les usages des empereurs, leurs insignes, et leur phraséologie pompeuse. Ils revêtirent le costume romain; ils se montrèrent avec la robe longue, sceptre à la main, couronne en tête. C'est ainsi que les rois mérovingiens sont représentés sur leurs monnaies. Rien de tout cela ne venait de la Germanie. Les chroniqueurs ne nous disent pourtant pas que les Francs aient protesté contre ces usages si nouveaux pour eux. Leurs rois s'entourèrent d'un cortége de chambellans, de comtes du palais, de patrices, de référendaires, de chanceliers, personnages dont les titres mêmes avaient été inconnus dans l'antique Germanie. Rien n'indique que les Francs se soient plaints de la création de ces dignités nouvelles; ils les briguèrent à l'envi. Les rois établirent un système d'administration copié sur le système impérial. On a quelquefois comparé les *comtes* mérovingiens aux *grafen* de l'ancienne Germanie. Il y avait au moins cette différence, que les uns étaient nommés par les rois, tandis que les autres avaient été élus par la population. En réalité, ces comtes mérovingiens, mi-partie Francs et mi-partie Gaulois, étaient les successeurs des comtes que l'empire avait établis dans chaque cité au ve siècle.

Les Germains réfugiés en Gaule ne possèdent plus rien qui ressemble à ce qui existait en Germanie. Ils n'ont pas pensé à établir dans leur nouvelle patrie les institutions de l'ancienne. Le regret de la vieille liberté de la tribu ne paraît nulle part. L'histoire nous montrera bien une lutte toujours renaissante entre les leudes et les rois; mais ce que ces leudes réclament n'est pas la liberté, c'est la terre. Les théories politiques sont absolument étrangères au conflit. Le débat ne porte que sur des intérêts matériels. On ne comprendrait pas comment ces troupes de soldats avides auraient infiltré

dans la Gaule l'esprit et les mœurs de la liberté, et l'on reconnaît bien d'ailleurs dans l'histoire de toute la période mérovingienne que la liberté fut leur moindre souci.

L'établissement des Germains en Gaule n'a donc pas pu produire les grands effets qu'on lui attribue ordinairement. Le sang n'a pas été notablement altéré, car ces Germains étaient peu nombreux. La manière même dont ils sont entrés dans le pays ne leur permettait pas d'en changer la face. Ils n'ont été ni des vainqueurs ni des maîtres. Tout ce qui est vivace dans une nation et tout ce qui y est signe de vie a subsisté en Gaule après eux. La langue est restée telle qu'on la parlait au temps de l'empire; rien n'a été changé ni à ses radicaux, ni à ses règles, ni à son accent; elle s'est modifiée ensuite d'âge en âge, suivant les lois naturelles des langues, sans que l'invasion germanique ait été pour rien dans sa lente et régulière transformation. Ces mêmes Germains n'ont eu aucune influence sur les croyances religieuses du pays. Ni les Francs n'ont songé à établir en Gaule leur vieux culte, ni les Wisigoths n'ont réussi à y implanter leur arianisme. Rien n'a disparu des croyances, des rites, de la discipline même de l'église. Tous les Germains qui sont entrés en Gaule, en Espagne, en Italie, n'ont pas empêché le catholicisme de se développer conformément aux habitudes d'esprit des populations du sud-ouest de l'Europe. Quant aux mœurs et au caractère de ces nations, on ne voit pas non plus que les Germains y aient mis leur empreinte; ils n'ont apporté ni une idée ni un sentiment qui leur fût propre. A regarder enfin à quel niveau tombèrent le sens moral et l'intelligence dans les siècles qui suivirent l'invasion, on ne saurait prétendre que ces Germains aient épuré la conscience humaine ou ravivé l'esprit.

Ils n'eurent pas plus d'action sur les institutions politiques que sur la langue, la religion et le caractère. Ils n'ont pas transplanté en Gaule les institutions de la tribu germaine, car ils les avaient oubliées. Ils n'y ont introduit ni le régime féodal, qu'ils ne connaissaient pas, ni le servage de la glèbe, qui existait avant l'invasion. Ils n'ont pas plus asservi la population gauloise qu'ils ne l'ont affranchie. Ni la monarchie ni la liberté ne viennent d'eux. Le régime féodal n'est pas un fait de conquête, car il n'a pas été établi par les vainqueurs aux dépens des vaincus. Il n'est pas le fruit de l'invasion, car le germe s'en trouve déjà d'une manière très manifeste dans l'empire romain. Il n'est pas plus germanique que gaulois, car il s'est développé avec la même vigueur chez les deux races et chez beaucoup d'autres encore. Il fut la conséquence naturelle d'un certain état social auquel les incursions germaniques n'ont pas été étrangères, mais que ces incursions n'ont pas créé toutes seules.

FUSTEL DE COULANGES.

LA
CHAMBRE DES COMMUNES
ET
LE GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE

I.

Il n'y a pas d'assemblée plus auguste que le parlement anglais; son nom va de pair avec celui du sénat de Rome. Elle a été le berceau de la liberté moderne; les règles, les lois, les formules du gouvernement « parlementaire » ont été adoptées de tous les pays civilisés. Dans tout l'univers, on sait ce que veulent dire ces mots : motion, résolution, amendement, budget, ordre du jour. Rome a fait la grammaire du droit civil, l'Angleterre a fait la grammaire politique. Elle apprit à l'Europe, à l'Amérique, à l'Australie, au monde entier, à connaître, à envier un certain idéal de gouvernement qui met la force au service de la raison, qui livre le pouvoir à l'intelligence, qui, en conciliant les besoins du présent avec les droits du passé, empêche les révolutions par les réformes, impose des réserves à toutes les impatiences et des freins à toutes les ambitions.

L'histoire des parlemens anglais se perd dans la nuit féodale : les premiers font penser à ces réunions que peint Tacite, décrivant les mœurs des Germains (1). La grande charte du roi Jean ne créa pas une véritable représentation nationale : elle n'appelait au conseil

(1) « Mox rex vel princeps, prout ætas cuique, prout nobilitas, prout decus bellorum, prout facundia est audiuntur, auctoritate suadendi magis, quam jubendi potestate. »

royal, avec les prélats et les pairs, que les tenanciers de la couronne; elle ne parle ni d'élection, ni de représentation, ni de villes, ni de bourgs. Sous Henry III, successeur de Jean, il y a déjà un vrai parlement représentatif. Il naît dans l'ombre; les vieux historiens s'occupent à peine de ces assemblées. Le 22 janvier 1265, le parlement se réunit à Londres. Les lettres de convocation ordonnent aux *shérifs* (1) de *choisir* et d'envoyer deux chevaliers par comté, deux citoyens par ville, et deux bourgeois par *bourg* du comté. Sous Édouard II (1272-1307), il y eut douze parlemens, où chevaliers, propriétaires, bourgeois, prirent place. Ce roi s'en servit dans toutes ses entreprises, notamment pour faire sanctionner le meurtre de David de Galles, et pour subjuguer l'Écosse. Le parlement de 1327 était assez puissant pour déposer le roi Édouard II. Sous son règne s'opéra sans doute la séparation définitive du parlement en chambre haute et chambre basse; le grand conseil féodal s'organise en quelque sorte, les rôles se divisent. Sous Richard II, les communes ne se contentent plus de voter l'impôt en bloc; elles votent des fonds pour des services spécifiés. Sous ce règne et sous le suivant (Henry IV), le parlement se réunit presque chaque année. Dès la fin du XIIIe siècle, les communes sont donc un organe reconnu de la constitution anglaise. La souveraineté de fait est déjà dans le parlement; mais dès cette époque son attitude vis-à-vis de la royauté est plutôt défensive qu'agressive. Quand le parlement proclame le 30 septembre 1399 la déposition de Richard II, le duc de Lancastre s'avance vers le trône vacant et prononce la formule: « au nom de Dieu le père et du Fils et du Saint-Esprit, moi, Henry de Lancastre, réclame ce royaume d'Angleterre, parce que je suis descendu en ligne directe du bon lord roi Henry III, lequel royaume était sur le point de se défaire par manque de gouvernement et par violation des bonnes lois. » Cela dit, Henry s'assit sur le trône. La royauté reconnaissait le parlement comme son juge; on punissait le roi sans punir la royauté. Les guerres des deux roses fortifièrent pourtant le pouvoir royal en détruisant les grandes familles. Sous les Tudors, les communes deviennent humbles et serviles; Henry VIII écrivait cependant au pape : « Les discussions du parlement anglais sont libres et sans restrictions; la couronne n'a ni le droit de limiter les débats, ni celui de contrôler les votes des membres. »

A la fin du XVe siècle, les rois dans tous les pays avaient lutté avec succès contre l'aristocratie, Ferdinand d'Aragon, Ferdinand de Naples, Louis XI, Henry VII. Il semblait que les mêmes causes dus-

(1) Le *shérif* est le vicomte normand de chaque province ou *shire* saxonne auquel les Saxons conservaient le vieux nom de *shire-reve*.

sent produire partout les mêmes effets; mais la monarchie, en devenant plus absolue, ne prit point partout les mêmes caractères. La chambre des communes fut la complice plutôt que l'esclave du sanguinaire despotisme d'Henry VIII. Sous les Tudors comme sous les Plantagenets, le parlement conserva ses priviléges essentiels, il continuait à fixer le chiffre et la nature de l'impôt. La passion royale et la passion nationale avaient les mêmes objets. Henry VIII, le roi le plus absolu qu'ait eu l'Angleterre, donna sans le vouloir l'omnipotence au parlement. Qu'est-ce qui pouvait être interdit ou impossible à un corps qui avait déposé, flétri des reines, confisqué le quart des terres dans le royaume, changé la religion établie, condamné des innocens, modifié plusieurs fois l'ordre de succession au trône? Il n'y avait rien qu'on ne lui demandât : il pouvait donc tout faire.

Sous le règne d'Élisabeth, la ferveur nationale et l'exaltation religieuse firent de la reine une idole. On lui pardonna ses caprices arrogans, son dédain pour les formes constitutionnelles, encore mal définies du reste. Ce fut seulement sous son triste successeur que commença la lutte mémorable d'où le parlement devait sortir vainqueur et maître définitif des destinées de l'Angleterre. L'histoire de ces combats restera toujours la grande époque de l'Angleterre; rien n'en fera pâlir la gloire tragique, ni la révolution de 1688, ni la lutte contre la révolution française et contre Bonaparte.

Les libertés parlementaires sont comme de fortes racines entrées dans le sol : l'arbre a souvent été insulté, ses branches, son tronc même, ont été brisés, la vieille souche est toujours restée. Trois grands principes traversent tous les événemens, mal définis au début, souvent contestés, mais toujours vainqueurs : 1° le roi ne fait point la loi sans le parlement; 2° il ne lève point d'impôts sans le parlement; 3° si la loi n'est pas exécutée, les agens du roi sont responsables devant les tribunaux. Henry VIII est obligé de céder quand il veut établir l'impôt du sixième du revenu; Élisabeth cède quand les marchands se révoltent contre les monopoles qu'elle veut créer. Comines vante déjà la constitution anglaise, la royauté limitée, tempérée.

Charles Ier ose rêver la royauté latine, romaine, de droit divin; ses théologiens niaient le contrat, le pacte entre la royauté et la nation. De 1629 à 1640, et bien qu'il eût accepté la *pétition des droits*, qui était la confession des obligations du souverain, Charles Ier se passa de parlemens. Celui qu'il convoqua en 1640 devint *le long parlement*. Il frappa d'abord Laud et Strafford, puis, quand le roi voulut faire arrêter sous ses yeux cinq de ses membres, entre autres Pym et Hampden, il se vengea sur le roi

lui-même. La révolution, d'abord défensive et faite au nom de la constitution, renverse bientôt le parlement lui-même. Cromwell, devenu protecteur, fit une réforme électorale, des communes nouvelles, une nouvelle chambre haute; mais ces chambres ni ne furent ni ne parurent jamais assez libres. Au moment de la restauration, le cri universel était « le parlement libre. » La réforme électorale de Cromwell était judicieuse, mais c'était l'œuvre de la violence; après lui, on retourna au vieux parlement.

L'idée de la réforme du système parlementaire n'était point populaire; elle ne devait le devenir que dans notre siècle. L'Angleterre était contente de ses communes, quelle qu'en fût l'origine. Ne tenaient-elles pas la royauté en échec? Ne faisaient-elles pas en 1688 une révolution défensive, qui donnait une satisfaction définitive à toutes les passions, à tous les intérêts du pays? Tant que les intérêts, tant que les passions dominantes sont représentés dans le gouvernement, on peut dire de ce gouvernement qu'il est représentatif. Au sens où l'on entend ce mot dans les temps modernes, le gouvernement anglais ne l'était point aux siècles derniers; il commence à peine à le devenir. Dans sa constitution, on trouve ce principe fondamental : les hommes ne sont point représentés, ce sont les corporations, les êtres moraux, villes ou comtés. Un député vaut un député, un électeur ne vaut pas un électeur. Dans l'acte d'Henry VI, il n'est jamais question d'un chiffre quelconque de population. Nulle proportion n'existe encore aujourd'hui entre le nombre de ceux qui élisent et de ceux qui sont élus.

Les premiers parlemens anglais furent en réalité les diètes des grands feudataires ou de leurs délégués. Les villes y étaient représentées en leur qualité de villes libres. Un bourg franc avait une parcelle de souveraineté; c'était un centre de commerce libre, sans douanes, délivré de péages, de pontage, de droits royaux, administré par une guilde de marchands. Une charte lui accordait le droit de tenir des foires, des marchés, de lever des taxes; le droit d'envoyer des membres au parlement était considéré comme onéreux, c'était la rançon des libertés municipales. La représentation était un privilége souvent peu envié. La couronne pouvait donner et retirer la franchise électorale; Henry VIII, Charles II, firent un grand nombre de ces bourgs dits *bourgs de nomination*. Souvent c'était le simple shérif qui choisissait les villes électorales. Cette prérogative exorbitante du roi ne finit que sous Charles II. Il n'y avait aucune règle fixe pour l'attribution du droit électoral dans les centres d'élection. Ici, tous les hommes *libres, freemen,* étaient électeurs, ailleurs c'étaient seulement les membres des corporations, les maires et les conseillers municipaux.

Ce système, si grossier, si arbitraire, était la dernière expression de la féodalité; il laissait le pouvoir aux possesseurs du sol, aux grandes familles. La plupart des députés, directement ou indirectement, représentaient l'aristocratie conquérante. A la fin du siècle dernier, Leeds, Birmingham, Manchester, n'étaient pas représentés; mais le duc de Norfolk nommait de fait 11 députés, lord Lonsdale 9, lord Darlington 7, les ducs de Rutland et de Buckingham 6 chacun. Il y avait à Galton 7 électeurs, 10 à Tavistock, 7 à Saint-Michel; 70 députés ne représentaient presque personne, 90 députés représentaient en moyenne chacun 50 électeurs, 37 en moyenne 100 électeurs. Il y avait 200 députés nommés par 7,000 électeurs. Jusqu'à la réforme de 1832, 300 députés étaient de fait les élus des pairs, 170 seulement pouvaient être considérés comme tout à fait indépendans. Macaulay se trompe lorsqu'il écrit à propos de cette réforme : « Des villes ont dégénéré en simples villages, des villages ont grandi jusqu'à être des villes, » et lorsqu'il semble croire que les villages électoraux, les bourgs pourris, sont tout ce qui reste de lieux jadis importans. Il y a eu au contraire en tout temps des villages, des hameaux, des solitudes, représentés en tant que villages, que hameaux et solitudes. Le bourg fameux d'Old-Sarum, qui perdit son privilége électoral en 1832, nommait 2 députés et n'avait que 12 électeurs. Ce qui semblait un abus en 1832 ne le paraissait point aux siècles précédens. Les communes représentaient bien l'Angleterre, non pas tel et tel village, telle colline avec ses moutons, ses bergers, ses charrues, mais l'Angleterre. Le droit politique de cette époque était le droit de propriété. Pendant que toute l'Europe passait sous la domination de rois absolus, l'aristocratie anglaise maintenait sa puissance : attachée au sol, elle y puisait la séve de la politique. Qu'importaient les irrégularités, les absurdités du système électoral, si ce système laissait le pouvoir à ceux qui exerçaient sur le pays un patronage incontesté, qui défendaient l'honneur, la religion, la liberté anglaise? Les grandes familles possédaient des siéges au parlement au même titre que des domaines héréditaires. Le candidat sortait du château avec musique et bannières, il était salué par les acclamations des laboureurs. Les tonneaux de bière étaient défoncés, les tables de bois se couvraient de lourdes viandes. Le député faisait à ses constituans un discours où il s'efforçait de les égayer; l'élection était une kermesse.

Les *bourgs pourris*, les *bourgs de poche*, étaient des bénéfices politiques. Le poète Waller fut député d'Ayesham à l'âge de seize ans. Fox entra en 1768 au parlement à dix-neuf ans comme député de Midhurst, que son père, lord Holland, avait acheté pour lui; à vingt et un ans, il faisait partie du ministère de lord North.

Le pouvoir n'était pas encore mis au concours, on ne considérait pas la souveraineté nationale comme un trésor qu'il faille diviser exactement entre tous les habitans mâles; deux partis, tous deux aristocratiques, tous deux armés de la puissance sociale, se disputaient seulement le pouvoir et l'exerçaient tour à tour. Le même système électoral leur convenait. On entrait dans la politique comme on entre dans le monde, où on a une place toute marquée. Les grands propriétaires pouvaient, dans leurs bourgs, faire nommer leurs parens, leurs cliens. Ce patronage profitait souvent à des hommes de plaisir, des parasites; il savait chercher pourtant les Pitt, Fox, Burke, Tierney, Sheridan, Canning, Brougham, Macaulay.

II.

Le vieux système électoral anglais eut les conséquences suivantes : il établit une solidarité secrète entre les partis politiques; l'un voulait donner plus, l'autre donner moins à la couronne, aucun ne voulait perdre son privilége. Il associait l'idée de puissance politique avec l'idée de richesse, de possession; il la matérialisait, la rendait inviolable, habituait la nation à croire que les maîtres du sol anglais devaient être les maîtres de tout. Il opposait au raffinement et à la corruption des cours une certaine rusticité énergique, jalouse, fière. — Il confondit de très bonne heure les bourgeois et les nobles (1), car les fils cadets des grandes familles entrèrent dans la chambre basse, les aînés s'y mêlèrent aux affaires publiques du vivant de leur père; les deux états apprirent à vivre, à raisonner, à discuter, à penser en commun.

Le tiers et la noblesse ne se trouvèrent pas tout d'un coup, ainsi qu'il arriva en France en 89, en face l'un de l'autre comme deux masses aveugles, impénétrables, dont l'une devait écraser et renverser l'autre. La bourgeoisie et l'aristocratie étaient liées par des nœuds séculaires; le parlement était comme un arbre dont les branches et les racines vivent du même air et de la même eau. Le préjugé, la haine, l'ignorance, n'élevaient pas un mur infranchissable entre les grands et le peuple; la race gouvernante n'était pas devenue une espèce nouvelle. Le pouvoir absolu n'avait eu ni le temps ni l'occasion de créer une société artificielle, de passer un niveau sur l'aristocratie comme sur le peuple; l'organisation politique n'était l'œuvre ni du caprice, ni d'une volonté unique, ni d'une théorie, ni d'un système; c'était l'ouvrage inconscient de

(1) Le fils d'un duc de Bedford, pendant les guerres des deux roses, fut le premier noble qui se présenta au parlement.

toutes les forces naturelles, du temps, de l'hérédité, de l'énergie humaine, du caractère, des inégalités natives, des événemens. La force d'une telle société venait de ce qu'elle ne doutait pas d'elle-même, et elle ne doutait pas d'elle-même parce sa foi religieuse avait passé dans sa foi politique. « Il y aura toujours des pauvres parmi vous. » Le peuple croyait aussi fermement à cette autre maxime : « il y aura toujours des lords parmi vous. » La vie était acceptée comme un fardeau, une tâche, un labeur; tous les ouvriers ne pouvaient travailler aux mêmes étages. Qu'importent les inégalités, les injustices même d'un jour, à celui qui a la vision d'un avenir infini? Au-dessus de ces milliers d'existences, les unes brillantes, faciles, les autres ternes, sombres, désespérées, toutes éphémères, il y avait sur la terre une existence prolongée et durable, celle de l'Angleterre. Tout ce qui la glorifiait, l'embellissait, était bon, tout ce qui la fortifiait utile. L'idée chrétienne du sacrifice est le fil qui coud la nation comme la famille. Que n'est-on prêt à donner à cette idole qui s'appelle la patrie! Les politiques modernes ne songent pas assez que le peuple, enfant de cœur et d'esprit, a une vie tout imaginative : ce sont les petits, les humbles qui se plaisent le plus aux rêves de grandeur. Pourquoi le Breton, qui n'a jamais vu, qui ne verra jamais le clocher de la cathédrale de Strasbourg, souffre-t-il si vivement aujourd'hui de la perte de l'Alsace? Il y a sans doute plus d'un paysan en France qui troquerait volontiers cette belle province contre sa fraction infinitésimale d'impuissante souveraineté. Tant que l'Angleterre grandissait, abattait ses rivaux, bravait Rome et les puissances catholiques, la vision et le retentissement de ces luttes remplissaient les esprits : il n'y avait pas encore de place pour les calculs égoïstes. La hiérarchie politique anglaise n'aurait pu être respectée tant d'années, si l'Angleterre n'avait pas été menacée par tant d'ennemis, si elle n'avait eu que des besognes et des soucis domestiques; mais sa vie fut une longue conquête défensive, en Europe, dans l'Inde, aux Antilles, au Canada. Si elle n'était une très grande puissance, elle n'était rien. Si elle ne pouvait se faire respecter dans toutes les mers, elle ne pouvait plus défendre ses propres côtes. Ainsi elle s'accoutumait à regarder le monde entier comme son ennemi. De là une tension extraordinaire, des habitudes impériales, et, sous tant de flegme apparent, un état permanent de crise, de hâte, d'inquiétude, une disposition à se servir des instrumens les plus proches, les plus familiers. L'Angleterre a toujours été comme un général plus pressé de gagner des batailles que de changer l'uniforme de ses soldats.

Quelles que fussent leurs imperfections, les parlemens anglais ont

eu ce grand mérite : ils ont su gouverner, tantôt avec le roi, tantôt contre le roi, dans l'intérêt du pays. L'impureté des colléges ne touchait point les élus. Paley l'avait dit : « en fin de compte, il s'agit de l'élu et non de l'électeur. » Dans ces élections, orgie, farce ou marché, la main royale ne se montre plus depuis longtemps. Une loi, rendue sous George II, défend aux soldats de se tenir à moins de deux milles de l'élection; ils ne peuvent revenir que deux jours après. Tous les fonctionnaires pensionnés par la couronne sont exclus du parlement; les shérifs ne peuvent être élus dans leur comté; les juges sont exclus du parlement parce qu'ils sont nommés par le roi. Les listes électorales sont faites par des employés des provinces, les inspecteurs des pauvres; les juges de circuit choisissent des « avocats réviseurs » qui statuent sur les réclamations. On ne voit l'état nulle part dans ces opérations; on ne l'aperçoit pas davantage le jour de l'élection. Les commissaires électoraux sont le shérif dans le comté, le maire dans les villes, dans les bourgs qui n'ont pas de maire un notable choisi par le shérif. Les élections sont absolument libres; les partis y sont seuls en présence. Les réunions électorales sont aussi libres que les élections. Quel système est le meilleur, celui qui restreint la liberté, ou celui qui restreint le nombre des électeurs? L'élection est un duel entre les partis qui a ses règles établies; l'état y assiste comme un témoin.

Ce système si simple et si honnête ne peut s'appliquer que lorsque les partis ont une organisation séculaire. Il y a bien des pays qui ont des parlemens, des chambres haute et basse; il y en a peu qui aient le vrai gouvernement parlementaire. Le caractère propre de ce gouvernement est de tenir en présence deux partis, l'un qui occupe le pouvoir, l'autre qui est tout prêt à remplacer le premier, si celui-ci commet quelque faute et cesse de satisfaire les instincts, les intérêts dominans. Dans un tel gouvernement, l'état n'est point quelque chose de supérieur, d'extérieur à tous les partis, qui profite de leurs divisions, dont la force vienne de leur faiblesse, la permanence de leur instabilité. Les idées de la nation s'infiltrent dans le corps électoral, de là elles passent dans une majorité parlementaire, et enfin s'incarnent dans un comité qui se nomme le cabinet. Au-dessus de tout, il y a la couronne, indifférente au moins en apparence et impartiale, qui n'est plus que l'image de l'unité nationale. C'est bien à tort qu'on a cru voir en Angleterre le pays par excellence où les trois pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont séparés et indépendans. Les pouvoirs exécutif et législatif sont au contraire entièrement confondus. Un tel système produirait la tyrannie ou l'anarchie, si les volontés individuelles étaient déré-

glées, les ambitions dévorantes et insoucieuses de l'intérêt national; mais, dans un parlement aristocratique, la passion de la toute-puissance, naturelle à l'homme, perd quelque chose de son âpreté. Dans d'autres pays, les députés n'ont à choisir qu'entre le pouvoir et la misère; la politique y devient personnelle, on suit des hommes, on ne suit plus des traditions, des principes. En Angleterre, les politiques se soumettent à une discipline volontaire, l'ambition la plus ardente est réglée par une obéissance plus ou moins sincère à des partis séculaires. On arrive au pouvoir avec son parti, on trouve tout naturel d'en sortir avec lui. On attend patiemment pendant des années que les fautes du parti ennemi lui enlèvent la confiance du pays et lui retirent la majorité dans le parlement. On se contente souvent toute la vie du rôle ingrat de censeur. On se résigne à n'être rien, on est retenu dans les rangs du parti vaincu par un sentiment d'honneur. On n'a point inventé en Angleterre cette maxime commode, qu'il est toujours licite de servir l'état : l'état, ce n'est jamais qu'un des partis au pouvoir; s'il a besoin de serviteurs, il a aussi besoin de successeurs.

Sur le continent européen, il s'attache une sorte de défaveur à ce mot d'opposition systématique; l'opposition en Angleterre est toujours systématique, en ce sens qu'il y a toujours un certain nombre d'hommes occupés à critiquer le pouvoir, à relever toutes ses erreurs, à signaler toutes ses fautes. Il y a un gouvernement potentiel à côté du gouvernement de fait; l'opposition a des cadres, des chefs, une discipline. C'est chose certaine que la longue jouissance du pouvoir stérilise un parti, lui ôte l'invention, le ressort, il devient comme une terre qu'il faut mettre en jachère. L'opposition réglée aiguise au contraire, affine les facultés; il faut s'y montrer digne du pouvoir, s'ingénier, promettre quelque chose au pays et ne rien lui promettre d'impossible. Il y a aussi, dans un pays naturellement enclin à respecter le succès, grande utilité à forcer les hommes d'état à savoir se passer du succès; on n'y voit point les généraux, ni même les soldats, passer d'un camp à l'autre, attacher la fortune de l'état à leur propre fortune, trahir les principes qu'ils ont longtemps publiquement épousés et défendus. Sans doute l'intelligence humaine ne peut rester éternellement emprisonnée dans les mêmes formules; l'opinion publique n'astreint pas les hommes d'état à une rigidité entêtée, mais il est bien rare que ceux qui ont un esprit supérieur n'entraînent pas leurs amis dans le sens où les conduit leur propre raison. Dans la chambre des lords, qui a la part la moins active dans la législation, les opinions sont presque héréditaires : l'esprit des familles patriciennes se transmet avec le sang. Les priviléges du droit d'aînesse nouent une

chaîne morale entre les représentans successifs du même nom. En sortant de l'université, le jeune lord imberbe va prendre sa place à Westminster du côté où siégeaient ses aïeux. En quoi diffère-t-il de ses amis qui sont assis de l'autre côté? Ils ont mêmes habitudes, mêmes préjugés, même idéal politique, religieux, moral, et néanmoins, tant qu'ils vivront, l'un votera oui quand l'autre votera non. Ils sentent qu'ils accomplissent une fonction, ils sont comme des poids de même métal attachés aux deux bouts d'un levier; quand l'un monte, l'autre descend.

Ces traditions pénètrent, quoique avec un caractère moins impératif, dans la chambre des communes. De la sorte il s'y trouve toujours deux partis en présence; leur nom change d'âge en âge, les problèmes du siècle présent ne sont pas les mêmes que ceux des siècles derniers. La prérogative royale, qui a été si longtemps en litige, semble aujourd'hui parfaitement définie. Les questions sociales ont pris le pas sur les questions de l'ordre constitutionnel. Les whigs sont devenus les libéraux, les tories les conservateurs; mais le tour d'esprit, les instincts, les aspirations des tories, se retrouvent modifiés par le temps et les circonstances dans les conservateurs. Les conservateurs modernes ont des principes de gouvernement qui en bien des pays épouvanteraient ceux qui se flattent d'être les représentans du progrès. Tories et whigs ont le même respect de la constitution et des droits populaires, les mêmes mœurs politiques; ni les uns ni les autres ne songent à usurper le pouvoir, à s'y maintenir autrement que par les moyens légaux, par la persuasion, par le concours des majorités. On peut causer très longtemps avec un homme politique anglais avant de s'apercevoir qu'il appartienne à l'un ou à l'autre des partis. On ne voit point chez ceux qui attendent le pouvoir cette amertume, cette impatience, cette lassitude de la fidélité ou cette ardeur désespérée qui s'observent en France, en Espagne, en Italie. Le mot de vaincu s'applique mal à des gens qui sortent si simplement des affaires.

On peut s'étonner cependant que les cadres politiques aient une telle solidité et se déforment si lentement, d'autant plus que les oscillations qui élèvent et rabaissent un parti ont été souvent d'une extrême lenteur. La révolution de 1688 porta les grandes familles whigs au pouvoir. Le nouvel établissement avait à lutter contre les passions les plus tenaces; il conserva longtemps, pour la moitié de la nation, le caractère de l'usurpation et presque de la conquête. Guillaume III était arrivé comme un conquérant avec ses régimens; il resta toujours son propre ministre des affaires étrangères. L'Angleterre n'était pas sa pensée dominante, elle n'était qu'un de ses instrumens contre la puissance de Louis XIV. Au dedans, il n'avait

rien à refuser à ceux qui lui avaient donné la couronne; ceux-ci étaient perdus, s'ils ne restaient tout-puissans. L'oligarchie des whigs abusa de sa victoire, comme il arrive à tous les vainqueurs : elle acheta le parlement. A l'époque de la révolution, les débats des chambres n'étaient pas encore publiés; de fait, le vote était secret. Le trafic des voix fut éhonté sous les George. La dynastie hanovrienne, importée d'Allemagne, tenait à peine au sol anglais; elle laissait faire les whigs. La reine Caroline, plus virile que son mari, avait des momens de révolte. « Pouvez-vous, mylord, dit-elle un jour à Stair, qui voulait s'opposer à un impôt, oser venir me parler de l'opinion des électeurs et du compte qu'en doivent tenir les élus? Comment avez-vous l'assurance de me dire que vous croyez que l'opinion des constituans, que leurs intérêts, que leurs instructions servent de mesure ou de règle à la conduite de leurs représentans dans le parlement (1)? » Caroline, élevée dans les idées despotiques du continent, ne respectait dans les libertés anglaises que le prestige, l'auréole qu'elles jetaient sur l'Angleterre. Avec son appui, sir Robert Walpole resta vingt ans ministre, il érigea la corruption en système.

La vague qui avait soulevé les whigs en 1688 ne commençait à baisser que sous le règne de George III; les excès des whigs les avaient perdus. Depuis la défaite du prétendant, le parti jacobite s'était transformé; il était devenu simplement le parti monarchique, il avait contracté avec la nouvelle dynastie un mariage de raison. Il avait toujours des racines dans la population des campagnes, il était dès lors un parti national, ne portait plus les regards au dehors. Il soutenait encore la prérogative royale, cependant ses théories politiques n'avaient plus le caractère d'une foi religieuse. Ce parti avait mûri en quelque sorte pour le gouvernement. Le règne des whigs avait duré presque sans interruption pendant soixante-dix ans, depuis la mort de la reine Anne; il prit fin quand lord North se coalisa avec Fox. En regardant l'histoire seulement par les sommets, on peut dire que les tories conservèrent l'ascendant jusqu'en 1832. Depuis cette époque, les libéraux ont repris l'avantage. Ces grandes oscillations subissent des arrêts ou même des retours momentanés, mais il y a comme de fortes impulsions qui se font sentir à travers plusieurs générations d'hommes. George III tira les tories de leur longue disgrâce; le jeune souverain, plus Anglais que ses prédécesseurs, se sentait aussi plus roi. Les règnes précédens avaient servi à mettre en pratique le gouvernement parlementaire; ses règles étaient si bien établies que les batailles pour la prérogative

(1) Mémoires de lord Hervey, ami et confident de la reine.

royale livrées sous George III ne furent que des escarmouches, comparées à celles qui s'étaient livrées sous les Stuarts. Les tories n'étaient plus que les amis du roi. Ils portaient dans les questions extérieures plus d'âpreté et de hauteur, dans les questions intérieures un esprit plus conservateur. La révolution française, en épouvantant le monde entier par ses crimes, l'empire, en l'alarmant par son ambition, rivèrent pour ainsi dire les tories au gouvernement. L'instinct de conservation agit sur les peuples comme sur les individus; dans les grands périls, les nations se cramponnent, à moins que leurs intincts même ne soient corrompus, à ce qui leur semble le plus ferme et le plus solide. Quand tout succomba en Europe, quand les plus redoutables puissances subirent le joug d'un parvenu couronné, l'Angleterre devint un instant le seul refuge de la liberté, elle resta la seule terre vierge de conquête et d'oppression. Que valaient les généreuses et pacifiques espérances des whigs, quand le monde était livré à la force, quand la guerre restait la dernière ressource de l'honneur? La vieille constitution anglaise, comme une forteresse, leva ses ponts-levis.

La grande marée conservatrice qui avait englouti la France impériale ne descendit que lentement : le règne des whigs ne recommença véritablement qu'en 1830; ils obtinrent une réforme électorale, mais dès ce moment ils paraissent plus préoccupés de modérer le progrès des idées démocratiques que de combattre leurs anciens ennemis. Depuis longtemps, conservateurs et libéraux n'ont plus qu'un objet commun; ils cherchent à conserver aux classes moyennes la direction de la politique anglaise. S'ils restent divisés, c'est moins pour se nuire que pour ne pas risquer de tout perdre ensemble. A peine peut-on dire que les uns sont plus enclins, les autres plus opposés aux réformes. L'esprit réformateur pénètre l'un et l'autre des partis.

Il y a toujours eu, en dehors des vieux cadres politiques, des groupes irréguliers qui, sans prétendre former un parti de gouvernement, ont exercé une influence considérable sur la marche des affaires en se portant d'un côté ou de l'autre, en déplaçant le centre de gravité des partis, en apportant des idées nouvelles dans le parlement. Les libres échangistes, ceux qu'on a appelés les *peelites*, ceux qu'on nomme aujourd'hui les radicaux, n'ont jamais constitué des partis véritables, mais ils ont fourni des dogmes nouveaux, des thèses, des doctrines. Ils ont plus de sincérité que d'ambition; le triomphe de leurs idées leur importe plus que celui de leurs personnes. Il s'établit ainsi comme une sorte d'accord tacite même entre ceux qui journellement se font la guerre. Dans les pays où les partis parlent sans cesse de concorde, on peut dire qu'il n'y a déjà

plus de concorde; « ils crient : la paix! et il n'y a point de paix. » En Angleterre, les partis ne s'offrent jamais la branche d'olivier, ils se poursuivent, se querellent, s'invectivent sans relâche, mais leur inimitié n'est point mortelle.

Les réformes électorales n'ont pas encore altéré la nature du parlement. La réforme de 1867 a été très radicale; elle a considérablement augmenté le corps électoral, mais rien n'a été changé dans l'idéal constitutionnel. Aujourd'hui comme autrefois, le député est un représentant, sans être un simple délégué, c'est-à-dire qu'il représente des intérêts plutôt que des personnes; il ne subit point le mandat impératif. Souverain le jour de l'élection, le corps électoral s'efface le lendemain. Chaque intérêt cherche ses colléges électoraux, les achète au besoin. L'électeur transmet en quelque sorte une puissance plutôt qu'il ne la produit, il est pareil aux courroies des usines. La vraie puissance est dans les choses durables, dans la richesse naturelle ou créée, dans la terre, dans les manufactures, dans le capital; les électeurs l'en expriment en quelque sorte et ne font pas autre chose. Les compagnies d'assurance, par exemple, ont intérêt à être représentées au parlement; elles trouvent des électeurs dociles, et disposent d'une cinquantaine de voix (1867). La terre, au moment où se faisait la réforme de 1867, avait 396 représentans dans les comtés, sans parler de 200 nommés dans les bourgs, mais appartenant à la classe des propriétaires fonciers.

La terre et le capital immobilier se partagent le parlement. La terre y a encore la part du lion, on peut bien compter 500 voix pour elle; le reste appartient au commerce, aux mines, aux manufactures, aux banques, aux manieurs d'argent. De même que dans la société civile une fortune mobilière semble moins noble qu'une fortune territoriale, le capital, incertain, fragile, remuant, abandonne encore la primauté politique au capital séculaire, éternel, immobile. Il n'y a plus au reste entre eux de rivalité, comme au temps de l'abolition de la loi des céréales. Tout le monde sait que, plus riche sera le commerce anglais, plus riche sera la terre anglaise. Les profits faits aux quatre coins du globe viennent s'endormir dans les champs mieux drainés, dans les prés, se solidifier dans les murailles des châteaux. Mille bras vont comme des tentacules chercher la richesse sur la terre entière pour la ramener toujours à la vieille Angleterre. Il y a dans l'esprit des parlemens des traditions tenaces qui survivent à toutes les réformes. Le corps électoral les subit; les électeurs ne peuvent que *choisir* entre des hommes qui, sous des masques différens, ont même visage. La réforme de 1832 a surtout profité à la classe des petits boutiquiers,

elle leur a donné la majorité numérique; qui pourtant oserait dire que c'est la classe des petits boutiquiers qui a gouverné l'Angleterre de 1832 à 1867? Elle s'est contentée de vendre ses voix à ce que l'on nomme en Angleterre les classes gouvernantes (*governing classes*); elle n'a pas eu d'hommes d'élite propres, de visées politiques particulières, elle a eu tout au plus des passions, des préjugés faciles à satisfaire. Il n'y a pas de classe au reste plus attachée aux lords, à l'aristocratie, plus naïvement éprise du rang, de la richesse, que celle des petits marchands. C'est ce qu'il y a de moins noble dans la nation; les détaillans sont les électeurs les plus impurs, les agens les plus complaisans de la corruption électorale. Cette corruption a été aussi éhontée après 1832 qu'auparavant. De temps en temps, des comités d'enquête la recherchent, la poursuivent; mais la publicité de leurs procès-verbaux, loin de réprimer le mal, semble seulement familiariser les esprits avec les habitudes de la vénalité électorale. Dans les comtés, dans les bourgs, on vend sa voix au plus offrant, whig ou tory. Les libéraux ne sont pas plus scrupuleux que les conservateurs. Pour faire une élection, il faut gagner les gens de loi et les cabaretiers. Les courtiers parlementaires sèment l'argent, les cabaretiers versent la bière; les grands brasseurs, qui possèdent presque tous les cabarets, sont une puissance dans l'état. Le petit marchand ne se croit pas déshonoré, s'il tire une dizaine ou une vingtaine de livres sterling d'une élection; le candidat ne l'est point pour acheter de quelques milliers de livres sterling l'honneur de faire des lois.

La réforme de 1832 n'a guère changé le parlement; celle de 1867 a donné la franchise dans les bourgs à tout homme domicilié depuis un an et payant la taxe des pauvres, *quel que soit son loyer*. Dans les comtés, il faut payer un loyer de 12 livres. On est réduit aux conjectures pour apprécier les conséquences de cette nouvelle réforme. Les Cassandres ont fait les plus sinistres prophéties. On craint d'avoir donné trop de droits au nombre, à l'ignorance; « il faudra, a dit M. Lowe, que nous nous décidions à enseigner l'alphabet à nos maîtres. » On peut se rassurer cependant. En premier lieu, la réforme n'a pas été violemment arrachée par le peuple aux classes gouvernantes. Depuis bien des années, le mot de réforme parlementaire n'était qu'un appât de popularité; on la promettait sans la désirer. Tant que dura le ministère de lord Palmerston, on savait qu'on en pouvait parler sans danger. Après sa mort, le parti libéral, qui n'était plus soutenu par sa popularité, se crut obligé de présenter un bill de réforme; mais il s'éleva bientôt dans son propre sein un corps d'opposition recruté principalement dans les grandes familles. Celles-ci redoutaient moins une réduction du

cens qu'un remaniement des circonscriptions électorales et la suppression de leurs derniers bourgs pourris. Lord Russell et M. Gladstone virent une partie de leur propre armée se retourner contre eux. On eut peur au dernier moment de la démagogie, de l'inconnu. L'Angleterre, riche, prospère, avait-elle besoin de rien changer? pourquoi ne pas la laisser entrer tranquillement dans l'avenir, comme un vaisseau dans une passe familière?

Les réformistes défaits organisèrent des démonstrations populaires; les grilles de Hyde-Park furent arrachées un jour qu'on voulait les empêcher de s'y réunir. Cette force nouvelle, le nombre, qui voulait entrer au parlement, se montra dans la rue. Le parti conservateur, tout surpris de se trouver au pouvoir, crut nécessaire, pour s'y maintenir, de faire lui-même une réforme que la veille il repoussait encore. Il n'y a presque pas de doctrinaires en Angleterre; le gouvernement s'y donne pour tâche de satisfaire le pays; il ne prétend pas être plus sage que lui. Les tories firent donc la réforme, comme autrefois ils avaient enlevé à leurs adversaires le mérite de l'acte d'émancipation des catholiques et de l'abolition des lois sur les céréales. La session de 1867 fut non pas enthousiaste, mais résignée; ce fut à qui ouvrirait le plus largement les portes à la réforme. M. Disraeli ne s'arrêta qu'aux confins du suffrage universel.

Témoin de ces changemens pacifiques, j'ai la conviction que la pression populaire n'était pas assez forte pour en rendre l'ajournement périlleux. On pouvait encore faire attendre le peuple, ou le contenter du moins à meilleur marché; mais on voulut éloigner jusqu'à la crainte et à la pensée même d'un bouleversement. On comprit que le vieil édifice social serait moins menacé, si les concessions étaient offertes par le parti le plus attaché au passé; les conservateurs sacrifièrent moins leurs principes à leur ambition qu'à une sorte de patriotisme profond, jaloux, qui veut épargner à l'Angleterre les épreuves et les hontes des révolutions. Le rôle que le parti aristocratique par excellence a joué dans ces événemens noue une sorte d'alliance secrète entre ceux qui sont le plus épris des changemens et ceux qui ont le plus à les redouter. Jusque dans le radical se cache un conservateur. Le peuple anglais ne regarde pas ses nobles comme des ennemis, comme des étrangers. Quand un jeune lord se fait radical, ce qui arrive fréquemment, il obtient plus aisément les suffrages des ouvriers qu'un plébéien. Qu'il s'agisse d'éducation, d'hygiène des grandes villes, de salaires, d'heures de travail, de logemens à bon marché, d'assistance publique, d'une réforme sociale quelconque, le peuple voit toujours des pairs au premier rang des réformateurs. Il aime encore son

aristocratie, il la regarde avec complaisance, comme un père qui, perdu dans une foule et les pieds dans la boue, verrait passer sa fille parée pour le bal.

La nouvelle réforme n'a pas changé encore le personnel parlementaire. La richesse et l'aristocratie y sont restées souveraines. Le centre de gravité politique a été à peine déplacé. Comme autrefois, on peut définir le parlement « un club d'hommes riches. » Il faut payer une entrée de 2,000 à 5,000 livres sterling (ce chiffre est quelquefois dépassé), et chaque réélection coûte une somme pareille. Il n'y a pas au budget et longtemps sans doute on n'y verra point de chapitre intitulé « appointemens des députés. » L'opinion publique repousse l'idée du député salarié. Les candidats sont donc exclusivement des propriétaires ou fils de propriétaires fonciers, des hommes enrichis dans l'industrie, la banque, le commerce, des gens de loi dont la carrière parlementaire augmente la clientèle. Le titre de député vaut de l'argent à ceux qui sont dans les affaires, mais il faut déjà beaucoup d'argent pour le conquérir. Les hommes de lettres, les journalistes, n'y aspirent pas ; ce serait un luxe trop coûteux. Comment diminuer les frais d'élection? Plus le droit de suffrage s'étend, plus les frais obligatoires augmentent. La coutume est plus forte que la loi. Il faut qu'un candidat fasse tomber une pluie de Danaé sur son district. A peine sait-il où elle tombe, il ne va pas lui-même corrompre les électeurs; c'est l'affaire des agens, qui savent toujours, quand on leur demande des comptes, faire des comptes fictifs, réguliers en apparence. Le député n'a point la ressource de promettre des faveurs, comme dans les pays de grande centralisation. Il faut qu'il dépense son propre argent, souscrive pour les écoles, les églises, les asiles, les hôpitaux, les monumens, pour les jeux, pour la chasse. L'ambition paie la dîme. Plus d'un maugrée contre ces terribles impôts, mais personne ne veut que les autres en soient exempts, et l'on achète fort cher la défaite de ses rivaux. Les lois contre la corruption électorale ne font que restreindre le nombre des candidats, car, sur cent personnes qui peuvent acheter un siége, il n'y en a pas beaucoup qui veuillent courir le risque de se voir enlever ce qui a tant coûté. En dépit de toutes les lois, la chambre des communes restera donc une chambre *riche*. Personne ne veut faire les affaires d'un homme pauvre, économe. S'il s'agit d'un Mill, d'un Gladstone, les électeurs consentiront à se faire eux-mêmes agens électoraux; ce sont là de rares exceptions. M. Mill avait déclaré qu'il voulait être élu par Westminster sans rien payer : il fut élu, mais son élection coûta 50,000 francs à ses amis.

L'aristocratie n'a plus, comme autrefois, le désir de gouverner

uniquement en vue de ses propres intérêts : elle abandonne tout ce qu'elle croit nécessaire de perdre; elle ne peut pourtant se détruire de ses propres mains, elle ne peut extirper ses propres instincts. Les ouvriers, qui par la dernière réforme sont devenus électeurs, ne cherchent pas encore à se faire représenter par des ouvriers; ils ne paraissent pas y avoir songé sérieusement jusqu'ici. L'ouvrier anglais n'est pas révolutionnaire : il ne veut que des réformes, et il les obtient des partis politiques. Les agitateurs qui le flattent obtiennent ses applaudissemens, mais ils n'oseraient lui demander son sang, ils ne pourraient le mener à l'assaut de la royauté, de la constitution; leur gloire, qui brille dans les carrefours, s'obscurcit à Whitehall. Le peuple gronde, remue, s'agite, cependant il est encore retenu par le respect de la constitution, ou plutôt d'un je ne sais quoi qui n'a pas de nom dans la langue politique, qui lui représente et la grandeur des souvenirs et la majesté du présent et cette force invisible qui a construit l'Angleterre, assuré sa durée, son autorité morale, sa fortune sans pareille. L'idée chrétienne du devoir, du renoncement, a aussi une place dans les âmes simples qui se consolent de leur petitesse par la vue de la prospérité nationale. Le froid égoïsme ne les a pas complétement salies. Le peuple anglais n'est pas seulement une poussière humaine. Toutes ces volontés ont un ciment : dans leur grand et douloureux effort, elles ne demandent à l'état, aux gouvernans, que ce qu'elles regardent comme le strict nécessaire de la vie humaine, la liberté, une certaine protection pour les faibles, les impuissans, les malheureux. Le socialisme même reste chrétien; il ne relève ni d'Épicure ni de Babeuf; il a des alliés dans les palais, parmi les privilégiés. L'ouvrier anglais n'est point indifférent à la politique, car les journaux à bon marché l'en nourrissent : il s'abuse sur la puissance et la compétence de l'état; mais son intelligence n'est pas corrompue. Il admire naturellement plutôt qu'il ne hait ce qui le dépasse; il veut s'élever plutôt que rabaisser les autres.

Tant qu'il en sera ainsi, le parlement restera fermé aux démagogues, aux aventuriers, aux politiques hasardeux. Il y a quelque chose dans la rudesse anglo-saxonne qui repousse la flatterie. Le peuple considère comme ses amis ceux qui s'efforcent de lui donner le pain, la viande, les vêtemens à bon marché, qui protégent ses enfans contre la rapacité industrielle, qui lui promettent de les mieux instruire; il se défierait de ceux qui lui diraient que l'ignorance et la pauvreté sont les seuls maîtres, les seuls juges légitimes, qu'elles doivent seules faire et appliquer les lois. L'esprit révolutionnaire n'a pas encore franchi le seuil de la chambre des com-

munes. L'esprit de réforme y trouve ses instrumens dans des partis parfaitement organisés, qui se remplacent au pouvoir comme des ouvriers qui descendent les uns après les autres dans une mine. Cette chambre reste encore aujourd'hui le modèle des assemblées politiques; son président a la gravité et l'impartialité d'un juge. Elle n'a pas de règlement écrit; des précédens séculaires lui servent de loi. Elle connaît le prix du temps. Sa besogne est énorme, car elle gouverne le plus vaste empire du monde. Comparez-la à tant d'autres assemblées où l'on agit d'autant moins qu'on parle davantage, où des journées entières sont données à de vaines paroles, à des discussions théoriques, à des querelles! Dans les pays novices, les assemblées, surtout à leurs débuts, ne savent comment user de leur force; elles discourent, s'embourbent dans la rhétorique; elles ressemblent à une armée qui ne saurait point manœuvrer, et qui remuerait sans pouvoir se mettre en ligne. Des règlemens compliqués, les discussions et les intrigues des bureaux, les rapports, dévorent son temps. En Angleterre, l'action parlementaire est plus virile; toute proposition arrive directement à la chambre, elle est toujours défendue, et à chaque lecture, par son propre auteur, elle ne passe point par la nuit des bureaux pour revenir transfigurée dans un rapport théâtral; elle s'adresse à un gouvernement, à une chambre, préparés à toutes les discussions, à des partis qui savent prendre une décision et ne sont pas réduits à se chercher eux-mêmes. La fonction parlementaire ressemble moins à un rôle. Il n'y a point dans toute discussion une part secrète et une part publique. Les clubs servent bien d'antichambre au parlement; on y discute, on s'y prépare aux discussions, on s'y concerte. Dans les occasions solennelles, les chefs des partis appellent autour d'eux leurs adhérens dans leurs propres demeures; mais tous les grands débats qui s'ouvrent devant les communes n'en ont pas moins quelque chose de direct, de spontané. Les partis n'ont pas besoin d'apprendre leur leçon.

Recrutée en majeure partie dans la caste aristocratique, la chambre a des allures très républicaines. Le crédit d'un député ne tient ni à son nom, ni à sa richesse; il n'est dû qu'au talent, ou plus encore au caractère. Nulle servilité; on sent une sorte d'égalité politique pareille à l'égalité sociale qui relie tous les *gentlemen*. La chambre ne donne pas volontiers « son oreille; » mais elle ne la refuse jamais à un serviteur éprouvé de la nation ou à un débutant. Après le lord, le député est ce qu'il y a de plus élevé dans le pays. Quelle dignité dépasse celle du législateur? Il ne faut point s'étonner si les parvenus ouvrent avec une clé d'or les portes de Westminster. Membre du parlement, le nouveau riche va de pair avec tout le monde, il

devient « l'honorable ami » de ce qu'il y a de plus illustre. La puissance nationale se fait visible en lui : il entre dans un courant de grandeur, dans un nimbe de lumière; il est souverain. Le peuple fut mécontent quand son « grand communeux » Pitt en 1776 devint lord Chatham. La souveraineté des communes est la plus vivante, la plus agissante, la plus entière; les grands orateurs ne s'exilent dans la chambre haute que quand leur ardeur s'éteint, quand leur propre flamme les a consumés. Ils regardent alors de loin, souvent avec envie, ces combats où ils ne peuvent plus se mêler.

III.

« Le parlement, a dit Blackstone, a la puissance absolue, et il est omnipotent. » On a dit plus familièrement de la chambre des communes « qu'elle peut tout faire, sauf d'un homme une femme et d'une femme un homme. » Il est certain que l'autorité parlementaire n'a point de limites bien tracées. Les fonctions du souverain n'ont jamais été définies, et, le parlement se trouvant être l'héritier de l'antique souveraineté royale, tous les pouvoirs y sont indistinctement mélangés. Le parlement est un souverain en trois personnes, le roi, les lords, les communes; de ces trois personnes, les deux premières sont aujourd'hui les moins actives. Il faut à toute loi la sanction royale et la sanction des lords; mais la royauté ne refuse plus la sienne quand les deux chambres sont d'accord, et les lords cèdent toujours à temps à la volonté de la nation, exprimée dans les communes.

La couronne n'a jamais été dépouillée par des lois de ses antiques prérogatives; théoriquement, son autorité est presque sans limites. Il n'y a point de constitution écrite qui l'oblige à prendre ses ministres dans le parlement, à renvoyer un ministère déplaisant aux chambres. Les ministres sont les ministres de la couronne; le cabinet est un conseil royal. Les juges n'exercent leur pouvoir qu'en vertu d'une patente royale qui peut toujours être révoquée. Le roi nomme le commandant en chef de l'armée; l'armée même est *son* armée. On ne peut intenter une action contre le souverain. Il gouverne l'église établie; la *convocation* n'est que son conseil. La suprématie ecclésiastique, au temps d'Henry VIII, d'Élisabeth, de Jacques Ier, de Charles Ier, donnait au roi une autorité absolue sur l'église; elle s'exerçait par une haute cour qui punissait tous les délits ecclésiastiques, et qui sous Laud devint un objet de terreur pour la nation. Qui reconnaîtrait aujourd'hui dans ce qui reste des

cours ecclésiastiques (la cour des arches) la cour de haute commission?

Rien dans les mots n'a changé; tout a changé dans les choses. La royauté est comme une façade antique qui couvre des bâtimens nouveaux. Le droit de *veto* subsiste toujours, mais depuis le commencement du XVIII[e] siècle le parlement n'a pas entendu une seule fois la formule du rejet : « le roy s'avisera. » Entourée des cercles de l'aristocratie, comme le soleil de ses planètes, la royauté demeure toujours pour le peuple comme l'image visible de la nation. Les respects humains se fixent plus aisément sur des hommes que sur des idées; mais, quand ces hommes représentent des idées, le respect devient une sorte de religion. Ce simple mot le roi, la reine, évoque dans l'âme de l'Anglais toutes les passions qui sont son orgueil, son souci, et qui sont entrées dans la fibre nationale, car à l'idée de la royauté ne s'attache pas seulement l'idée d'une antique possession, de glorieux souvenirs, de bonheurs ou de malheurs partagés en commun; il s'y attache celle d'un traité, d'un pacte qui protége les libertés religieuse et civile.

Ce traité existe toujours; il fut conclu avec Guillaume d'Orange. La *Déclaration des droits* rappelle les crimes et les erreurs qui ont rendu une révolution nécessaire. Le roi désormais ne pourra plus, par l'exercice d'un prétendu droit de dispense, arrêter l'effet des lois pénales; il ne pourra lever des impôts sans un vote du parlement, ni entretenir en temps de paix une armée permanente. La déclaration confirme le droit de pétition, la liberté électorale, constate que les débats du parlement sont libres, que la nation a droit à une administration de la justice humaine et conforme aux lois. Tous ces droits, tous ces biens sont l'héritage inviolable de la nation anglaise, et c'est à la condition que cet héritage sera gardé intact que l'autorité exécutive est confiée à la nouvelle dynastie. Il faut descendre l'histoire jusqu'à 1830 pour trouver quelque chose de semblable, une négociation ouverte entre une nation et un roi. On ne parle pas de droit divin en Angleterre; le pouvoir exécutif y est moins une propriété qu'une fonction. La nation est fidèle au roi, le roi est fidèle à la nation.

La nouvelle royauté, en se faisant complice de la nation contre l'ancienne, renonçait à la toute-puissance; elle se montra tantôt plus et tantôt moins exigeante, elle était forcément amenée à ne garder du pouvoir royal que ce qui était un obstacle aux prétendans et aux ambitieux. On sent encore, après plusieurs générations, ce caractère exceptionnel de la monarchie anglaise : elle n'a pas l'allure, le ton des monarchies continentales. Elle ne parle pas à l'Angleterre comme les Habsbourgs parlent à l'Autriche, les rois de

Prusse à la Prusse, comme les Bourbons parlaient à la France. Elle se sent en même temps plus solidaire de la nation et plus étrangère, pourrait-on presque dire, à la nation. Elle a les mêmes principes sans avoir le même sang, elle lui est unie par les intérêts plutôt que par les instincts. Elle plane comme un arbitre au-dessus des partis. Elle est moins une race qu'une magistrature. Son principe véritable, c'est l'utilité. *We love,* dit Cowper, *the king who loves the law* (nous aimons le roi qui aime la loi).

Depuis la chute des Stuarts, les discussions sur la prérogative royale n'ont été que des querelles de ménage; la monarchie ne disait plus : être ou ne pas être; elle argumentait, marchandait. Les derniers dévots de la royauté furent ceux qu'on nomma sous George III « les amis du roi, » qui n'allaient point à la cour, mais qui attaquaient l'administration au nom du souverain, dont ils prétendaient connaître la pensée secrète. Au fond, c'était leur propre pensée qu'ils défendaient. Lord Bute fut le dernier favori; George III, qui l'aimait, le fit d'emblée secrétaire d'état. Bute fit son premier discours en qualité de premier ministre; au bout de deux ans, las du pouvoir, il se retira sans motif apparent. Sous les deux premiers Georges, la royauté était en tutelle; George Ier vivait avec des femmes rapaces et des courtisans qui préféraient l'argent au pouvoir; George II, flegmatique et lourd, laissa régner Chatham. Seul, George III, plus Anglais et moins Allemand, plus roi que ses prédécesseurs, osa lutter pour sa prérogative. Il n'avait rien du despote, mais il prenait son autorité au sérieux, et voulait secouer le joug des grandes familles. Son esprit comprenait mal les fictions constitutionnelles; il tenait autant aux apparences du pouvoir qu'au pouvoir même; il ne permit jamais à ses ministres de s'asseoir devant lui. Il sacrifia Pitt à un scrupule religieux; sa résistance aux projets de cet homme d'état empêcha la réconciliation de l'Irlande et de l'Angleterre. La guerre d'Amérique fut sa guerre; tant qu'elle dura, il fut premier ministre avec North. Il lui parle sans cesse, dans ses lettres, de son honneur, de ses droits, de sa dignité; il menace quelquefois de retourner en Hanovre et de faire armer son yacht. Bien que la politique personnelle du roi n'eût amené que des désastres, il reste assez puissant pour qu'un billet de sa main colporté par lord Temple (1) fit rejeter l'*India bill* et tomber le ministère de coalition de North et Fox.

(1) « Sa majesté a permis à lord Temple de dire que quiconque doit voter pour l'*India bill* non-seulement n'est pas son ami, mais sera par lui considéré comme un ennemi, et, si ces paroles ne sont pas assez fortes, le comte Temple pourra employer des mots qu'il jugera plus forts et plus efficaces. » L'*India bill* ôtait le gouvernement de l'Inde à la compagnie, et le donnait à une commission nommée par le parlement.

L'allié du roi, Pitt, devenu ministre à vingt-quatre ans, lutta pour un souverain qui ne l'aimait point, et mit les grandes familles en déroute; cependant, soutenu au pouvoir par sa popularité, par les erreurs de Fox, par la guerre avec la France, il contint la prérogative royale. Le roi le subissait sans pouvoir lui pardonner sa hauteur et son génie. Enfin la folie du roi livra tout au parlement; elle fit de la royauté une fiction. Si aucun parti ne proposa d'interdire le souverain, ce respect même mettait l'interdit sur la fonction souveraine; la nation aimait son pauvre vieux roi, mais elle ne se sentait plus gouvernée que par le parlement.

Dans George IV, le prince de Galles avait d'avance tué le roi; son alliance haineuse avec l'opposition, ses procès, ses vices, son mariage secret, le livrèrent désarmé aux partis. La prérogative enfin passa aux mains délicates d'une femme; elle s'y dépouilla de tout caractère oppressif; elle se fit plus impersonnelle. La reine, protégée par son sexe, par une vie sans tache, par l'intégrité de son caractère, a joué comme sans effort ce rôle suprême d'arbitre entre les partis que les théories constitutionnelles lui assignent. La nation l'aperçoit au-dessus des partis, plutôt résignée à la grandeur que jalouse de s'en parer, fidèle à des conseillers sans avoir de favoris, humaine, ennemie de la guerre; elle ne s'est jamais liguée avec un parti contre un autre parti, elle n'a jamais conspiré contre les communes. Elle a régné au grand jour; elle n'a eu ni diplomatie secrète, ni politique occulte, ni cour ennemie du parlement. La reine a très nettement tracé en 1852 le programme de ce qu'elle regardait comme les droits de la couronne dans une note qui fut lue par lord Russell au parlement. Ce mémorandum était ainsi conçu : « La reine exige d'abord que lord Palmerston (il était alors le chef du cabinet) dise distinctement ce qu'il propose dans un cas donné, afin que la reine sache elle-même distinctement ce à quoi elle donne la sanction royale. Ensuite, quand elle a donné sa sanction à une mesure, elle exige que cette mesure ne soit point arbitrairement altérée ou modifiée par le ministre. Elle est obligée de considérer un tel acte comme un manque de sincérité envers la couronne, lequel mérite d'être puni par l'exercice constitutionnel du droit de renvoyer le ministre. Elle s'attend à être informée de ce qui se passe entre lui et les ministres étrangers avant que des décisions importantes ne soient prises sur leurs rapports, à recevoir les dépêches en temps convenable, à recevoir les documens qui ont besoin de son approbation à temps pour qu'elle puisse bien en connaître le contenu avant expédition. » On ne peut trouver ces prétentions exagérées : le premier ministre soumet à la reine toutes les décisions importantes du cabinet, il lui fait connaître les princi-

aux scrutins du parlement; mais elle ne prend point de part aux discussions du cabinet. Les théoriciens politiques ont cherché en Angleterre l'exemple de la séparation des trois pouvoirs, mais le secret de la constitution anglaise est au contraire dans le mariage du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Qu'est-ce que le cabinet? C'est un comité des assemblées législatives investi de toutes les fonctions exécutives. Le premier ministre est un souverain électif et révocable qui gouverne au nom du souverain héréditaire. Les ministres sont nominalement les serviteurs de la reine, en fait ceux du parlement. En théorie, c'est le souverain qui choisit les membres de la commission exécutive; en pratique, c'est la majorité des communes. Un ministère renversé, le souverain appelle le chef du parti vainqueur, qui amène ses amis, ses adhérens, tous ceux qui ont préparé la victoire ou qui peuvent la consolider.

Le *cabinet* commença par la *cabale*. L'institution qu'on regarde aujourd'hui comme l'organe essentiel du gouvernement parlementaire fut regardée d'abord avec méfiance. Les ministres étaient les hommes du roi; ils se nomment encore les ministres de sa majesté, car en Angleterre les mots changent longtemps après les choses, tandis qu'en France les choses ne changent que longtemps après les mots. Au début, il n'y avait aucune solidarité dans le cabinet; aujourd'hui cette solidarité est si étroite qu'un ministre est responsable d'une mesure qu'il a combattue dans le conseil. S'il diffère de ses collègues sur un point important, il doit se démettre. Les délibérations du conseil sont enveloppées d'un secret absolu; on ne tient aucun procès-verbal des séances. Les ministres n'écrivent point, ne racontent jamais ce qui s'y passe. Il y a une saveur presque révolutionnaire dans cette proposition : le cabinet est un comité des chambres; il faut la corriger en ajoutant que le mandat de ce comité n'est pas plus impératif que le mandat des députés. Le mystère dont s'enveloppe le conseil, la solidarité de ses membres, lui font une sorte de conscience qui reste libre. La majesté de la couronne est aussi préservée par ces précautions. Il serait impossible à un Anglais de rester longtemps ministre, s'il n'était secret.

Il n'est pas mauvais que la puissance du premier ministre, qui risque de s'exalter par les triomphes de l'éloquence et les applaudissemens populaires, vienne pour ainsi dire se reposer et se refroidir dans des délibérations sans écho. La force bruyante qui éclate dans les assemblées et qui entraîne les hommes par la parole ne suffit pas aux hommes d'état : ils ont besoin encore d'une force latente, tirée de ce qui représente l'intérêt et la grandeur nationale sous la forme la plus auguste et la plus invariable. Le pouvoir du

ministre est une conquête qu'il a sans cesse à protéger contre les partis; il n'a pas seulement à vaincre ses ennemis politiques, il doit encore triompher de ses amis, de leurs sourdes divisions, de leurs jalousies. La royauté lui sert en quelque sorte d'armure invisible, elle l'élève à des sommets plus tranquilles. Sans convoitises, elle peut calmer les convoitises, — sans haine, guérir les haines. Il faut la supposer ce qu'elle est aujourd'hui, honnête, sincère, fidèle à la nation; alors sa seule présence n'a plus seulement le don de réprimer l'ambition, elle l'élève et la purifie.

Tombât-elle pour quelque temps entre des mains indignes, la royauté anglaise n'est plus capable d'opposer des obstacles infranchissables à la souveraineté parlementaire. Les droits positifs dont elle est encore armée, le droit de dissolution, celui de créer de nouvelles pairies, ne peuvent s'exercer qu'avec le concours du cabinet, et les cabinets sortent des chambres, et ne peuvent se passer de leur concours. Dans une crise suprême, le premier ministre peut faire appel au pays, renvoyer une chambre hostile; mais la liberté électorale est entière, il n'y a point d'administration qui puisse corrompre, épouvanter ou tromper les électeurs; le pays a toujours le dernier mot. Tout s'incline à la longue devant lui, ministres, pairs, monarchie.

Les partis ne peuvent s'organiser fortement que dans les pays où l'état n'est pas organisé lui-même comme un parti, et le gouvernement parlementaire ne va pas sans l'organisation des partis; j'entends par là la faculté pour les hommes qui poursuivent le même but politique de se grouper, de se réunir, de fonder des journaux, de propager leurs doctrines dans des réunions publiques, de maintenir une perpétuelle agitation pacifique. Un parti est comme une armée, il a son état-major, ses cadres, son trésor; l'état n'intervient pas dans la lutte : il ne convertit pas ses fonctionnaires en agens électoraux. Quand il pose des questions au pays, il n'essaie pas d'y répondre d'avance. On cherche en vain l'état hors de Londres : le lord-lieutenant, le shérif, sont des notables plutôt que des fonctionnaires.

Mille gouvernemens locaux, paroisses, corporations, comités, couvrent toute la surface du royaume; l'aristocratie, la richesse, la terre, le clergé, sont les seules puissances visibles dans les comtés. Tout ce que nous nommons en France l'administration leur appartient. Qu'une lutte électorale s'engage, les deux partis, toujours prêts, mettent en ligne toutes leurs forces; sous mille formes, en mille lieux, on cherche à exciter, à émouvoir les électeurs. L'état pendant ces grands duels n'a qu'une mission, il maintient l'ordre. La diffamation contre les hommes publics, les ministres, n'a d'autre

frein que le droit commun; la colère, l'envie, l'injustice et la haine peuvent à leur gré se déchaîner. Ces orages n'épouvantent personne, ils semblent aussi inévitables que les vents d'équinoxe. Au pouvoir ou hors du pouvoir, les partis font de la propagande, remuent l'opinion. La politique a une sorte d'ardeur théologique; ce mot ne fait pas horreur comme aux pays latins. La politique envahit tout, elle est assise au foyer domestique, à toutes les tables, elle se glisse dans tous les livres, elle respire partout; on n'en sépare point l'économie politique, l'administration, la science des finances, comme je ne sais quoi de bas et d'impur. Les femmes n'en sont pas moins des femmes pour avoir une opinion. Les affaires de l'état ne sont point le monopole d'une classe de vendeurs de sermens et de marchands d'éloquence. Il n'y a pas deux pays dans le pays, l'un qui vit de la politique, et l'autre qui la subit, s'en défend, s'en éloigne avec dédain ou dégoût. On demande à un homme d'avoir la préoccupation, la passion des choses publiques, du bien public; l'esprit de parti n'est pas regardé comme un danger pour l'état, on y voit une condition nécessaire du gouvernement libre. Ce n'est pas assez de dire : Je veux servir le pays; avec qui voulez-vous le servir?

Ces mœurs n'assurent pas seulement la liberté électorale la plus complète; la nation est tellement pénétrée et saturée de politique que l'élection exprime d'une manière à peu près parfaite la volonté nationale. Elle n'est point une sorte de saillie imprévue, elle sort du corps électoral comme le fruit sort de l'arbre. Il faut sans cesse avoir cette vérité devant les yeux pour ne pas s'étonner de l'omnipotence parlementaire : la souveraineté de la chambre n'est pas en quelque sorte superposée à celle de la nation, elle en est exprimée. Rien ne la gêne dès lors, les hommes politiques vivent dans l'opinion comme des salamandres dans le feu. Il n'y a pas de mesure législative qui ne soit discutée, commentée, amendée, critiquée, d'un bout à l'autre du pays. Les parlemens ne sont que des greffiers de la volonté nationale, ou plutôt il y a comme une circulation perpétuelle de volontés entre les mandataires et les mandans, entre le peuple et ses représentans. Le parlement agit sur la nation, et la nation sur le parlement. Il est assez vain de décréter que le mandat est impératif quand la nation est insoucieuse, indolente, ignorante; il est oiseux de le faire quand les esprits sont toujours tendus, quand le souci des affaires publiques est incessant, universel, quand la politique devient pour ainsi dire une partie de l'hygiène nationale.

IV.

Il n'y a point de constitution, point de charte écrite qui définisse les pouvoirs du parlement. Ces pouvoirs n'ont pas de limite précise; ils sont de toute nature, religieux, législatifs, judiciaires, administratifs.

La constitution actuelle de l'église d'Angleterre date des premières années du règne d'Élisabeth; toute une session lui fut consacrée. On vota des lois canoniques et liturgiques comme on aurait voté d'autres lois; elles furent envoyées, comme de coutume, des communes aux lords. Il se trouva deux pairs temporels et neuf prélats pour voter contre la suprématie spirituelle de la reine et l'exclusion absolue de l'autorité spirituelle de « tout prince ou prélat étranger. » Ce fut à la majorité des voix qu'on remit en vigueur, avec quelques changemens, le « livre de prières » d'Édouard VI, et qu'on établit de fortes pénalités contre ceux qui attaqueraient la nouvelle liturgie. Le parlement n'est pas un concile, et pourtant la transsubstantiation a été la doctrine de l'église jusqu'à ce que le parlement l'ait abolie. Qui a mis fin au célibat des prêtres? Le parlement. L'église étant nationale, elle reste forcément soumise à la puissance législative. L'église aime à considérer sa doctrine comme un héritage direct des apôtres, comme un dépôt transmis à travers les âges; mais on ne peut la regarder comme une simple famille apostolique, elle demande trop à l'état, à la société civile. Elle possède des privilèges; elle a une part directe dans l'autorité législative, puisque ses évêques siègent à la chambre des lords; elle conserve un rôle important dans l'administration des paroisses, et la constitution des paroisses n'a été qu'ébranlée par la réforme de la loi des pauvres; en principe et en fait, elles demeurent toujours les foyers, les centres de l'administration provinciale.

Quel est l'état de la législation en ce qui concerne l'église anglicane? 1° La loi a permis qu'un grand nombre de fondations fussent appropriées à des usages religieux, 2° que le clergé anglican conservât ces fondations à la condition de remplir certains devoirs et engagemens; 3° elle asservit ce clergé à une forme particulière de culte, à la doctrine du *Prayer Book* et des 39 articles; 4° elle permet aux évêques de siéger à la chambre des lords; 5° elle leur permet de tenir des cours ecclésiastiques, mais on peut en appeler des décisions de ces cours devant le conseil privé; 6° elle autorise les réunions d'une assemblée ecclésiastique nommée *convocation*, qui peut discuter certaines matières, et, avec la permission et l'assistance du parlement, prendre une part subordonnée dans la législa-

tion. Le parlement, qui a donné à l'église ses dogmes, sa constitution, ses privilèges, sa richesse, peut modifier son ouvrage. Il a déjà défait l'établissement de l'église anglicane d'Irlande, et remis cette église dans le droit commun. Il n'y a aucun doute qu'il pourrait délier un à un en Angleterre même les liens qui rattachent l'église à l'état.

Pour ce qui est de l'administration, on ne peut pas dire qu'elle soit tout entière dans le parlement, car les comtés, les villes, les paroisses, ont des pouvoirs administratifs très étendus; mais il n'y a rien pour ainsi dire entre le parlement et cette multitude de corps isolés, indépendans et sans cohésion. Il n'y a pas de grands corps administratifs tout-puissans, formant une sorte d'état dans l'état. L'administration ne se sépare pas nettement de la politique. Si l'on réduisait le cabinet aux ministères purement politiques, on ne laisserait pas assez de place à l'ambition des partis, on ne saurait plus comment récompenser les services rendus dans l'opposition; les autres ministères sont les premiers échelons sur lesquels se hissent les jeunes talens, les réputations nouvelles. En face de cabinets réduits à un petit nombre d'hommes indispensables s'élèverait une administration savante placée au-dessus des orages de la politique, bien plus préoccupée d'échapper au contrôle de la chambre des communes le jour où ses chefs n'appartiendraient plus au parlement; en ce moment, ceux-ci servent de lien vivant entre les volontés changeantes de la nation et cette volonté tenace et traditionnelle qui s'enracine toujours dans les bureaucraties.

Faire paraître à côté des ministres des directeurs placés à la tête des grandes administrations répugnerait à l'esprit du parlement anglais. Ces personnages, habitués au respect, au silence des bureaux, seraient emportés comme des feuilles mortes dans les orages des communes. Leur éloquence technique reculerait devant la dialectique aisée, devant les sarcasmes des gladiateurs oratoires. Ils détesteraient la chambre, qui les mépriserait. Les ministres, dont le sort est toujours incertain, les sacrifieraient sans pitié. C'est à conjurer à temps les colères de la chambre que servent surtout les *petits ministres*. Vrais souffre-douleurs, ils couvrent à la fois le ministère et les administrations. Quand on fit la grande réforme de la loi des pauvres, on essaya de confier la direction de l'assistance publique à une commission purement administrative. Les « trois rois de Somerset-house » n'eurent qu'un règne assez court; ils avaient dans le parlement beaucoup d'ennemis et pas un défenseur officiel. La commission fut dissoute, et c'est un ministre aujourd'hui qui dirige ce département.

On n'entend point parler en Angleterre de « l'administration »

comme d'un corps distinct du corps politique. Ce mot s'emploie dans un tout autre sens; on dit : « l'administration de lord Palmerston » pour « le cabinet de lord Palmerston; » c'est qu'en effet le cabinet et la chambre, que le cabinet représente, sont la véritable administration. Il n'y aura rien à redouter de l'esprit bureaucratique tant que le parlement le dominera par l'esprit politique. On pourra centraliser davantage tout ce qui touche à l'éducation publique, à l'assistance, à la collection des impôts; mais tant que le pouvoir législatif restera le moteur principal de l'état, l'âme du gouvernement, la centralisation, étant liée à la loi, en respectera les formes, les garanties, et ne deviendra pas un instrument d'oppression. Le parlement peut tout changer, il pourra effacer les limites féodales des paroisses, abolir la corporation de Londres, mettre des préfets à la place des lords-lieutenans, réformer Oxford, Cambridge, les grandes écoles : les barrières locales, les constructions antiques, ne restent debout que par sa tolérance; mais l'instinct de la conservation l'avertit qu'il ne faut pas transférer à d'autres son droit universel de réforme. Les lords eux-mêmes le sentent, ils accordent une réforme pour conserver le droit d'en empêcher une autre.

Il n'y a pas de pays plus centralisé que l'Angleterre, en ce sens qu'il y a une volonté centrale qui peut tout faire et défaire, qui embrasse tout, qui ne connaît pas de frein, qui se modifie librement, d'âge en âge, de génération en génération, d'année en année, en restant toujours souveraine. Cette volonté est économe d'efforts, comme un ouvrier habile qui ne dépense que la force nécessaire pour obtenir un certain effet. Elle ne fait que le nécessaire, elle ne dérange point tous les petits centres où s'accomplit tant bien que mal une besogne sociale, politique, religieuse. Elle laisse vivre tout ce qui a de la vie, durer tout ce qui peut durer. L'Anglais ne goûte pas, ne connaît pas le plaisir de la destruction. Le lord-chancelier est toujours le *cancellarius*, le gardien de la conscience du roi; il est le représentant suprême de cette juridiction d'équité, reste des temps barbares où le roi mitigeait lui-même ou cassait les jugemens; il nomme à des bénéfices et convoque le parlement, il est le tuteur naturel des mineurs, des aliénés; il confond en sa personne les trois pouvoirs, le judiciaire comme magistrat, l'exécutif comme membre du cabinet et comme représentant spécial du roi, le législatif comme président de la chambre des lords. Quand il s'agit de ses priviléges, la chambre des communes a eu longtemps la prétention de se rendre elle-même justice, et de ne pas tolérer l'intervention des cours ordinaires. Elle a fait incarcérer des prévenus sur un simple mandat et sans indication des motifs de l'arrestation. En

1810, sir Francis Burdett fut arrêté et emprisonné à la Tour par ordre du parlement. La chambre des communes peut mettre en accusation et faire juger par la chambre des lords, convertie en cour suprême, non-seulement les ministres, mais tous les officiers de la couronne; on se souvient du procès de Warren Hastings. Dans ces grands procès, les communes sont représentées par trois accusateurs; c'étaient, pour Warren Hastings, Burke, Fox et Sheridan. Le dernier procès de ce genre a été, dans ce siècle, celui de lord Melville, accusé de malversation.

La prérogative judiciaire de l'assemblée est une arme bien émoussée; on saurait à peine parler aujourd'hui des privilèges du parlement, car le plus humble Anglais jouit de la liberté de la parole et de la liberté personnelle. Depuis longtemps, il n'y a plus de précautions à prendre pour garantir les députés contre l'autorité royale. Aussi chaque fois que les communes ont voulu invoquer de trop grands privilèges, la nation et la justice du pays ont repoussé ces prétentions. Elles ont triomphé des communes quand celles-ci ont voulu empêcher les imprimeurs de reproduire leurs débats ou priver des citoyens des bénéfices de l'*habeas corpus* et les soustraire aux tribunaux ordinaires. En 1771, un imprimeur, Wheeble, fut cité devant la chambre pour répondre de la publication des débats parlementaires; il refusa de paraître. La chambre offrit une prime de 50 livres pour son arrestation. Wilkes, alors *alderman* faisant fonction de juge à Guildhall, acquitta l'imprimeur. Un autre imprimeur intenta une poursuite contre le messager de la chambre chargé de l'arrêter. Wilkes et Oliver condamnèrent ce messager à payer caution. Les ministres mirent Oliver à la Tour, et peu de temps après le lord-maire Crosby. Les juges refusèrent de s'interposer entre la chambre et les magistrats de la Cité, et ceux-ci restèrent en prison jusqu'à la fin de la session. Depuis cette époque, les journaux ont publié sans être inquiétés les débats de la chambre. Tous ces procès ne sont que des souvenirs. Les communes hésiteraient longtemps aujourd'hui avant de poursuivre un pamphlétaire ou un orateur pour « mépris de leur privilége. » La diffamation contre la chambre ou contre l'un de ses membres peut être réprimée par « la cour du banc du roi, » aussi bien que tout autre libelle calomnieux.

Il faut bien le remarquer, toutes les fois que les communes font l'abandon de quelque ancien droit, c'est moins au profit du pouvoir exécutif que du pouvoir judiciaire : le pouvoir exécutif, c'est encore le parlement, car il n'est qu'une délégation du parlement, c'est un pouvoir essentiellement politique; mais il est arrivé fréquemment que la chambre des communes a fait des sacrifices volontaires au pouvoir judiciaire, qui vit en dehors et au-dessus des partis. C'est

ainsi que le parlement a institué une cour spéciale pour prononcer sur les demandes en divorce. Il a récemment décidé qu'il n'examinerait plus les pétitions faites contre les élections entachées de corruption ou de violence; il confie à des juges la vérification des pouvoirs contestés de ses propres membres, abandonnant ainsi un privilége précieux, et dont toutes les assemblées politiques sont jalouses. Il songe aujourd'hui très sérieusement à modifier tout le système de la législation dite *privée*. Au début de chaque session, on nomme un grand nombre de comités qui ont pour mission principale de statuer sur toutes les demandes de concessions. Ces comités fonctionnent en réalité comme des tribunaux : les compagnies de chemins de fer, les constructeurs de docks, de ports, les compagnies rivales qui s'occupent d'éclairer les villes, de leur fournir de l'eau, de les assainir, apparaissent devant ces tribunaux avec leurs témoins, leurs avocats spéciaux, qu'on nomme les *avocats parlementaires*. Les enquêtes, au lieu de se faire sur rapports d'ingénieurs, comme devant nos savans conseils des mines et des ponts et chaussées, se font par un débat oral et contradictoire.

Le parlement a été frappé des vices de ce système. D'abord il est fort coûteux; il n'est pas rare qu'une compagnie de chemins de fer dépense 40,000, 50,000, 60,000 liv. st. dans l'enquête parlementaire : il y a une compagnie de chemin de fer anglaise qui n'a pas dépensé moins de 300,000 livres. S'agit-il de travaux à faire dans le port de Cork en Irlande, le procès, au lieu de se faire sur place, se fait à Londres; il faut faire venir les témoins à grands frais. Le prix des bills parlementaires a pesé bien lourdement sur la construction du réseau des chemins de fer anglais. Ce réseau représente un capital de 300 millions de liv. st. On peut juger ainsi de la grandeur des intérêts qui se débattent dans les comités de la chambre. Les juges de ces tribunaux parlementaires sont souvent inexpérimentés, ignorans; les ingénieurs les accablent de leur science, les avocats de leurs argumens. Il faut traiter chaque question *ab ovo*, la jurisprudence de ces comités nombreux et mobiles est forcément incertaine, changeante; elle doit être souvent redressée par le comité judiciaire permanent de la chambre des lords, qui sert de cour d'appel. Les comités sont si surchargés d'ouvrage et travaillent si lentement, qu'il est devenu nécessaire de donner au ministère dit *Board of trade* la faculté d'émettre des ordres provisoires pour les grands travaux publics. Le parlement, bien entendu, peut confirmer ou infirmer ces ordres, et les intéressés peuvent envoyer des pétitions à la chambre pour en arrêter l'exécution. Aujourd'hui il est question de renvoyer toute la législation privée à un véritable tribunal extérieur au parlement, mais l'on ne s'accorde pas encore sur la consti-

tution et sur la compétence de ce tribunal. Ne contiendra-t-il que des juges, des gens de loi? Leur associera-t-on des ingénieurs, des financiers? Quoi qu'il en soit, le parlement semble tout prêt à faire l'abandon de son ancienne autorité en matière de concessions; mais il ne veut la livrer qu'à des arbitres indépendans de la couronne et du gouvernement du jour.

V.

C'est une erreur générale de croire que le gouvernement parlementaire soit forcément un gouvernement libre. L'histoire de la convention ne montre-t-elle pas qu'une assemblée peut devenir le tyran le plus odieux, le plus impitoyable, parce que la responsabilité s'y divise, et pour ainsi dire s'y perd et s'y dissout? Y a-t-il rien de plus pitoyable que tant d'essais du gouvernement parlementaire qui n'ont jamais abouti qu'à des dictatures plus ou moins hypocrites? Une chambre peut, tout comme un souverain, devenir arbitraire, violente, s'engouer, s'entêter, avoir des caprices, des manies. Quel est en Angleterre le frein le plus puissant de l'omnipotence parlementaire? Ce n'est plus la prérogative royale, ce n'est plus la chambre des lords, c'est plutôt l'autorité judiciaire. J'ai déjà montré comment le parlement se dépouille de ses attributions au profit du pouvoir judiciaire plutôt qu'au profit du pouvoir exécutif. Il y a plus : l'autorité judiciaire fixe la place de tous les organismes politiques et en arrête tous les écarts; elle sert de *nec plus ultra* à tout ce qui exerce une autorité publique. La cour du banc de la reine est une quatrième puissance dans l'état; elle a le droit de contrôle, elle empêche toutes les usurpations, celles de la couronne, celles des ministres, celles des fonctionnaires de l'état, celles des fonctionnaires municipaux. Là fut jugé le différend entre Jacques et les sept évêques, et l'histoire doit rendre cet hommage au roi, qu'il ne songea pas à pervertir la justice dans ce grand débat où sa couronne était en jeu. Les jurés furent choisis comme de coutume. Que signifie cette institution du jury aussi sacrée que l'institution parlementaire? C'est que la nation, qui délègue tous les pouvoirs, a gardé pour soi le droit de punir. Les marchands qui vont donner leur verdict (*vere dictum*) sont les descendans de ces guerriers barbares qui rendaient eux-mêmes justice et qui déposaient des rois.

« La pureté et l'impartialité, dit Junius (lettre du 21 janvier 1769), dans l'administration de la justice est le lien le plus ferme par où l'on s'assure de la soumission empressée du peuple et on rat-

tache ses affections au gouvernement. Il ne suffit pas que les questions de droit privé soient décidées avec justice, ni que les juges soient supérieurs à l'infamie de la corruption pécuniaire. Jeffries lui-même, quand il ne s'agissait pas de la cour, était un juge probe. Un juge qui est sous l'influence du gouvernement peut être honnête dans la solution des procès privés et pourtant traître envers la nation. » Comment les juges anglais sont-ils soustraits à l'influence du gouvernement? Comment la justice est-elle devenue le pouvoir suprême, le grand régulateur de l'état? Ceux qui font les lois, presque en tous pays, se croient supérieurs aux lois; en Angleterre, le législateur tire plus de gloire du respect qu'on accorde à la loi que de la puissance qu'il possède de la changer. En France, qui a le plus souvent violé la légalité, les rois ou les assemblées? Notre histoire est remplie des outrages que la monarchie absolue, puis les gouvernemens révolutionnaires, ont faits au droit. C'est en France qu'a été dit ce mot : « la légalité nous tue! »

« Nous comptons, dit le duc de Broglie dans son livre sur *le Gouvernement de la France*, des juges non par centaines, mais par milliers. De ce fait, il résulte que nous ne pouvons avoir, comme nos voisins, un corps composé d'hommes de premier ordre et de jurisconsultes consommés. » Si l'autorité judiciaire est si puissante en Angleterre, cela vient de ce qu'il y a très peu de juges. Trois cours seulement représentent l'ancienne cour du roi, l'*aula regia*, celle du banc du roi, plus spécialement chargée à l'origine des procès criminels, celle de l'échiquier des matières fiscales, celles des plaids communs, des causes civiles ordinaires. Chacune a cinq juges seulement; et quinze juges, dans leurs assises criminelles et civiles, rendent la justice dans presque toute la Grande-Bretagne. Il faut ajouter à ces cours de droit strict les cours d'équité, qui peuvent suppléer à la loi, en corriger les lacunes, qui créent une sorte de droit perpétuel, organique, toujours en croissance, émané de la conscience individuelle du juge. Il y a donc fort peu de juges; ces personnages sont hors de pair, ils ont une majesté empruntée à la majesté royale, une dignité aussi stable que celle des législateurs héréditaires. A peine monté sur le trône, George III décida que les commissions royales données aux juges n'expireraient pas à la mort du souverain. Leurs appointemens sont payés par la liste civile, et ne sont par conséquent pas discutés tous les ans dans le parlement, puisque le chiffre de la liste civile est réglé pour toute la durée d'un règne. Le lord chancelier, qui est ministre de la justice, et président de la chambre des lords en même temps que juge, reçoit 500,000 fr. par an, le *chief justice* du banc de la reine 200,000 fr., celui des plaids communs et le *lord chief baron* 175,000 fr.; les

autres juges 125,000 fr. (1). Quand ils montent au banc des juges, ils sont déjà riches, car on ne choisit que les avocats les plus en renom, les plus heureux. Le juge n'a rien à demander à la couronne, aux ministres; il n'a ni la crainte de descendre, ni celle de ne pas monter. S'il est jaloux de renommée, il n'en peut tirer que de son impartialité; il ne descend à la postérité que s'il est devenu comme une image de l'équité, si sa raison profonde a exprimé le sens le plus exact en même temps que le plus heureux de cette foule de documens et de règles qu'on appelle la loi. Il faut qu'il représente quelque chose d'impersonnel, la continuité dans le mouvement discontinu des affaires humaines, le passé parmi les mouvantes passions du présent.

Il est tout simple que l'autorité judiciaire, née à l'abri de la couronne et représentant les droits de la société contre les passions individuelles, soit, même dans un pays aristocratique, restée longtemps le défenseur jaloux des droits de la royauté. Lord Mansfield, lord Thurlow, lord Loughborough, lord Eldon, lord Ellenborough, furent des alliés de la cour; lord Mansfield et lord Ellenborough entrèrent même dans des cabinets, devinrent des agens du pouvoir exécutif. Lord Mansfield tenta de réduire les droits du jury en matière de presse, de l'enfermer dans le simple jugement des faits. Il ne s'attira pas seulement les colères de Junius. Un autre juge se trouva pour combattre cette doctrine, lord Camden. Il montra qu'on ne peut séparer absolument le fait et le droit, que le jury qui dans le meurtre cherche le degré de malice, dans le vol le degré de félonie, peut chercher aussi dans un libelle l'intention coupable. Lord Camden eut raison de lord Mansfield, et en 1791 le bill de Fox devint la sauvegarde de la liberté de la presse.

Le parlement n'est qu'un des ouvriers qui travaillent à l'édifice de la loi : à côté de la loi écrite, faite sous la piqûre et l'éperon du moment, il y en a une autre, fille des siècles, de la coutume, sortie par degrés de la conscience et de la raison des juges. Ce sont presque toujours des procès qui ont fixé de la manière la plus stable et avec le plus de retentissement les conquêtes solides de la liberté, car les théories politiques ne remuent pas l'âme d'une nation aussi aisément que ces drames dont elle voit, dont elle aime ou dont elle abhorre les acteurs. Il y a d'ailleurs dans le génie anglais une disposition à vénérer tout ce qui est puissant : or le législateur ne fait que conférer une puissance sur les hommes et sur les choses, il ne touche pas de sa propre main à la fortune et à la vie des

(1) Les juges irlandais (il y en a douze) ont 92,000 francs, les écossais 75,000, les juges des cours de comté 27,000 francs.

citoyens; il semble donc moins redoutable et moins grand que le juge.

Qui le premier a décidé que tout esclave devenait libre en touchant le sol anglais? C'est lord Mansfield à propos d'un noir saisi sur un vaisseau de la Tamise. Qui apprit la tolérance aux whigs? Ce sont les magistrats. Ils ont atténué les effets des lois iniques contre les dissidens et les catholiques. Les gens de robe, habitués à consulter la raison, ne sont pas enclins au fanatisme. Lord Mansfield, conservateur si sévère, gardien si jaloux des droits de toute autorité antique, fut un protecteur des dissidens. Il condamna la corporation de la Cité de Londres, qui infligeait des amendes aux shérifs qu'elle avait nommés et qui ne pouvaient remplir leurs fonctions faute de se conformer au rite anglican. « Ce n'est pas un crime, disait-il à la chambre des lords, érigée en cour d'appel, pour un homme de dire qu'il est un dissident, ce n'est pas un crime pour lui de ne pas recevoir le sacrement suivant les rites de l'église d'Angleterre; le crime consisterait à le faire contrairement aux dictées de la conscience (1767). » C'est la cour de chancellerie qui a tout à fait mis à l'abri les chapelles et les terres des sectes dissidentes (1844). Faut-il rappeler tout ce qu'ont fait les juges pour une liberté aussi précieuse que la liberté de conscience, pour la liberté personnelle? Jusqu'au règne de George III, il fut permis de faire des arrestations en vertu de mandats généraux (*general warrants*) qui ne désignaient pas nominativement les personnes suspectes. Quand parut le 45e numéro du journal de Wilkes, le *North Briton*, Halifax fit arrêter 45 personnes. En 1762, le *chief justice* du banc du roi prononça que ces mandats généraux étaient illégaux; les agens du pouvoir furent condamnés à de fortes amendes. Wilkes, un moment arrêté, obtint 100,000 francs de dommages-intérêts. Les tribunaux interdirent jusqu'à la saisie en bloc des papiers d'un sujet du roi; les mandats de saisie doivent spécifier exactement les papiers qui sont recherchés, et ce sont les seuls qu'on puisse emporter. Il n'est pas licite de mettre le domicile d'un citoyen au pillage. Lord Camden expose cette doctrine en 1765 dans la cour des plaids communs.

Les communes n'intervinrent pas législativement dans ces fameuses querelles. Pendant que les procès relatifs aux mandats généraux duraient encore, l'attorney-général pouvait dire audacieusement « qu'il ne se souciait pas plus des résolutions des communes en cette matière que d'autant de jurons de porteurs ivres. » Les *résolutions* des communes ne sont en effet que des expressions d'opinion, elles n'ont pas de sanction légale. Les communes ne se croient pas le droit de changer une loi pendant qu'elle s'interprète et s'exécute : elles ne pourraient donner à une loi nouvelle un effet ré-

troactif. La nation représentée dans le parlement ne défie point la nation représentée dans le jury. Le juge se trouve ainsi pendant des mois, souvent pendant des années, sur une sorte de Sinaï, plus haut que les faiseurs de lois, et appelant sur lui les yeux de toute la nation.

Le prestige des juges ne tient pas seulement à ce rôle auguste; ce n'est pas assez que leur sagesse dirige les consciences ignorantes des jurys, que leur main les mène au vrai, que leurs arrêts deviennent comme des axiomes que les âges se transmettent. Le magistrat devient législateur sans cesser d'être magistrat. La chambre des lords peut être ou tribunal ou chambre législative. Ceux qui ont le plus longtemps veillé à l'application des lois sont les meilleurs correcteurs de législation. L'autorité morale des juges est donc presque sans bornes. La liberté de conscience, la liberté personnelle, la liberté de la presse, ne sont pas, grâce à eux, restées des mots, des chimères; ces biens sacrés sont devenus aussi inviolables que le droit de propriété, que les biens purement tangibles et matériels.

La chambre des communes est l'expression vivante de la souveraineté nationale; mais cette souveraineté n'est point une force aveugle, enfantine, capricieuse, remuante, prête à faire des ruines plutôt qu'à ne rien faire. Le parlement peut tout faire, mais il se contente de corriger l'œuvre du passé, il ne prétend pas la renouveler tout entière. L'Angleterre ne connaît pas encore la doctrine funeste en vertu de laquelle nulle génération n'aurait le droit de lier d'autres générations. S'il en était ainsi, ce n'est pas seulement la constitution politique, ce sont toutes les lois qu'il faudrait sans cesse changer. Où commencent d'ailleurs, où finissent les générations? La chambre des communes est la force motrice de l'Angleterre, et il lui suffit de vaincre dans ses patiens efforts les forces résistantes de la tradition, de la coutume, de la couronne, de l'aristocratie. Une sorte d'équilibre mobile s'établit sans cesse entre toutes ces forces. Les communes anglaises ne se sont jamais considérées que comme des instrumens de la grandeur, de la prospérité, de la sécurité de l'Angleterre. Leur souveraineté s'arrête toujours instinctivement devant tout ce qui semble menacer la patrie.

AUGUSTE LAUGEL.

L'ÉGLISE

DES ANCIENS-CATHOLIQUES

DE HOLLANDE

I. Dupac de Bellegarde, *Histoire abrégée de l'église métropolitaine d'Utrecht*. Utrecht 1852. — II. C. H. van Vlooten, *Esquisse historique sur l'ancienne église catholique dans les Pays-Bas*. Paris 1861. — III. Dr R. Benninck Janssonius, *Geschiedeniss der Oud-Roomsch katholieke kerk in Nederland* (*Histoire de l'église ancienne-catholique dans les Pays-Bas*). La Haye 1870. — IV. *Verhandlungen des Katholiken-Congresses in München* (*Actes du congrès catholique de Munich*). Munich 1871.

Il y a quelques années, M. Renan prédisait que l'ère des dissensions et des schismes allait se rouvrir pour l'église catholique. Deux grands faits déterminaient en lui cette conviction : en premier lieu, le mouvement accéléré de centralisation qui entraîne le catholicisme vers cette forme absolue que nous nommons en France l'ultramontanisme; en second lieu, la disparition imminente du royaume temporel de la papauté, conséquence tardive, mais rigoureuse, du nouveau droit politique inauguré par la révolution. Ces deux faits, en apparence étrangers l'un à l'autre, se relient cependant par une étroite solidarité. En même temps que la papauté devenait plus absolue dans l'ordre religieux, elle se heurtait plus violemment que jamais contre les conditions d'existence des sociétés modernes, et l'ambition de l'Italie, en quête de sa capitale naturelle, se trouvait dès lors soutenue par les défiances et les antipathies d'innombrables alliés répandus dans le monde entier. D'autre part, la nouvelle position faite à la papauté par les événemens et par ses propres

efforts devait, au sein des masses catholiques, rendre la vie aux anciens fermens d'indépendance relative, gallicanisme, jansénisme, épiscopalisme, dont elle se croyait à jamais délivrée. Ces tendances, que nous appellerons constitutionnelles pour les distinguer de l'absolutisme ultramontain, semblaient, il est vrai, devoir se briser contre le fanatisme des uns et l'indifférence des autres; mais elles n'allaient pas tarder à se voir appuyées par le sentiment désormais très vif de l'incompatibilité entre le catholicisme défini par le *Syllabus,* décrété par le dernier concile, et les nécessités les plus impérieuses de la société contemporaine.

On ne saurait assister sans intérêt aux premières manifestations du mouvement, — dirons-nous réformiste ou réactionnaire, il mériterait à la fois les deux épithètes, — qui agite l'église catholique, et qui, sans rejeter le catholicisme en principe, vise à le rendre supportable aux peuples modernes en le purifiant des exagérations ultramontaines; mais jusqu'à quel point cette réforme intérieure est-elle possible? Le principe du catholicisme, c'est l'autorité souveraine de l'église, plus spécialement celle du clergé, son seul organe légitime, plus spécialement encore celle de la collectivité des évêques, dépositaires des traditions et des pouvoirs sacerdotaux, seuls habiles à les transmettre par voie d'ordination régulière. La papauté a si bien fait que le corps épiscopal n'est plus que l'ensemble des délégués ou des préfets du pape; il a échangé son ancienne indépendance contre cette position subalterne en vertu d'un décret rendu par lui-même et ratifié plus tard par la soumission de la minorité récalcitrante. Sur quoi donc s'appuyer pour tenter la réforme désirée sans tomber dans l'hérésie? Où trouver en dehors de l'épiscopat régulier cette transmission de l'autorité divine qui seule fait le prêtre capable d'enseigner et d'absoudre *de jure?* Et si l'on prétend s'en passer, n'est-on pas dès lors entraîné fatalement vers un nouveau protestantisme? Peut-être la nécessité fera-t-elle surgir des ressources que l'on ne saurait définir d'avance; peut-être, certaines éventualités venant à se réaliser, — par exemple l'avénement d'un autre pape, — l'épiscopat se retrouverait-il moins unanime dans son abdication volontaire ou forcée. Les mouvemens religieux ne se piquent pas toujours d'une logique parfaite, on serait même tenté parfois de penser que c'est ce dont ils se soucient le moins; mais de nos jours, où l'enthousiasme religieux est rare, il est désirable qu'une certaine correction préside aux essais de réforme. Au moins accordera-t-on que les chances d'avortement de l'agitation actuelle seraient bien moindres, si elle pouvait se rattacher à tout le passé catholique par une filiation dont l'opinion ultramontaine pourrait seule contester la légitimité.

Voilà ce qui rend une importance toute spéciale à une petite église catholique tenue à Rome pour schismatique, mais reconnue autrefois comme parfaitement régulière par les premières autorités épiscopales de France et d'Allemagne, une église à peu près oubliée depuis une centaine d'années après avoir fait beaucoup parler d'elle, fondée par des saints, ayant donné le jour à des théologiens illustres et même à un pape, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours comme un témoin vivant de l'ancienne constitution catholique-épiscopale, anéantie aujourd'hui par l'absolutisme ultramontain. La petite église des « anciens-catholiques » des Pays-Bas pourrait bien être appelée à un rôle éminemment libérateur au sein de la catholicité.

I.

A côté de l'église catholique romaine, à laquelle se rattachent les deux cinquièmes de la population de la Hollande, existe un petit groupe de fidèles qu'on désigne souvent, mais à tort, du nom de jansénistes. Eux-mêmes s'appellent « anciens-catholiques » (*Oud-Katholieken*); tel est aussi le nom que l'état leur reconnaît officiellement. Ils ont un archevêque siégeant à Utrecht, deux évêques, résidant l'un à Deventer, l'autre à Harlem, un séminaire et un clergé relativement nombreux desservant les vingt-cinq paroisses disséminées dans le pays. Cependant leur nombre n'est pas grand : c'est tout au plus s'il dépasse 6,000 âmes, et, bien que généralement respectés, ils tiennent si peu de place dans la vie religieuse du pays qu'on les oublie aisément.

Il est certain qu'une secte protestante de 6,000 âmes réparties en vingt-cinq communautés serait fort insignifiante. Il en est tout autrement quand il s'agit d'une société catholique énonçant la prétention de se rattacher par son épiscopat et sa doctrine à la tradition de l'ancienne église. C'est sa hiérarchie, c'est son épiscopat qui importe, bien plus que le nombre de ses membres. D'où vient donc ce phénomène, si étrange à nos yeux, d'une société religieuse professant le catholicisme et pourtant en état de schisme *de facto* avec la grande église de même nom? A cette question, les anciens-catholiques de Hollande répondent qu'ils ne sont pas du tout en opposition avec l'église catholique dans son ensemble, qu'ils sont dans toute la rigueur du terme les continuateurs du catholicisme national des Pays-Bas, tel qu'il était avant et depuis la réforme, — que, n'ayant jamais reconnu la souveraineté absolue du siége romain au temps où rien ne les séparait du reste de la catholicité, ils ne pouvaient courber la tête devant un décret pontifical, à leur avis

arbitraire, qui supprimait purement et simplement leur église nationale, — que, victimes de l'ultramontanisme jésuitique, mais forts de leur vieux droit épiscopal, ils attendent avec confiance le jour où justice enfin leur sera rendue, et que les maux qui affligent à cette heure l'église catholique n'ont pas d'autre cause que cette déviation des vrais principes, dont les premiers ils ont eu beaucoup à souffrir. Quant à leur hiérarchie épiscopale, ils la tiennent pour parfaitement régulière, canonique, irréprochable en droit ecclésiastique, et les autorités théologiques ne manquent pas à l'appui de ces prétentions.

Utrecht fut le berceau du christianisme dans les Pays-Bas, où il fut apporté vers la fin du VIIe siècle par saint Willebrord, qui reçut les titres d'évêque d'Utrecht et d'archevêque des Frisons. Toutefois la religion nouvelle ne fit que peu de progrès jusqu'à l'arrivée de saint Boniface (vers 725), qui lui gagna de nombreux prosélytes. L'évêché d'Utrecht, depuis lors, fut constitué d'une manière définitive et assez fortement pour résister aux prétentions des évêques de Cologne, qui auraient voulu le réunir à leur diocèse. Les évêques d'Utrecht étaient, comme à peu près partout en ce temps-là, nommés par le clergé du diocèse et le peuple, du moins les notables, et avant Grégoire VII (XIe siècle) il n'est pas question d'approbation pontificale nécessaire pour que l'élection sortisse son effet. L'évêque nouveau notifiait son avénement à ses collègues, entre autres à l'évêque romain; il entrait dans le concert de la catholicité après avoir été reconnu par eux, mais il tenait ses droits de l'élection diocésaine et nullement d'une délégation du pontife romain. On peut même ajouter que la tradition constante du diocèse d'Utrecht fut de maintenir l'autonomie épiscopale contre les tentatives centralisatrices de la papauté. Ainsi l'évêque Guillaume Ier et son successeur Conrad prirent le parti de l'empereur Henri IV contre Grégoire VII. Lorsque la grande querelle des investitures fut vidée, les empereurs allemands avaient renoncé à leur droit de confirmer les évêques par la crosse et l'anneau. Depuis lors aussi, la nomination des évêques se fit simplement par le vote des chapitres diocésains, leur installation en était la conséquence immédiate. On se bornait encore à notifier l'élection à Rome; mais bientôt on sollicite l'approbation pontificale, et quelques évêques la croient nécessaire, tandis que d'autres, plus nombreux, déclarent que, comme leurs prédécesseurs, ils auraient pu s'en passer.

Du reste, l'histoire du diocèse d'Utrecht n'est ni plus ni moins édifiante que celle de tant d'autres évêchés du moyen âge. Ce diocèse formait une sorte de théocratie, comme ceux de Cologne, de Mayence ou de Trèves, nominalement soumise au saint-empire, en

réalité très indépendante. Les évêques étaient princes au temporel comme au spirituel. Souvent en lutte avec les bourgeois, qui tenaient ferme à leurs franchises, ils étaient aussi souvent en guerre avec les comtes de Hollande et de Gueldre, ou bien ceux-ci tâchaient de promouvoir au siége épiscopal leurs parens ou leurs favoris. De là des dissensions, parfois très violentes, où les papes intervinrent pour l'amour de la paix et aussi pour faire acte d'autorité.

Cette autorité toutefois n'était reconnue que dans de certaines limites. Ainsi, lorsque le pape Martin V (1423-1431) lança l'anathème sur l'évêque d'Utrecht et son diocèse tout entier, l'évêque, le clergé, les fidèles bravèrent l'excommunication et n'en tinrent pas le moindre compte. La messe fut dite, les sacremens administrés, les morts enterrés absolument comme si de rien n'était. L'événement leur donna raison. Le successeur de Martin, Eugène IV, animé de dispositions contraires, retira l'anathème, qui fut ainsi une arme sans force, *telum imbelle sine ictu*. Lorsqu'on suit l'histoire intérieure de ce diocèse, on n'est donc pas étonné d'en voir sortir des hommes qui joignent à un profond attachement pour la grande tradition catholique une foi assez médiocre dans les prérogatives de la papauté. Le plus remarquable fut l'Utrechtois Adrien Booijens, plus connu sous le nom du pape Adrien VI (1532-1533). Il avait professé la théologie scolastique avant de monter si haut, et nous lisons dans un de ses traités cette déclaration carrément énoncée : « il est certain que le pape peut errer aussi dans les choses qui concernent la foi... Plus d'un pontife romain en effet a été hérétique (1). »

Ce même esprit d'indépendance en face des exigences pontificales se retrouve dans deux ordres de faits également caractéristiques de l'ancien catholicisme néerlandais. C'est d'abord la résistance des évêques d'Utrecht à l'influence des ordres mendians, ces armées du saint-siége, relevant directement de lui et toujours disposées à miner partout où elles venaient camper l'autorité de l'*ordinaire*. C'est ensuite, depuis le XIVe siècle, la grande extension de l'ordre mystique connu sous le nom de *Frères de la vie commune*, ces pieuses corporations très attachées à l'orthodoxie, mais qui réagissaient contre la scolastique régnante et le formalisme des pratiques dévotes. Une piété onctueuse, pénétrante, presque voluptueuse, beaucoup d'ardeur pour les œuvres de bienfaisance, une tendance prononcée à saisir l'enseignement de l'église par son côté consolant et régénérateur plutôt que par le côté dogmatique, une préférence très visible pour la doctrine de la grâce telle que Paul

(1) Certum est quod papa possit errare etiam in rebus quæ tangunt fidem... Plures enim fuerunt pontifices romani hæretici. — *Quæstiones in quartum sententiarum magistri Hadriani Florentii Trajectensis*, fol. XXIII.

et Augustin l'ont comprise, tels sont les traits principaux de cette société peu bruyante, dont l'influence fut très grande au sein des populations flamandes et hollandaises. C'est de là par exemple que sortit l'*Imitation de Jésus-Christ*, non qu'elle y ait été composée, car on sait aujourd'hui qu'elle remonte au XIIIe siècle et qu'elle est due aux méditations solitaires d'un moine de l'Italie septentrionale nommé Gersen; mais ce précieux livre, longtemps oublié et pour ainsi dire perdu, fut retrouvé, transcrit, propagé par Thomas A-Kempis, qui faisait partie des frères. Rien de plus orthodoxe assurément que ce dialogue perpétuel entre une âme pénitente et le Christ consolateur. A la fin du livre pourtant, lorsqu'on a vu tout ce que le fidèle seul, en tête-à-tête avec le divin Maître, a reçu directement de lumières et de grâces, on en vient à se demander à quoi sert encore l'intervention du prêtre. Une telle conséquence, il est vrai, ne pouvait être sentie qu'à la longue, et les frères de la vie commune ne songeaient guère à la tirer. Nous voyons seulement que, dans le catholicisme néerlandais antérieur à la réforme, le mysticisme donnait la main à l'épiscopat dans sa résistance tantôt sourde, tantôt déclarée, aux impulsions et aux prétentions romaines.

Cependant les grands jours du XVIe siècle étaient venus. Les idées protestantes pénétrèrent de bonne heure dans les Pays-Bas, sans y faire dès l'abord des progrès aussi rapides qu'ailleurs. Charles-Quint et surtout Philippe II y mettaient bon ordre. Un changement important s'opéra dans la constitution du diocèse d'Utrecht. Il était devenu trop considérable, eu égard surtout aux circonstances nouvelles, pour qu'un seul évêque pût surveiller efficacement les infiltrations continuelles de l'hérésie. L'évêché d'Utrecht fut érigé en archevêché, et cinq évêques furent adjoints à l'archevêque, avec les villes de Groningue, Leeuwarde, Deventer, Harlem et Middelbourg pour résidences. En même temps le pape conférait à Charles-Quint le droit de nommer les évêques, sous la réserve de l'approbation pontificale. Ces arrangemens, pour ainsi dire extérieurs, n'affectèrent pas encore la constitution intérieure du diocèse; le chapitre désignait toujours le nouveau dignitaire au choix impérial, et la tradition du catholicisme néerlandais continuait de prévaloir. Par exemple les évêques et leurs prêtres recommandaient beaucoup la lecture de la Bible malgré les objurgations des moines mendians, qui se signaient d'effroi à la vue d'une Bible imprimée; ils encourageaient l'usage de la langue vulgaire dans les offices de l'église, et dès les premières années de sa formation l'ordre des jésuites rencontra chez ce clergé plus que du mauvais vouloir. Les formes nouvelles de la piété ultramontaine, l'emploi du rosaire, le culte

exalté de Marie, les pompes théâtrales, étaient combattues par l'épiscopat national comme autant d'innovations pernicieuses; mais, notons-le bien, c'est surtout comme innovations qu'elles étaient repoussées. Au fond, ce clergé était éminemment conservateur. Il luttait avec une extrême énergie contre le protestantisme envahissant, et il avait accepté avec une entière soumission les décrets du concile de Trente.

Les événemens se précipitaient. En dépit de persécutions atroces, le protestantisme levait toujours plus la tête. Les provinces, exaspérées par la tyrannie politique et religieuse du roi d'Espagne, avaient pris les armes au nom de leurs droits méconnus. Guillaume le Taciturne commençait sa grande épopée. Quelque temps réduit à l'impuissance par les succès militaires du duc d'Albe, il avait vu la fortune sourire de nouveau à son indomptable persévérance. Les *gueux de mer*, ces derniers défenseurs de la cause nationale, à l'heure où tout semblait perdu, avaient surpris le petit port de la Brille (1er avril 1572), et de là l'insurrection s'était réveillée sur toute la surface du pays. Une guerre acharnée s'ensuivit, marquée par des combats sans nombre, des siéges qui font époque dans l'histoire, des cruautés qui font frémir, mais aussi par la consolidation croissante de l'œuvre qu'avaient entreprise Guillaume et l'énergique population rangée sous sa bannière libératrice. En 1579, l'Union d'Utrecht constitua définitivement la république des Provinces-Unies en lui donnant une charte fondamentale. La lutte était pourtant loin d'être finie. Elle a duré, à vrai dire, jusqu'en 1648, mais avec des interruptions et des trêves dont la jeune république sortait toujours plus affermie.

Ce fut un temps de rudes épreuves pour le catholicisme néerlandais. A l'origine de ce grand conflit, il importe de le remarquer, les griefs politiques contre l'Espagne étaient au moins aussi forts que les antipathies religieuses. La preuve en est que les provinces du sud, où le protestantisme resta toujours en minorité, furent les premières à donner le signal de la résistance. Plus tard encore, les odieuses mesures fiscales du duc d'Albe furent, nous ne dirons pas la cause, mais l'occasion déterminante de l'insurrection générale. Catholiques et protestans joignirent alors leurs efforts contre la tyrannie qui violait les droits jurés. Dans un moment de fanatisme délirant, d'aberration colossale, Philippe II n'avait-il pas condamné à mort tous les habitans des provinces sans distinction de rang, d'âge ou de religion! Le parti national ne faisait pas la guerre au nom d'une église, il avait inscrit simplement la liberté de conscience sur son programme religieux, et ce sera l'éternel honneur du Taciturne d'avoir, autant qu'il dépendait de lui, préservé

ce grand principe des atteintes que ses partisans victorieux étaient toujours tentés de lui porter. C'est ainsi que l'Union d'Utrecht assurait aux catholiques néerlandais le libre exercice de leur religion. Cependant il y avait dans la situation nouvelle des élémens de commotions religieuses que toute la prudence humaine ne pouvait conjurer. D'abord il était visible que la liberté de conscience profitait en premier lieu à l'église protestante, qui se recrutait désormais parmi ces timides, toujours nombreux dans les temps de crise, qui attendent que la victoire se décide dans le sens de leurs préférences pour oser les avouer. Ensuite on ne pouvait se soustraire à l'évidence que, si la lutte avec l'Espagne avait été dans son principe essentiellement politique, la prolongation de la lutte, les énormes sacrifices qu'elle avait entraînés, le pouvoir de fait dont elle avait investi la bourgeoisie des villes, très favorable aux idées républicaines et protestantes, avaient de plus en plus fait passer la prépondérance morale du côté de l'église réformée. Cette église était ainsi devenue l'âme de l'insurrection, elle en avait entretenu la flamme, elle avait confondu sa cause avec celle du patriotisme. La victoire nationale était donc aussi la sienne; mais alors il fallait compter avec la soif des représailles, avec la haine amoncelée au cœur d'hommes qui avaient vu périr sur les échafauds leurs amis, leurs parens, leurs enfans, leurs femmes, et qui portaient souvent eux-mêmes sur leurs têtes sans nez ou sans oreilles les marques des cruautés monstrueuses commises par les tribunaux de l'inquisition. Enfin il ne faut pas s'étonner si les catholiques, surtout les prêtres, toujours très attachés à la vieille foi, sentaient leur patriotisme se refroidir à la vue des pertes que la victoire du parti national infligeait fatalement à leur église. Les preuves de ce changement de dispositions frappaient les yeux de tous. De là des soupçons, des défiances, des mesures de précaution de la part des victorieux, qui voyaient dans le maintien de l'église catholique une porte toujours ouverte à la réaction espagnole. C'est ainsi que les états, sans entendre par là porter atteinte aux clauses libérales de l'Union d'Utrecht, bannirent de la république les moines et les jésuites, considérés comme autant d'agens secrets du roi d'Espagne. Les grands temples furent enlevés aux catholiques et donnés aux réformés, dont l'église devint celle de l'état, et qui seuls furent reconnus aptes aux emplois publics. Dès 1580, le chapitre d'Utrecht se vit privé de tout droit politique, et ses biens furent réunis au domaine national. Plus d'une fois même le culte catholique fut interdit, bien que le nombre des catholiques atteignît encore la moitié au moins du chiffre total de la population; mais c'était une moitié pauvre, ignorante, pliant humblement sous les ordonnances

tant qu'elles ne la forçaient pas à faire acte positif de protestantisme, et se contentant assez bien de pouvoir reprendre l'exercice de son culte à huis-clos, dans des chapelles soustraites aux regards de la foule. Toutes les forces vives du pays avaient successivement passé du côté de la réforme.

Dans un tel état de choses, la position des évêques et du clergé catholique néerlandais était devenue fort épineuse, hérissée de difficultés inextricables. Si par patriotisme ils consentaient à prêter les mains aux mesures dictées par l'intérêt de la défense du pays, ils couraient risque de trahir leur église et leur conscience. Si au contraire ils revendiquaient au nom de l'Union d'Utrecht la pleine et entière liberté du culte catholique, ils éveillaient les soupçons du parti vainqueur. Approuvaient-ils les lois d'exception rendues contre les moines et les jésuites, ceux-ci ne manquaient pas de les accuser partout de connivence avec l'hérésie. Réclamaient-ils la liberté pour eux comme pour tous les autres, non-seulement les soupçons se réveillaient de plus belle, mais de plus ils étaient convaincus par de pénibles expériences que les intrigues des jésuites et les formes spéciales de leur piété n'avaient pas peu contribué à dégoûter beaucoup d'esprits du catholicisme et de l'église catholique. Ne soyons donc pas trop sévères pour des hommes placés dans une situation fausse qui les condamnait à se contredire à chaque instant. Il y aurait même souvent lieu d'admirer le zèle et le savoir-faire qu'ils déployèrent pour sauver de ce grand naufrage le peu qui pouvait encore échapper. Les archevêques Sasbold Vosmaer (1583-1614) et Rovenius (1614-1637) eurent à porter le fardeau des plus mauvais jours. Parfois, de guerre lasse, ils se rallièrent au parti espagnol de manière à justifier les accusations des protestans; le plus souvent ils tâchèrent de séparer nettement leur cause de celle de l'ennemi national, et l'on peut dire qu'en fin de compte ils y réussirent.

La suite prouva en effet que leurs pires adversaires n'étaient pas les états. Ceux-ci, lorsque la victoire sur l'Espagne fut devenue irrévocable, se relâchèrent bientôt de leurs rigueurs, et, à la seule condition de se résigner à la perte des droits politiques, les catholiques furent de nouveau tolérés. Un épiscopat indigène, indépendant de l'Espagne et même jusqu'à un certain point de Rome, semblait donner toute garantie aux défiances des hommes politiques et protéger le catholicisme national contre l'intolérance des protestans exaltés; mais déjà s'élevait contre cette hiérarchie nationale l'ennemi qui avait juré sa perte. Les jésuites s'étaient glissés de nouveau dans les diocèses néerlandais à la faveur du désarroi général. Un certain nombre de prêtres avait passé au protestantisme,

beaucoup de communautés catholiques qui subsistaient au sein de la majorité réformée n'avaient point de prêtres. Les jésuites offrirent ou imposèrent alors des services qu'il eût été bien difficile de refuser; les évêques néerlandais consentirent à les utiliser temporairement. Ils ne tardèrent pas à se repentir de leur condescendance. Les jésuites furent épiés, reconnus, pris en flagrant délit de conspiration espagnole; de plus les évêques s'aperçurent bientôt que leur autorité épiscopale était minée par les cheminemens souterrains de ces alliés compromettans qui les dépeignaient à leurs ouailles comme des calvinistes déguisés. Les choses allèrent si loin que l'archevêque Rovenius se vit forcé de faire le voyage de Rome et de les dénoncer comme les plus dangereux ennemis de l'église catholique aux Pays-Bas. De leur côté, les jésuites avaient aussi dressé leurs batteries. Déjà ils avaient tâché de démontrer à Rome que, dans l'état où se trouvait l'église néerlandaise, il était inutile d'y maintenir des évêques, que dans l'intérêt de la cause catholique en général il vaudrait mieux instituer dans la contrée, comme en terre païenne, une mission que le saint-père confierait à ses délégués immédiats; ces délégués, dans leur esprit, ne pouvaient être qu'eux-mêmes.

Ainsi se déclara une lutte à outrance entre l'épiscopat néerlandais, sorti bien affaibli, mais encore debout, de la grande crise réformatrice, et la puissante congrégation. Vainement Urbain VIII, sous le coup des énergiques remontrances de Rovenius, ordonna aux jésuites plus de modération. Ces ordres n'eurent que peu d'effet. De plus la mauvaise étoile de l'épiscopat d'Utrecht voulut qu'une arme des plus dangereuses fût fournie par Rovenius lui-même aux ennemis jurés de son siége. Nous avons dit qu'antérieurement à la réforme la doctrine de la grâce avait été particulièrement goûtée par le clergé et les fidèles des Pays-Bas. C'était le temps où les théories relatives à ce dogme partageaient, passionnaient même les théologiens de profession, mais où l'église autorisait, au moins par son silence, de grandes diversités de vues sur ce problème obscur. Il n'en fut pas toujours ainsi. A Rome, où l'augustinisme fut rarement en faveur, on n'avait pas tardé à s'apercevoir que le mysticisme, quand il se nourrit de cette doctrine augustinienne, peut bien rester catholique d'intention, mais en fait dérive insensiblement vers les régions qui confinent au calvinisme. Telle est la raison qui depuis la réforme empêcha la papauté de laisser les idées jansénistes ou, pour mieux dire, augustiniennes se répandre librement dans l'église. Or l'archevêque Rovenius, ami d'études de Jansénius, demeuré fort attaché à cet homme excellent, n'avait vu que du bien dans le fameux *Augustinus* du pieux professeur de Louvain. Il l'avait recommandé,

patronné, comme un ouvrage de haute édification. Quelle bonne fortune pour ses adversaires, qui ne manquèrent pas de dépeindre en cour de Rome l'archevêque d'Utrecht comme un hérétique, son diocèse comme un foyer de pestilence! C'est depuis lors que dans le camp jésuite l'épiscopat néerlandais fut traité de janséniste. On vit là le moyen sûr d'indisposer toujours plus contre lui la cour de Rome. Le parti fut tellement pris qu'en 1670 les jésuites firent mettre à l'index un autre livre mystique, intitulé *Amor pœnitens,* d'un successeur de Rovenius, l'archevêque Neercassel, un livre que notre Bossuet, peu suspect de jansénisme pourtant et qui flairait de loin l'hérésie, avait proclamé excellent. Les évêques mis en cause protestaient de leur mieux contre cette accusation de jansénisme, condamnaient les mêmes thèses que l'on condamnait à Rome sous ce nom; rien n'y faisait. La simple circonstance qu'ils ne consentaient pas à chasser de l'église ceux qui sympathisaient plus complétement avec la tendance augustinienne suffisait pour qu'on les confondît avec eux. Le séjour d'Arnaud, de Nicole, de Quesnel en Hollande, où les reléguait l'intolérance de Louis XIV, l'accueil honorable et mérité fait à leurs malheurs et à leurs vertus, servirent encore d'argument aux ennemis jurés du diocèse d'Utrecht.

Ici se pose une question d'une importance majeure pour la claire intelligence de l'histoire du catholicisme dans les deux derniers siècles : quel est donc le motif secret de cet acharnement prolongé des jésuites contre la hiérarchie épiscopale de Hollande? Comment ne craignirent-ils pas d'affaiblir encore le catholicisme dans un pays où il avait déjà subi tant de pertes irréparables? Des blessures d'amour-propre, le désir de dominer partout, quelques nuances doctrinales n'expliqueraient pas suffisamment cette série de manœuvres, longtemps déjouées, toujours reprises, qui aboutirent enfin à une solution conforme à leurs vœux. En faisant toute la part qu'on voudra aux mobiles d'animosité personnelle, il faut probablement en chercher la raison profonde dans l'effroi que le mouvement janséniste inspira aux chefs de l'ultramontanisme pendant tout le XVIIe siècle et une grande partie du XVIIIe. Le jansénisme, ou la doctrine qui insistait sur la régénération intérieure par l'effet de la grâce divine comme condition essentielle de salut, était un protestantisme latent. S'il ne niait pas le pouvoir sacerdotal, il tendait à l'éliminer, tout au moins à le diminuer beaucoup. En réalité, le jansénisme, qui a compté dans ses rangs presque tous les beaux noms de la France catholique, n'a pas donné la mesure de ce qu'il aurait pu devenir, s'il s'était développé en liberté. Ce qu'il fit lorsque ses derniers représentans eurent un instant le pouvoir dans la

constituante montre suffisamment avec quelle facilité, tout en croyant rester catholique, il glissait dans la réforme intérieure, presque dans le schisme. Son heure vint trop tard, mais il ne faut pas s'étonner si la cour de Rome et les jésuites discernèrent longtemps d'avance, avec la sagacité des partis attaqués dans leur principe même, l'extrême danger dont ce réveil des idées augustiniennes menaçait le catholicisme tel qu'ils l'entendaient maintenir. C'est pour la même raison que Rome et les jésuites unirent leurs efforts contre tout ce qui de près ou de loin se rattachait au gallicanisme, c'est-à-dire au principe des églises nationales jouissant d'une certaine autonomie, possédant des traditions particulières, et le plus souvent très disposées à laisser sur la question de la grâce la liberté d'opinion permise par les anciens conciles. Supposons un instant que l'indépendance de l'épiscopat néerlandais, le jansénisme belge et parisien, le gallicanisme français, ces trois causes distinctes, mais solidaires, eussent triomphé ensemble : quel poids nouveau jeté dans la balance des destinées du catholicisme! et qui pourrait dire les transformations ultérieures qui en seraient résultées pour la plus nombreuse des églises chrétiennes!

Si donc il est permis de regretter à bien des points de vue que l'ultramontanisme ait vaincu l'un après l'autre ses ennemis de l'intérieur, on ne peut contester à ses chefs du XVIIe et du XVIIIe siècle d'avoir vu très nettement ce qu'ils avaient à faire pour établir leur domination absolue dans l'église, et identifier leur tendance particulière avec le catholicisme lui-même. Ils firent la guerre à la fois et avec le même acharnement au jansénisme, au gallicanisme et à l'autonomie de l'épiscopat néerlandais, parce qu'au fond c'était le même adversaire qu'ils retrouvaient sous ces trois formes. Ils usèrent de leur position centrale et de leur permanence pour frapper des coups continus sur l'hydre à trois têtes, pas toujours très conscientes de leur solidarité. Ils mirent tout à profit, circonstances locales, intérêts politiques, défaillances des rois et des peuples, indifférence des hommes d'état, timidité des populations croyantes. S'ils réussirent plus tôt et plus complétement en Hollande, c'est qu'ils avaient affaire à moins forte partie; mais, il ne faut pas s'y tromper, la raison de leur acharnement contre cette église particulière est identiquement la même que celle qui a dicté leur violente opposition à notre Port-Royal, à nos jansénistes, à Bossuet, à notre gallicanisme enfin, si cruellement condamné par le dernier concile.

Après la mort de l'archevêque Neercassel, la cour de Rome et le chapitre d'Utrecht eurent de longs démêlés relatifs au choix de son successeur. Enfin une transaction intervint, et l'on fit choix d'un homme très pacifique, très modéré, Pierre Codde. On pouvait

croire la lutte assoupie pour longtemps, lorsqu'un jésuite français la ranima. Ce jésuite, Louis Doucin, accompagnait l'un des diplomates français qui concoururent à la paix de Ryswyk (1697). Le jansénisme était sa bête noire, il en voyait, il en mettait partout, et, comme les catholiques néerlandais ne partageaient point son horreur pour cette tendance, il crut que l'église néerlandaise était empoisonnée, gangrenée, absolument perdue par la faute de ses évêques. Il écrivit tout un livre pour dévoiler ce mystère d'iniquité, et ce livre fit à Rome un effet désastreux pour la cause épiscopale en Hollande. En vain Codde voulut se justifier et envoya au saint-siége une réfutation détaillée. Une commission de cardinaux, constituée *ad hoc*, le déclara suspens. La suppression du diocèse était même imminente, et Codde ne vit de chance de salut que dans un voyage à Rome, où il plaiderait lui-même sa cause auprès du saint-père.

Alors se déroula l'une de ces tragi-comédies que l'histoire sacrée connaît, hélas! aussi bien que la profane. Codde croyait s'adresser à des juges prévenus, mais impartiaux d'intention et disposés à se rendre à de bonnes raisons. L'idée qu'on oserait, sans motifs de la plus haute gravité, usurper sur les droits de l'épiscopat au point de supprimer d'un trait de plume un diocèse constitué par saint Willebrord et saint Boniface, un diocèce qui, malgré les malheurs récens, comptait encore 300,000 diocésains, une telle idée ne pouvait lui entrer dans l'esprit. Tout d'ailleurs ne commandait-il pas de laisser l'église catholique des Pays-Bas en possession de son clergé séculier, désormais reconnu, respecté par les pouvoirs politiques, très désireux de rester dans l'unité catholique, et toutefois ne donnant plus de prise aux soupçons des patriotes? Ne serait-ce pas combler les vœux des ennemis déclarés de cette église que de l'enlever à ses chefs naturels pour la livrer à des moines étrangers, suspects par cela même, et qui ressusciteraient par leur intrusion les défiances dont elle avait eu tant de peine à triompher? Les jésuites avaient accusé Codde en cour papale d'être méprisé de son propre clergé : Codde arrivait avec des attestations d'estime et d'affection chaleureuse signées par plus de 300 ecclésiastiques de son diocèse. Que lui parlait-on de son jansénisme? Il désavouait en son nom et au nom de tous les siens la doctrine janséniste condamnée à Rome, lors même qu'il persistait à penser qu'on n'avait pas bien compris Jansénius lui-même ni ses intentions réelles. Enfin les états lui prêtaient leur appui indirect, en ce sens que le saint-père était averti du fâcheux effet que produiraient en Hollande la suppression de l'épiscopat national et son remplacement par des moines.

Le résultat fut que Codde se vit accueilli à Rome de la manière la plus gracieuse. Le pape Clément XI déclara qu'il était enchanté des entretiens qu'il avait eus avec lui. Sa sainteté prit même hautement sa défense au sein du conclave, et en témoignage de son estime particulière elle voulut qu'une des premières places fût assignée à l'archevêque d'Utrecht lors des grandes fêtes célébrées à l'occasion du jubilé de l'an 1700. Le brave Codde fut littéralement enguirlandé, se reprocha d'avoir été trop vite effrayé, et écrivit en Hollande qu'il fallait se rassurer, que la cause de l'épiscopat était gagnée.

En réalité, cette cause était perdue. Tandis qu'on l'accablait à Rome de marques de bienveillance, le bref pontifical qui le suspendait arrivait en Hollande, et un pro-vicaire nommé par le pape pour le remplacer se présentait inopinément devant le chapitre. Codde s'aperçut qu'on l'avait joué, et voulut repartir sans délai pour les Pays-Bas. Nouvelle déception! l'ordre était donné de ne pas le laisser partir, et il dut ronger son frein pendant que là-bas on bouleversait son cher diocèse.

Dans les Provinces-Unies, le chapitre d'Utrecht, ne reconnaissant pas à la cour de Rome le droit de déposer ainsi sans autre forme de procès un archevêque nommé canoniquement, refusa de se soumettre au pro-vicaire envoyé par le pape. L'internonce n'attendait que ce moment. Il répondit à la résistance prévue du chapitre en publiant le décret qui supprimait les chapitres d'Utrecht et de Harlem. Nouvelles protestations, nouveaux refus de soumission, répliques et dupliques; en attendant, Codde était toujours retenu à Rome. Les états à la fin se fâchèrent, et, bien que protestans et par conséquent très indifférens à la question théologique débattue entre Rome et Utrecht, ils firent réclamer en termes énergiques la mise en liberté de leur compatriote. Il y avait déjà quatre ans qu'il était captif de fait. En ce temps-là, il n'était pas prudent de s'attirer le courroux de leurs hautes puissances les états. Rome comprit qu'elle devait capituler, mais elle prit ses précautions. Elle fit signer à Codde, qu'on avait laissé soigneusement dans l'ignorance des démarches faites en sa faveur, des engagemens qui, sans lui ôter précisément sa dignité d'archevêque, lui liaient les mains dans son propre diocèse et ne lui permettaient plus d'exercer réellement les fonctions inhérentes à son titre. Le vieillard inquiet, abattu, désireux avant tout de revoir son pays, souscrivit ce qu'on voulut, et revint désespéré à Utrecht. La situation en effet était devenue très critique. Il y avait un archevêque, un chapitre, un diocèse; mais ce diocèse était supprimé en principe, ce chapitre était annulé, cet archevêque ne pouvait plus se donner des coadjuteurs.

Jusqu'à la mort de Codde, qui, tant qu'il vivait, maintenait encore une forme de diocèse, il y eut une sorte d'ajournement forcé de la solution finale. Le parti jésuitique en profita pour se consolider et se mettre en mesure de dominer la situation lorsque l'heure décisive aurait sonné. Codde ne pouvant plus ordonner de prêtres, la mort éclaircissait lentement les rangs de son clergé, et, sous peine de laisser les âmes catholiques à l'abandon, il fallait bien tolérer le ministère des affiliés de l'ordre d'Ignace ou de ses partisans. Un certain nombre de prêtres effrayés croyaient qu'il était sage de conserver à tout prix l'unité parfaite avec Rome, et se détachaient de leur archevêque. C'est surtout au sein des communautés que la propagande ultramontaine était active. Les prêtres fidèles à la constitution épiscopale étaient stigmatisés comme hérétiques et excommuniés. Les mariages célébrés par eux, les sacremens administrés par leurs mains, les absolutions qu'ils prononçaient, étaient déclarés de nulle valeur, et l'on comprend l'effet de terreur que ces dénonciations, appuyées par de continuelles lettres venant de Rome, produisaient sur les consciences ignorantes et timorées qui formaient la grande majorité des catholiques néerlandais.

De son côté, le chapitre ne restait pas inactif. Il faisait retentir la catholicité de ses protestations et de ses plaintes. Il avait pour principaux avocats van Erkel et Heussen, l'auteur de la *Batavia sacra*. Nombre d'évêques, ceux entre autres de Bayeux, de Blois, de Senez, partisans déclarés du vieux droit épiscopal, s'étaient prononcés en sa faveur et se disaient disposés à consacrer des prêtres pour desservir les paroisses catholiques des Pays-Bas. Des facultés de théologie renommées, celles notamment de Paris et de Louvain, avaient émis sur sa demande des avis formellement contraires aux décrets du saint-siége; mais la fatalité voulait que la grosse affaire du jansénisme vînt compliquer la position du chapitre. L'interminable querelle à propos de la bulle *Unigenitus* passionnait alors les esprits. On sait que cette bulle pontificale, contenant la condamnation d'un certain nombre de thèses extraites des écrits de Jansénius et de Quesnel, était imposée par la cour de Rome à la signature de tous ceux qui réclamaient le titre de catholiques. On sait aussi que la prétention des gallicans, appuyés par le parlement de Paris, était que cette bulle énonçait de graves erreurs de fait, qu'en réalité les thèses attribuées à Jansénius n'étaient pas les siennes ou ne se trouvaient pas dans son livre. Le chapitre d'Utrecht voulut rester sur le terrain que ses évêques avaient adopté depuis l'origine de la querelle. Il refusa sa signature. Il ne pouvait faire autrement, mais ce refus acheva de le perdre aux yeux de la curie romaine et de le compromettre dans l'esprit des catholiques, terrifiés à l'idée

d'encourir une dénomination tenue désormais à Rome pour hérétique.

Enfin Codde mourut. Que faire? Les dispositions à Rome étaient moins conciliantes que jamais. Le chapitre, aux yeux du pape, était frappé d'une sentence de suppression. Cette sentence, qui dans l'opinion du chapitre était sans aucune espèce de valeur, devait-elle l'exempter de son devoir impérieux, de l'obligation de nommer selon les canons un successeur à l'archevêque défunt? Un diocèse qui a vu au XV[e] siècle l'erreur d'un pape à son égard redressée par son successeur a le droit d'espérer qu'il en pourra être de même au XVIII[e]. Après mainte hésitation, après s'être entouré de toutes les lumières possibles, après avoir reçu l'avis favorable de beaucoup d'évêques et des plus célèbres facultés de théologie, le chapitre fit le pas décisif. Se conformant minutieusement aux canons et coutumes ecclésiastiques en vigueur dans le diocèse, il nomma un archevêque (1723) et notifia respectueusement son choix à Innocent XIII. Ni lui ni son successeur Benoît XIII ne se montrèrent disposés à un rapprochement quelconque, ou plutôt le dernier répondit à la notification réitérée en prononçant l'excommunication sur le chapitre et le nouvel évêque. Le schisme était fait.

II.

Quel jugement, au point de vue catholique, faut-il porter sur la légitimité de la conduite adoptée par le chapitre? La question n'est rien moins que simple. La solution dépend entièrement de la manière dont on conçoit le catholicisme. Il est clair que, si l'on part du principe ultramontain, qui fait du pape le souverain absolu, le dictateur infaillible de l'église, la conduite du chapitre d'Utrecht est condamnable. La question de savoir si le saint-siége en cette occurrence a bien ou mal jugé ne se pose même pas. *Roma locuta, causa audita est.* Si au contraire on adopte le principe épiscopal ou gallican, il n'est pas permis de trancher ainsi les choses. Sans doute le catholique gallican redoute le schisme et professe la déférence la plus respectueuse pour le saint-père et son autorité; mais cette autorité qu'il reconnaît au saint-siége n'est pas l'infaillibilité. Il est arrivé quelquefois que le pape a mal jugé, que, mal renseigné, il a pris des décisions regrettables. En pareil cas, on peut, on doit en appeler de ses décisions, et, si la discipline de l'église suppose que le pape peut être amené à des résolutions *motu proprio* réclamées par l'urgence du mal à combattre, le consentement, au moins tacite, du corps épiscopal demeure en droit la sanction des mesures

décrétées; s'il s'agit surtout de questions intéressant gravement la doctrine ou la constitution de l'église, le recours au concile œcuménique reste toujours ouvert. C'est qu'au fond le gallicanisme est un système aristocratique représentatif plutôt que monarchique. C'est l'épiscopat collectif qui est l'autorité fondamentale, le roc immuable sur lequel l'église est bâtie, et les droits de la papauté sont très inférieurs aux siens. « Nobles comme le roi, » disaient d'eux-mêmes les anciens gentilshommes de Bretagne les plus dévoués à la couronne de France; cependant, tout disposés qu'ils fussent à se faire tuer au service « dudit seigneur roi, » ils n'admettaient pas que le pouvoir royal pût aller jusqu'à supprimer leurs priviléges de naissance ni leurs franchises provinciales. De même un évêque gallican, tout en reconnaissant le pape comme son supérieur, se considère comme aussi inviolable, aussi sacré que lui dans l'exercice du ministère local qui lui est dévolu. Cette même inviolabilité s'attache à la personnalité morale du diocèse et du chapitre qui lui confèrent la dignité épiscopale en vertu des anciens canons. Il a fallu la révolution, le concordat napoléonien et les bouleversemens qui en sont résultés dans les conditions d'existence de l'église catholique en France pour obscurcir ces notions qui, sous l'ancien régime, avaient pour ainsi dire force d'axiomes au sein de l'épiscopat français.

Il suit de là que, si la cour de Rome peut sous sa responsabilité blâmer, censurer, excommunier même tel ou tel membre de l'épiscopat qu'elle juge indigne ou hérétique, celui-ci peut à son tour invoquer une juridiction supérieure, et surtout que, sous peine de léser le principe vital de l'église, cette cour ne saurait de sa propre autorité supprimer des diocèses existans, ni par conséquent empêcher les diocèses vacans de donner des successeurs à leurs évêques défunts. Au point de vue épiscopal, c'est-à-dire au point de vue de l'ancienne église de France comme au sien, le chapitre d'Utrecht était donc entièrement dans son droit. Il ne voulait pas se séparer de Rome, il le prouvait en notifiant au pape le choix qu'il avait fait avec toutes les formalités requises; il aurait pu, le cas échéant, modifier ce premier choix sur les représentations du saint-siége, mais il ne pouvait absolument pas consentir à la suppression de son diocèse ni laisser indéfiniment le diocèse sans pasteur. En résumé, ce conflit local ne faisait que mettre en lumière la contradiction, longtemps adoucie ou voilée dans la pratique, qui est inhérente à la théorie de l'autorité catholique. Là où l'ultramontain reconnaissait l'exercice d'une souveraineté absolue, primant tous les droits et tous les devoirs, l'épiscopaliste se sentait lié par un devoir absolu dont rien ni personne ne pouvait l'exempter, dût-il même en

résulter une rupture, non pas avec l'église catholique, mais avec le pape mal éclairé.

Le chapitre d'Utrecht prit soin du reste que toutes les formalités canoniques fussent ponctuellement observées pour l'installation de l'archevêque Steenoven. D'après les canons de l'église, il faut ordinairement la coopération d'autres évêques pour qu'un nouveau membre de l'épiscopat soit installé dans ses fonctions. Toutefois les mêmes canons ont prévu les cas, dits de nécessité, où la présence d'un seul évêque suffit pour la consécration du nouveau dignitaire. Or il y avait en ce moment même en Hollande un évêque français du nom de Varlet, évêque missionnaire de Babylone, qui, lui aussi, s'était vu privé de son siége épiscopal, grâce aux manœuvres des jésuites, mais dont la position canonique était intacte. Il prêta son ministère au chapitre pour la circonstance, et Steenoven fut régulièrement installé.

Un seul archevêque ne pouvait remplacer l'ancienne hiérarchie épiscopale néerlandaise. Le chapitre local de Harlem, qui aurait dû pourvoir à la vacance ouverte par la mort du dernier titulaire, n'osait lui nommer un successeur. Le chapitre métropolitain fit ce que les canons commandaient lors des cas prévus où un chapitre inférieur est négligent ou récalcitrant; il nomma un évêque de Harlem. La même marche fut suivie à Deventer. L'archevêque ancien-catholique d'Utrecht se vit donc à la tête d'un corps épiscopal, très réduit sans doute, mais complet et habile à se perpétuer.

Ainsi se passa le reste du XVIII[e] siècle. Plusieurs archevêques se succédèrent sur le siége d'Utrecht, Barchman Wuytiers, mort en 1733, van der Kroon, mort en 1739, Meindaerts, qui mourut en 1768. Un moment, la pauvre église, schismatique sans le vouloir, put croire que l'ère de la justice allait se rouvrir pour elle. Régulièrement, chaque fois qu'un nouvel évêque était nommé, la notification en était faite à Rome dans les termes les plus soumis; non moins régulièrement, Rome répondait à la notification par un anathème en due forme. Cet anathème était lu par déférence dans les églises épiscopales, et cette lecture était suivie d'une protestation du clergé. Vint enfin un pape très différent de ses prédécesseurs. Clément XIV, qui n'aimait pas les jésuites et qui prononça la dissolution de l'ordre, les soupçonnait d'avoir par leurs intrigues envenimé un différend qu'avec un peu de condescendance il eût été facile d'apaiser. L'épiscopat néerlandais, informé de ses dispositions, redoubla d'efforts pour plaider la justice de sa cause. A la fin, plusieurs hauts personnages, Charles III, roi d'Espagne, Marie-Thérèse, le comte Colloredo, primat d'Allemagne, se prononcèrent en

sa faveur, et réclamèrent du pape la révision de toute cette procédure. Les évêques néerlandais et leur clergé voulurent faciliter de leur mieux le rapprochement qu'on allait tenter. Ils se réunirent en concile provincial à Utrecht (1763), et, sans pour cela se soumettre à la bulle *Unigenitus*, ils condamnèrent officiellement et expressément les erreurs jansénistes telles qu'on les définissait à Rome. Clément XIV fut touché de ces preuves de bonne volonté et demanda au chapitre de lui envoyer un fondé de pouvoirs. Le chapitre d'Utrecht s'empressa de députer à Rome le savant Dupac de Bellegarde; mais il était à peine arrivé dans la ville pontificale, que Clément XIV mourut d'une manière aussi mystérieuse que subite. Son successeur Pie VI ne lui ressemblait en rien; lorsqu'on lui parla de renouer la négociation, il coupa court à tout en prononçant sur l'épiscopat et l'église d'Utrecht la grande excommunication *coram populo*. Ainsi s'évanouit l'espoir des anciens-catholiques néerlandais.

Leur position n'était favorable d'aucun côté. En Hollande même, les états avaient continué de les traiter avec des égards marqués; ils ne pouvaient pourtant forcer la multitude catholique de rester dans leurs cadres. Le plan des jésuites, même en dépit de leur suppression officielle, avait réussi. L'ancienne église nationale des Pays-Bas n'était plus en fait qu'une mission desservie par des moines. Ceux-ci, complétement soumis à leurs supérieurs ou généraux résidant à Rome, étaient parvenus à détacher la masse catholique de ses évêques légitimes. Ils avaient tiré grand parti des excommunications pontificales, du jansénisme dont ils disaient l'épiscopat rebelle infecté, de l'opposition du clergé épiscopal aux formes de la dévotion italienne, enfin de sa sévérité en matière d'absolution. Ce clergé en effet avait conservé l'ancienne discipline, qui ne badinait pas avec des infractions que l'esprit du siècle jugeait désormais avec plus d'indulgence. Par exemple, il refusait l'absolution à quiconque retirait un intérêt élevé de l'argent qu'il avait prêté. Une pareille clause était bien dure à observer dans un pays qui s'enrichissait en prêtant à gros intérêts au monde entier. Toutes ces circonstances firent que, les uns par dévotion superstitieuse, les autres pour mettre leur conscience au large, beaucoup enfin parce qu'ils ne pouvaient supporter longtemps l'idée d'être brouillés avec Rome, la grande majorité des catholiques abandonnèrent leurs évêques pour se ranger sous la direction des moines. Quand se déchaînèrent les tempêtes politiques de la révolution, le petit troupeau des anciens-catholiques de Hollande ne se montait plus qu'à 6 ou 7,000 âmes; c'est à ce chiffre qu'il a pu se maintenir jusqu'à nos jours.

Toutefois il persévéra, luttant avec une indomptable ténacité contre le dissolvant peut-être le plus actif qui puisse miner une société de ce genre, l'indifférence du monde entier, l'invraisemblance d'un espoir quelconque de réhabilitation. De temps à autre seulement, à de longs intervalles, quelques vagues lueurs bien vite éteintes. Ainsi le roi Louis Bonaparte fut surpris d'apprendre que cette petite église existait encore; son esprit curieux fit même qu'il lui donna quelques marques d'intérêt, ce qui ne l'empêcha point, vers la fin de son règne, de refuser au chapitre l'autorisation, exigée par la loi, de nommer un nouvel archevêque. Le refus n'eut pas longue suite, car Louis Bonaparte fut détrôné peu de temps après par son puissant frère. Celui-ci, qui n'avait guère songé jusque-là aux anciens-catholiques de Hollande, vit passer comme un éclair devant son esprit l'idée du service éminent qu'ils pouvaient lui rendre dans certaines éventualités. Il était alors au plus fort de ses démêlés avec le saint-siége. Quand il vint à Breda, il fit une terrible algarade aux prêtres catholiques romains, convoqués pour le saluer au passage; il n'était pas fâché d'avoir pour ainsi dire sous la main un épiscopat de rechange. Il se montra donc fort gracieux pour la *clérésie épiscopale* (c'est le nom officiel et ne préjugeant rien que l'on donnait désormais à l'église ancienne-catholique des Pays-Bas), et fit même des promesses positives; les grands événemens où l'empire sombra ne lui laissèrent ni le temps ni le pouvoir de les remplir.

Vint la restauration, puis la constitution du nouveau royaume des Pays-Bas, comprenant l'ancienne république néerlandaise et la Belgique. On aurait pu croire que le gouvernement de la maison d'Orange se montrerait plus favorable que tout autre à une église qui pouvait se vanter d'avoir souffert si longtemps de sa fidélité aux traditions nationales. C'est le contraire qui eut lieu. Sans doute les anciens-catholiques demeurèrent libres; mais, bien loin de plaider leur cause auprès du saint-siége, le nouveau gouvernement, qui aurait eu plus de crédit que ses prédécesseurs, puisqu'il n'était plus exclusivement protestant, dirigea sa politique dans un sens presque hostile à leurs intérêts. Toutes les fois qu'il fallait nommer un évêque, l'autorité néerlandaise suscitait mille difficultés. C'est seulement en 1826 que, sous la pression de l'opinion, le gouvernement reconnut officiellement les évêques titulaires d'Utrecht, de Harlem et de Deventer.

Hélas! il arrivait à la pauvre petite église hollandaise ce qui arrive si souvent de nos jours, dans d'autres pays, aux minorités religieuses trop faibles par le nombre pour peser d'un poids sérieux sur les intérêts et le jeu des partis politiques. Il est rare qu'un

gouvernement moderne les néglige, ou surtout les combatte par antipathie religieuse proprement dite. Cependant elles sont faibles, leurs adversaires sont forts, et ce sont elles qui doivent le plus souvent payer le prix du concours que l'on demande aux autres. La maison d'Orange avait de graves soucis à l'endroit de ses nouveaux sujets catholiques. Ceux-ci obéissaient aveuglément à leur clergé, qui, de son côté, ne respectait que les ordres émanés du saint-siége. Or, si la catholicité à peu près tout entière avait perdu de vue l'église catholique épiscopale de Hollande, si dans son pays même cette église ne pouvait plus compter que sur l'estime, d'ailleurs froide et peu utile, de la majorité réformée, il y avait une puissance qui n'avait cessé de diriger des yeux très grands ouverts sur ce débris de l'ancien catholicisme national, et qui pressentait les graves embarras que cet épiscopat régulier, resté debout à travers tant d'orages meurtriers et d'accalmies peut-être plus mortelles encore, pourrait un jour susciter à sa politique envahissante. Les nonces accrédités à La Haye ou à Bruxelles ne cessaient de manœuvrer auprès du gouvernement néerlandais pour obtenir de lui des mesures qui, directement ou indirectement, missent un terme à ce schisme désormais insignifiant, qui du moins ne pouvait plus servir qu'à scandaliser inutilement les âmes catholiques. Quand la cour de Rome vit enfin qu'elle ne parviendrait pas à son but par cette voie détournée, elle s'avisa d'un autre moyen. En 1828, le nonce Capaccini reçut pour instructions d'inviter les évêques récalcitrans à prêter les mains à un arrangement dont la base serait qu'ils fissent volontairement abdication de leurs titres. L'entrevue qui eut lieu à La Haye entre ce nonce et l'archevêque van Santen, et dont la teneur a été soigneusement consignée, est trop caractéristique de tout ce débat pour que nous n'en reproduisions pas les traits essentiels.

Capaccini, en voyant venir l'archevêque, commença par le combler d'éloges personnels et par protester du désir qui animait le saint-père de voir le schisme apaisé d'une manière qui pût contenter les deux partis, et surtout ne rien coûter à la dignité ni aux convictions d'hommes aussi éclairés, aussi respectables que les titulaires de l'épiscopat séparé. Puis, comme l'archevêque demeurait passablement interdit à l'ouïe de tant de complimens, qui contrastaient étrangement avec le langage auquel ses collègues et lui étaient habitués de la part des représentans du siége romain, il ajouta que, dans sa bonté paternelle, le pape consentait à réduire tout le différend à un point vraiment insignifiant, à une simple signature qu'il l'invitait à mettre au-dessous d'une bulle faisant désormais partie de la tradition catholique et sans application actuelle,

la bulle *Unigenitus*. Le nonce se gardait bien de porter la discussion dès l'abord sur le véritable terrain débattu entre Rome et Utrecht. Le refus que, d'accord avec tant de prélats, de prêtres, de docteurs catholiques, l'épiscopat et le clergé néerlandais avaient opposé jadis à l'injonction de signer la fameuse formule, n'était qu'un incident parmi tant d'autres de la querelle bien plus importante qui roulait sur les prétentions opposées de la cour de Rome et du catholicisme national. L'adroit Italien pouvait espérer que son interlocuteur ne verrait pas de difficulté majeure à souscrire un document dont, à dire vrai, la valeur n'était plus qu'historique, et dont personne ne s'occupait plus. S'il réussissait à obtenir cette concession de l'archevêque, sa cause, à lui, était gagnée, car cette concession équivalait au désaveu de tout le passé, à la reconnaissance des droits supérieurs du saint-siége, à une véritable capitulation, et, cela posé, rien n'empêche de croire que le nonce et la cour romaine ne fussent parfaitement sincères dans les promesses séduisantes qu'ils faisaient briller aux yeux de ces pauvres évêques, depuis si longtemps mis au ban de l'église, dénoncés, méprisés, traités en vrais parias. On leur eût bien accordé des titres, des honneurs, des fonctions même, qui eussent largement compensé la perte de leur position épiscopale contestée.

Van Santen aurait pu refuser de déplacer ainsi la question et la reporter immédiatement sur le véritable point en litige; il préféra rester sur le terrain choisi par son interlocuteur, et ce fut pour lui déclarer qu'il lui était impossible de faire ce qu'on lui demandait sans se parjurer. « J'ai lu plus d'une fois l'*Augustinus* de Jansenius, lui dit-il; je sais, à n'en pouvoir douter, que les cinq thèses condamnées par la bulle ne sont pas dans ce livre. Comment donc pourrais-je, en honnête homme et en chrétien, signer une déclaration qui affirme un fait que je sais faux ? »

Le nonce alors s'efforça de lui démontrer que son devoir était de se soumettre sans aucune réserve aux décisions du saint-siége. « Voyez, lui dit-il, la table près de laquelle nous sommes assis est recouverte d'un tapis vert. Supposons qu'elle appartienne à un père de famille, et que ce père ait formellement défendu à ses enfans d'entrer dans cette chambre et même d'y regarder. Un jour, et malgré la défense, l'un des enfans regarde par le trou de la serrure et arrive à savoir, grâce à sa désobéissance, que ce tapis est vert. Un peu plus tard, le père dresse un inventaire de ce que cette chambre contient, et soit par inadvertance, soit avec intention, — cette distinction n'importe pas ici, — ce père désigne le tapis comme rouge. Si maintenant, au nom de son autorité paternelle, il ordonne à chacun de ses enfans de signer l'inventaire comme parfaitement

exact, le fils qui a vu le tapis sera-t-il en droit de faire valoir cette connaissance qu'il n'a acquise qu'en désobéissant, et devra-t-il refuser de signer que le tapis est rouge? Le père avait le droit de défendre à ses enfans de regarder dans la chambre, il avait aussi le droit de prescrire à ses enfans de signer ce qu'on leur donnait à signer, et ce n'est pas l'acte de désobéissance antérieure commis par l'un des enfans qui pouvait exempter celui-ci de l'obligation d'obéir à l'ordre paternel. »

On voit où le nonce voulait en venir. Le pape est le père des catholiques, il a interdit d'abord la lecture de l'*Augustinus*, puis il a condamné certaines propositions qu'il prétend contenues dans ce livre. Ceux qui refusent de souscrire la condamnation sous prétexte que les propositions condamnées ne sont pas dans le livre doivent avouer qu'ils ont lu un ouvrage défendu. Comment cette faute pourrait-elle leur donner un droit de résistance que la soumission complète ne leur eût pas conféré? Et pourquoi l'archevêque d'Utrecht ne mettait-il pas sa conscience à l'aise en se disant qu'après tout, s'il plaît au saint-père de déclarer rouge le tapis qu'il sait vert, cela regarde le saint-père, non pas lui, et qu'il peut signer les yeux fermés ce qu'on lui présente?

L'archevêque se défendit de son mieux contre ce sophisme captieux ; rien n'est plus curieux que de suivre le long de cet entretien le duel acharné que se livrent sous des formes courtoises la diplomatie subtile de l'Italien et la bonne grosse probité hollandaise, qui ne peut se persuader qu'un faux en écriture soit susceptible de se transformer en œuvre pie. Si l'archevêque eût été, comme le nonce croyait peut-être qu'il était, fatigué de sa position et simplement désireux de trouver un biais qui lui permît d'en sortir avec honneur, peut-être eût-il prêté l'oreille à des propositions d'arrangement qui eussent sauvé les apparences. Pour l'honneur de sa réputation et de son église, il demeura sourd aux offres, aux cajoleries et même aux menaces du nonce, qui, furieux à la fin, le congédia en confirmant l'anathème lancé par les pontifes romains contre l'épiscopat schismatique.

Depuis lors l'église catholique-épiscopale ou ancienne-catholique des Pays-Bas continua de végéter, se maintenant, mais ne pouvant s'étendre, de plus en plus oubliée, beaucoup trop dédaignée de ceux même qui, dans le sein du catholicisme, commençaient à s'alarmer de la tournure que la politique religieuse prenait à Rome. Chaque fois qu'un nouveau pape montait sur le trône pontifical, la petite église le saluait humblement, demandant une enquête nouvelle et son rétablissement dans ses droits; on lui répondait par l'anathème. Chaque fois qu'un nouvel évêque était intronisé dans un de ses dio-

cèses, conformément à sa tradition constante, elle persistait à en donner avis au pape régnant; nouvel anathème, nouvelle protestation de l'église excommuniée. Cela finissait par devenir un de ses offices spéciaux. Du reste aucun changement, ou plutôt l'année 1853 vit diminuer encore la position de l'épiscopat ancien-catholique.

Jusqu'alors la grande majorité des catholiques de Hollande avait dû se contenter de son organisation en église de mission. Le pape Pie IX crut le moment venu de rétablir de son chef les siéges épiscopaux supprimés par ses prédécesseurs, et nomma directement un archevêque d'Utrecht, des évêques de Bois-le-Duc, de Harlem et de Ruremonde. La manière, fort injurieuse pour la nation néerlandaise, dont eut lieu cette réorganisation suscita au sein de la majorité protestante un mouvement de colère qu'on eut quelque peine à calmer. Au fond cependant il n'y avait rien de réellement changé par là dans ses rapports avec la minorité catholique; mais la plus directement frappée fut l'église catholique-épiscopale. Jusqu'en 1853, ses évêques étaient restés seuls en possession du titre officiel de leurs diocèses. Ils pouvaient encore se dire que, seuls, ils représentaient la tradition épiscopale nationale, que de meilleurs jours pourraient enfin luire où leurs ouailles naturelles les reconnaîtraient pour leurs légitimes pasteurs, que l'état anormal où se trouvait encore la masse des catholiques néerlandais était la confirmation indirecte de leur bon droit en tant que seuls continuateurs de la vieille église du pays. Désormais ils devaient voir à côté d'eux des compétiteurs qu'ils ne pouvaient regarder autrement que comme des usurpateurs, et ces compétiteurs avaient l'avantage d'être seuls reconnus par la majorité catholique, d'être en communion avec le saint-siége et avec tous les évêques de la catholicité. Leur protestation fut énergique et touchante. Elle ne fut pas sans influence sur certaines dispositions de la loi votée par les chambres néerlandaises, qui astreignait les nouveaux évêques à des conditions de résidence peu conformes à leur titre officiel. Cette mince satisfaction ne changeait rien à tout ce que la réalité avait de décourageant, et l'opinion générale fut que le décret de Pie IX avait porté le coup de grâce à l'église des évêques nationaux en lui enlevant jusqu'à l'apparence de légitimité qu'elle avait pu conserver jusqu'alors.

III.

Tout semblait donc fini pour les anciens-catholiques de Hollande. Leur église persistait à vivre avec sa hiérarchie, mais forcée de renoncer à toute expansion, de plus en plus enfoncée dans la masse indifférente ou hostile, condamnée à s'éteindre au bout d'un temps

donné. Un mélancolique rayon de soleil couchant se reflétait sur les derniers jours de cette vieille église qui s'en allait mourante. Quelques prêtres étrangers avaient continué de s'intéresser à la pauvre agonisante. On en rencontrait encore quelques-uns à Milan, ce vieux centre d'autonomie ecclésiastique, et dans le clergé de Paris, où quelques élémens jansénistes, très adoucis, mais toujours fidèles aux souvenirs de Port-Royal, se sont longtemps maintenus. En 1859, deux prêtres italiens, Nicolini Thomas, de Milan, et Emmanuel Johannes, de Pavie, faisaient parvenir à l'archevêque H. Loos, récemment élevé au siége d'Utrecht, une lettre pleine de sympathies chaleureuses. Un curé de Paris, M. P.-J. Jobart, mort il y a quelques années, resta jusqu'à la fin de sa vie en relations avec les anciens catholiques néerlandais. Lorsqu'on pénétrait dans leurs modestes sanctuaires, notamment à Utrecht, à Oudewater, à Delft, à Enkuyzen, on était tout surpris d'y découvrir des ornemens d'église d'une beauté rare ou d'un grand intérêt historique, des chasubles byzantines, des vêtemens sacerdotaux du moyen âge, de vieilles remonstrances, des coupes, des dentelles d'une valeur considérable et d'un travail exquis, la croix pectorale de l'évêque Jansénius, l'anneau épiscopal de l'archevêque Neercassel, etc. A Utrecht, on pouvait examiner les belles archives de la petite église et parcourir toute une série d'autographes provenant des anciens évêques de la ville métropolitaine. C'étaient autant de témoins muets de la connexion de l'ancien diocèse avec l'église actuelle, seule propriétaire légitime de ces débris des richesses appartenant jadis à l'église catholique des Pays-Bas; on pouvait même y trouver de curieuses reliques. Hélas! l'église elle-même semblait passée à l'état de relique, de débris fossile d'un temps et d'un état d'esprit à jamais disparus. En pénétrant dans ces humbles chapelles, on croyait entrer dans le caveau de famille où dormaient ensemble les vieux gallicans, Port-Royal-des-Champs et l'ancien épiscopat de la Néerlande. C'est donc là tout ce qui restait de tant d'efforts, de tant de sacrifices, de tant de grandeurs!

Mais ne voilà-t-il pas qu'en très peu d'années, en peu de mois, la scène change, que des circonstances imprévues rendent un nouveau lustre à l'église qui s'affaissait lentement sur les tombeaux sacrés confiés à sa garde! Et à qui doit-elle cette renaissance inespérée? A cet ultramontanisme même qui avait déjà entonné plus d'un chant de triomphe sur ses ruines. Le pontificat de Pie IX ouvre en effet une ère nouvelle à l'ancien épiscopat néerlandais. Déjà la proclamation du dogme de l'immaculée conception avait provoqué une vigoureuse protestation de l'archevêque d'Utrecht contre cette doctrine inconnue de l'antiquité catholique et imposée à l'église

malgré les profondes répugnances d'une multitude de prêtres et de laïques. Cette protestation, qui parut en latin et en hollandais, fut traduite dans toutes les langues, et apprit à bien des gens qui l'avaient oublié qu'il existait encore une église catholique refusant d'accepter la dictature pontificale. Le concile du Vatican vint lui rendre un bien plus grand service. Tout le monde sait aujourd'hui que le procès n'est pas fini, que les protestations augmentent tous les jours de nombre et d'énergie, que l'avenir du catholicisme est impliqué dans le puissant mouvement de réaction suscité par des décrets dont en bien des lieux les catholiques les plus éclairés et les plus fervens contestent la validité.

Toutefois une circonstance grave, à laquelle nous avons déjà fait allusion, pourrait enrayer le mouvement et ne laisser aux anciens-catholiques que l'alternative d'une rupture formelle avec le catholicisme ou d'une soumission contraire à leur conscience : c'est que le corps épiscopal tout entier paraît décidé ou résigné à soutenir la doctrine de l'infaillibilité papale. La fière église gallicane elle-même n'a plus de voix attitrée pour revendiquer ses traditions d'indépendance. Bossuet n'a pas trouvé un seul défenseur hardi et persévérant parmi ses successeurs. On a vu les chefs eux-mêmes de l'opposition dans le dernier concile donner l'un après l'autre l'exemple de capituler. A quoi sert-il, dira-t-on, que des voix éloquentes, comme celles de l'abbé Loyson en France, des professeurs Dœllinger et Friederich en Allemagne, s'élèvent pour affirmer le bon droit de l'ancien catholicisme contre les innovations décrétées au Vatican? La religion catholique ne se compose pas seulement d'une somme de doctrines; elle est aussi, elle est surtout, peut-on dire, une manière de constituer la communion de l'homme avec Dieu par l'intermédiaire d'un sacerdoce organisé, dont les membres se transmettent successivement, sans interruption, les pouvoirs divins qu'ils tiennent originairement du Christ lui-même. Que peuvent des voix isolées de prêtres ou de savans, quelle que soit leur valeur personnelle, contre les impérieuses exigences de la vie catholique? Ne faut-il pas que des évêques confirment les jeunes fidèles, consacrent les saintes huiles, ordonnent les jeunes prêtres? Peut-on les suppléer canoniquement dans l'exercice de ces fonctions nécessaires au salut des âmes? Les anti-infaillibilistes auront beau faire, leur protestation se brisera impuissante contre le fait inéluctable qu'on ne peut pas se passer de l'épiscopat pour vivre catholiquement, et que l'épiscopat tout entier est désormais rangé sous la bannière de l'infaillibilité.

Ce raisonnement, tout fort qu'il paraisse, pourrait bien être détruit par un simple détail au premier abord très insignifiant, savoir

l'existence de l'ancienne église catholique d'Utrecht avec sa hiérarchie épiscopale régulière et légataire canonique de tous les pouvoirs inhérens à l'épiscopat. Lui contester la légitimité de son épiscopat uniquement parce qu'elle n'est pas reconnue au Vatican, ce serait faire profession pure et simple d'ultramontanisme, et par conséquent résoudre la question elle-même. C'est pour cela que les anciens-catholiques des Pays-Bas et les catholiques opposés aux décrets du dernier concile n'ont pas tardé à se rapprocher et à faire cause commune. Dès que le mouvement des anciens-catholiques se fut prononcé en Allemagne, l'église d'Utrecht comprit qu'elle avait vis-à-vis d'elle-même et de la catholicité tout entière des obligations de premier ordre. L'archevêque Loos se mit en rapport avec les principaux organes de la protestation allemande. Lorsque le congrès ancien-catholique de 1871 fut convoqué à Munich, l'église épiscopale de Hollande se fit représenter dans ses rangs par trois délégués, MM. van Vlooten, van Beek et van Thiel. Ce dernier parlait assez bien l'allemand pour faire devant l'assemblée un exposé éloquent et lucide du passé de son église et de sa signification présente. Sa parole fut saluée par d'unanimes applaudissemens, et pour la première fois depuis cent cinquante ans une nombreuse réunion de prêtres, de théologiens, de notables catholiques, rendit un éclatant hommage au bon droit de l'église excommuniée. Parmi les résolutions votées par le congrès se trouve celle-ci : « nous déclarons que le reproche de jansénisme fait à l'église d'Utrecht n'est pas fondé, et qu'en conséquence il n'y a pas de différence dogmatique entre elle et nous. »

Cette déclaration du congrès de Munich fait aux évêques anciens-catholiques de Hollande une position très considérable. Si, d'après un calcul récent et très circonspect, on évalue à 300,000 le nombre des catholiques allemands et autrichiens qui ont adhéré aux protestations soulevées par les décrets du Vatican, l'archevêque Loos est le premier dignitaire ecclésiastique de l'association, et son diocèse est redevenu en fait aussi important par le nombre des âmes que l'était celui de son prédécesseur Codde, lorsqu'il fut supprimé par le pape. Il n'est donc pas surprenant que les relations inaugurées l'an dernier à Munich commencent à porter leurs fruits. Ainsi le curé Renftle, de Mering en Bavière, suivi dans sa résistance par sa paroisse entière, a demandé à l'archevêque d'Utrecht de venir avec les saintes huiles pour administrer le sacrement de la confirmation. Le curé Aloysius Anton, de Vienne, qui a organisé toute une communauté ancienne-catholique, lui a fait parvenir une requête toute semblable, et de plus lui propose de consacrer trois évêques. D'autres demandes du même genre vont lui arriver d'Al-

lemagne, de Bohême et d'Autriche. Nul ne peut savoir où s'arrêtera ce mouvement.

Ici pourtant se présente une difficulté de jurisprudence ecclésiastique : jusqu'à quel point, en droit canonique, un évêque peut-il remplir des fonctions épiscopales dans un autre diocèse que le sien et sans la permission de l'évêque du lieu? La question, paraît-il, est quelque peu embarrassante. Cependant cette fois encore les évêques de Hollande pourraient invoquer la loi suprême de la nécessité. Au point de vue catholique en général, il ne peut être permis de laisser périr les âmes par un respect outré des règlemens disciplinaires, et il y a dans l'histoire de l'église des précédens qui pourraient servir à justifier leur intervention. Par exemple, au temps où, selon l'énergique expression d'un père de l'église, le monde s'étonnait d'être arien, lorsque la majorité des évêques, soit par faiblesse, soit par conviction, pactisait avec l'hérésie, il y eut des évêques orthodoxes qui ne craignirent pas de se rendre dans des diocèses autres que les leurs pour porter le secours de leur ministère aux âmes fidèles qui gémissaient sous le joug de pasteurs indignes. Aujourd'hui, peuvent dire les évêques hollandais, la catholicité n'est pas moins étonnée de se trouver ultramontaine.

Pour nous qui assistons en témoins sympathiques, mais du dehors et avec un complet désintéressement, à cette crise intérieure du catholicisme, nous n'avons qu'un vœu à émettre, c'est que la religion pure, le spiritualisme chrétien, la liberté des consciences, les idées de largeur et de progrès dans la connaissance de la vérité, remportent une éclatante victoire dont la civilisation tout entière recueillerait les précieux fruits. Nous devons avouer que les difficultés tirées du droit canon, ainsi que les moyens d'y parer, nous laissent très froids en comparaison des grands intérêts qui dominent de si haut tout ce conflit; mais en matière religieuse plus qu'en toute autre il faut savoir respecter les scrupules et ne pas se formaliser de ce que le progrès suit des routes très bizarres ou très étroites à notre sens. Parfois les plus grands fleuves se voient resserrés entre des rochers; ils n'y perdent rien, ni en impétuosité, ni en profondeur, au contraire. Si cette image peut s'appliquer au mouvement des anciens-catholiques, et si l'église d'Utrecht est appelée à lui fournir l'issue dont il a besoin pour ne pas tourbillonner dans l'impuissance, on pourra dire de cette église ce qu'un prophète juif dit un jour de Bethléhem : « Tu es la plus petite des villes de Juda, et pourtant de toi sortira le salut. »

ALBERT RÉVILLE.

LE

TRAVAIL DES FEMMES

DANS LA PETITE INDUSTRIE

En décrivant la situation des ouvrières des manufactures, nous avons signalé les institutions ou les réformes qui peuvent améliorer leur destinée et en même temps contribuer au rétablissement de la paix sociale (1). Le sort des femmes employées dans les mille métiers de la petite industrie n'est pas moins digne d'intérêt, et nous voudrions indiquer aujourd'hui les causes de leur misère et les moyens de la soulager. Un moraliste éloquent, M. Jules Simon, nous a précédé, il y a douze ans, dans cette voie; mais en un siècle aussi mobile ces matières se renouvellent sans cesse, et doivent être périodiquement soumises à un examen minutieux. Une foule de faits authentiques, précis, concluans, ont été recueillis dans ces dernières années. En 1864 a paru le volumineux rapport de la chambre de commerce de Paris sur l'industrie parisienne; un peu plus tard, le gouvernement a livré au public les dépositions de l'enquête sur l'enseignement professionnel; la commission de l'exposition internationale de 1867 a mis au jour, sous le titre d'*Enquête du dixième groupe*, un ensemble d'informations précieuses; il y a deux mois à peine, un inspecteur-général de l'université, M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, adressait au préfet de ce département un mémoire sur l'apprentissage dans les ateliers et sur les écoles d'apprentis. Dans la même période de dix ans, de hauts fonctionnaires de l'instruction publique étaient envoyés dans les pays voisins, en Allemagne et en Angleterre particulièrement, pour nous renseigner sur l'éducation des classes moyennes et des classes ouvrières de ces contrées. On voit que le zèle spéculatif n'a

(1) Voyez la *Revue* du 1er février 1872.

pas manqué à nos administrations pour s'enquérir de la situation des classes laborieuses et des moyens de la rendre meilleure. Il ne paraît pas cependant que ces recherches aient eu beaucoup de résultats pratiques, ni même qu'elles aient éclairé l'opinion sur ces matières. Chez nous, on ne lit guère les documens officiels, qui ont une forme d'un autre âge : notre génération a perdu l'habitude de manier les in-folio, elle s'effraie à l'aspect des publications encombrantes où se complaît encore l'administration française. Aussi importe-t-il de résumer toutes les notions précieuses qui sont ensevelies dans les récentes enquêtes et qui, si on ne les tirait de ces nécropoles, pourraient rester à peu près inconnues.

I.

On n'apprend rien à personne en disant que la situation de la plus grande partie des ouvrières de la petite industrie est excessivement précaire. D'un autre côté, les événemens de l'année 1871 ont prouvé que les idées révolutionnaires faisaient des progrès énormes chez les femmes des classes laborieuses. Le communisme trouve en elles des légions d'adeptes convaincues et dévouées jusqu'à la mort. Dans les grandes villes, à Paris et à Lyon notamment, les ouvrières industrielles s'enrôlent de plus en plus sous la bannière du socialisme; elles y apportent cette ardeur, cette foi, cette persévérance, que les femmes mettent toujours au service des causes qui les entraînent. La grève des *ovalistes* ou moulinières de Lyon en 1869 et leur affiliation en masse à l'*Internationale* paraissaient naguère une excentricité sans conséquence. Depuis lors, des coalitions ont eu lieu parmi les ouvrières de divers corps d'état; dans les réunions publiques sous l'empire, le personnel féminin tenait une place importante; le fanatisme des femmes de Paris n'a pas été sans influence sur la conduite et la durée de l'insurrection du 18 mars. Cette situation est assurément déplorable au point de vue moral et périlleuse au point de vue politique; peut-elle être améliorée? Il y a sans doute bien des causes qui expliquent la fascination qu'exerce aujourd'hui le socialisme sur les ouvrières de la petite industrie : l'affaiblissement des croyances religieuses n'en est pas une des moindres; mais les souffrances matérielles et l'ignorance presque absolue des ouvrières y ont aussi leur part. Tout observateur attentif et impartial doit reconnaître que les pouvoirs publics et les institutions philanthropiques ont beaucoup trop négligé jusqu'ici l'éducation de la femme pauvre.

C'est à Paris surtout qu'il faut étudier la petite industrie : nulle part, elle n'a pris autant de développement, et n'a obtenu autant de succès. En dépit de toutes nos déceptions et de toutes nos

épreuves, notre capitale reste encore le centre du monde pour les arts industriels. On ne peut douter que ces mille métiers élégans qui sont si actifs et si prospères dans nos murs ne fassent une large part au travail des femmes, et qu'ils ne le rémunèrent avec libéralité. Chose étrange cependant, mais certaine, la main-d'œuvre des femmes à Paris a diminué depuis quelques années en quantité et n'a guère augmenté de valeur. Nous avons sur l'industrie parisienne, outre un grand nombre d'informations morcelées, deux enquêtes générales et complètes : elles ne sont malheureusement pas très récentes, puisque l'une date de 1851 et l'autre de 1864; toutes deux sont l'œuvre de la chambre de commerce. La comparaison de ces deux enquêtes est instructive. D'après l'enquête publiée en 1851 et réellement faite en 1847, il y avait alors à Paris environ 318,000 ouvriers; la seconde enquête, publiée en 1864, et dont les opérations eurent lieu en 1860, recensait 416,811 ouvriers (hommes, femmes et enfans). C'est un accroissement d'un tiers; augmentation notable, mais normale, si l'on tient compte de l'extension de la ville au-delà des anciennes barrières et du développement de la population. Cependant, si l'on décompose ce chiffre total, on ne peut échapper à un douloureux étonnement : le nombre des ouvriers hommes, qui n'était que de 204,925 en 1847, s'élève en 1860 à 304,920 ; il a donc augmenté de 50 pour 100. Au contraire le chiffre des ouvrières a diminué, car, de 112,891, il est descendu à 111,891 (y compris les jeunes filles de moins de seize ans). Ainsi le territoire de la ville a été plus que doublé, sa population a augmenté d'un tiers, l'effectif total du personnel ouvrier a haussé dans la même proportion, et néanmoins le nombre des ouvrières non-seulement ne s'est pas élevé, mais a même légèrement baissé.

Quelle est la cause de ce phénomène étrange? On pourrait supposer que cette diminution du nombre des ouvrières recensées vient d'un progrès de l'aisance dans les classes populaires, qu'elle est une conséquence naturelle de l'accroissement des salaires des hommes, lequel permettrait au mari d'élever et de nourrir sa famille sans contraindre la femme à un travail salarié. Il y aurait encore une autre interprétation favorable, c'est que le nombre des ouvrières travaillant chez elles et sans intermédiaire pour des personnes du monde aurait augmenté : existences ignorées qui ne sont comprises dans aucun cadre officiel et qui s'écoulent silencieusement à l'ombre du foyer domestique. Ces deux explications ne peuvent être exactes que dans une très faible mesure. Il est une autre raison, profondément douloureuse, qui se trouve établie par les faits les plus incontestés : non-seulement les industries qui emploient les femmes ont moins d'élasticité et se prêtent moins au développement que les industries qui occupent les hommes, mais

encore il est un grand nombre de métiers, spécialement féminins, où, des procédés nouveaux venant à s'introduire sans que l'éducation des femmes se soit perfectionnée, le nombre des ouvrières se réduit, quelquefois même dans des proportions considérables. On a remarqué par exemple qu'en 1860 les décorateurs de porcelaine employaient 458 femmes seulement au lieu de 1,010 qu'ils occupaient en 1847, et que les polisseurs et brunisseurs pour orfèvrerie ne comptaient que 279 ouvrières au lieu de 284. Cependant les affaires dans ces deux métiers avaient doublé; mais un procédé nouveau, le procédé Dutertre, avait diminué l'emploi des femmes. D'un autre côté, beaucoup des industries féminines qui faisaient vivre à Paris un nombreux personnel ont dû reculer devant la concurrence des campagnes et surtout des ouvroirs de province. C'est ce qui est arrivé notamment pour la fabrication des corsets, qui n'employait en 1860 que 2,254 ouvriers des deux sexes, tandis qu'en 1847 elle donnait de l'ouvrage à 2,968. Enfin les industries féminines qui ont pris le plus grand développement sont loin d'avoir augmenté leur personnel dans la proportion où elles accroissaient leur chiffre d'affaires. Telle est l'industrie des fleurs artificielles, qui dans l'intervalle des deux enquêtes a triplé sa production, estimée en valeur, quoique le nombre des ouvrières ne s'y soit pas accru de plus de 23 pour 100, s'étant élevé de 5,720 à 7,011. Par toutes ces raisons, en dépit de l'accroissement énorme du territoire et de la population de Paris, l'effectif des ouvrières de cette ville a cependant diminué. Il est remarquable que le nombre des ouvrières recensées dans la dernière enquête est à peine double de celui des femmes et des filles que secourt l'assistance publique. En effet, d'après un rapport de M. Husson qui date de 1864, l'on comptait 35,432 femmes adultes et 22,277 jeunes filles parmi les indigens à la charge de la bienfaisance municipale. Encore doit-on dire que l'enquête de la chambre de commerce publiée en 1864 compte parmi les ouvrières de véritables pauvres assistées qui ne font qu'un travail nominal, comme les 1,250 femmes employées dans la filature des indigens, qui presque toutes ne gagnaient pas plus de 40 à 60 centimes par jour.

La main-d'œuvre féminine régulièrement occupée dans les industries parisiennes est donc en décroissance. C'est un fait d'autant plus regrettable que la proportion des femmes qui n'ont aucun appui et qui doivent subvenir par elles-mêmes à leurs besoins est infiniment plus grande dans les vastes métropoles comme Paris que partout ailleurs. Sur 1,000 femmes au-dessus de quarante ans, 592 seulement à Paris sont mariées, 264 sont célibataires et les autres veuves; c'est donc un peu plus des deux cinquièmes des femmes au-dessus de quarante ans qui se trouvent abandonnées à

leurs propres ressources ou bien à la charité publique. Il est certain que le cadre très restreint des ouvrières régulièrement occupées laisse en dehors toute une légion innombrable et au moins égale de malheureuses dont la vie ne s'explique que par l'assistance, par le vice ou par des expédiens perpétuels et des privations inouies. La chambre de commerce s'était efforcée de déterminer le salaire moyen des ouvrières recensées, on était arrivé au chiffre de 2 fr. 14 centimes par jour; mais la méthode suivie était peu exacte, peu logique. Si l'on décompose les nombreux tableaux de l'enquête, on voit qu'en mettant de côté les femmes qui sont nourries et logées et qui sont en réalité des servantes, comme les filles occupées par les marchands de vin, les crémiers ou les limonadiers, il reste en chiffres ronds 90,000 ouvrières véritables, dont 50,000 gagnent moins de 2 francs ou 2 francs au plus par jour, et 40,000 seulement gagnent plus de 2 francs. Depuis cette enquête, qui date de dix ans, les salaires se sont-ils accrus? Dans certaines professions et pour les sujets habiles, il y a eu de l'amélioration, c'est incontestable, on en trouve la preuve dans les notes publiées à l'occasion de l'exposition universelle; cependant la plupart des rémunérations sont demeurées et demeureront longtemps encore stationnaires. Ainsi tout démontre que dans cette grande ville si luxueuse, où la concurrence des fortunes brillantes et les exigences d'une fastueuse administration portent si haut les prix des subsistances et des loyers, c'est à peine si l'ouvrière assidue dont les doigts habiles produisent tant de délicats ouvrages obtient une rémunération égale à celle de l'ouvrière de fabrique, qui dans nos villes ou dans nos bourgs de province trouve une existence moins coûteuse et moins surexcitée par le luxe d'alentour.

Il serait intéressant d'entrer dans le secret de ces mille métiers divers qu'offre à nos yeux l'industrie de Paris et de noter partout la rétribution accordée à la femme. Sans nous perdre dans le détail d'une aussi minutieuse investigation, il est possible de répartir en certains groupes cette immense armée des ouvrières parisiennes et d'en résumer en quelques traits les destinées. Il faut laisser de côté les classifications tracées par les enquêtes, car ces divisions et ces subdivisions nombreuses ont été faites en considération moins de l'ouvrier que des industries et des affaires. Les ouvriers ne sont pas irrévocablement parqués dans les sections qui leur sont assignées par les commissaires de la chambre de commerce : ils passent facilement de l'une à l'autre. Telle femme qui fut recensée d'abord dans le groupe du vêtement se trouve aujourd'hui peut-être dans celui de l'ameublement, et une autre qui fut classée dans le groupe de l'alimentation peut avoir émigré depuis dans celui des industries chimiques, sans que leur tâche soit sensiblement modifiée. Il faut

donc constituer des groupes plus simples qui répondent mieux aux conditions réelles des existences ouvrières.

Il y a d'abord les femmes dont on ne saurait dire au juste si elles sont ouvrières, servantes ou employées. Moins occupées à la fabrication qu'à la vente et au débit, elles donnent aux marchandises la dernière façon qui doit les faire valoir; elles les ornent, les enveloppent, les présentent aux chalands, ou bien elles tiennent les écritures et font les comptes : classe immense dont la vie se passe tantôt dans des réduits enfumés au milieu de marchandises grossières, tantôt dans de fastueux salons décorés avec toutes les ressources du luxe parisien, — où l'on est en relations quotidiennes, ici avec le public affairé et besoigneux des quartiers commerçans et des classes laborieuses, là au contraire avec la foule oisive et élégante. Demoiselles de boutique, dames de comptoir, simples servantes, quelle que soit la diversité de leurs costumes ou de leurs manières, se ressemblent toutes par certaines aptitudes et certaines fonctions communes. C'est souvent la plus modestement vêtue, celle que l'on rencontre dans les boutiques les plus simples et qui fraie avec le public le plus humble, c'est souvent celle-là qui a la rémunération la plus élevée et la destinée la mieux assurée. Ainsi les femmes employées par les charcutiers sont mieux rétribuées que les élégantes demoiselles qui présentent et qui habillent avec tant de grâce les bonbons chez les confiseurs. La plupart de ces jeunes filles, vêtues et parlant comme de grandes dames, n'atteignent pas des salaires de plus de 2 fr. 50 cent. par jour, sans appoint de nourriture ou de logement; parmi les 294 femmes recensées chez les confiseurs, l'enquête publiée en 1854 n'en signalait que 12 dont la rétribution fût de 3 francs ou plus. Cette classe d'ouvrières, d'employées et de servantes ne comprend pas moins de 12,000 personnes.

L'immense majorité des femmes occupées par l'industrie parisienne vivent du travail de l'aiguille. Parmi les 112,000 ouvrières recensées en 1847, plus de la moitié, soit 60,000, étaient couturières. La proportion ne paraît pas avoir notablement changé. Le groupe des industries du vêtement, à lui seul, d'après l'enquête publiée en 1864, comptait plus de 47,000 femmes. Il est vrai que beaucoup de ces ouvrières rangées dans le groupe du vêtement ne sont pas employées dans les travaux de couture, comme les blanchisseuses et les repasseuses, qui sont au nombre de près de 9,000. En revanche, les couseuses ne s'en tiennent pas au vêtement; elles envahissent près de la moitié des autres industries : ameublement, peaux et cuirs, carrosserie, équipemens militaires, articles de Paris. Il serait difficile de fixer ce que peut gagner une femme avec son

aiguille; rien n'est plus variable. Il faut d'abord signaler une élite d'ouvrières dont le mérite consiste plutôt dans le goût et l'invention que dans le travail des doigts; elles rendent chez les modistes et les tailleurs pour femmes des services exceptionnels, qui leur valent des salaires de 5 à 10 francs par jour. C'est là une minorité qui ne représente pas 1 pour 100 du nombre des femmes occupées à Paris par la couture. D'après l'enquête de 1864, sur 3,970 femmes travaillant chez les couturières, 288 gagnaient 3 francs par jour, et 168 plus de 3 francs; toutes les autres, c'est-à-dire à peu près les neuf dixièmes, obtenaient moins de 3 francs. La lingerie occupait 5,106 femmes, dont 282 gagnaient 3 francs et plus. Les modistes sont les mieux rétribuées : parmi 2,743 modistes recensées, 200 gagnaient 3 francs, et 295 plus de 3 francs. On voit combien les rémunérations élevées sont rares parmi les ouvrières parisiennes, surtout si l'on tient compte de la morte saison, qui est deux fois plus longue pour les métiers que nous venons de citer que pour les autres corps d'état. Il faudrait tenir compte aussi de toutes ces ouvrières mobiles qui, sans être attachées à un établissement déterminé, sans fournir même un travail constant, cherchent de l'ouvrage dans les momens de détresse, et ne s'en procurent qu'avec une extrême difficulté, pour un salaire dérisoire. La couture est le dernier refuge de la femme sans appui et sans ressources; toutes les infortunées s'attachent avec acharnement à cette planche de salut qui peut à peine les soutenir. Pour réussir comme ouvrière, surtout quand on n'a pas une habileté de premier ordre, ce qu'il faut avant tout, ce sont des relations, c'est de l'expérience et de l'esprit de conduite. Il faut encore entrer jeune dans le métier; il est rare que des veuves, jusqu'alors oisives, parviennent à se tirer d'affaire. Aussi parmi les métiers qui fournissent le plus de pétitionnaires à l'assistance publique, on a rangé en première ligne les travaux d'aiguille, non pas que ces travaux ne puissent faire vivre les femmes qui y cherchent régulièrement leur subsistance, mais parce que la couture devient le métier de toutes les déclassées qui n'en ont pas d'autre. Si l'on met de côté cette légion trop nombreuse d'ouvrières irrégulières, cet arrière-ban incapable de longues fatigues et d'utiles travaux, l'on voit que la grande masse des femmes employées dans les ouvrages d'aiguille reçoivent un salaire qui, sans être élevé, suffit cependant à leurs besoins. Dans les nouveautés confectionnées par exemple, les deux tiers des ouvrières gagnent 2 francs 25 cent. au plus, un tiers à peine gagne moins de 2 francs, et un sixième atteint à des salaires de 3 francs ou davantage; c'est, paraît-il, une des industries les mieux rétribuées de Paris. Les cinq huitièmes des femmes qui travaillent pour les fripiers et pour le marché du Temple gagneraient 2 francs 50 cent. ou plus. Les documens postérieurs

à l'enquête de 1864 confirment ces renseignemens; d'après une note communiquée en 1867 à l'enquête du Xe groupe de l'exposition universelle, la maison de *la Belle Jardinière*, qui emploie 1,500 femmes, payait 3 fr. 50 cent. ou 4 francs par jour aux ouvrières d'élite, 2 francs ou 2 fr. 50 c. aux ouvrières inférieures. Plusieurs fabricans considérables nous ont affirmé plus récemment que le salaire des couseuses oscille entre 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. Qu'il faille peut-être un peu rabattre de ces chiffres optimistes, dus à des chefs d'industrie ou à leurs représentans, nous ne le contesterons pas. L'on doit néanmoins admettre que dans les industries de couture une bonne ouvrière gagne au minimum 2 francs par jour et le plus souvent davantage; mais malheur aux déclassées, aux abandonnées, aux ouvrières de la dernière heure, qui se précipitent en toute hâte et sans guide dans l'arène! elles gagneront à peine un morceau de pain.

La troisième catégorie qu'il convient d'établir, c'est celle des femmes occupées aux travaux de ménage autres que la couture : les blanchisseuses par exemple, les repasseuses, les teinturières, les dégraisseuses. Ici les salaires ont une certaine fixité. Les sept huitièmes des blanchisseuses gagnent 2 fr. ou 2 fr. 50 cent. par jour; elles ont souvent en outre soit la soupe, soit un verre de vin ou d'eau-de-vie. Les salaires sont à la fois plus élevés et plus variables pour les femmes employées chez les teinturiers et chez les dégraisseurs. Les quatre cinquièmes d'entre elles gagnent 2 francs par jour au moins, la moitié même atteint des salaires de 3 francs ou davantage; c'est là une industrie bien rétribuée, surtout si l'on considère que beaucoup de ces ouvrières qui gagnent moins de 2 francs par jour sont nourries et logées par le patron. Le nombre des femmes de ce groupe peut monter à 12,000.

La quatrième classe d'ouvrières se compose de celles qui sont occupées dans les articles de Paris, dans la bijouterie et les diverses industries de luxe. C'est dans cette classe que les salaires atteignent le plus haut point : pourtant il est très rare d'y rencontrer des ouvrières qui aient un véritable talent, et que l'on puisse considérer comme des artistes. Les femmes n'occupent que les plus bas échelons de ces industries, elles ne font que les ouvrages les plus aisés, qui réclament seulement un peu d'habileté de main, sans qu'une longue éducation, un pénible apprentissage ou un goût exercé soient nécessaires. Aussi, dans ces professions, les salaires des femmes, quoique relativement élevés, n'approchent pas de ceux des hommes. Quelle que soit la spécialisation presque infinie de la production de luxe à Paris, la tâche des femmes, précisément parce qu'elle ne porte que sur la façon la plus grossière à donner aux objets, y est d'une grande uniformité. Une multitude d'ouvrières sont

polisseuses pour métal ou pour marbre; on les trouve chez les sculpteurs en albâtre, les fondeurs de bronze, les fabricans de limes, dans les poteries d'étain. Beaucoup d'autres sont brunisseuses ou vernisseuses; on les rencontre dans toutes les industries qui travaillent les métaux; une ouvrière médiocre y gagne aisément 2 fr. 50 cent. par jour, une bonne ouvrière 3 fr., rarement 4 fr. Dans la bijouterie fine, les femmes ont d'autres attributions, un peu plus délicates, sans cesser d'être élémentaires, et qui leur valent des salaires élevés. C'est ainsi que plusieurs milliers sont reperceuses ou guillocheuses : le reperçage consiste à achever le découpage des ornemens en cuivre; le guillochage a pour objet de faire avec un tour, sur les métaux, les boîtes de montre et les bijoux, des fonds quadrillés, vermiculés ou autres. Ce sont des travaux faciles qui n'exigent ni talent ni goût; ils rapportent un salaire qui varie de 2 francs 50 cent. à 4 francs. Les doreuses, les émailleuses, des coloristes, gagnent à peu près autant. On trouve encore des ouvrières chez les fabricans d'instrumens de précision et d'instrumens de musique, et dans toutes les autres branches des articles de Paris. Pour toutes ces professions, les salaires de 2 fr. 50 cent. sont la généralité, ceux de 3 fr. sont assez fréquens, ceux de 3 fr. 50 cent., 4 francs et plus se rencontrent par exception. Ainsi l'habileté de la main est hautement rétribuée, alors même qu'elle n'est guidée par aucune instruction et par aucune aptitude intellectuelle, ce qui arrive pour l'immense majorité des ouvrières dont nous parlons. Il en est autrement des femmes occupées dans les industries de luxe spécialement féminines, comme les fleuristes, les plumassières; celles-là ont souvent beaucoup de goût et font des merveilles en leur art. Près de la moitié des femmes occupées par les plumassiers gagnent 3 francs ou plus; dans les fleurs artificielles, la rétribution monte quelquefois à 4 fr., 5 fr., et même à 10 francs. Telle est l'aristocratie des ouvrières parisiennes. Les industries de luxe fournissent à Paris le nécessaire aux femmes qu'elles emploient; elles donnent même un peu d'aisance aux ouvrières habiles.

La dernière catégorie des ouvrières parisiennes, c'est celle des femmes de tout âge et de toute origine, les unes encore enfans, les autres déjà vieilles, celles-ci qui ont connu des jours prospères, celles-là qui ont été dans le dénûment dès leur berceau, toutes dépourvues de ressources, de relations et de savoir-faire, vouées par leur incapacité à tous les travaux faciles, grossiers et peu rétribués, n'ayant, beaucoup du moins, aucune profession permanente, offrant leurs bras inhabiles et leur esprit inculte à toutes les occupations qui leur peuvent donner un morceau de pain. C'est la catégorie des incapables, des déclassées, des misérables, vivant tantôt des secours publics, tantôt de leur ingrat labeur, tantôt de

la honte et du vice, légion immense qui rapproche des milliers de créatures adonnées en apparence à des métiers différens, mais condamnées à la même destinée de privations matérielles et d'épreuves morales. C'est pour ces femmes que le salaire se tient à des taux tellement bas qu'on a peine à comprendre qu'il puisse suffire à leur subsistance. C'est surtout dans les industries chimiques, dans les fils et tissus et dans les professions non classées ou équivoques, toujours si nombreuses au sein des grandes villes, que se rencontrent ces ouvrières indigentes. Parmi les femmes employées chez les fabricans d'allumettes chimiques, chez les artificiers, chez les fabricans de chandelles, de veilleuses et de mèches, de gélatine ou de colle, dans l'industrie du caoutchouc, chez les épurateurs d'huile et de graisse, le plus grand nombre ne gagnent que 1 fr. 25 cent. ou 1 fr. 75 cent.; ce sont aussi là les métiers les plus rebutans. La rémunération n'est pas plus élevée à Paris chez les fabricans de couvertures et de molletons, chez les filateurs de bourre de soie, chez les filateurs et les retordeurs de coton, chez les fabricans de ouate, chez les tisseurs de châles. Dans la plupart de ces états, la moyenne des salaires pour les ouvrières travaillant à l'atelier est de 1 fr. 50 cent. par jour, quelquefois même de 1 fr. 25 cent. Il est incontestable qu'il y a des industries où l'ouvrière est moins rétribuée à Paris qu'en province : aussi ces industries ont-elles un personnel qui à tous les points de vue semble peu recommandable. Elles sont l'asile de l'ignorance, de la paresse et de la débauche. L'enquête de 1864 a signalé ce fait inoui que toutes les filles au-dessous de seize ans employées à Paris dans la fabrication des allumettes chimiques ne savaient ni lire, ni écrire, sans une seule exception, et elles étaient au nombre de 181. Dans l'industrie des filateurs et retordeurs de laine, où la moitié des femmes gagnent seulement 1 fr. 25 cent. ou 1 fr. 50 cent. par jour, les industriels se plaignent que le chômage du lundi soit d'usage parmi les ouvrières. Dans les mêmes conditions d'indigence sont les laveuses et les trieuses de chiffons, celles qui font des ouvrages de sparterie, les ouvrières en bimbeloterie et beaucoup d'autres. Ainsi se compose cette dernière catégorie des ouvrières parisiennes; il y faudrait joindre une foule de professions plus ou moins avouées comme les marchandes de gâteaux, les vendeuses de jouets sur la voie publique, les femmes qui font des ménages en ville. On ne peut évaluer à moins d'une vingtaine de mille le nombre des infortunées qui dans une grande ville comme Paris se livrent à toutes ces tâches ingrates.

Les cinq catégories que nous venons d'indiquer comprennent les mille divisions des ouvrières parisiennes. Pour connaître les ressources réelles de ces femmes laborieuses, il ne suffit pas de fixer

le taux des salaires; il faut encore tenir compte de ces chômages qui arrivent régulièrement à des époques fixées, et que l'on appelle *morte saison*. Le mot est impitoyable et exprime bien la chose : il dit que la source des salaires est tarie, bien que les besoins restent les mêmes. La morte saison est une infirmité sociale et économique. Une meilleure constitution de l'industrie, une hygiène sociale plus rationnelle, réagissent contre ce mal endémique; ce n'est pas un des moindres mérites du régime manufacturier que d'avoir atténué et presque supprimé la morte saison dans beaucoup de branches de travail.

L'enquête de la chambre de commerce a relevé le nombre des industriels qui subissent une morte saison et le nombre de ceux qui en sont exempts. Il faut noter que ces indications ont été fournies par les industriels eux-mêmes, dont quelques-uns pouvaient se croire intéressés à ce que leur maison passât pour faire des affaires toute l'année. Quoi qu'il en soit, sur 101,171 patrons, 36,356 ont déclaré alors subir chaque année une morte saison; le minimum de la morte saison (5 pour 100) a été constaté dans le groupe de l'alimentation, le maximum (67 pour 100) dans le bâtiment et dans les articles de Paris. Certaines industries féminines sont spécialement atteintes par cette stagnation périodique du travail. Les confiseurs ne sont fort occupés que pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre. Les trois quarts des couturières, des tailleurs et des modistes ont accusé des chômages qui varient de quatre à six mois, et qui se divisent en deux périodes : l'une de janvier à mars, l'autre de juillet à septembre. Les blanchisseuses de fin subissent une morte saison de cinq mois. Le chômage est aussi très intense dans la bijouterie fine et dans la bijouterie fausse, qu'alimentent les demandes du commerce d'exportation. Dans beaucoup d'autres industries, une grande partie des ateliers sont frappés de chômage pendant le quart de l'année.

C'est déjà une consolation pourtant que près des deux tiers des industriels aient déclaré être exempts de morte saison; cela prouve qu'il y a dans la constitution actuelle de l'industrie une énergique réaction contre ce fléau redoutable. L'établissement de grandes maisons de confection tend à restreindre de plus en plus les chômages périodiques. Or ce n'est pas seulement au vêtement que la confection peut s'appliquer, c'est à tous les produits. Fabriquer d'avance en grandes masses et sans commande, jeter sur le marché des quantités considérables d'articles communs ou d'un luxe accessible au grand nombre, c'est la tendance de notre industrie. L'immensité du public auquel s'adresse aujourd'hui la production de luxe à bon marché favorise ce mouvement. La petite industrie elle-même prend des allures plus régulières; il n'y a guère que les maisons ayant

une clientèle d'élite qui échappent à cette impulsion. Voilà comment on explique que 64 pour 100 des industriels parisiens aient déclaré ne pas avoir de morte saison. Une autre cause vient encore amoindrir ce fléau. Beaucoup de ces chômages tiennent à l'éloignement pendant l'été de la partie la plus opulente de la société parisienne, mais cet éloignement se trouve compensé par l'affluence considérable d'étrangers et de provinciaux que la belle saison attire à Paris. Quand on dit par exemple que les blanchisseuses de fin chôment de juin à novembre, n'y a-t-il pas là une singulière exagération?

Une autre erreur serait de regarder la totalité des ouvrières des industries où sévit la morte saison comme privées d'ouvrage d'une manière continue pendant tout le temps des chômages. La morte saison n'est que le ralentissement de la production; une partie du personnel ordinaire est licenciée, ou bien on ne donne alors à chaque ouvrière que la moitié ou le tiers de l'ouvrage qu'elle avait auparavant. Ainsi l'enquête de 1864 nous apprend que, pendant la morte saison dans l'industrie des chapeaux de paille, 904 ouvriers seulement étaient occupés au lieu de 2,500; les reperceuses restèrent au complet, mais n'avaient de l'ouvrage que deux jours par semaine pendant trois mois de l'année. Ce serait encore exagérer les rigueurs de la morte saison que de regarder comme absolument dénuées de ressources les ouvrières que leur industrie habituelle laisse alors sans travail. Les femmes, sur ce point, sont plus heureuses que les hommes. Elles peuvent se rejeter sur des travaux qui offrent une rémunération moindre, il est vrai, mais dont on doit tenir compte. Ainsi les ouvrières des tailleurs sur mesure, qui étaient à peu près condamnées jadis à une inaction de six mois, trouvent aujourd'hui de l'ouvrage chez les confectionneurs pendant la morte saison. La couture du linge de maison, draps de lit, nappes, serviettes, est la ressource de la plupart des ouvrières en lingerie pendant les chômages. On multiplierait les exemples à l'infini. Il y a un certain nombre d'industries qui sont les succédanées d'industries plus importantes et plus relevées; de là viennent les salaires très bas que l'on rencontre dans quelques métiers. C'est que ces métiers ne vivent qu'à l'ombre d'autres plus importans; ils ont un personnel d'occasion et de passage qui, cherchant à utiliser les heures perdues pour l'industrie principale, accepte une rétribution réduite. La morte saison n'est donc jamais complétement improductive, tout comme la terre qui, sous un bon régime de culture, au lieu de jachères, présente une alternance de récoltes qui toutes donnent quelque revenu. Réduite à ces proportions, la morte saison laisse encore un gain à l'ouvrière, mais ce gain est en général moitié

moindre qu'en temps normal; comme compensation, on a les heures supplémentaires, qui sont surtout nombreuses dans les industries où la mode prévaut et où les commandes affluent, c'est-à-dire précisément dans celles où les chômages périodiques et forcés durent le plus. Cette compensation entre les heures supplémentaires et la morte saison est encore loin d'être complète : il reste un déficit, à combien l'estimer? Pour une morte saison de trois mois, si l'on tient compte de toutes les circonstances, on fait la part large à la misère en retranchant du salaire annuel trente journées de travail. Ainsi, pour l'ouvrière parisienne qui gagne 2 francs par jour, il faudrait calculer 280 journées de travail par an, et, si on fait entrer la maladie en ligne de compte, 270 journées productives seulement, ce qui donnerait une rémunération annuelle de 540 francs. Une somme de 540 francs qui tombe dans un ménage déjà soutenu par le salaire du mari peut y apporter l'aisance; mais quand avec ces maigres ressources une femme seule, fille ou veuve, doit suffire à tous ses besoins dans une ville comme Paris, que de privations, que de qualités domestiques, que d'efforts sur soi-même un budget aussi réduit n'impose-t-il pas!

II.

On a pu voir combien est précaire la destinée d'un grand nombre de femmes dans notre société si riche et si laborieuse. Examinons quelques-uns des moyens qui s'offrent pour secourir ces infortunes. Parmi les causes de la dépréciation du salaire des ouvrières, il y en a deux d'une incontestable évidence : c'est d'abord que les carrières qui sont ouvertes aux femmes par le fait des traditions et des mœurs sont peu nombreuses; c'est ensuite que, dans les branches d'industrie où elles ont accès, le défaut de connaissances et d'habileté professionnelle les condamne aux ouvrages les plus grossiers et les plus rudimentaires. Leur champ d'emploi est très limité, et elles sont peu capables de l'exploiter avec fruit. Leur triste situation a pour origine, d'un côté, certaines préventions qui commencent à s'affaiblir, d'un autre côté les lacunes mêmes de l'éducation des femmes. A cet état de choses, il y a un remède d'une efficacité sûre, mais d'une application lente : l'instruction.

Au point de vue économique, la femme, qui est une force matérielle presque nulle, et dont les bras sont avantageusement remplacés par la moindre machine, ne peut avoir d'utilité notable que par le développement des qualités de son intelligence. C'est l'inexorable loi de notre civilisation, c'est le principe et la formule même du progrès social, que l'accomplissement par des engins mécaniques de toutes les opérations du travail humain qui ne relèvent

pas directement de l'esprit. La main de l'homme est chaque jour dessaisie d'une partie de sa tâche primitive; mais ce bienfait général peut se tourner en préjudice pour les particuliers et les classes qui n'ont pas d'autre gagne-pain que leurs bras débiles. Or, pendant que tout se perfectionne, que la production se raffine, se subtilise, se spiritualise même, il est une chose qui est demeurée presque stationnaire : c'est l'instruction des femmes. Tout a grandi, tout s'est élevé, tout s'est amélioré; seul l'esprit de l'ouvrière est resté grossier, routinier et obscur : aussi la main-d'œuvre des femmes a été dépréciée. Soit qu'elle lutte encore avec le rouet ou avec la quenouille contre le banc à broches, soit qu'avec des aiguilles à tricoter elle fasse concurrence au métier circulaire à douze têtes, soit même qu'elle veuille lutter avec la machine à coudre ou bien avec la machine à faire la dentelle, l'ouvrière est vouée à une tâche ingrate, à moins qu'elle ne consente à s'engager comme surveillante dans cet engrenage de machines qui l'ont dépossédée. Toutefois les cadres agrandis de l'industrie manufacturière, si vastes qu'ils soient devenus, laissent encore en dehors d'eux des masses énormes de emmes et de filles qui ont leur vie et quelquefois celle des leurs à soutenir. En outre, avec leur implacable discipline, les machines ne conviennent pas à toutes les situations et à toutes les époques de la vie des femmes.

Dans l'enquête sur l'enseignement technique, document qui jette un si grand jour sur l'état réel de nos populations ouvrières, le ministre du commerce demandait à Mlle Marchef-Girard, l'habile directrice d'un établissement professionnel pour les jeunes filles, quels étaient les moyens de préparer en France aux ouvrières des occupations plus fructueuses; cette femme de tête et d'expérience répondit : « C'est de rendre les femmes à la fois plus intelligentes et plus spéciales. » Cette brève réponse est l'expression la plus juste des nécessités industrielles de notre temps. Ce qu'il faut en effet à une production aussi raffinée que la nôtre, ce sont des agens dont l'esprit soit ouvert à tous les progrès par une solide éducation générale, et qui aient en même temps une connaissance approfondie des mille détails d'un métier déterminé. Autrefois les femmes étaient affranchies du souci d'apprendre un état; sans quitter le foyer paternel, elles recevaient en quelques leçons l'héritage des connaissances pratiques qui étaient nécessaires à leur existence et au bien-être de la famille. Le jeu du rouet, le maniement de la quenouille ou du fuseau, des aiguilles à coudre ou à tricoter, c'était là un enseignement sommaire et complet que la mère transmettait aisément à la fille. De ces instrumens domestiques, la plupart ont perdu leur utilité; mais l'enseignement dans l'ensemble n'a pas varié. De là cette inaptitude des femmes à rendre des services effi-

caces : tout a changé autour d'elles, elles seules sont restées les mêmes, elles sont comme désorientées au milieu de cette civilisation automatique et de cet outillage si merveilleusement spécialisé.

Cependant, qu'on examine de près notre état social, on sera surpris de la place immense que les femmes y pourraient prendre et de la place infime qu'elles y remplissent. Il est un ordre de fonctions auxquelles leur nature semble les avoir prédestinées. Le commerce a dans notre société une importance aussi grande que l'industrie, il occupe probablement autant de mains et de têtes que l'industrie emploie de bras. N'est-il pas évident que la femme autant et plus que l'homme est apte aux professions commerciales? Elle a beaucoup de précision dans l'intelligence, du moins pour les choses ordinaires de la vie et pour les idées courantes. Son esprit est vif, son coup d'œil est sûr; elle calcule avec rapidité; son attention est vivement attirée et retenue par les menus objets; l'ordre matériel est une des exigences de son esprit et la condition naturelle de son activité. Elle a plus de droiture que l'homme, plus de dévoûment et plus de soumission. Les femmes peuvent être d'excellens commis, des secrétaires corrects, des caissiers sûrs. Pour tenir des livres, faire des écritures, rédiger des bordereaux, des quittances, distribuer des bulletins, des billets, des prospectus, pour toutes ces occupations faciles, dépourvues d'initiative, les femmes sont les égales des hommes. Ne voit-on pas les femmes des commerçans faire quotidiennement leurs preuves de capacité au comptoir de leurs boutiques, dans les achats et dans les ventes? Les veuves de grands industriels ne montrent-elles pas de la tête, de l'énergie, de l'entente des affaires? Comment ne s'est-on pas avisé que ces mêmes qualités qui font des femmes d'excellens auxiliaires ou suppléans de leurs maris peuvent faire d'elles en général des subalternes capables? A quel chiffre s'élève le nombre des commis et des employés dans la multitude des administrations publiques ou privées de la France? A plusieurs centaines de mille, et parmi eux il n'y en a peut-être pas le quart dont la tâche ne pût être accomplie avec autant, peut-être même avec plus d'exactitude et plus de soin par des femmes; mais toutes ces qualités sont latentes, ce sont des germes sans culture.

Dans les professions industrielles même, combien n'y en a-t-il pas qui semblent devoir être le domaine réservé des femmes? Quelle est dans la production française la part de l'habileté et de la légèreté de la main, de la vivacité et de la facilité de l'esprit, de la finesse et de l'élégance du goût! Toutes ces qualités restent profondément enfouies sous la couche épaisse d'ignorance et de grossièreté que l'habitude d'une vie rude et inculte accroît sans cesse. On a vu qu'il y a plus de femmes que d'hommes occupées aux ar-

ticles de Paris; mais les femmes se tiennent sur les derniers échelons de cette production de luxe, elles ne sont employées qu'aux ouvrages les plus simples et les plus routiniers. Elles sont reperceuses, brunisseuses, polisseuses, guillocheuses, coloristes, émailleuses, retoucheuses; dans ces occupations aisées, elles gagnent 2 fr., 2 fr. 50 cent., 3 fr., rarement plus. Les hommes, dans les mêmes industries, sont modeleurs, graveurs, ciseleurs, dessinateurs, décorateurs, peintres, floristes, figuristes, armoristes, miniaturistes; à ces titres, ils obtiennent une rémunération rarement inférieure à 4 francs, et qui peut monter jusqu'à 15 francs par jour. Dira-t-on que ces dernières occupations sont réservées aux hommes par privilége de naissance et de nature, ou bien qu'il y a des convenances sociales qui rendent légitime cette inégale répartition du travail entre les deux sexes? Assurément non; mais les moyens d'instruction ont toujours été jusqu'ici plus nombreux pour les hommes que pour les femmes.

Notre siècle, avec sa logique impétueuse, ne pouvait éternellement respecter des préjugés que rien ne justifie. Il était visible qu'une moitié de l'humanité était restée en développement intellectuel trop en arrière de l'autre; qu'ainsi elle ne rendait pas, au point de vue de l'utilité générale, tous les services qu'elle pouvait rendre, et qu'elle était vouée à une vie de labeurs ingrats et de fatales privations. C'est de l'Angleterre que partit le mouvement de rédemption. Ce qu'a été, au commencement de ce siècle dans la Grande-Bretagne, l'agitation en faveur de l'instruction populaire, nous ne pouvons ici l'esquisser. Dès 1800, le docteur Birbeck avait jeté à Glasgow les premières bases des *Mechanics' institutes*, sortes de facultés ouvrières, qui étaient réservées à un grand avenir. En 1825, la parole ardente de lord Brougham donnait une impulsion plus vive à cette croisade pour l'instruction des classes pauvres. Alors se fonda la *Société pour la propagation des connaissances utiles*, dont firent partie dès l'origine l'historien Hallam, lord John Russell, lord Auckland et l'évêque de Durham. Dans ces premiers essais, l'attention n'avait pas été spécialement attirée sur le sort des femmes, mais elles recueillaient leur part de l'enseignement destiné aux classes ouvrières en général. Le mouvement de 1825 fut repris un quart de siècle plus tard, et cette fois les femmes devinrent l'objet d'une sollicitude particulière. L'exposition universelle de 1851 avait mis au jour l'infériorité de l'Angleterre dans toutes les industries où les arts trouvent une application. Le gouvernement et le parlement résolurent de n'épargner aucun sacrifice pour former des élèves et des maîtres en vue du développement des arts industriels. Une section spéciale fut créée au sein du *Comité du conseil privé chargé de l'instruction;* cette section, con-

nue sous le nom d'*Art department,* eut pour mission d'organiser sur une grande échelle l'enseignement public du dessin dans tout le royaume. Nous n'examinerons pas ici en détail l'organisation de l'*Art department* et de ses nombreuses fondations; elle a été décrite dans un savant rapport qui a pour auteurs MM. Marguerin et Mothéré, chargés par le préfet de la Seine d'étudier de près l'enseignement des classes moyennes et des classes ouvrières en Angleterre. Les institutions qui relèvent de l'*Art department* se divisent en deux catégories, selon qu'il s'agit de l'enseignement public destiné à diriger le goût général de la nation ou de l'enseignement spécial qui doit former des maîtres d'art. L'enseignement public comprend les écoles centrales d'art, qui étaient dès 1861 au nombre de 87, et autour desquelles se groupent des associations locales d'écoles primaires pour l'enseignement du dessin. Toutes ces institutions comptaient, il y a déjà dix ans, 91,836 élèves. Des inspecteurs locaux visitent chaque année les écoles centrales d'art et les écoles primaires qui y sont affiliées. Des concours locaux donnant lieu à des primes provoquent l'émulation des élèves; un concours national annuel a lieu entre les lauréats des concours locaux. Le musée central de South-Kensington prête aux diverses écoles des modèles, des moulages, des photographies, des écrits sur l'art; il établit de plus tous les ans dans un certain nombre de localités une exposition ambulante d'objets d'art originaux. Un fonds de subvention est alloué par l'état aux écoles d'art pour acquérir des modèles et d'autres objets utiles à l'enseignement. Toutes ces mesures sont destinées à développer dans la Grande-Bretagne le goût et les connaissances spéciales; mais il y a en outre des fondations plus positives et plus pratiques pour former des artistes industriels. Telle est l'école normale des arts établie à South-Kensington; on n'y est admis qu'en faisant preuve de connaissances générales : l'enseignement y est gratuit, les bons sujets y bénéficient même d'importantes primes en argent. Telle est en ses principaux traits l'organisation compliquée de l'*Art department;* elle constitue un vaste réseau s'étendant sur tout le territoire; au moyen de subventions, de primes, d'examens, de brevets de capacité, d'expositions, elle exerce une grande influence sur le goût de la nation, sur les progrès de l'industrie, sur l'essor des classes laborieuses. Quelle place tiennent les femmes dans ces institutions nouvelles? La même que les hommes, et c'est beaucoup dire. L'éducation des femmes a été jusqu'à ce jour si négligée dans tous les pays du monde, qu'on regarde presque comme une faveur insigne de les admettre aux établissemens publics d'enseignement. Dans la Grande-Bretagne, elles participent depuis dix ans à tous les moyens d'instruction et à tous les encouragemens qui sont offerts par l'état aux classes populaires; dans les

écoles primaires associées pour l'enseignement du dessin et dans les écoles centrales d'art, elles montrent parfois, nous assure-t-on, plus de dispositions que les hommes. Admises à titre d'élèves dans ces écoles, les femmes peuvent aussi y devenir maîtresses. L'école normale d'art ne leur est pas fermée; à celles qui y étudient, l'état peut accorder des subventions qui varient de 5 à 15 shillings par semaine (de 6 fr. 25 cent. à 18 fr. 75 cent.).

La science n'est pas moins utile que l'art à la petite industrie. Faire de l'ouvrier non plus un agent inerte d'exécution, mais un facteur intelligent, savant dans une certaine mesure, dominant son métier par l'étendue de ses connaissances, c'est une idée qui a germé au commencement de ce siècle, et qui n'a trouvé nulle part pour la recevoir un sol mieux préparé que l'Angleterre. Les *Mechanics' institutes*, fondations privées, avaient posé les premières bases d'un enseignement scientifique à l'usage des classes ouvrières. Une intervention plus puissante était nécessaire; à partir de 1850, l'état fit sentir son action dans ce sens. L'*Art department*, agrandi dans ses attributions, reçut la mission d'organiser un enseignement populaire des sciences appliquées. A dater de cette époque, cette section du conseil privé porta le nom de *Science and art department*. Le plan déjà suivi pour l'enseignement des arts le fut avec peu de modifications pour les sciences. L'on eut des maîtres et des maîtresses brevetés après examen; des médailles, des prix furent décernés; chaque candidat ouvrier qui a obtenu une médaille ou un prix vaut au maître ou à la maîtresse dont il a suivi le cours une prime déterminée. Cet ingénieux système de subventions profite à l'ouvrier studieux et intelligent, que le maître instruit à des conditions peu onéreuses dans l'espérance d'être rémunéré au jour de l'examen.

« Les tendances qui se manifestent chez nos voisins à l'égard de l'éducation des femmes, écrivent MM. Marguerin et Mothéré dans leur rapport au préfet de la Seine, sont bien propres à faire réfléchir; les voies larges où ils entrent n'appellent pas seulement la curiosité, mais un attentif examen... L'on est frappé de cette circonstance singulière pour nous que toutes les nouvelles institutions sont communes aux femmes et aux hommes... Par quelles raisons appelle-t-on les femmes à participer à ce grand enseignement public des arts et des sciences appliquées, qui semble au premier abord convenir aussi peu à leur rôle dans la vie et dans la société qu'il convient aux hommes? Nous avons fait bien des questions à cet égard. Voici ce que les Anglais répondent : l'éducation que reçoivent les femmes est le plus souvent nulle ou insignifiante : à tous les points de vue, il importe qu'elle soit plus élevée, plus forte et

plus solide. » Les deux consciencieux auteurs développent ensuite avec grand sens tous les argumens que nous avons déjà présentés, ensemble de vérités banales et de principes évidens qu'on rougirait presque d'écrire, tant ils paraissent des axiomes, mais qui, toujours méconnus dans la pratique, doivent être sans relâche repétés.

Les efforts des particuliers et des sociétés libres sont venus s'ajouter à ceux du gouvernement en Angleterre pour le développement de l'instruction pratique des femmes. On connaît l'*Association pour l'avancement des sciences sociales,* institution puissante qui longtemps fut dirigée par lord Brougham, et qui tient tous les ans ses assises dans les premières villes du royaume, Birmingham, Édimbourg, Dublin, Liverpool. La question de l'éducation et de l'emploi industriel des femmes fut souvent traitée dans ces congrès; mais l'*Association des sciences sociales* a exercé une action plus directe sur le sort des ouvrières en suscitant à côté d'elle et sous sa protection des sociétés privées ayant pour objet d'ouvrir aux femmes des carrières nouvelles. Parmi ces sociétés, les unes se préoccupent surtout du sort des femmes de la classe moyenne (*societies for promoting the employment of educated women*), les autres ont principalement en vue l'amélioration du sort des ouvrières proprement dites (*societies for promoting the industrial employment of women*). Ce ne sont pas là de simples comités de patronage; leur but est plus noble et plus général : ces associations se proposent de relever la condition de la femme dans le royaume-uni en étendant les débouchés ouverts à son travail. Elles ont trois moyens d'action : elles font faire aux jeunes filles l'apprentissage de métiers lucratifs, elles se mettent pour elles à la recherche de places ou d'ouvrages, enfin elles s'efforcent d'agir sur l'esprit public par la presse et les conférences, et de combattre les préjugés populaires dont les femmes ont à souffrir. Déjà des résultats ont été obtenus. La peinture à l'huile et à l'aquarelle, sur verre ou sur porcelaine, la gravure sur bois, la lithographie, bien d'autres menues occupations où l'art tient une place notable, ont été, grâce à ces sociétés, abordées par les jeunes ouvrières. On a vu dans ces tâches aisées de jeunes filles gagner 5 ou 6 francs par jour, quelquefois davantage. Les occupations plus grossières, mais d'un champ plus étendu, ont aussi été l'objet de l'attention de ces sociétés initiatrices. C'est à ouvrir aux femmes la carrière commerciale qu'elles ont déployé le plus d'ardeur : faire de leurs protégées des secrétaires, des comptables, des teneurs de livres, c'est là un des buts de leurs efforts. Elles voudraient même envahir les études des gens de loi et confier à des femmes le soin de rédiger les écritures d'avoué, de notaire, d'huissier. Lord Brougham a déclaré qu'il n'y avait aucune raison

pour que les femmes fussent exclues des études et des offices des gens d'affaires. Cette affirmation a de l'importance de la part d'un homme qui s'est trouvé à la tête de la magistrature britannique.

Il y a une autre branche de fonctions que l'on voudrait voir plus souvent livrée aux femmes, c'est celle de contre-maîtresse et de directrice dans les manufactures. Les ateliers qui n'emploient que la main-d'œuvre féminine ne peuvent-ils avoir des femmes pour surveillantes? On a des exemples heureux d'une pareille organisation en Angleterre, notamment à Nottingham; on en a aussi quelques-uns en France; ce serait là une vaste carrière ouverte aux femmes de tête et d'expérience. Les sociétés anglaises pour l'avancement industriel des femmes voudraient rendre plus fréquens des faits qui ne sont encore qu'exceptionnels. Une loi du parlement qui date de quelques années est venue appuyer ces tendances; d'après ce bill, une bande d'ouvriers agricoles (*agricultural gang*) ne peut comprendre dans son sein des travailleurs du sexe féminin à moins qu'il n'y ait à leur tête pour les surveiller une femme offrant des garanties (*a woman of staid character*) et ayant obtenu une licence personnelle du magistrat local. Les sociétés anglaises dont nous parlons ne se contentent pas d'assurer le sort des femmes de la classe ouvrière : avec un esprit de logique incontestable, elles s'efforcent d'ouvrir aux femmes des classes moyennes les professions savantes et libérales, comme la carrière de l'enseignement et la pratique de la médecine : ce n'est pas là, selon nous, un excès de zèle.

De l'Angleterre, passons à l'Allemagne. Le mouvement n'y est pas moins accentué; seulement ici l'état reste spectateur immobile, et ce sont les particuliers qui jouent le rôle d'initiateurs. Dans un rapport adressé il y a quelques années au ministre de l'instruction publique, M. Beaudoin, inspecteur de l'université, chargé d'étudier en Belgique, en Allemagne et en Suisse l'état de l'enseignement technique, écrivait ce qui suit : « L'intelligence des filles est aussi développée que celle des garçons; elles pourraient aussi bien qu'eux calculer, rédiger des bordereaux, tenir des livres, faire la correspondance, et, si le commerce les employait dans l'intérieur, les négocians auraient à leur disposition un grand nombre de jeunes gens qui sont occupés aujourd'hui au service des bureaux. Enfin les riches commerçans pourraient appeler ces jeunes filles dans leurs familles pour les charger de donner à leurs enfans une sorte d'éducation commerciale qui les disposerait à comprendre et à seconder un jour le commerçant qu'elles devraient épouser. Donc il faut ouvrir pour les jeunes filles un enseignement analogue à l'enseignement commercial que la chambre de commerce fait donner aux garçons. Telles sont les pensées qui se sont présentées à l'esprit de quelques personnes, et sur-le-champ il s'est trouvé dans Leipzig,

comme toujours, un professeur particulier pour les mettre à exécution. » Le mouvement avait été plus général que M. Beaudoin ne paraissait le croire. En 1862, une école de ce genre avait été fondée dans le Wurtemberg; depuis lors, il n'est guère de ville importante d'Allemagne où n'ait surgi quelque institut pour préparer les jeunes filles aux carrières commerciales. Il y a cinq ans environ, naquit la première association pour le développement industriel des femmes (*Frauenbildungsverein zur Förderung der Erwerbsfähigkeit*). De semblables comités se sont successivement constitués à Breslau, à Leipzig, à Hambourg, à Prague, à Vienne, à Berlin, à Brême et dans bien d'autres lieux. En général, ces associations créent des écoles professionnelles et industrielles pour les femmes (*Handels-und Gewerbe schule*). Ces écoles comprennent d'ordinaire un enseignement commercial complet et quelquefois des ateliers pour la couture mécanique ou pour quelques autres fabrications, comme celle des gants ou des enveloppes à lettres. Il est rare qu'elles préparent les jeunes filles aux arts industriels; leur activité est tournée d'un autre côté. Voici la distribution des études et des travaux dans une de ces institutions, celle de Brieg, qui fut ouverte le 7 avril 1869 : deux leçons par semaine pour la composition allemande et les comptes-rendus d'affaires, deux leçons de tenue des livres, deux de calcul y compris l'étude des poids et mesures, du système décimal et de la comptabilité, deux leçons pour l'histoire du commerce et pour l'organisation commerciale, deux leçons pour les sciences naturelles, deux également de technologie, deux de géométrie, quatre leçons de dessin, deux leçons enfin pour les ouvrages de femmes de tout genre. On le voit, c'est l'enseignement commercial qui domine; il ne faut pas oublier que les Allemands sont un des peuples du monde les plus habiles au commerce.

Dans quelques villes où il n'existe pas d'écoles professionnelles pour les femmes, elles peuvent suivre à certaines heures, dans les établissemens spécialement destinés aux hommes, les cours qui leur sont réservés : c'est toujours la tenue des livres, la correspondance d'affaires, la rédaction des bordereaux, des quittances, l'économie domestique, qui forment le fond de cet enseignement. Tous ces cours trouvent faveur et ont un nombreux auditoire. La plupart des écoles professionnelles pour les femmes ont de 50 à 100 élèves; celle de Vienne a donné de l'instruction à plus de 700 jeunes filles. A quelques-unes de ces institutions sont joints des bureaux pour placer les ouvrières et pour leur chercher de l'ouvrage; d'autres ont pour annexes des bazars, où sont mis en vente les produits du travail des femmes. Quoique les carrières commerciales soient l'objet principal de ces associations, il en est qui font une part exclusive à

des études plus distinguées : telle est l'école d'art pour les femmes (*Kunstschule für Frauen*) à Munich. C'est une fondation récente, qui paraît destinée à réussir; il y vient, nous dit-on, des élèves d'Angleterre et même d'Amérique. Enfin un grand nombre de sociétés se proposent de relever la destinée des femmes, non-seulement en leur ouvrant de nouvelles branches d'industrie, mais encore en leur procurant des plaisirs élevés et des distractions instructives; elles instituent des récréations du soir (*Abendunterhaltungen*) qui réunissent les ouvrières toutes les semaines ou tous les quinze jours pour des lectures, des conférences, des spectacles et des chants. Nous avons sous les yeux le compte-rendu d'une série de ces séances tenues à Hambourg; elle s'ouvrit par une conférence populaire sur l'électricité avec des expériences, puis vint l'exécution d'une sonate de Mozart et de *lieder* de Mendelssohn et de Schubert. D'autres fois ce furent des leçons sur la poésie locale et le patois du pays. Ce qu'ont produit jusqu'ici ces œuvres, il serait difficile de le dire, — bien peu de chose peut-être : — ce sont des semences et non des récoltes; mais des indices nombreux permettent de conjecturer que le succès est assuré dans un laps de temps de quelques années.

De tous les pays, la France est celui où, depuis le moyen âge, la femme a tenu la plus grande place dans la littérature, dans la politique et surtout dans la société; c'est celui où les lois civiles ont été le plus favorables à son indépendance et où les mœurs et les lois commerciales lui ont ouvert la plus grande sphère d'action; c'est aussi la terre où par le développement des productions délicates les ouvrières ont trouvé le plus de débouchés. Quelles que soient les misères trop réelles de la condition des femmes dans notre civilisation, on peut dire que la France a été pour elles une terre promise. Il n'en est pas moins vrai que nous manquons encore d'un système d'instruction pratique destiné à développer l'éducation des ouvrières. La commission de l'enseignement technique en 1865 émettait avec raison le vœu suivant : « L'instruction industrielle et agricole des femmes ne mérite pas moins que celle des hommes la sollicitude et l'appui du gouvernement. Les encouragemens de l'état peuvent donc être utilement donnés aux établissemens fondés pour le développement de l'instruction technique des jeunes filles... L'organisation de l'enseignement commercial en faveur des femmes, convenablement approprié à leur sexe, mérite tout particulièrement les encouragemens de l'état. » Malgré ces déclarations officielles, on ne peut dire que de grands efforts aient été tentés en France pour améliorer la situation : nous avons à exposer moins des faits que des projets, et plutôt des plans d'établissemens à constituer dans l'avenir que des fondations déjà créées

dans le présent. Comme en Angleterre après l'exposition de 1851, c'est l'enseignement populaire du dessin que l'on se préoccupa surtout d'organiser. Malheureusement Paris fut presque le seul lieu où ces tentatives se produisirent; l'on ne citerait guère en province que Mulhouse, Lyon, Lille et deux ou trois autres villes peut-être qui se soient piquées d'émulation, et qui aient cherché à préparer aux arts industriels un personnel habile. L'état s'est jusqu'ici presque tenu à l'écart d'une propagande si nécessaire à l'industrie nationale; ce sont les municipalités, les chambres de commerce, les sociétés industrielles ou les particuliers qui ont pris part à la rénovation de l'enseignement populaire du dessin. D'après la déposition faite dans l'enquête sur l'enseignement professionnel par M. Noyon, conseiller de préfecture et directeur des affaires municipales de la ville de Paris, il n'existait alors dans la capitale que sept écoles spéciales de dessin pour les hommes et huit pour les femmes; toutes avaient été fondées à diverses époques par des professeurs privés et étaient subventionnées par la ville. Les écoles subventionnées de dessin pour les hommes adultes dataient les unes de 1825, les autres de 1832, de 1840. Au contraire les écoles d'adultes pour les femmes se trouvaient toutes de récente fondation, la première ayant été inaugurée en 1860. L'on en a depuis augmenté le nombre de façon qu'il y en eût une pour chaque sexe dans chaque arrondissement. Quant aux écoles primaires de la ville de Paris, les enfans y apprenaient dans la première classe le dessin linéaire et y commençaient le dessin d'ornement; mais cela n'avait guère lieu que pour les garçons. Dans les écoles primaires de filles, on peut dire que le dessin n'était nullement enseigné; ce n'était que dans les écoles spéciales de dessin que les femmes pouvaient être initiées à un enseignement élémentaire. Or ces écoles spéciales pour les femmes ne comptaient alors que 427 élèves inscrites, tandis que les mêmes écoles pour les hommes avaient plus de 1,600 élèves; le chiffre de la fréquentation à ces écoles était encore plus défavorable pour les femmes. Lors d'une inspection faite à un jour déterminé, l'on avait trouvé pour les hommes 907 élèves présens et pour les femmes 202 seulement. Ainsi toutes nos écoles subventionnées de dessin se bornaient à donner de l'instruction à 200 élèves environ; il y a pourtant à Paris plus de 105,000 ouvrières, dont 20,000 au moins sont occupées dans des industries qui se rattachent aux arts. En outre la directrice d'une de ces écoles déclarait que les résultats y étaient nuls; l'unanimité des déposans à l'enquête reconnaissait que tout était défectueux dans cet enseignement : les locaux, les méthodes, le recrutement, surtout les modèles à la fois rares et mauvais. Une école professionnelle pour les femmes, fondée au passage Saint-Pierre et largement subventionnée par la ville,

n'avait eu aucune influence sérieuse. Ainsi ces premières expériences avaient échoué, faute de sacrifices suffisans, de bonne direction, faute aussi de connaissances pédagogiques.

Cependant une œuvre privée qui naissait dans l'ombre était destinée à plus de succès. Au mois de mai 1862, il se formait à Paris une société pour l'instruction professionnelle des femmes. Elle ne comptait que 50 souscripteurs versant chacun 25 fr. par an; avec ces ressources dérisoires, elle ouvrit le 15 octobre 1862, rue de la Perle, une école qui ne reçut d'abord que 6 élèves. Au bout de six mois, elle avait 40 élèves et 105 souscripteurs. A la fin de 1864, c'est-à-dire après deux ans d'existence, l'école, transportée rue du Val-Sainte-Catherine, instruisait 146 jeunes filles; une succursale qui venait d'être ouverte rue Rochechouart en formait 16, en tout 152. Les demandes d'admission affluaient de Paris et de la province. Les progrès ont depuis continué. Aussi efficace s'est montrée l'instruction de l'école que le développement en avait été rapide. Outre l'enseignement général, que l'on y trouvait solide et substantiel, cet institut avait à sa naissance trois cours ou plutôt deux cours et un atelier : un cours de commerce qui avait pour objet de former de jeunes filles comme comptables, un cours de dessin dans lequel on faisait du dessin général jusqu'à ce que les jeunes filles fussent assez fortes pour être dirigées vers une spécialité, un cours de couture subdivisé en atelier de confection pour dames et en atelier de lingerie. La progression des recettes et du nombre des élèves permit d'élargir les bases de l'enseignement, de le rendre plus spécial et plus varié. Dans l'impossibilité d'ouvrir autant d'ateliers que le dessin appliqué à l'industrie contient de genres différens, l'on enseigna d'abord la gravure sur bois, et l'on eut presque immédiatement dix élèves pour ce métier productif; puis l'on adopta la peinture sur porcelaine et les industries de goût, dites industries parisiennes, comme la peinture sur ivoire, sur écran, sur store; considérant en outre que la multiplicité des industries et les dispositions des élèves donnent aux arts industriels une variété pour ainsi dire infinie, si quelques élèves de l'école professionnelle voulaient se consacrer à un genre non enseigné dans l'établissement, on les plaçait au dehors dans des ateliers spéciaux, sans rompre avec elles le lien d'affection et de confiance qui avait été formé pendant le cours des études générales. Ainsi organisée, l'école de la rue de la Perle donna les plus importans résultats; il en sortit des jeunes filles bien disposées pour les luttes de la vie, et qui, placées dans des maisons de commerce ou travaillant pour des fabricans, valurent une solide réputation à l'établissement d'où elles provenaient.

Quelles sont les causes du succès de cette œuvre privée? Il y en

a quatre. L'enseignement du dessin était précédé dans cet institut par de substantielles études générales; il était suivi d'un apprentissage méthodique de l'art industriel auquel se destinait spécialement l'élève; en troisième lieu, la maison était en relations avec des patrons ou des personnes du monde, ce qui facilitait le placement des jeunes filles sortant de l'établissement; enfin une rétribution légère était exigée des élèves, condition qui éloignait les incapables et les paresseuses. Quelque engouement que l'on puisse avoir pour les études strictement professionnelles, tous les hommes compétens admettent qu'un enseignement général sérieux doit servir de préliminaire. Avant de prétendre utiliser les aptitudes spéciales, il faut développer les diverses facultés de l'esprit par des exercices et des vues d'ensemble. Dans la pratique même des arts industriels, il y a deux parties : la première est le dessin, la seconde est l'art industriel particulier que l'on veut exercer. Les élèves qui suivaient les cours de dessin de la ville de Paris n'avaient guère la possibilité d'apprendre simultanément ou postérieurement la profession à laquelle elles se destinaient; faute de cet apprentissage spécial, la plupart n'arrivaient à rien. Il existe encore pour la jeune fille une difficulté plus grande que l'étude d'un métier, c'est de se faire connaître et de trouver de l'ouvrage. Il est plus difficile aux femmes de se faire valoir qu'aux hommes; elles sont plus retenues au foyer et dans la famille, les démarches de leur part sont moins aisées, il n'existe guère entre elles cette camaraderie qui est aux hommes d'un si grand secours. L'école professionnelle de la rue de la Perle avait le mérite de suivre les élèves après la terminaison de leurs études, non pour leur imposer un gênant patronage, mais pour les mettre en relations avec des fabricans ou des personnes du monde. Elle faisait ainsi pour les femmes ce que l'école Turgot fait pour les hommes; c'était rendre également service aux ouvrières et aux patrons, mettant toujours en face l'une de l'autre l'offre et la demande, qui dans la petite industrie souvent s'ignorent et se cherchent réciproquement sans toujours se rencontrer, et qui souffrent gravement l'une et l'autre de leur mutuelle absence.

Une expérience a été tentée dans les conditions les plus ingrates, elle a eu le plus grand succès, et cela presque immédiatement par la force des choses, par la vertu de l'institution même. N'est-il pas désirable que cet heureux exemple soit suivi? Depuis quelques années, plusieurs écoles du même genre se sont fondées à Paris, mais combien nous sommes encore loin du but! Il nous faudrait cent fois plus d'instituts de ce genre. Les communes, les chambres de commerce, l'état lui-même, devraient contribuer à ce mouvement fécond. L'un des déposans à l'enquête professionnelle, M. Marguerin,

directeur de l'école Turgot, réclamait que l'on ouvrît pour les jeunes filles des établissemens analogues à cette école. L'industrie profiterait singulièrement de cette propagande pour relever la destinée des femmes. S'il est une conviction qui ressorte de l'enquête sur l'enseignement professionnel, c'est qu'on ne forme plus d'apprentis dans les ateliers de la petite industrie ou qu'on les forme mal. Un document officiel, vieux de deux mois à peine et qui est dû à M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, confirme pleinement sur ce point les rapports antérieurs. Notre siècle est trop pressé, il y a trop d'activité dans l'atelier commun, pour qu'on y puisse bien apprendre un état. Puis la division du travail est tellement grande, le morcellement de la main-d'œuvre si excessif, qu'un enfant peut rester des années dans nos ruches laborieuses sans parvenir à rien savoir. Nous sommes menacés de ce côté d'une véritable décadence; en même temps que se perfectionnent les procédés scientifiques, il semble que les procédés artistiques soient menacés de se perdre. « L'industrie étant partagée en une infinité de spécialités, il faudrait une encyclopédie de modèles, disait le directeur d'une école de dessin à Paris. Les uns voudraient ne dessiner que tel genre, celui-ci le paysage, celui-là les fleurs, cet autre les animaux. On demanderait, comme cela m'est arrivé souvent, à ne dessiner que du gothique ou de la renaissance, du grec ou de l'égyptien. Il y a peu de temps, on m'a amené un élève pour dessiner du chinois; on ne fait que cela chez mon patron, me dit l'élève. Les élèves, les parens, les patrons eux-mêmes, ne comprennent pas que c'est non le genre à la mode qu'il faut apprendre, mais ce qui mène à tous les genres. » Il en va de même pour presque tous les métiers. « Pour terminer les mouvemens de pendule qui viennent de fabrique, dit un autre déposant, un ouvrier fait l'emboîtage, un autre l'échappement, un troisième le remonté, et dans la plupart des cas aucun de ces ouvriers n'est capable d'exécuter ces trois opérations. Chacun d'eux s'intitule horloger et fait des apprentis; on juge de la valeur de l'instruction professionnelle que ceux-ci reçoivent! » Il est donc urgent de fonder des écoles d'apprentissage; par elles, on pourrait encore développer en France des industries qui n'y ont pas assez d'importance. Dans l'enquête sur l'enseignement professionnel, plusieurs hommes distingués demandaient que l'on fondât des écoles pour l'horlogerie et pour les instrumens de précision : c'était le meilleur moyen, disait-on, d'arriver à lutter avec la Suisse. Or l'horlogerie peut avec grand avantage devenir une industrie féminine.

En dehors du commerce proprement dit et des arts industriels, il est d'autres débouchés que l'on peut ouvrir aux femmes. Les grandes administrations publiques par exemple ne les devraient-

elles pas occuper en plus grand nombre? Nos compagnies de chemins de fer ont déjà donné l'exemple à toute l'Europe en les prenant comme distributrices. Les femmes ont la vivacité de l'esprit et des doigts qui est nécessaire à une pareille tâche. Les postes aussi leur ont donné de nombreuses positions. L'expérience ayant réussi, on aurait pu l'étendre. Les femmes seraient d'aussi bons comptables que de bonnes distributrices. Les banques pourraient les employer. Il est surtout une administration nouvelle où l'étranger les admet et où nous ne sachions pas que la France les reçoive : ce sont les télégraphes. Notre pays, en excluant les femmes de cette profession aisée, manque à l'exemple qu'il avait donné lui-même. La Suisse a été l'une des premières à recruter dans le sexe féminin une partie de son personnel télégraphique; l'Union américaine et la plupart des états de l'Allemagne ont fait comme la Suisse.

Un débouché bien autrement vaste et fécond pour les femmes, c'est l'instruction publique. Elles sont plus aptes à l'enseignement que les hommes. Leur esprit, qui embrasse moins que le nôtre, saisit et retient mieux : elles ont quelque chose d'absolu dans l'intelligence qui donne la précision et la clarté; elles ont d'instinct la connaissance de l'enfance : qui possède plus qu'elles la patience, la ténacité et la souplesse? Insinuantes et fermes, elles savent se faire aimer et conduire doucement l'enfant à leurs fins : au point de vue pédagogique comme au point de vue moral, elles sont admirables et bien au-dessus de nous. Il semble donc que l'enseignement soit leur domaine : ainsi le voudrait sans doute la nature; les préjugés et les institutions en ont disposé autrement dans les sociétés européennes. L'Amérique cependant nous a donné la preuve de l'excellence des femmes en matière de pédagogie : on sait que presque toute la jeunesse des États-Unis est élevée par elles; les hautes études aussi les prennent pour interprètes au-delà de l'Atlantique. On a lu ici même (1) les intéressans récits où M. Hippeau nous montrait des femmes américaines traduisant en chaire Xénophon, ou bien donnant une leçon de géométrie descriptive. Que ces mœurs s'introduisent en France, nous ne le demandons pas; mais n'y a-t-il pas lieu d'employer les femmes plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici dans l'enseignement? Les difficultés, il est vrai, sont grandes; elles ne sont pas seulement pédagogiques, elles ne tiennent pas toutes aux préjugés populaires, elles ont aussi leur cause, qui le croirait? dans notre organisation politique et administrative. Voici quelques faits curieux que nous glanons dans les rapports des inspecteurs d'académie. Dans la Seine-Inférieure, le

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre 1869, et le travail de M. de Laveleye dans la *Revue* du 15 décembre 1871.

remplacement des instituteurs par des institutrices avait été essayé dans trois communes; la mesure n'avait réussi que dans une seule, dans les deux autres, les familles regardaient l'enseignement des institutrices comme insuffisant pour les garçons. Ensuite la plupart des maires ne peuvent se passer de secrétaires, ni les curés de chantres. Or nos communes sont si petites, — dans le Calvados, il y a 12 communes n'ayant pas 100 habitans, 101 qui en ont moins de 200, et 277 communes qui n'ont pas 300 habitans; — on conçoit qu'avec une population si chétive le secrétaire de la mairie et le chantre soient difficiles à trouver quand l'école est tenue par une femme. L'introduction des institutrices dans les petites communes du département du Nord s'était heurtée aux mêmes obstacles; on reprochait en outre à ce système l'inconvénient de priver les garçons de leçons d'agriculture et d'horticulture (1). Toutes ces plaintes sont-elles fondées et toutes ces difficultés insurmontables? Qui empêcherait par exemple les institutrices de tenir les registres de la mairie? Elles ont une capacité intellectuelle suffisante. Au surplus, il y a un certain revirement en faveur de l'emploi des femmes dans l'éducation. Il y a quatre ans, l'Académie des Sciences morales et politiques décernait un prix à Mme Pape-Carpentier, l'intelligente directrice des salles d'asile. « La commission a pensé, disait à cette occasion le rapporteur, M. Drouyn de Lhuys, que de nos jours il y a pour la société française un intérêt de premier ordre à susciter parmi les femmes, par tous les encouragemens possibles, des vocations pour l'enseignement. »

Quelle pourrait être sur la destinée des femmes l'influence des réformes que nous préconisons? Elle serait certainement considérable. Dans la seule industrie parisienne, il y aurait une foule de positions lucratives que les femmes pourraient occuper, si leurs facultés naturelles avaient été développées par l'instruction ou par l'apprentissage. Il y avait à Paris en 1860 environ 26,000 ouvriers occupés aux articles dits de Paris, les instrumens de précision et d'horlogerie en employaient près de 12,000, la boissellerie et quelques industries de demi-luxe en comptaient 4,500 en chiffres ronds, les groupes de l'or, de l'argent, du platine, de la gravure, de la papeterie, de l'imprimerie, figuraient pour un contingent de 38,000 personnes : l'ensemble de ces industries, qui font une grande place à l'habileté des doigts, à la science ou à l'art, formait un personnel de 80,000 ouvriers, dont 49,000 étaient des hommes, 22,000 seulement des femmes, et le reste des enfans. Il est évident que le nombre des femmes occupées dans ces corps

(1) *État de l'instruction primaire en 1864*, p. 387, 686 et *passim*.

d'état pourrait facilement augmenter de moitié et peut-être même se doubler. Leur rémunération aussi serait sensiblement plus élevée, si leurs connaissances professionnelles étaient moins insuffisantes. Enfin ces industries mêmes sont susceptibles d'une très grande expansion; tous les déposans à l'enquête sur l'enseignement professionnel déclarent que nos exportations de ces articles si variés pourraient s'accroître dans des proportions considérables, si l'apprentissage était moins défectueux et la masse du personnel ouvrier plus régulièrement préparée à la pratique du métier. Qu'on pense encore aux débouchés que pourrait offrir le commerce, s'il se fondait pour les femmes des institutions d'enseignement commercial, qu'on fasse entrer en ligne de compte aussi les positions qu'elles pourraient prendre dans l'enseignement public, on verra que le champ ouvert à leur activité est presque indéfini; il s'agit seulement de leur donner les moyens de le cultiver. Les industries de la couture, de la broderie, etc., seraient alors dégagées d'une partie du personnel surabondant qui pèse sur elles et qui y déprime les salaires.

De même que, sur un marché qui est surchargé, il suffit quelquefois de retirer une quantité relativement minime de denrées pour que les prix se relèvent, ainsi il suffirait, dans une grande ville comme Paris, que quelques milliers de femmes trouvassent en dehors de la couture et des travaux du même genre une occupation lucrative pour que les salaires de toutes les ouvrières devinssent plus rémunérateurs. L'œuvre est donc moins colossale qu'elle n'en a l'apparence. Que d'élémens de réforme d'ailleurs n'avons-nous pas sur notre sol de France! Ce n'est pas le zèle qui manque. Nous avons des ouvroirs par centaines, on pourrait presque dire par milliers : ce sont là les élémens tout prêts d'un vaste enseignement professionnel pour les femmes; seulement ces efforts jusqu'ici ont été incohérens, quelquefois peu éclairés, presque toujours dépourvus de méthode. Aussi ont-ils rarement atteint le but qu'ils se proposent, parfois même ils ont desservi la cause qu'ils voulaient soutenir. Il est des cas trop nombreux où ils n'ont fait que remplir surabondamment les cadres d'une industrie déjà encombrée et précipiter des légions de jeunes filles dans des professions peu lucratives. C'est qu'il faut que le désir du bien soit guidé par la science. On connaît aujourd'hui parfaitement quelles sont les lacunes de l'éducation des femmes, quels sont les débouchés qu'il leur faut ouvrir; il est donc plus aisé de travailler avec confiance et avec efficacité à relever la destinée de l'ouvrière.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

LA RYCHTARKA DE JESTIED

UN ROMAN RUSTIQUE EN BOHÊME.

Vesnicky Román, od Karoliny Světlé. Prague 1869.

Il est peu de pays où le nom et les œuvres de M[me] George Sand soient plus populaires qu'en Bohême. Le peuple tchèque est particulièrement reconnaissant au grand écrivain qui a raconté la vie de Ziska, et qui dans *Consuelo* a su tracer une si fidèle esquisse des souffrances de la nation bohême au XVIII[e] siècle. George Sand n'a pas seulement des traducteurs en Bohême, elle y compte aussi des disciples et des imitateurs. La renaissance littéraire qui s'est accomplie à Prague depuis un demi-siècle a produit des œuvres en tout genre, parmi lesquelles le roman occupe une place considérable. Une femme de grand talent et de grand cœur, M[me] Moujak Svietla, est aujourd'hui considérée comme le premier romancier de la Bohême. « C'est notre George Sand, » aiment à dire d'elle ses compatriotes. M[me] Svietla a débuté dans la littérature en 1858, et depuis cette époque elle n'a cessé de publier chaque année des nouvelles ou romans qui ont été accueillis par le public avec une faveur toujours croissante. Parmi ses productions, les critiques slaves se plaisent surtout à signaler *la Première Bohême* (*Prvni Czeska*), *le Baiser* (*Hubiczka*), *la Croix du ruisseau* (*Kriz u potoku*), *le Roman du village* (*Vesnicky Román*). Ce dernier ouvrage nous a paru digne de fixer l'attention des lecteurs de la *Revue*. *Le Roman du village* a déjà eu deux éditions, et fait aujourd'hui partie d'une

collection qui n'est pas tirée à moins de vingt mille exemplaires. Arrangé en drame, il a obtenu un grand succès sur l'un des théâtres de Prague. En le réduisant aux proportions d'une simple nouvelle, nous nous sommes appliqué à respecter non-seulement les caractères, mais aussi les traits de mœurs locales qui lui donnent une saveur particulière, et qui en font une œuvre pour ainsi dire nationale. Au milieu des échecs et des déceptions qu'ils ont eu à subir depuis quelques années, les Tchèques se consolent et se réconfortent par les chants de leurs poètes et les récits de leurs historiens. Puisse *le Roman du village* appeler l'attention du public français sur une littérature jusqu'ici trop peu connue, et qui mérite d'autant plus de l'être qu'elle contribue puissamment à tenir le germanisme en échec dans le cœur de l'Europe.

I.

A quelques milles au nord de la ville de Mlada Boleslav, que les Allemands appellent Jung-Bunzlau, s'élève le Mont-Jestied. Depuis des siècles, il marque la limite entre les Allemands et les Slaves. Les bois pittoresques qui en revêtent les flancs sont peuplés de poétiques légendes : là, dans les nuits orageuses, on entend courir et aboyer des meutes de chiens fantastiques; là jaillissent des sources argentées auprès desquelles dansent le soir les esprits des eaux, tandis que les nymphes de la forêt peignent leurs blonds cheveux à la lueur de la lune naissante. Aux pieds du Jestied s'étend le hameau de Svietla, dont le blanc clocher attire de loin les regards du voyageur, c'est le dernier poste avancé de la nation bohême; dans cette humble église, le pèlerin tchèque peut encore, avant d'entrer chez les Allemands, entendre louer Dieu dans sa langue maternelle. Le peuple de la contrée garde vaillamment cette frontière d'une nationalité d'autant plus aimée qu'elle est plus restreinte et plus menacée. Il se distingue par je ne sais quoi de vif et de méridional; on loue son esprit, sa gaîté, son humeur. Les femmes sont grandes et presque aussi fortes que les hommes; elles les remplacent le plus souvent dans les travaux des champs, car le pays de Jestied est pauvre et ne peut nourrir tous ses enfans. Beaucoup se font coquetiers et colporteurs. L'homme de Jestied aime avant tout sa liberté, il n'entre pas volontiers au service, et il est rare qu'il apprenne un état. Après avoir couru le monde et gagné quelques centaines de florins, il revient généralement finir la vie dans ses montagnes. Avec les progrès de ce que nous appelons la civilisation, la physionomie de cette contrée et celle des paysans tendent peu à peu à se transformer : les légendes disparaissent, les fées

des bois cèdent la place aux prosaïques forestiers. Cependant plus d'un récit fantastique égaie encore les longues veillées du soir; à ces récits se mêlent parfois des histoires vraies, histoires d'amour, histoires de jalousie amère, d'illusions déçues, de cœurs brisés, qui font rêver les jeunes garçons et pleurer les jeunes filles. Le héros de l'aventure que nous allons raconter dort sous la pierre du cimetière, mais son souvenir est toujours vivant. Les mères, quand on parle de lui, voudraient avoir des fils qui lui ressemblent, les filles le donnent pour modèle à leurs soupirans, jeunes et vieux le proposent en exemple et bénissent sa mémoire.

Il s'appelait Antoch Jirovets. Il était, il y a de cela bien longtemps, le plus beau et le plus riche fermier de tout le cercle de Mlada Boleslav. Il avait le visage blanc comme une jeune fille, les cheveux souples et brillans; il se tenait droit comme un cierge, et marchait comme un prince, Jamais il ne restait le soir à l'auberge, jamais il ne jouait aux cartes, personne ne l'avait vu ivre. Jamais les domestiques de la ferme n'entendaient de lui un mot brutal, et pourtant ses biens étaient immenses : bois sur la montagne, cultures sur les pentes des coteaux, prairies dans la vallée, tout était à lui. Les grands seigneurs du voisinage le traitaient presque comme leur égal, et il n'en était pas plus fier. Antoch n'était pas né dans une condition aussi digne d'envie; il ne l'avait acquise qu'après de bien âpres vicissitudes. Il était né dans une pauvre chaumière, aux flancs de la montagne. Son père, simple bûcheron, était mort sans l'avoir connu. Sa mère vivait du travail de ses mains; l'été elle servait dans les fermes, l'hiver elle filait; de bonne heure, elle habitua son fils aux rudes leçons de la misère. Elle avait été fort belle; dans sa jeunesse, les riches partis ne lui avaient pas manqué, mais elle n'avait pas voulu d'un mari qui pût lui reprocher un jour sa pauvreté. Veuve à vingt ans, la mère d'Antoch aurait pu aisément se remarier; elle refusa toute proposition. « J'aurais honte, disait-elle, de me présenter un jour devant Dieu avec un autre homme que mon premier mari. Je ne veux pas que mon fils insulte à la mémoire de son père en donnant à un autre le titre qu'il n'a pu lui donner à lui-même. Je saurai bien l'élever seule. »

Elle l'éleva en effet. Dès l'âge de sept ans, elle le mit en service; le juge du pays, le *rychtarz,* comme on disait alors, le chargea de garder ses troupeaux. Il n'eut point à s'en repentir; l'enfant était alerte au travail, obéissant, docile, incapable de mensonge et plein de reconnaissance pour son bienfaiteur. Le juge et sa femme le prirent en affection. Ils n'avaient qu'un enfant, une petite fille malingre et chétive; Dieu leur avait refusé un garçon. Souvent ils regardaient Antoch avec un œil d'envie, et, malgré eux, ils reportaient

sur lui l'affection qu'ils avaient reservée à ce fils longtemps imploré et vainement attendu.

C'était surtout la femme du juge, la *rychtarka* (1), qui regrettait de n'avoir point de fils; la plus grande partie de la fortune venait de son côté, et elle songeait avec amertume que ces biens auxquels s'était si longtemps attaché le nom de sa famille passeraient dans des mains étrangères. Elle ne dissimulait pas son chagrin, et l'on prétendait dans le pays qu'elle se livrait à des pratiques défendues pour obtenir l'héritier tant désiré. La nuit, des voyageurs attardés l'avaient aperçue seule dans un carrefour, des femmes, qui se rendaient à Turnov de grand matin, l'avaient vue dans la forêt marcher à reculons, le sang coulait de ses mains; le soir, plus d'une fois, elle s'était glissée à la lisière du bois vers la demeure du vieux Mikusa. Personne ne prononçait le nom de cet homme sans horreur; il n'était pas admis à la communion, et ne pouvait pas même entrer à l'église.

La rychtarka était beaucoup moins aimée que son mari; elle était d'un caractère fier et impérieux, violente et capricieuse dans ses haines comme dans ses affections. Elle donnait beaucoup aux pauvres, traitait bien ses domestiques; mais on assurait qu'elle agissait moins par bonté de cœur que par intérêt et par vanité. Son mari supportait toutes ses fantaisies, et la paix du ménage était rarement troublée.

Tous les samedis soir, Antoch allait trouver sa mère; il lui racontait ses travaux de la semaine, les gens qu'il avait vus, ce qu'il avait entendu, même ce qu'il avait pensé. Par ses leçons et ses conseils, elle développait en lui le sentiment du devoir, dont sa vie entière lui donnait l'exemple. Chaque jour, ses maîtres s'attachaient à lui de plus en plus, sa maîtresse surtout : elle paraissait le préférer même à sa fille; il la respectait et l'aimait comme sa propre mère. Quand il eut atteint l'âge de quinze ans, il cessa de paître les troupeaux et devint valet de ferme. Ce fut un beau jour dans sa vie que celui où il mit pour la première fois les chevaux à la charrue. Le juge lui donna un ducat d'or, et sa femme un beau fouet neuf; sa mère était tout exprès descendue de la montagne pour voir s'il aurait bonne mine avec son attelage. Les jeunes filles avaient fait des couronnes à ses chevaux; il avait un bouquet à son chapeau et un autre à sa boutonnière, on eût dit un fiancé. Fier d'avoir débuté sous de si heureux auspices, Antoch prit goût à la besogne. Son attelage était le plus beau de tous, sa charrue la mieux entretenue; les champs que son maître lui confiait étaient les mieux cultivés.

(1) En Bohême comme en Allemagne la femme porte le titre de son mari.

Ses camarades prétendaient qu'il avait recours à quelque sortilége; ils l'observaient souvent pour le prendre en flagrant délit, surtout le vendredi saint, car celui qui ce jour-là peut tuer un hibou, en faire sécher les intestins, les réduire en poudre, les mêler à la dent d'un mort, et jeter ce mélange dans l'avoine de ses chevaux, celui-là aura toute l'année des chevaux gras, luisans et dispos. Le juge, qui ne croyait pas aux sortiléges, s'attachait de plus en plus à Antoch; un jour il lui annonça qu'il voulait le garder toujours auprès de lui, et qu'il avait mis de côté une somme importante pour le racheter du service militaire. Du reste tout le monde se plaisait à louer Antoch, sauf pourtant les filles du pays. Il était, comme elles aimaient à le dire, le plus beau gars des environs : elles lui faisaient mille agaceries; elles l'invitaient à danser, et il ne s'occupait point d'elles, — pas du moins comme elles l'auraient souhaité. Il savait danser et rire au besoin quand l'occasion se présentait, mais il ne la cherchait point. Pas une fille ne pouvait se vanter qu'il lui eût murmuré quelque mot d'amour ou dérobé un baiser. Elles s'en plaignaient parfois à sa maîtresse, qui lui reprochait son indifférence : il restait sourd à ses reproches, et après chaque bal il retournait seul à la maison.

Quand la fille du juge eut atteint seize ans, on la maria, non sans peine, à un meunier des environs; sotte et contrefaite, elle n'avait d'autres attraits qu'une dot assez belle. L'époux qu'on lui donna passait pour un homme brutal, égoïste, avare; la pauvre fille n'avait pas le droit de choisir, elle se résigna, et huit jours après la noce elle alla demeurer au moulin de son mari, à quelques milles de là. Presque aussitôt le juge tomba gravement malade, il fallut faire venir le médecin, qui donna peu d'espoir. Informé du danger, le gendre accourut, amenant avec lui un homme d'affaires; il dicta au moribond un testament par lequel il se faisait léguer tous les biens. Encore toute en proie à sa douleur, la rychtarka n'éleva pas la moindre objection; le gendre remit le testament à l'homme d'affaires, chargé de le faire enregistrer après le décès du juge, suivant le vœu de la loi.

Le juge était à peine enterré que le meunier vint s'installer à Jestied; il donna bientôt raison à ceux qui l'avaient accusé d'être brutal et avare. Sûr de l'indifférence de sa femme, voyant sa belle-mère anéantie par la douleur, le premier jour il réduisit les gages des gens de la maison, le lendemain il avertit les pauvres qu'il ne leur ferait désormais l'aumône que le vendredi saint; le troisième jour, il annonça l'intention de couper un bois tout entier pour payer les frais de la succession. Antoch était fort triste : il aimait le juge comme son père; il craignait en outre d'être renvoyé par le nou-

veau maître. Sa présence en effet gênait singulièrement le meunier; mais il fallait trouver un prétexte, et la conduite d'Antoch n'en fournissait aucun. Bientôt il apprit que le meunier l'avait signalé aux autorités comme un sujet que les recruteurs feraient bien de ne pas oublier. Le juge n'avait pas encore versé la somme destinée au rachat. Devenir soldat, renoncer à cette vie champêtre qu'il aimait tant, aliéner à tout jamais sa liberté, cette seule idée remplissait Antoch de terreur. Il n'osait en parler à sa mère de peur de l'attrister; parfois il songeait à s'enfuir. La rychtarka était encore trop abîmée dans sa douleur pour qu'on pût aborder avec elle un pareil entretien.

Cette situation se prolongea pendant six semaines. La rychtarka errait dans sa maison comme un corps sans âme; elle ne s'était point attendue au coup terrible qui l'avait frappée. Son mari mort, que lui restait-il? Une fille presque imbécile, un gendre bourru et égoïste. Elle passait ses journées au cimetière et ses nuits à pleurer.

Un soir, en revenant du cimetière, elle cueillit quelques touffes d'herbe pour les donner elle-même à une vache que le juge affectionnait particulièrement. C'était une fort belle bête qui portait la tête haute; à cause de ces grands airs, on l'appelait *la comtesse*. Quand la rychtarka entra dans l'étable pour caresser la favorite, la comtesse n'y était plus. La veuve apprit d'un berger que son gendre l'avait vendue le jour même. Ce fut pour elle un grand chagrin.

— Si j'avais su, dit-elle en entrant au meunier, que tu voulais vendre la comtesse, je te l'aurais achetée moi-même, — et elle se mit à pleurer.

— Pourquoi faire? reprit l'autre. Est-ce qu'on ne vous donne pas assez de beurre ou de lait? Qu'avez-vous besoin de cette bête?

— Je ne me plains pas de manquer de quoi que ce soit, répliqua la rychtarka; mais je tenais à conserver cette vache parce que mon mari l'aimait beaucoup.

— Et où l'auriez-vous mise, cette bête? demanda brutalement le meunier, tout en distribuant à ses domestiques une soupe où l'eau était assurément moins rare que le pain.

Ce fut un rude coup pour la rychtarka. Elle se contint cependant, et reprit : — Vos étables sont pourtant assez grandes; quand on a de la place pour trente bêtes, on peut bien en loger trente et une.

— Non pas; s'il vous plaît de garder une vache, mettez-la en pension où vous voudrez; je n'entends pas héberger vos animaux.

La rychtarka devint pâle comme le mouchoir qu'elle tenait à la main; elle jeta les yeux sur sa fille, qui, avec son apathie habituelle, soupait fort tranquillement. Les gens de la maison semblaient atterrés, mais pas un n'osait prendre le parti de l'ancienne maîtresse

contre le maître nouveau. Ils restaient immobiles, les yeux fixés sur leurs assiettes; on eût dit qu'ils y cherchaient les rares morceaux de pain que la parcimonie du meunier avait pu y laisser tomber. Antoch n'était pas là. La veuve ne dit pas un mot. Au lieu d'aller s'asseoir à la place qui lui était réservée, elle sortit lentement en étouffant ses larmes; à l'expression de son visage, les assistans purent deviner que les choses n'en resteraient pas là.

Le lendemain, la rychtarka se leva de bon matin; elle mit sa toilette de grand deuil. — Je vais à Reichemberg commander une croix pour le tombeau de mon mari, dit-elle à la servante qui lui apportait son déjeuner. — En effet elle partit dans la direction de l'Allemagne (1); mais, quand elle fut entrée dans le bois et bien sûre qu'on ne pouvait plus la voir du village, elle tourna brusquement à droite et descendit dans la vallée de Doub. Elle ne rentra que tard à la maison; le meunier ne paraissait même pas s'être aperçu de son absence, et ne lui demanda pas d'où elle venait. Elle sortit et se rendit au cimetière. Arrivée sur le seuil de l'enclos des morts, elle s'arrêta, et ses regards interrogèrent curieusement le crépuscule. D'ordinaire ses yeux se mouillaient dès qu'elle apercevait le tertre gazonné sous lequel dormait son mari; cette fois ils rayonnaient de joie : un homme était assis auprès du tombeau, et cet homme était Antoch. Il paraissait plongé dans une profonde rêverie; la rychtarka s'approcha et lui mit la main sur l'épaule, ses yeux étaient inondés de larmes. Elle l'apostropha non pas comme à l'ordinaire d'une voix douce et maternelle, mais d'un ton brusque et saccadé. — Je n'aurais pas cru que tu prendrais si à cœur les menaces du meunier : il répète à tout venant qu'il veut te faire soldat. Te voilà tout en pleurs comme si tu avais déjà les dragons à tes trousses. Je te croyais plus de courage.

— Vous vous trompez, répliqua Antoch, si vous croyez que c'est la peur qui me fait redouter le métier de soldat. Ma mère m'a enseigné que nous sommes tous dans la main de Dieu, et qu'il ne tombera pas un cheveu de notre tête sans sa permission. Ce n'est pas pour ma vie que je crains, c'est pour ma liberté... Ah! je voudrais mourir. Chaque soir, je viens ici au tombeau de mon père adoptif, et je lui demande conseil. Parfois je songe à m'enfuir; mais que deviendrait ma mère? Jusqu'ici elle ignore le sort dont je suis menacé, je n'ai pas eu le courage de lui en parler.

La rychtarka secoua la tête. — T'enfuir, mauvais moyen! J'en connais un meilleur,... le meilleur de tous... — En disant ces mots,

(1) Reichemberg est encore en Bohême, mais on y parle l'allemand; pour les Tchèques, c'est déjà l'Allemagne.

sa voix tremblait. Elle releva brusquement son voile et fixa ses yeux sur Antoch; ils semblaient lancer des éclairs. Elle était vraiment belle ainsi, au milieu de ces tombes, dans son noir costume de veuve, sous la pâle lueur de la lune.

Antoch frémit sous ce regard; son cœur battait, il lui semblait que je ne sais quoi d'étrange allait s'accomplir dans sa vie. — Quel est donc, dit-il en balbutiant, ce moyen que j'oublie?

— Te marier, répondit avec effort la rychtarka.

— Me marier? Je ne méritais pas de votre part une pareille ironie dans un tel moment. Vous savez bien que je ne fais la cour à aucune fille. Pauvre, elle ne pourrait me racheter; riche, elle ne prendra pas un simple valet de ferme.

— Si... si... j'en connais une; mais elle n'est ni jeune ni jolie.

Antoch se mit à réfléchir. — Que voulez-vous dire? Je ne songe pas au mariage; cependant je ne suis pas comme les autres jeunes gens, je ne tiens ni à la jeunesse ni à la beauté. Si je rencontrais une femme raisonnable, bonne, affectueuse, je n'hésiterais pas un instant.

— Dis-tu vrai?

— Sans doute. Le sang me bouillonne au cœur quand je songe qu'ils veulent me faire soldat; mais cela ne sera pas, je me tuerais plutôt. Malheur à celui qui m'a dénoncé, à ce meunier, à ce misérable qui vous insulte, qui veut enlever un fils à ma mère et à moi ma liberté!

— Écoute, Antoch, reprit la veuve d'un ton énergique; nous avons tous deux le même ennemi. Tu sais comme mon gendre me traite, tu sais le mal qu'il te veut. Antoch, il faut nous allier tous deux contre lui. Ce matin, j'ai dit que j'allais à Reichemberg; mais je suis allé à Doub, au tribunal. J'ai annoncé que je n'entendais point abandonner mes biens à mon gendre : la ferme vient de moi; mon mari ne pouvait pas l'aliéner. J'ai appris que le testament n'était pas encore enregistré, que par conséquent il est nul; je rentre en possession de mes biens, je paie à ma fille sa dot jusqu'au dernier kreutzer, je chasse mon gendre. Antoch, tu sais que mon mari t'aimait comme son propre fils. Il a souvent répété qu'il serait heureux de voir nos biens entre tes mains; si tu avais eu quelque chose, nous n'aurions jamais donné notre fille à un autre. Aujourd'hui tu peux te venger et me venger en même temps. Antoch, veux-tu être mon mari?

Antoch n'eut pas la force de répondre; il était pour ainsi dire anéanti par le bonheur inespéré qui lui survenait; il laissa tomber sa main dans celle de la veuve. Tout se fit ainsi qu'elle avait dit. Elle rentra dans ses biens, racheta Antoch du service militaire, et

l'épousa. Le meunier et sa femme furent chassés honteusement de cette maison où ils avaient prétendu si insolemment dominer. Ils partirent de nuit pour éviter les rires des voisins, et allèrent cacher leur honte dans leur moulin. Personne ne les regretta.

Pendant plusieurs années, tout alla pour le mieux dans le nouveau ménage. Antoch avait toujours eu l'esprit sérieux et le cœur froid; il aimait sincèrement sa femme, il se rappelait ce qu'elle avait fait pour lui dans sa jeunesse, il était reconnaissant de la fortune qu'elle lui avait donnée. La rychtarka était fière d'avoir pour mari un homme auquel les plus belles filles du canton n'avaient jamais pu arracher ni un mot ni un regard d'amour. Plus d'une fois elle avait été la confidente de leur dépit; en épousant Antoch, elle avait satisfait tout ensemble sa vanité de femme et ses ressentimens de belle-mère outragée; il l'avait vite consolée de la perte de son premier mari, et la mélancolique veuve était devenue une femme riante et heureuse. Elle donna successivement à Antoch deux fils beaux comme leur père; rajeunie par cette double maternité, elle oubliait les années qui la séparaient de son mari; lui-même n'y songeait point.

Pour lui être agréable, elle avait songé à faire venir dans leur maison la vieille mère Jirovets; mais celle-ci refusa constamment de quitter la pauvre chaumière qu'elle habitait. — Je suis née dans la montagne, disait-elle, et j'y veux mourir. — Elle montrait d'ailleurs beaucoup de froideur vis-à-vis de sa belle-fille; jamais elle ne voulut accepter d'elle ni le moindre cadeau ni le moindre secours. Autrefois, quand elle rencontrait la rychtarka, elle la remerciait affectueusement des soins qu'elle avait pour son fils, maintenant elle évitait presque d'aller chez elle. En vain son fils la priait-il d'avoir quelques égards pour sa bru. — Que veux-tu, disait-elle, que je fasse dans une maison où tu es toi-même étranger? Comment veux-tu que j'accepte ce qui n'est pas à toi, ce que tu n'as pas gagné du travail de tes mains? — Pour la fléchir, Antoch lui racontait le danger qu'il avait couru d'être soldat, comment sa femme l'avait racheté du service militaire. — J'aurais dix fois mieux aimé te voir soldat que marié à une femme riche et orgueilleuse. Tu t'es mis dans un pire esclavage... Dieu sait ce que le ciel te réserve. — Antoch eut beau prier, conjurer sa mère, tous ses efforts furent inutiles; elle avait refusé d'aller à la noce, elle refusa également d'assister au baptême de ses petits-fils. La rychtarka affectait de ne voir dans cette conduite qu'une manie de vieille femme; mais, tout en plaisantant avec son mari, elle sentait que la mère Jirovets avait raison, et elle la redoutait. Quant à Antoch, il jouissait en paix de son bonheur; maître d'une

grande exploitation agricole, il y appliquait toutes les ressources de son intelligence et de son activité; il était l'oracle et le modèle de ses voisins. Sa plus grande joie était de s'entendre louer devant sa femme. Il tenait à lui montrer qu'il ne voulait pas se laisser nourrir par elle, et qu'il saurait augmenter la fortune commune. Seule la mère Jirovets ne s'associait pas aux louanges que l'on donnait partout à son fils. Elle évitait autant que possible de lui parler de sa femme; en revanche, elle se faisait souvent amener ses petits-fils, pour lesquels, malgré sa pauvreté, elle tenait toujours quelque friandise en réserve.

Antoch avait une affection profonde pour sa femme. Quand elle montait auprès de lui dans leur voiture, revêtue de son grand manteau en velours noir de Moravie, elle lui semblait la plus belle femme du monde. Leur bonheur aurait pu durer bien longtemps, si la rychtarka eût été aussi raisonnable que son mari. Dans les premiers temps, elle n'avait pas espéré tant d'affection de lui, elle avait été charmée de celle qu'il lui témoignait, puis elle s'y était habituée, et elle avait fini par la trouver insuffisante. Les moindres absences d'Antoch lui semblaient d'une longueur insupportable; elle courait le chercher dans les champs. Lorsqu'il essayait de parler avec elle de ses travaux ou de leurs affaires, elle s'efforçait toujours de détourner la conversation ou de la ramener sur elle-même; quand il appelait à lui les enfans, elle les écartait avec un mouvement de jalousie. S'il allait sans elle quelque part, elle se prenait à pleurer, et lorsqu'il revenait, elle se jetait à son cou, comme s'il eût échappé à un grand danger.

Les voisins riaient de cette tendresse exagérée et engageaient Antoch à y prendre garde; mais il défendait sa femme, il était touché de son affection et ne la redoutait point. Parfois, en la voyant se torturer sans nécessité, il lui donnait de bonnes paroles et s'efforçait de lui faire entendre raison. Alors elle se mettait à fondre en larmes et lui reprochait sa froideur. S'il se taisait, elle prenait son silence pour du dédain et sanglotait de plus belle. Antoch, dans les premiers temps, ne se laissa pas trop émouvoir par ces petites scènes de la vie conjugale; peu à peu il en fut douloureusement affecté. Il devint susceptible et nerveux; le moindre propos de sa femme le blessait, sans qu'elle y eût mis souvent mauvaise intention. Elle avait pourtant ses bons jours et ses bons momens; mais il se défiait d'elle et demeurait inaccessible. De là pour sa femme un nouveau sujet de plaintes et de larmes. Ainsi chaque jour l'abîme devenait entre eux de plus en plus profond. Antoch sentait combien sa mère avait eu raison; cependant il était résolu à tout souffrir avec résignation. Cette résignation, loin de calmer

la rychtarka, l'aigrissait encore davantage. La jalousie la mordait au cœur; à force de chercher des griefs contre son mari, elle finissait par croire à la réalité de ceux que lui forgeait son imagination. Elle le poursuivait d'allusions étranges qu'il feignait de ne pas comprendre; elle l'épiait sans qu'il s'en aperçût. La tristesse qu'Antoch ne savait plus dissimuler la confirmait dans ses soupçons. Sans doute il ne l'avait épousée que par spéculation; en acceptant sa main, il avait compté sur sa mort prochaine. Elle se rappelait qu'en sortant de l'église elle avait vu voler un corbeau noir, symbole de la mort, et non pas une colombe, messagère de l'amour fidèle. La situation se tendait de plus en plus; une crise devenait inévitable.

C'était le jour de la fête du village. Tout le monde dans la ferme était allé prendre part aux divertissemens; filles et garçons avaient mis leurs plus beaux costumes pour danser. Seuls Antoch et sa femme étaient restés à la maison. Autrefois cette journée était si gaie pour la rychtarka; elle était si fière quand, avec sa grande robe de soie, avec sa belle chaîne d'or, elle ouvrait la danse. Maintenant elle était là, vieillie, dédaignée, tandis que son mari s'épanouissait dans tout l'éclat de sa beauté.

— J'irais bien à la musique, lui dit-elle, mais il me faudrait ici une fille de confiance pour garder les enfans et la maison. Malheureusement...

— Quoi malheureusement? Est-ce que tu n'as pas le moyen de prendre une servante de plus?

— Si, si... mais je ne voudrais pas de scandale dans la maison...

— Que veux-tu dire?

La rychtarka éclata enfin; il fallut bien qu'Antoch se décidât à comprendre ce qu'il s'efforçait depuis si longtemps de vouloir ignorer. Ce fut pour lui un coup de foudre; un moment il crut qu'il ne pourrait se contenir, et il faillit lever la main sur sa femme. Il resta cependant maître de lui; accablé, étourdi, à demi fou, il sortit brusquement sans savoir de quel côté il allait se diriger. Son front était brûlant, ses veines gonflées; le cœur lui battait à rompre sa poitrine; longtemps il marcha. La nuit était venue, dans l'auberge du village retentissait la musique qui appelait à la danse filles et garçons. L'an dernier encore, Antoch avait mené sa femme à la musique; il avait dansé avec elle, et les voisins les avaient regardés d'un œil d'envie. Pour la première fois, ce jour-là ils étaient séparés, lui errant seul dans la campagne, elle pleurant seule au coin du foyer abandonné. Elle pleurait. — Était-ce donc sa faute si elle aimait trop son mari? Pendant tant d'années, elle avait été si bonne pour lui; enfant, elle avait été sa mère adoptive; homme,

elle était devenue volontairement sa femme, et la mère de ses enfans. — Antoch ne put résister à tous ces souvenirs; il retourna chez lui, bien résolu à tout oublier, à demander pardon du mal qu'on lui avait fait.

En rentrant, il trouva sa femme assise près du poêle, dans la même attitude qu'au moment où il l'avait quittée. Jamais femme n'entendît de la bouche de son mari des paroles plus tendres, plus affectueuses que celles qu'Antoch adressa en ce moment à la rychtarka. Elle pouvait, en l'écoutant, assurer à jamais son bonheur; l'orgueil la perdit : en le voyant si humble, si résigné, elle crut devoir prendre vis-à-vis de lui le ton de l'offense et du reproche. Elle pensait se relever à ses yeux, elle se perdit pour jamais. Antoch l'écouta en silence, croisa les bras sur sa poitrine et baissa la tête. Quand la rychtarka eut fini son discours, elle s'avança vers le berceau où dormaient ses enfans, les enleva dans ses bras, et annonça d'un air tragique qu'elle quittait désormais cette chambre où elle avait vécu avec lui depuis le jour de son mariage. Elle s'imaginait que cette démarche effraierait Antoch, qu'il allait s'humilier encore, se jeter à ses genoux, demander grâce; elle se trompait. Il ne bougea point, il ne tourna même pas la tête vers elle, quand elle franchit le seuil de la porte; il la laissa monter vers la chambre d'amis... Désormais tout était rompu entre eux deux.

Le lendemain matin, quand sa femme se présenta devant lui, il la traita comme une personne absolument étrangère. Elle avait cru que sa retraite produirait sur lui une certaine impression; il n'y fit même pas la moindre allusion. Elle fut frappée de l'expression de son visage; on y lisait une froide et impassible indifférence. Il semblait que durant cette nuit fatale Antoch eût vieilli de dix ans, des rides sillonnaient son front; il était pâle comme un mort. Poussée soit par la curiosité, soit par une sorte de repentir, la rychtarka essaya de lui adresser la parole ; il ne répondit pas. C'était le lendemain de la fête; Antoch ne lui offrit pas de la conduire à l'église, elle s'y rendit seule. Antoch alla chez sa mère chercher des consolations et des conseils. En rentrant chez lui, il donna l'ordre à la servante de porter ses hardes dans une chambre jusqu'alors inhabitée et d'y faire son lit. La séparation était consommée.

II.

A son réveil, Antoch se rendit chez l'aubergiste, qui était un de ses bons amis, et lui emprunta cinq cents florins. — C'est, dit-il, pour une affaire que ma femme doit ignorer. Au cas où quelque chose arriverait, ma mère vous garantit cette somme.

Comme il signait le reçu, l'aubergiste lui dit : — N'irez-vous pas voir aujourd'hui le jeu du coq? J'y vais en ce moment; voulez-vous venir avec moi? Déjà hier on a remarqué votre absence.

Antoch n'osa résister à l'invitation, et suivit son créancier. Lorsqu'ils arrivèrent dans la prairie, la foule la remplissait depuis longtemps. Toutes les filles d'alentour étaient là; chacune portait une petite baguette au bout de laquelle flottait un mouchoir de couleur; à un moment donné, elles les agitèrent toutes ensemble pour saluer l'arrivée du cortége qui amenait le coq. Douze jeunes gars des plus vigoureux traînaient ou poussaient une brouette sur laquelle un coq était attaché; ils affectaient de la traîner avec le plus grand effort, bien qu'il n'y eût sur la brouette d'autre fardeau que la pauvre bête, qui poussait des cris à fendre l'âme. Les vestes, les pantalons et les toques de ces jeunes garçons étaient faits de couleurs différentes. Devant la brouette, un grand gaillard déguisé en bedeau portait une lanterne; un autre, travesti en prêtre, était accompagné de deux enfans de chœur grotesques. Autour d'eux gambadaient le *komediant* ou saltimbanque de la bande, et un diable cornu. Derrière la brouette marchait un corps de musique, qui jouait une marche funèbre. Les musiciens avaient leurs habits retournés et leurs toques à l'envers. C'était la parodie de l'enterrement tel qu'il se fait en ces pays de virtuoses, où l'on ne saurait ni vivre ni mourir sans musique.

Après de nombreux détours, le cortége arriva au milieu de la prairie. Il y fut accueilli par les rires et les applaudissemens des spectateurs. Il s'arrêta auprès d'un tonneau peint en rouge, sur lequel un sabre était déposé. Les musiciens se rangèrent d'un côté, le prêtre et ses assistans de l'autre. On planta un pieu en terre, on y attacha le coq solidement, de façon toutefois que sa tête dépassât le sommet du pieu; ensuite le prêtre monta sur le tonneau et commença un beau sermon pour annoncer à l'honorable assistance que le coq avait été par ses nombreux péchés un objet de scandale, qu'il avait donné à la commune l'exemple des querelles, de la paresse, de la criaillerie, de la polygamie, qu'en conséquence il était condamné à la peine de mort, et allait être solennellement exécuté.

L'assemblée applaudit. Alors le prêtre tira de sa poche une grande feuille de parchemin, et annonça que le coq ne voulait pas quitter la vie sans faire son testament et sans laisser quelques souvenirs à ses voisins, pour se faire pardonner le scandale qu'il leur avait autrefois causé. Par ce testament, le coq léguait ses éperons au plus grand poltron du village, sa langue à la commère la plus bavarde, sa chair à celui qui serait assez adroit pour l'atteindre les yeux bandés et le décapiter.

Les musiciens se mirent à jouer un air de danse. Les jeunes gens tirèrent au sort pour savoir qui d'entre eux marcherait le premier contre le coq. Le sort désigna Toma. On lui banda les yeux, on lui mit le sabre en main, le diable lui fit faire trois fois le tour du tonneau, le plaça juste en face du coq et lui donna le signal. Toma s'avança bravement; mais le diable et le *komediant* le suivaient, l'un pour l'étourdir de ses cris, l'autre pour agiter une sonnette à ses oreilles; les spectateurs criaient pour le dérouter. Arrivé à l'endroit où il croyait trouver le coq, Toma donna un coup de sabre, mais un si grand coup qu'il perdit l'équilibre et tomba par terre tout de son long. La foule éclata de rire, et Antoch ne put s'empêcher de partager l'hilarité générale. Ce spectacle le reportait aux jours heureux de sa jeunesse. Il avait été jadis le héros de ces fêtes: il était célèbre par son adresse à décapiter le coq. A voir la gaucherie et les mésaventures des concurrens qui mettaient tour à tour le bandeau, il lui prenait envie de se mêler à leurs jeux.

Au bout d'une heure, tous les jeunes garçons avaient défilé devant le coq sans réussir à l'atteindre; quelques spectateurs se tournèrent vers Antoch et l'invitèrent à essayer à son tour. Il résista quelque temps, puis entra dans la lice et manqua le coq comme les autres. Il ôtait son bandeau quand tout à coup une main vigoureuse lui arracha brutalement le sabre qu'il tenait encore; il vit devant lui une jeune fille, une grande et belle brune, en corsage rouge et en jupe noire; elle se fit bander les yeux, pirouetta sur elle-même, et d'un pas ferme et décidé se mit à marcher dans la direction du coq, arriva devant lui, fit tourner le sabre trois ou quatre fois en l'air et lui abattit la tête. Les applaudissemens éclatèrent de tous côtés; la jeune fille, sans paraître s'en émouvoir, ramassa dans l'herbe la tête du coq, la piqua au bout de son sabre, puis on la mit sur le tonneau, et on la porta en triomphe autour de la prairie.

Antoch avait suivi toute cette scène avec un intérêt fébrile; quand la jeune fille passa devant lui, portée sur les bras nerveux de ses admirateurs, il put voir combien elle était belle; son teint était un peu bronzé, mais ses yeux brillaient comme des grenats, ses lèvres comme du corail, ses dents comme des perles. Tout son visage respirait l'audace et la joie. — Quelle est cette fille? demanda Antoch à son voisin Toma.

— Ce n'est pas une fille, c'est, je crois, le diable en personne. C'est la nièce du cordier Prezak, qui vit là-bas à Prosek, dans la montagne. Elle était orpheline; il l'a adoptée, et il a bien fait, car elle vaut deux garçons pour le travail.

— Je ne l'avais jamais vue.

— Ce n'est pas étonnant, elle est souvent à voyager avec son oncle sur les frontières de Saxe et de Prusse. Elle s'entend fort bien

aux affaires; elle sait atteler et conduire les chevaux. Elle s'appelle Sylva.

Cependant la promenade triomphale était finie; la jeune fille descendit de son tonneau, et, tandis que la foule se précipitait dans l'intérieur du village pour aller danser, Sylva s'efforçait de s'ouvrir un chemin dans la direction opposée.

— Ne viens-tu pas avec nous à la musique? lui demanda Antoch. — Cette fille bizarre l'intéressait; sa hardiesse lui plaisait.

— Pourquoi donc irais-je? répondit Sylva d'un air à la fois ironique et impertinent.

— Pour faire comme tout le monde.

— Je n'ai point l'habitude de faire comme tout le monde.

— Aujourd'hui tu serais la reine du bal; tu as vaincu tous nos jeunes gens, et tu as le droit de choisir ton danseur.

— Jolis danseurs, sur ma foi! Des garçons qui ne savent pas seulement tuer le coq! Je n'en voudrais pas pour tout l'or du monde. Ils ne sont bons qu'à porter jupon. — Sylva éclata de rire, et continua de circuler dans la foule.

Malheureusement d'autres qu'Antoch avaient entendu ces propos impertinens. Les garçons, après avoir tenu conseil, coururent après elle; Antoch les suivit, bientôt il les eut dépassés. Il était dans une disposition d'esprit où l'on chercherait volontiers querelle à son meilleur ami; il lui semblait que Sylva avait voulu spécialement se moquer de lui; évidemment elle connaissait ses malheurs domestiques. Il voulait interroger cette étrange fille, connaître le fond de sa pensée; mais Sylva avait de bonnes jambes, elle était déjà sur la lisière du bois, elle allait s'y perdre. Antoch fit un effort désespéré, lui coupa la route, et la saisit par la taille. — Tiens-la bien! tiens-la bien! criaient les jeunes gens tout essoufflés. — Sylva se débattait énergiquement; Antoch l'étreignait comme avec une main de fer. Un moment, il sentit le cœur de Sylva battre sur sa poitrine; ce fut pour lui une sensation étrange, il faiblit. Sylva profita de son émotion pour dégager une de ses mains. — Lâchez-moi, murmura-t-elle, sinon prenez garde. — Mais Antoch redoublait d'efforts. Tout à coup il sentit à la main droite une vive douleur, et s'aperçut que son sang coulait. Sylva lui avait donné un coup de couteau. Il fut obligé de lâcher prise, et, avant que ses camarades fussent arrivés à son secours, elle avait disparu. — Tu nous le paieras, crièrent les garçons, qui se virent pour cette fois obligés de renoncer à la poursuivre; autant eût valu courir après un écureuil. — Ils revinrent tout honteux au village, méditant quelque vengeance. Il fut décidé qu'on sommerait Sylva de faire des excuses; si elle s'y refusait, on la traduirait devant le tribunal pour injures,

coups et blessures. Antoch les laissa faire; il était sur le point de partir pour un voyage, et n'avait ni le temps ni le désir de revenir sur cette affaire, où d'ailleurs il avait joué un rôle assez sot.

Le lendemain matin, il partit en effet. Il annonça simplement à sa femme qu'il la quittait pour quelque temps, sans lui dire où il allait. Elle remarqua qu'il avait une main blessée, et apprit bientôt par ses domestiques ce qui s'était passé. Elle en éprouva une joie méchante, elle eût volontiers embrassé Sylva; elle s'imaginait que le dépit d'avoir été vaincu par une femme était le véritable motif du départ de son mari. Quelques jours après, les jeunes gens envoyèrent une députation à Sylva dans la montagne pour lui demander des excuses, elle les refusa. Ils la citèrent alors en justice; elle y parut fière et railleuse, déclara qu'elle avait en effet voulu insulter les jeunes gens de Jestied, qu'elle avait à dessein blessé Antoch. Elle fut condamnée à huit jours de prison. La rychtarka, dès qu'elle fut mise en liberté, la prit à son service. Elle espérait ainsi rendre insupportable à Antoch le foyer domestique et l'obliger à la quitter tout à fait. Elle aurait pourtant bien voulu savoir ce qu'il était devenu ; tout ce qu'elle put apprendre, c'est qu'il avait envoyé chercher à Prague un passeport avec lequel on pouvait voyager jusque dans les contrées les plus lointaines. Ce qui l'étonnait aussi, c'est que pas un kreutzer ne manquait dans la caisse du ménage.

Sylva avait grandi dans la montagne sans que son oncle songeât à lui faire donner aucune espèce d'éducation. Elle ne connaissait l'école que de vue; elle n'avait que de vagues notions du bien et du mal. Cependant personne ne pouvait rien trouver à reprendre à sa conduite. Sa rude vie avait développé en elle des qualités particulières. A un âge où toutes les filles ont en tête quelque amourette, on ne lui en connaissait point. Elle attirait par sa beauté, elle repoussait par sa sauvagerie; elle répondait aux fleurettes par des éclats de rire, et, — Antoch en avait fait l'expérience, — malheur à qui la touchait! On disait d'elle que c'était un garçon déguisé en femme. Lorsque, dans les veillées du soir, les mères cherchaient des fiancées pour leurs fils, nulle ne songeait à Sylva; on la croyait incapable d'aimer et trop farouche pour se laisser jamais marier.

Ces excentricités charmaient la rychtarka; Sylva de son côté trouvait ingénieux d'entrer en service chez la femme même de celui qui avait été la cause de sa condamnation, au milieu même des jeunes gars qui lui avaient voué une inexorable inimitié. Elle montra d'ailleurs dans ses nouvelles fonctions des qualités de travail, d'ordre et d'intelligence que sa maîtresse n'avait pas espéré trouver chez elle en la recueillant. La rychtarka croyait simplement avoir fait une mauvaise action; elle reconnut bientôt qu'elle avait fait

une bonne affaire. La gaîté de Sylva animait les gens de la maison; son activité suppléait dans une certaine mesure à celle d'Antoch, dont l'absence se faisait partout sentir. Sylva était sauvage, mais elle aimait à entendre rire autour d'elle; voir la rychtarka triste et sombre lui déplaisait. Un jour qu'elle était restée seule avec elle, elle lui demanda la cause de son chagrin. La rychtarka avait pris Sylva moins comme servante que comme alliée et confidente : elle lui raconta l'histoire d'Antoch d'une façon qui concordait peu avec ce que Sylva avait entendu dire aux gens du village; mais celle-ci était mal disposée pour Antoch depuis le coup de couteau qu'elle lui avait donné, et elle prêtait l'oreille aux plaintes de sa maîtresse.

Par une pluvieuse soirée d'automne, Antoch revint enfin de son mystérieux voyage. Il entra sans que personne l'annonçât dans la salle commune; nul ne lui souhaita la bienvenue. Les enfans dormaient; la rychtarka resta muette en face de cet homme qu'elle avait si passionnément aimé. Elle aurait voulu le saluer qu'elle ne l'aurait pas pu. Un tremblement nerveux la prit à l'aspect d'Antoch. Il était aussi beau, plus beau peut-être qu'au temps où elle se montrait avec tant d'orgueil au bras de son jeune mari. Sans doute d'autres femmes dans ses voyages l'avaient trouvé beau; peut-être elles le lui avaient dit, peut-être il n'était pas resté inaccessible à leurs avances. Cette seule pensée causait à la rychtarka une telle émotion qu'elle faillit s'évanouir. Sylva était assise auprès d'elle et filait. Elle ne se leva point pour servir Antoch, comme c'eût été son devoir. La rychtarka remarqua ce détail et lui en sut gré. Antoch ôta sa pelisse mouillée et la suspendit près du poêle. Il était las, il avait faim et soif. S'adressant à sa femme, il demanda si elle pouvait lui faire servir quelque chose; elle répondit qu'elle n'avait plus rien, d'un ton si froid qu'il ne fut pas tenté de renouveler sa demande. Sylva eut un mouvement de pitié, elle se retourna vers Antoch; il la reconnut, et comprit pourquoi sa femme l'avait fait entrer dans la maison. — J'ai besoin de te parler, dit-il à la rychtarka. Viens demain matin dans ma chambre, nous causerons, — et il se retira.

Le lendemain matin, sa femme ne vint pas le trouver; il descendit : elle était sortie avec les enfans. Elle ne rentra que fort tard. Antoch l'accueillit froidement. — Je t'ai priée hier soir de me donner quelques instans d'entretien, lui dit-il devant Sylva; tu sembles m'éviter à dessein. Je voulais agir à l'amiable, il ne me reste qu'à me rendre chez le juge de paix. Nos querelles auraient dû demeurer entre nous; mais, puisque tu m'y forces, je les ferai connaître.

Il sortit de la chambre. La rychtarka pâlit : l'idée d'un scandale

public l'épouvantait; elle craignait d'ailleurs que son gendre ne trouvât le moyen d'en profiter. Elle réfléchit un instant, puis elle dit à Sylva d'aller demander à son mari ce qu'il lui voulait. — Si c'est quelque chose d'honnête, il pourra te le confier aussi bien qu'à moi. — Elle pleurait presque de rage.

Sylva monta chez Antoch; elle avait été fort surprise de l'attitude qu'il avait gardée vis-à-vis de sa femme. Elle l'avait cru brutal et tyrannique; elle venait de lui voir une dignité froide qui lui imposait. Elle était presque fière du message que sa maîtresse lui confiait, elle allait prouver qu'elle aussi pouvait être bonne à quelque chose. Elle entra brusquement, et exposa l'objet de sa mission. Antoch l'écouta en silence; quand elle eut fini, il lui montra la porte d'un tel geste, avec un tel regard, qu'elle n'osa répliquer et se retira toute confuse. Jamais on ne l'avait ainsi regardée, jamais elle n'avait saisi sur un visage humain une pareille expression de mépris. Pour la première fois de sa vie, elle sentit qu'il est certaines convenances que l'on doit respecter; elle comprit que la rychtarka lui faisait jouer un rôle odieux. Sans bien se rendre compte des choses, elle éprouva une sorte de honte que jusqu'alors elle n'avait pas connue. Elle avoua naïvement à sa maîtresse ce qui s'était passé, et, malgré les railleries et les ordres impérieux de la rychtarka, elle n'osa plus remonter chez Antoch. Elle ne dormit pas de la nuit.

La rychtarka parvint cependant, au bout de quelques jours, à vaincre ses scrupules et à l'engager de nouveau dans ses intérêts. Quoi qu'il eût dit, Antoch n'était point allé chez le juge. Il restait presque toute la journée dans sa chambre occupé à lire et à écrire. La rychtarka chargea Sylva de l'épier et de lui rapporter jusqu'à ses moindres actions. Elle accepta ce rôle sans trop de répugnance et presque avec joie; mais, si étroite que fût sa surveillance, elle ne réussit point à trouver Antoch en défaut. La rychtarka lui avait raconté que son mari buvait, qu'il jouait aux cartes seul pour apprendre à gagner dans ses voyages; jamais elle n'avait pu l'y surprendre. Il était toujours seul, il allait dîner et souper chez sa mère dans la montagne, il ne parlait jamais à sa femme. Un jour, le facteur lui apporta une lettre. La rychtarka prêta l'oreille, Antoch priait le facteur de lui retenir une voiture à la ville voisine. Il allait donc repartir? Qu'était-ce que cette lettre? La rychtarka appela Sylva et lui confia ses inquiétudes. Sylva se glissa aussitôt à pas de loup derrière Antoch, et le suivit jusqu'à la porte de sa chambre. Elle croyait qu'il ne l'avait point aperçue. Tout à coup il se retourna brusquement. — Bravo, s'écria-t-il, la voilà, cette fille si fière qui a mieux aimé aller en prison que de dire deux mots d'ex-

cuses! Bel orgueil, ma foi, pour le métier que tu fais là! Combien la rychtarka te paie-t-elle pour cela? — Sylva ne répondit pas. — Je comprends, poursuivit Antoch, ta haine pour moi. Tu t'imagines que c'est moi qui t'ai fait poursuivre : en cela, tu te trompes; j'avais bien d'autres soucis en tête. Tu me croiras, si tu veux, peu m'importe. Tu me traites en ennemi, tu me montres sous toutes les formes que tu me hais. Je sais ce que tu fais auprès de la rychtarka : tu dénatures tous mes actes, toutes mes paroles. Qui sait espionner comme toi sait bien aussi mentir.

— Mentir? non! répliqua vivement Sylva en relevant sa tête, qu'elle avait jusqu'alors tenue baissée, et en dardant ses yeux noirs sur Antoch. — Oui, je l'avoue, je suis votre ennemie. Oui, votre femme m'a chargée de vous surveiller; je lui ai dit ce que vous faisiez, rien de plus.

Antoch sourit amèrement. Ainsi cette fille apportait une certaine fierté dans le triste métier qu'elle faisait; son amour-propre se révoltait à l'idée qu'on pouvait la soupçonner de mensonge. Elle se mordait les lèvres, des larmes de rage coulaient dans ses yeux. Il fixa sur elle un long et pénétrant regard et continua : — Je veux bien croire que le mensonge te répugne. Eh bien! je vais te donner une marque de confiance. J'ai des affaires importantes à régler avec ta maîtresse; tu es sa confidente, écoute ce que je vais te dire, et rapporte-le-lui fidèlement. Tu sais où les choses en sont entre moi et ma femme. Tu n'as pas besoin d'apprendre qui de nous deux a tort ou raison. J'aurais déjà débarrassé la rychtarka d'un mari importun, si je ne tenais à ménager le nom et l'avenir de mes enfans. Je veux donc me séparer d'elle sans que le monde en soit informé. Désormais ce qui est à elle n'est plus à moi, ce qui est à moi n'est plus à elle. Il y a quelque temps, je suis parti d'ici avec de l'argent emprunté pour chercher fortune. Je suis allé jusqu'en Hongrie, j'ai acheté des chevaux, je me suis mis à faire le commerce. Mes affaires ont été bonnes. Je m'y connais, en chevaux, on sait que je suis honnête homme, et j'ai déjà une belle clientèle. Je vais me remettre à voyager, je vivrai ainsi séparé de ma femme sans que le monde y puisse trouver à redire. Du reste, je n'entends pas lui laisser toutes les charges de la maison, je lui enverrai de quoi élever les enfans. Dieu m'est témoin que j'ai rempli tout mon devoir envers elle, et que je n'ai rien à me reprocher... J'étais jeune et sans expérience quand je l'ai épousée; je l'ai aimée et respectée autant que j'ai pu. Si elle l'avait voulu, nous aurions pu vivre heureux jusqu'à la mort. L'orgueil l'a perdue; elle a voulu faire de moi son esclave. Aujourd'hui tout est fini entre nous. Dans quelques instans, je serai parti d'ici. Remets à ma femme ces billets de banque; ce sont des florins que j'ai mis de côté pour les enfans. Adieu, Sylva.

Antoch rentra dans sa chambre. Sylva était plus morte que vive; tout un monde de sentimens nouveaux s'agitait en elle. Jusque-là, elle n'avait connu que la douleur physique; les tendresses du cœur lui étaient restées étrangères. Toute jeune encore, elle avait perdu ses parens; elle n'avait ni frère ni sœur. Les jeunes filles la fuyaient, les garçons se moquaient d'elle, son oncle la maltraitait. Elle n'avait guère de sa vie aimé que le cheval noir et le gros chien de la maison où elle avait grandi. Il semblait qu'un charme jusqu'alors eût pesé sur elle; ce charme, Antoch venait de le rompre. D'après une légende slave, l'homme comprend le langage de la nature, le chant des oiseaux et la voix des animaux dans la nuit de Noël, à cette heure sainte où naquit le sauveur du monde. Cette heure était venue pour Sylva; elle comprenait maintenant le langage du cœur, le langage le plus sublime de la nature. A l'estime, à l'admiration qu'elle éprouvait pour Antoch, se joignait un profond mépris pour sa maîtresse. Un instant elle conçut l'idée de la quitter immédiatement et d'aller se mettre en service ailleurs; mais elle réfléchit qu'elle pouvait se rendre plus utile en restant chez cette femme, que peut-être il lui serait possible de réparer une partie du mal dont elle était la complice involontaire. Elle redescendit, et alla rendre compte de sa mission à la rychtarka.

III.

Antoch quitta la maison et reprit son commerce de chevaux; dans les premiers jours, il rencontra beaucoup de mauvaise volonté chez les maquignons d'alentour, irrités de voir entrer en scène un nouveau concurrent. Son assiduité au travail, sa persévérance, surmontèrent tous les obstacles. Ses rivaux vinrent eux-mêmes, au bout de quelque temps lui proposer une association, et sous son intelligente direction elle prospéra rapidement. Antoch ne manquait jamais d'envoyer à la rychtarka une partie de ses bénéfices. Toute son activité ne pouvait pourtant lui faire oublier le chagrin qui le dévorait. Il songeait sans cesse à son bonheur passé, à sa vieille mère, à ses enfans, qu'il avait pour ainsi dire laissés orphelins. Dans les rares visites qu'il leur faisait, il avait eu la consolation de voir qu'ils étaient mieux élevés qu'il ne l'aurait espéré; ils étaient affectueux, ils allaient à l'école et y faisaient de grands progrès. Évidemment ils étaient soumis à une heureuse influence; Antoch attribuait cette bonne éducation aux soins de la rychtarka, et il lui en savait un gré infini. Parfois il aurait voulu interroger ses enfans sur le compte de leur mère; mais, chaque fois qu'il commençait, ils montraient un certain embarras qui l'empêchait de continuer. Il supposait que la rychtarka leur défendait de parler d'elle à

leur père, et il ne voulait pas les obliger à lui désobéir. Du reste, les colères de la rychtarka semblaient apaisées depuis qu'Antoch lui avait fait annoncer que désormais tout était rompu entre eux. Elle parlait rarement de son mari à Sylva, et se montrait convenable avec lui quand par hasard il venait séjourner à Jestied. Elle menait une vie retirée; elle n'allait guère qu'à l'église, et l'on disait dans le village qu'elle commençait à devenir raisonnable. Il n'en était rien. Le plus souvent elle passait les soirées devant son miroir, occupée à peigner sa chevelure, à essayer les bijoux et les toilettes qui plaisaient naguère à Antoch; parfois aussi elle allait en cachette chez le vieux Mikusa, en choisissant pour lui rendre visite les nuits les plus noires. Sylva elle-même n'était pas dans le secret de ces excursions. C'était elle qui menait toute la maison depuis que sa maîtresse semblait tombée dans la dévotion. C'était par son intermédiaire qu'Antoch réglait ses comptes avec la rychtarka. Il lui parlait peu du reste, elle semblait l'éviter, et il ne la recherchait jamais. Il n'y avait point entre eux d'hostilité, il n'y avait pas non plus d'amitié.

Deux années s'étaient écoulées sans qu'Antoch eût célébré la Noël avec ses enfans. Il ne put se résoudre à laisser une troisième fois passer cette grande fête sans se réunir à ceux qu'il aimait. Le 24 décembre, il revint donc à Jestied. La nuit de Noël en langue bohême a un beau nom : on l'appelle *stiedry veczer*, la soirée magnifique. Il n'est si pauvre chaumière qui ne s'illumine, qui ne soit ornée d'un arbre élégamment décoré. Antoch fit provision de jouets et de gâteaux pour ses enfans; il laissa sa voiture à la ville et se dirigea vers Jestied à pied. La nuit était blanche de givre et de neige; aux fenêtres des maisons brillaient des torches de résine. Tout en traversant le bois, Antoch entra dans le chemin qui conduisait au logis de sa vieille mère; il se dit que la pauvre femme ne l'avait pas vu depuis bien longtemps, que sans doute elle était seule, et que sa visite lui serait une si douce surprise. Il pressa le pas, et atteignit bientôt la haie du petit jardin où il avait si souvent joué autrefois. A ce moment, la porte de la chaumière s'ouvrit, et un long reflet de lumière tomba sur la neige. Une femme parut sur le seuil. Elle était grande et droite; ce n'était pas la mère d'Antoch. Surpris de cette apparition, il se mit en observation derrière un arbre. La jeune femme, — sa démarche disait qu'elle était jeune, — s'approcha du premier arbre qu'elle rencontra dans le jardin, écarta la neige qui en recouvrait le pied, tira de son tablier trois poignées de farine, et les jeta autour de l'arbre en chantant :

Jolis arbres, gentils arbres,
Venez aujourd'hui manger avec nous;

Quand vous aurez mangé,
Nous viendrons aussi manger avec vous.

Antoch se croyait le jouet d'une hallucination. Il se frotta les yeux et fit le signe de la croix; mais le fantôme ne disparut point. La jeune femme allait lentement d'arbre en arbre, et à chaque arbre elle jetait trois poignées en répétant la même formule. Lorsqu'elle eut ainsi visité tout le jardin, elle jeta ce qui était resté dans son tablier sur le gazon blanchi par le givre, et chanta :

Gentil gazon, quand tu auras mangé,
Notre chèvre viendra aussi manger avec toi.

Plus Antoch écoutait, plus il lui semblait reconnaître cette voix. La jeune femme retourna vers le seuil de la chaumière, s'agenouilla, ôta le soulier de son pied droit, et de la main gauche le lança avec force par-dessus sa tête. Le soulier alla tomber au-delà de la haie du jardin près d'Antoch; elle courut pour le reprendre. C'était un soulier de velours noir avec une boucle d'argent et un talon rouge, tel que les jeunes filles de Jestied en portaient les jours de grande fête. Antoch le ramassa. En arrivant près de la haie, elle se trouva face à face avec lui. Tous deux à la fois poussèrent un cri de surprise : c'était Sylva. Ils se regardèrent quelques instans sans mot dire. Antoch le premier rompit le silence. — Que fais-tu ici?

— Entrez, et vous verrez.

Il la suivit et entra chez sa mère. Tout dans l'humble demeure respirait la propreté, la joie, la piété de ce grand jour. L'âtre flamboyait, les fenêtres étaient ornées de fleurs desséchées; dans un coin, sous les saintes images, la vieille mère Jirovets était assise devant une table couverte d'une nappe blanche. A côté d'elle, frais et roses, étaient les deux fils d'Antoch. Ainsi que leur grand'-mère, ils tenaient sous la nappe leurs mains pleines de petites pièces d'argent. Suivant la tradition locale, Dieu préserve de la misère ceux qui dans cette nuit solennelle mettent ainsi leurs biens sous sa protection. Sur la table brûlait une bougie dans un vieux flambeau; la nappe était couverte de pommes, de poires, de noisettes. La grand'mère était en train d'expliquer à ses petits-enfans qu'il ne fallait toucher à rien avant qu'on eût fait manger la chèvre dans sa crèche et les arbres dans le jardin. — Il serait inconvenant, leur disait-elle, de souper ce soir avant les arbres et les animaux, qui nous nourrissent toute l'année : il faut qu'une fois au moins nous leur fassions les honneurs. Dans plus d'une maison, on a oublié ce pieux usage; alors les vaches et les arbres punissent l'homme de son ingratitude en lui refusant du lait et des fruits. — Comme

elle achevait son discours, les enfans se retournèrent et reconnurent leur père. Ils se jetèrent à son cou et faillirent l'étouffer de leurs caresses. La vieille mère pleurait de joie.

— D'où venez-vous donc? comment êtes-vous ici? — leur demanda Antoch quand la première émotion fut un peu calmée. Il savait que la rychtarka n'aimait point sa belle-mère, et il ne pouvait comprendre comment elle avait pu lui envoyer les enfans pour la nuit de Noël.

— C'est Sylva qui nous a emmenés, répondirent les enfans, — et ils se jetèrent sur les genoux de Sylva, lui prodiguant les caresses dont ils avaient tout à l'heure accablé leur père. Antoch regarda la jeune fille d'un œil soupçonneux; évidemment sa présence lui gâtait le bonheur qu'il éprouvait à revoir sa mère et ses enfans. Sylva le devina, et fit un mouvement pour sortir. La grand'mère la retint et la pria de préparer le souper. Elle mit sur la table un gâteau de millet, des pois chiches, de la crème, des pommes et des noisettes. Sylva veillait à ce qu'aucune miette de pain ne tombât par terre. Quand le souper fut terminé, elle enleva la nappe, et sortit pour aller, suivant la coutume, jeter les restes dans le jardin. Les enfans la suivirent.

Antoch attendait ce moment avec impatience. Il demanda aussitôt à sa mère pourquoi Sylva était chez elle. Il avait été choqué des manières affectueuses de sa mère à l'égard de cette fille; s'il avait prévu qu'il la rencontrerait, il ne serait certainement pas venu dans la montagne. — Sylva non plus ne serait pas venue ici ce soir, répliqua la mère, si elle avait pensé t'y trouver; mais moi, je suis bien aise que le hasard vous ait réunis. Le secret commençait à me peser; j'étais peinée de ne pas pouvoir te dire combien cette fille est bonne pour moi. Elle me traite comme si j'étais sa mère; mais elle ne veut pas que tu en saches rien. Elle a peur que tu ne lui permettes plus de venir ici. Il paraît que tu ne peux pas la souffrir.

— C'est vrai, et je ne comprends pas comment vous pouvez la tolérer. C'est l'âme damnée de la rychtarka. Je vous ai assez souvent raconté comment elle avait agi envers moi. Si elle s'introduit ici, c'est à coup sûr pour nous espionner et tout rapporter à sa maîtresse.

— Je sais ce qui s'est passé : tu me l'as raconté, elle aussi me l'a dit; mais il y a des choses que tu ignores. Tu te rappelles le jour où tu l'as surprise en train de t'épier et où tu lui as fait de si sanglans reproches. Ce jour-là, ses yeux se sont ouverts; elle a reconnu combien la rychtarka t'avait calomnié, et pourquoi elle l'avait prise à son service. Elle s'efforce maintenant de réparer le tort qu'elle t'a fait. Je ne l'ai pas crue d'abord; longtemps je l'ai observée avec

défiance; aujourd'hui je l'aime comme ma fille, et j'ai du chagrin quand une semaine se passe sans qu'elle vienne me rendre visite. Tu vas me demander pourquoi elle est restée chez la rychtarka. Elle aurait pu la quitter depuis longtemps : on lui a offert d'entrer dans d'autres maisons; elle aurait, si elle l'avait voulu, trouvé plus d'un amoureux; elle reste chez la rychtarka dans ton intérêt et dans celui de tes enfans. Ta femme néglige complétement tes enfans; c'est Sylva qui s'en occupe. Elle les envoie à l'école, elle les soigne, et quand la rychtarka dit devant eux du mal de toi, elle leur explique que c'est une plaisanterie, et qu'ils n'en doivent rien croire. Chaque soir, elle prie pour toi avec eux et leur parle de leur père. Lorsqu'elle a le temps, elle vient me voir avec les enfans et me rend toujours quelque petit service. Sans doute elle est un peu sauvage; mais c'est un cœur d'or. Du reste, tu le reconnaîtras bientôt toi-même, elle est bien changée à son avantage. Elle écoute mes conseils, elle me prie de lui en donner; elle serait maintenant désolée de faire quelque chose de malséant pour une jeune fille. Ce n'est pas elle aujourd'hui qui irait tuer le coq ou se faire mettre en prison pour une plaisanterie. La rychtarka tient encore à elle, mais ne lui montre plus la même confiance qu'autrefois. C'est elle qui a imaginé de m'amener tes enfans ce soir; elle a envoyé sa maîtresse à un pèlerinage à quelques milles d'ici. La rychtarka y est allée, un peu par curiosité, beaucoup pour faire étalage de sa dévotion. Je me défie plus encore de cette femme depuis qu'elle affecte tant de piété. Il me semble toujours qu'elle médite quelque chose contre toi...

Comme elle disait ces mots, Sylva rentrait avec les enfans. Antoch s'efforçait en vain de dissimuler son émotion; il falllit se jeter à ses pieds et lui demander pardon de la défiance qu'il avait montrée à son égard. Sylva vit qu'on avait parlé d'elle, et qu'il ne lui en voulait plus. Une rougeur subite se répandit sur ses traits; elle s'arrêta et fixa ses grands yeux noirs sur Antoch. Toute son âme était dans ce regard; elle remerciait Antoch de lui avoir pardonné, elle lui reprochait doucement de l'avoir si longtemps méconnue. Dieu sait combien de temps aurait duré cette scène muette, si les enfans, en sautant sur les genoux de leur père, n'avaient découvert dans ses poches les jouets et les gâteaux qu'il leur avait apportés et qu'il avait oublié de leur remettre. Ils s'en emparèrent, et Sylva fut obligée d'aller jouer avec eux. On voyait bien qu'elle était habituée à ce rôle de mère ou de sœur aînée; c'était plaisir de la regarder. Elle essayait les trompettes, rangeait les soldats en bataille; son visage avait une expression de bonheur qu'Antoch ne lui avait jamais vue. Il l'observait du coin de l'œil tout en racontant à sa mère ses voyages et ses affaires; plus d'une fois il interrompit

son récit pour contempler tout à son aise le tableau que lui offraient Sylva et ses deux fils. Il aurait voulu s'absorber dans ce spectacle charmant; mais sa mère le pressait de questions. Pour la première fois de sa vie, il la trouvait importune. Sylva, de son côté, écoutait autant que le lui permettaient les enfans. Du temps où elle vivait chez son oncle, elle avait vu vendre et acheter bien des chevaux : elle connaissait les termes du métier; plus d'une fois elle vint au secours d'Antoch pour expliquer à sa mère tel ou tel détail. Les enfans, las de jouer, finirent par s'endormir, et Sylva prit place sur une escabelle aux pieds de la mère Jirovets. La vieille femme, tout en écoutant son fils, passait ses doigts amaigris dans les beaux cheveux noirs de la jeune fille. A certains momens, Antoch était si ému que les paroles s'arrêtaient sur ses lèvres, et Sylva se chargeait de compléter la phrase. Que sa voix semblait sympathique à Antoch! Jamais il n'avait entendu plus douce musique. Sylva d'ailleurs avait vu et appris bien des choses; elle racontait des souvenirs de son enfance, des épisodes de ses voyages sur les frontières de Saxe et de Silésie. Antoch ne se lassait pas de l'écouter; la mère Jirovets jouissait du bonheur de son fils. Ils seraient restés ainsi de longues heures; mais la cloche du village sonna le premier coup de la messe de minuit, et pour rien au monde la mère Jirovets n'y aurait manqué.

— Comment les enfans vont-ils retourner à la maison? demanda Antoch, non sans quelque inquiétude, et se reprochant d'avoir trop longtemps retenu Sylva chez sa mère.

— C'est bien facile, répondit-elle, j'en prendrai un sur les bras, et vous l'autre. Vous m'accompagnerez jusqu'à la maison, et vous retournerez ensuite chercher votre mère à l'église.

Elle enveloppa bien chaudement les enfans; Antoch prit l'aîné dans ses bras, et sortit le premier. Sylva le suivit; elle avait baissé sa capuce jusque sur la tête du petit, et elle le serrait sur son sein si tendrement qu'Antoch ne put s'empêcher de songer à ce tableau d'église qui représente la fuite en Égypte. Ils redescendirent vers le village par ce même chemin qu'Antoch avait gravi quelques heures auparavant. Que de changemens en si peu de temps! Il lui semblait qu'il avait moins vécu toute sa vie que pendant cette nuit de Noël. Antoch avait-il jamais été jeune? Sa jeunesse ne venait-elle pas de commencer là dans cette chaumière, en face de sa mère et de Sylva? La neige durcie craquait sous les pieds des voyageurs attardés. Les étoiles brillaient au ciel, la neige scintillait sur la terre; la voix de la cloche annonçait aux hommes que la lumière du monde était née. Paix et gloire! disaient le ciel et la terre; paix et gloire! chantait le cœur d'Antoch.

Ils arrivèrent sans mot dire à la maison de la rychtarka. Antoch déposa doucement sur les bras vigoureux de Sylva l'enfant qu'il tenait. — Tu seras toujours une mère pour eux et une fille pour ma mère? lui murmura-t-il à l'oreille.

Sylva fondit en larmes; ce fut sa seule réponse.

IV.

Après le nouvel an, Antoch reprit ses voyages et ses affaires. Tous ceux auxquels il se présenta furent frappés du changement qui s'était opéré en lui; autrefois taciturne et mélancolique, il respirait maintenant une gaîté radieuse. Un bonheur ne va jamais seul. Antoch réussit dans ses marchés mieux encore que de coutume; quand vint le printemps, il avait réalisé un bénéfice de quelques milliers de florins. Il ne put résister au désir de prendre un peu de repos et d'aller revoir sa vieille mère. Était-ce seulement sa vieille mère qu'il voulait revoir? Par un soir d'avril, il revint à cette chaumière des montagnes où la nuit de Noël lui avait donné tant de bonheur. Cette fois les fenêtres n'étaient point illuminées, le jardin était triste et morne. Antoch s'arrêta au bord de la haie, et chercha des yeux l'enchanteresse apparition qu'il avait rencontrée lors de son dernier voyage. Personne! Il lui sembla qu'il n'avait rien à dire à sa mère, rien à voir chez elle, et il se demanda s'il n'allait point s'en retourner comme il était venu.

Il surmonta cependant ce mauvais mouvement, poussa la porte du jardin, et entra dans la chaumière. Sa mère, qui en ce moment récitait son chapelet, sauta de joie à son aspect; elle fit trois fois le signe de croix sur le front de son fils, prit les deux mains d'Antoch, et tâta dans l'obscurité son visage et ses cheveux comme pour deviner s'il était toujours joyeux et bien portant. Elle paraissait très agitée. —Ne serais-tu point malade? lui demanda son fils.

— Non; mais j'ai eu de grandes inquiétudes.

— Est-il arrivé quelque chose aux enfans? — Antoch se mordit les lèvres; il songeait à une autre personne, dont il n'osait prononcer le nom.

— Les enfans vont bien, répondit la mère Jirovets; c'est pour toi que je suis inquiète.

— Pourquoi?

— La rychtarka me préoccupe beaucoup, mon enfant; ne crois pas qu'elle te pardonne jamais de l'avoir abandonnée. Elle affecte l'indifférence; au fond, elle cherche un moyen de te faire rentrer sous sa loi. Écoute-moi bien. La nuit, quand je ne puis dormir, je

me lève et je vais prier à cette fenêtre. Plusieurs fois j'ai vu la rychtarka avant l'aube sortir du bois; sur son passage, les chiens hurlaient; elle revenait de chez le vieux Mikusa. Je t'en prie, mon fils, ne mange rien, ne bois rien, quand tu vas à la ferme. Sylva m'a raconté d'étranges choses. Chaque fois que tu viens, c'est la rychtarka qui pétrit elle-même le pain; sans doute elle y mêle de ses cheveux comme le font les femmes qui veulent attirer un amant. Autre indice : les plus beaux pigeons disparaissent sans qu'on puisse connaître le voleur. Singulier voleur! il étrangle les colombes et les jette dans les champs après leur avoir arraché les yeux. J'ai entendu dire dans ma jeunesse que l'on peut faire un philtre d'amour avec des yeux de pigeon arrachés vivans.

— C'est pourtant vrai... Je me souviens que la bière et le pain avaient parfois un goût étrange... Je sais d'ailleurs que la rychtarka est superstitieuse. Je vous promets de ne rien manger chez elle; je prendrai mes repas ici comme autrefois.

— Non; la rychtarka se douterait de quelque chose. Il est convenu avec Sylva qu'elle t'avertira en toussant lorsque tu devras t'abstenir d'un certain mets. C'est elle qui m'a révélé toutes les manœuvres de la rychtarka; elle l'observe avec soin, et elle a de sérieuses inquiétudes. Un jour elle l'a vue lire à l'envers dans un grand livre rouge. Une autre fois la rychtarka lui a dit : « Ne me parle pas de cet ingrat, tant que je ne l'aurai pas maté, — et il sera maté, je te le garantis. » Si tu doutes, demande plutôt à Sylva; mais que fait-elle aujourd'hui? je l'ai attendue vainement toute cette après-midi. Il y a huit jours que ni elle ni les enfans ne sont venus. Pourtant il n'y a pas tant à faire à la maison... Ah! j'oubliais, c'est aujourd'hui la fête des fileuses; Sylva y sera sans doute allée. On danse ce soir à l'auberge, et je serais bien aise qu'elle y fût. Forte et belle fille comme elle est, il serait grand temps qu'elle fît choix d'un mari. Je le lui conseille souvent.

L'obscurité ne permit pas à la mère Jirovets de remarquer la pâleur qui se répandit sur le visage d'Antoch à ces mots. Sylva se marier? Sylva aller à la danse pour y choisir quelqu'un des garçons du village? Était-ce possible? était-ce bien cette même Sylva qui lui était apparue dans la nuit de Noël? Jamais jusqu'alors il n'avait pensé que Sylva pouvait se marier. Pour s'arracher aux émotions qui venaient l'assaillir, il demanda des nouvelles de ses enfans; puis, n'y tenant plus, il déclara qu'il allait leur dire bonsoir avant qu'ils ne fussent endormis. D'un pas rapide, il descendit à l'auberge, entra dans la salle où l'on dansait; presque toutes les jeunes filles du village y étaient réunies, mais il n'y vit point Sylva. Il courut à la ferme. Valets et servantes, tout le monde était sorti,

la rychtarka était absente. Antoch ouvrit d'une main fiévreuse la porte de la grande salle, la seule où il avait vu briller une lumière; Sylva était assise auprès du foyer. En entendant ouvrir, elle poussa un cri de joie, un cri tel que jamais Antoch n'en avait entendu dans sa vie. Elle lui tendit les deux mains; il les pressa sur son cœur et faillit les porter à ses lèvres. — Ainsi, tu n'es pas allée à la fête? lui demanda-t-il.

— Qu'aurais-je été y faire? répondit-elle en rougissant. Vous savez que je ne suis plus cette étourdie que vous avez connue jadis. Vous m'avez appris bien des choses que j'ignorais; votre mère m'a corrigé de bien des défauts. J'écoute ses conseils, et je tâche d'en faire profiter vos enfans, afin qu'ils puissent ressembler à leur père... Vous m'avez pardonné, n'est-ce pas?

— Si je t'ai pardonné! murmura Antoch d'une voix attendrie.

— Je ne cesse, reprit-elle, de songer à cette soirée de Noël que nous avons passée ensemble chez votre mère, je lui en parle souvent; mais, si d'autres prononcent votre nom devant moi, je suis toute honteuse, et je me sauve; c'est sans doute à cause du mal que je vous ai fait? Et vous, songez-vous quelquefois à moi? Comme vous êtes pensif! Qu'avez-vous?

Antoch lâcha brusquement les mains de Sylva. Elle venait, sans le savoir, de répondre à la plus secrète pensée de son cœur. Ce qui n'avait été jusqu'alors chez lui qu'espérance, rêve, sentiment inconscient, tout cela était donc vrai. Elle l'aimait! et ils étaient séparés par un abîme. Il croyait n'éprouver pour elle qu'une affection fraternelle, il s'était trompé; il avait laissé germer en lui une passion qui menaçait d'engloutir sa vie et son honneur. — Sylva, je t'en prie, s'écria-t-il, ne parle plus de la nuit de Noël; tu n'en reverras jamais une pareille.

— Pourquoi? reprit-elle doucement; j'espère au contraire que nous en passerons encore plus d'une ensemble. Vous vous effrayez trop : les enfans ne sont pas si mal qu'on vous l'a fait accroire.

— Comment les enfans? Que veux-tu dire?

— Vous ne savez donc pas? Je croyais qu'on vous avait dit que les enfans étaient malades, et que vous craigniez pour leur vie; mais il ne faut pas vous épouvanter. Le docteur est venu deux fois, il m'a dit qu'il répondait d'eux. Je n'en ai point parlé à votre mère de peur de trop l'inquiéter. — Elle lui raconta que trois jours auparavant les deux garçons avaient été pris de la petite vérole. La rychtarka, au lieu de les soigner, avait immédiatement quitté la ferme, et Sylva était restée seule avec eux. — Ils sont là, à côté, dit-elle, venez les voir. — Antoch la suivit dans la chambre voisine; les enfans dormaient.

— Pauvres orphelins! murmura-t-il en baisant leurs fronts brûlans. Ainsi la mère à la garde de qui je vous avais laissés vous abandonne, et c'est une étrangère qui tient ici la place qu'elle a désertée! La malheureuse, elle a comblé la mesure. Le mal qu'elle m'a fait à moi, je le lui aurais pardonné. Ce qu'elle vous fait à vous, je ne le lui pardonnerai jamais. Désormais vous ne l'appellerez plus votre mère.

Il passa la nuit au chevet de ses enfans, se relayant avec Sylva pour les veiller. Le lendemain, la fièvre le prit; le médecin déclara qu'il avait gagné la maladie des enfans. Sylva envoya au plus vite chercher la mère Jirovets. Pendant plusieurs jours, Antoch fut entre la vie et la mort. Sylva le soignait avec sa mère. — S'il meurt, pensait-elle, je ne lui survivrai pas. — Souvent l'aurore la surprit absorbée dans la prière et dans les larmes.

Un soir qu'elle veillait auprès de lui, la main d'Antoch saisit la sienne. — Sylva, murmura-t-il, si je guéris, je ne veux plus vivre désormais que pour toi. — Elle ne répondit pas. — Tu crois peut-être que j'ai le délire. Non, Sylva, jamais je n'ai été plus maître de moi que je ne le suis à présent. Écoute! la rychtarka a manqué à tous ses devoirs d'épouse et de mère; toi, tu viens de nous arracher à la mort au péril de ta propre vie. Je suis las de jouer la comédie avec ma femme. Devant Dieu, tu as été la mère de mes enfans; tu la seras bientôt devant les hommes. Nous aurons à lutter, nous aurons à gravir un chemin semé d'épines; es-tu prête à m'y suivre? Tu ne sais pas encore, Sylva, ce que c'est que le mépris des hommes; on nous montrera au doigt, il nous faudra quitter le pays... Ne reculeras-tu pas? — Elle sourit, mais d'un sourire plus radieux que le jour où on l'avait portée en triomphe autour de la prairie aux acclamations des assistans. — Nous ne pourrons plus entrer dans l'église où nous avons été baptisés, où nos mères ont prié. On nous traitera de renégats, on insultera notre passé; mais nous aurons pour nous notre conscience et notre amour. Nous irons vivre à Ochianov, dans la communauté des frères moraves; j'espère que nous déciderons ma mère à nous accompagner. A partir d'aujourd'hui, tu es ma fiancée, Sylva; aussi je ne veux pas que tu restes plus longtemps sous le toit d'une femme qui croit avoir encore des droits sur moi. Retire-toi chez ma mère; tu lui diras, — et c'est la vérité, — que tu es fatiguée, que tu as besoin de repos. Moi, je préparerai tout ce qu'il faut pour obtenir mon divorce avec la rychtarka. Quand tout sera prêt, je viendrai te retrouver. N'est-ce pas, Sylva, que tu m'aimes?

Sylva ne trouva pas de paroles pour répondre. Elle se pencha sur son front et lui donna le premier baiser que jamais homme eût reçu de ses lèvres.

La rychtarka ne revint à la ferme que lorsque Antoch et les enfans furent complétement guéris; pendant la maladie de son mari, elle avait souvent été voir le vieux Mikusa, et il lui avait promis que, grâce à sa connaissance des herbes et des sortiléges, bientôt elle ramènerait l'époux rebelle à son devoir. La prédiction tardait pourtant à s'accomplir. Antoch était parti pour de nouveaux voyages; la rychtarka était furieuse de le voir ainsi échapper. D'ailleurs on avait remarqué son absence pendant la maladie de son mari et de ses enfans, et les propos médisans allaient leur train sur son compte. On disait qu'elle tenait plus à sa beauté qu'à la vie des siens; tout le monde en revanche admirait et louait le dévoûment héroïque de Sylva. On allait en pèlerinage chez la mère Jirovets pour féliciter la vaillante fille; elle recevait les complimens d'un air distrait et presque avec répugnance. En la voyant si pâle et si amaigrie, on se disait qu'elle avait dû courir de grands dangers, et l'on trouvait tout naturel qu'elle eût momentanément quitté le service de la rychtarka pour aller se reposer chez la mère de celui à qui elle avait sauvé la vie.

Sylva souffrait en effet; mais ce n'était pas le corps qui souffrait chez elle, c'était l'âme. Elle supportait à peine les angoisses de l'attente, l'inaction qui pesait sur elle au moment le plus solennel de sa vie. Elle essayait en vain de tromper par des travaux de toute sorte l'effroyable longueur des journées; la maisonnette de la mère Jirovets était bientôt mise en ordre; ni le rouet ni l'aiguille ne pouvaient calmer l'inquiète pensée de la jeune fille. Elle suivait en esprit toutes les démarches d'Antoch, elle se représentait les obstacles qui se dressaient devant leur bonheur. Elle se reprochait de n'être pas auprès de lui pour l'aider à les écarter. Elle s'étonnait de ne pas recevoir de ses nouvelles. Fallait-il un si long temps pour régler une affaire aussi simple? N'avaient-ils pas pour eux le droit et la justice? Quand la mère Jirovets s'asseyait auprès d'elle pour causer, elle amenait toujours à dessein la conversation sur des histoires de ménage; elle lui demandait comment tel couple s'était marié, comment les époux s'étaient séparés, comment ils s'étaient réconciliés. La mémoire de la vieille femme était riche en souvenirs; mais les histoires qu'elle contait à Sylva répondaient peu à la question qu'elle n'osait poser, et dont elle souhaitait si ardemment la solution; elles effrayaient l'imagination de la jeune fille sans satisfaire sa curiosité. Tantôt un mari avait tué sa femme infidèle, tantôt un amant s'était pendu, tantôt la loi et l'église avaient infligé aux coupables un horrible châtiment. — Voici par exemple, disait la mère Jirovets, une histoire qui date du temps de la reine Marie-Thérèse. Vois-tu là-bas, à l'entrée du village, la forge dont on peut, quand le vent est bon, entendre résonner les marteaux? En ce temps-là,

le forgeron avait une femme jeune et belle. C'était un homme bizarre et méchant; il était plus âgé qu'elle et jaloux. Elle devint amoureuse du forestier. Le mari les surprit, et les livra à la justice. On enferma la femme dans un sac, on lui rasa les cheveux, on lui barbouilla la tête de cambouis, on la recouvrit de plumes de coq; puis le dimanche, à l'heure de la messe, elle fut attachée à la porte de l'église. On lui mit dans la main un violon fêlé, et à chaque fidèle qui entrait dans l'église, elle devait racler le violon et dire :

Je vous salue, vous qui entrez dans l'église.
Au péché je me suis soumise.

Après la messe, son mari vint pour la délivrer et la ramener chez elle : il ne put lui faire quitter la porte; on eût dit qu'elle avait poussé racine dans la terre. Pendant trois jours et trois nuits, elle resta ainsi sans boire, sans manger, sans dormir, à gratter son violon. Le troisième jour elle mourut.

— Et le forestier, qu'est-il devenu? demanda Sylva.

— Lui, son histoire est plus affreuse encore. Du jour où sa maîtresse mourut si misérablement, il prit en haine Dieu et les hommes. Il se retira dans les bois; il y vit encore aujourd'hui de sortiléges et de maléfices. C'est le vieux Mikusa.

Quinze jours après le départ d'Antoch, on vint dire à sa mère que le juge la demandait : elle descendit au village, annonçant à Sylva qu'elle serait bientôt revenue; mais la nuit vint, et elle n'était pas encore rentrée. Sylva, impatiente, descendit à son tour; elle aperçut le juge sur le seuil de sa porte. — Où donc est la mère Jirovets? lui demanda-t-elle du plus loin qu'elle l'aperçut.

— La mère Jirovets? mais sans doute à la ville, où elle est allée retrouver son fils. Voici ce qui arrive : Antoch veut divorcer avec sa femme; c'est là une affaire grave et que nous voudrions étouffer; j'ai fait moi-même auprès de la rychtarka une tentative qui n'a point réussi. J'ai envoyé la mère Jirovets à la ville auprès de son fils; si elle n'a pas plus de succès que moi, c'est une affaire finie, et le divorce sera prononcé. Va au-devant de la mère Jirovets; tu la rencontreras sans doute en chemin, et tu me viendras dire comment les choses se sont passées.

Sylva partit en courant.

V.

Jusqu'à ce jour, la mère Jirovets n'avait rien soupçonné des rapports de son fils avec Sylva. Elle ne les devina qu'au moment

où le juge lui annonça qu'Antoch songeait à divorcer. Ce fut un coup terrible. Quoi! Antoch, son fils, son orgueil et sa joie, en était arrivé là! Sylva, cette Sylva qu'elle aimait comme sa propre fille, menaçait son honneur en ce monde et son salut dans l'autre! Elle comprenait maintenant sa pâleur, ses impatiences fiévreuses, ses bizarres questions. Elle comprenait comment de la sympathie Sylva était passée à l'amour, et comment cet amour avait gagné Antoch. Chrétienne des anciens jours, esclave du devoir, plus attachée à la lettre de la loi divine que capable d'en deviner l'esprit, elle voyait s'ouvrir devant elle un avenir d'amertume et de larmes. Elle connaissait le caractère grave et loyal de son fils; bien d'autres à sa place se seraient consolés par des affections éphémères, des caprices inavouables; lui, il ne savait pas ce que c'était que de jouer avec le cœur d'une femme. S'il voulait reprendre sa liberté, c'était afin de pouvoir l'aliéner immédiatement; mais en l'aliénant il devait, — ainsi l'exigeait la législation, — renoncer à la religion dans laquelle il avait été élevé. Et pour qui un pareil sacrifice? Pour une fille à moitié sauvage, sans parens, sans fortune, dont l'amour n'était peut-être qu'une fantaisie passagère.

La mère Jirovets trouva son fils dans la cour de l'auberge, il examinait avec une satisfaction visible des outils d'agriculture qu'il venait d'acheter. — C'est sans doute pour ton nouvel établissement, — s'écria-t-elle d'un ton si amer qu'Antoch frémit dans tout son être. Il fit un signe de tête, ouvrit la porte de la chambre où il avait coutume de loger, et y entraîna sa mère. Il savait pourquoi elle venait, mais il ne s'attendait pas à la trouver si irritée. Elle avait jusqu'alors complétement approuvé sa conduite vis-à-vis de sa femme. Sans espérer qu'il pourrait la gagner du premier abord à ses nouvelles idées, il avait cependant confiance dans son amour maternel, dans la rectitude et l'équité de son jugement.

— Je vois ce qui vous amène, dit-il à sa mère; je n'attendrai pas vos questions. Oui, je veux épouser Sylva, je veux que le monde sache à la fin ce que Dieu sait déjà; je suis las de mentir, de jouer la comédie! — Mais dès les premiers mots il vit qu'il lui serait impossible de s'entendre avec sa mère. Ce qui pour lui était un devoir était pour elle un crime. Elle lui montra ses enfans rougissant un jour de leur père, poursuivis par la haine et la malédiction publique, Sylva condamnée peut-être par les tribunaux pour l'avoir détournée du droit chemin; elle se répandit en imprécations contre cette bonne et noble fille; elle évoqua le souvenir de son père, dont la tombe serait à jamais déshonorée. — Eh bien! soit, s'écria Antoch, vaincu enfin par deux heures de lutte désespérée; soit, il en sera ce que vous voudrez. Réjouissez-vous de votre triomphe, si

vous en avez le courage. Retournez trouver Sylva, dites-lui que je suis un menteur et un misérable, dites-lui que tout ce qu'elle a entendu de ma bouche n'était qu'imposture et tromperie! Qu'elle ne croie à personne en ce monde, qu'elle n'ait jamais pitié de qui que ce soit! L'homme ne mérite point de pitié. Dites-lui qu'elle se garde bien de chercher à m'attendrir par le spectacle de son désespoir; je la chasserais de notre maison, comme vous-même la chassez de votre cœur, en dussé-je mourir. Ce sera de la vertu comme vous l'entendez. Êtes-vous contente? Je défendrai à mes enfans de prononcer le nom de celle qui a été leur seconde mère. Ce sera bien, n'est-ce pas, et vous m'applaudirez?

Il allait continuer longtemps sur ce ton, mais sa mère ne l'écoutait plus. Pour la première fois de sa vie, elle le voyait pleurer, et elle ne mêlait pas ses larmes aux siennes. Elle ne lui dit même pas adieu, et partit en courant pour aller annoncer au village qu'Antoch renonçait à son divorce, que les choses resteraient où elles en étaient.

Tandis qu'elle revenait fière d'avoir détruit le bonheur de deux êtres qui s'aimaient tant, Sylva, folle de joie, allait au-devant de celle qu'elle croyait pouvoir appeler déjà sa mère. Elle n'avait jamais douté de la parole d'Antoch, elle ne doutait pas de l'approbation que sa mère donnerait à leur dessein. Peu lui importaient les propos du monde et la colère de la rychtarka. Elle marchait dans la nuit, légère comme un oiseau, souriant au bel avenir qu'elle avait la conscience de mériter, grave et sereine en songeant aux devoirs qu'elle aurait bientôt à remplir. Cette nuit était plus belle encore que celle de Noël; les mêmes étoiles brillaient au ciel, mais la terre avait dépouillé son manteau de neige, et le bois exhalait le parfum des violettes naissantes. Sylva arriva jusqu'à un carrefour d'où partaient deux chemins qui tous les deux menaient à la ville; l'un, praticable aux voitures, longeait le bois; l'autre, plus étroit et plus âpre, coupait à travers les taillis. Au milieu du carrefour s'élevait une grande croix rouge exhaussée de quelques degrés de pierre. Sylva résolut d'attendre la mère Jirovets au pied de cette croix, elle s'assit sur les marches du côté qui regardait la ville, et se mit à rêver.

Tout à coup elle entendit un bruit de pas. Elle prêta l'oreille : ce n'était pas la démarche de la mère Jirovets. Les pas se rapprochèrent de la croix, une forme féminine se détacha sur le fond noir de la nuit. La nouvelle venue s'agenouilla devant la croix du côté opposé, et se mit à murmurer quelques prières. La voix n'était pas inconnue à Sylva; mais il lui semblait que les prières étaient récitées avec difficulté et en commençant par la fin. Sylva domina son émo-

tion et resta immobile. Trois fois elle entendit la voix répéter les mêmes prières en renversant toujours l'ordre des mots. — Pauvre folle, pensait Sylva, qui fait de la nuit le jour, de la fin le commencement, de la prière un jargon inintelligible! — Elle se sentait prise d'une immense pitié pour cette inconnue; sans doute c'était quelque cœur brisé, quelque âme échouée au milieu des orages de la vie. Elle était presque honteuse de son bonheur à elle. Chaque son de cette voix lui semblait un reproche, une malédiction. Après quelques momens de silence, la voix résonna de nouveau avec des accens graves et solennels. Voici ce que Sylva entendit : — Roi de l'enfer, écoute-moi! Lève-toi, sombre amant du mal! Saisis mon ennemi dans ta main puissante; qu'il te trouve partout devant lui. Qu'Antoch Jirovets termine ses jours dans la misère. Détourne de lui tout bien; fais tomber sur lui tout mal. Que celle qu'il aime perde la raison, que ses enfans soient mendians et orphelins, que sa race périsse. — Sylva était plus morte que vive; elle avait reconnu la voix de la rychtarka. — Que sa mère ne soit pas non plus oubliée par toi. Qu'elle ne puisse vivre ni sur la terre, ni sur l'eau, ni la nuit, ni le jour. Si tu accomplis mes vœux, esprit du mal, à toi seul désormais j'adresserai mes prières...

— Arrêtez! arrêtez! s'écria Sylva en se dressant éperdue de l'autre côté de la croix. Arrêtez! Je le jure : Antoch vous restera.

Un cri sourd lui répondit. Un corps tomba lourdement sur les marches et entraîna Sylva dans sa chute. Quand la mère Jirovets arriva près de la croix, elle trouva les deux femmes sans connaissance; elle alla chercher du secours, et on les ramena toutes deux à la ferme.

Un bruit étrange courut le lendemain matin au village et dans la montagne. Antoch Jirovets avait, disait-on, voulu divorcer avec sa femme parce qu'elle avait refusé de le soigner pendant sa dernière maladie. Pour se venger, elle était allée la nuit le maudire au pied de la croix. Là Sylva l'avait rencontrée par hasard; le cerveau troublé de la rychtarka l'avait prise pour un mauvais esprit, elle était tombée morte, et Sylva aussi. La rumeur populaire, comme d'habitude, exagérait les choses. La rychtarka n'était pas morte sur le coup; après de longues heures d'évanouissement, elle était revenue à elle. Elle se croyait toujours devant la croix, elle murmurait sans cesse la formule d'imprécation que le vieux Mikusa lui avait apprise pour châtier l'indifférence de son mari, ou bien elle demandait de l'eau bénite; elle affirmait qu'elle était bonne chrétienne, et, pour le prouver, elle se mettait à réciter le *Pater* et l'*Ave*, mais elle ne les pouvait réciter qu'en commençant par la fin. Elle mourut dans ce délire, et il fallut l'enterrer la nuit pour évi-

ter un scandale. Tout le monde félicitait Antoch d'être ainsi délivré de cette malheureuse; tout le monde plaignait Sylva. Pendant plusieurs semaines, la pauvre fille resta dans un état d'apathie et d'insensibilité absolue; sa jeunesse et sa vigueur finirent cependant par triompher.

Dès qu'elle fut capable de marcher dans la chambre, Sylva ramassa ses hardes et les mit en paquet. — Que veux-tu donc faire? lui demanda la mère Jirovets. — C'étaient les premières paroles qu'elle lui adressait. Elle l'avait soignée avec dévoûment, mais jusqu'alors elle n'avait pu lui pardonner ni l'amour qu'elle avait inspiré à son fils, ni la lutte que celui-ci avait soutenue contre sa mère.

— Ce que je fais? repartit simplement Sylva, je m'en vais. — Elle aussi n'avait encore parlé à personne depuis son accident. Ses lèvres tremblaient, ses yeux avaient perdu leur éclat, ses joues étaient creuses; on eût dit une statue.

— Mais non, tu ne t'en iras pas! s'écria la vieille mère. Je sais quels projets tu as formés avec Antoch. Dieu lui-même s'est mis dans vos intérêts; en rappelant à lui la rychtarka, il nous a épargné, à moi la honte, à vous le péché.

— Il n'y aurait jamais eu de péché entre moi et Antoch, répondit fièrement Sylva; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Au pied de la croix, j'ai juré à la rychtarka, pour arrêter ses malédictions, qu'Antoch lui resterait, et je tiendrai ma parole. Je ne veux pas que les imprécations de la morte retombent sur lui, et je vous quitte.

— Mais Antoch, que dira-t-il?

— Antoch dira : Je savais bien que Sylva m'aimait plus qu'elle-même.

Le soir de ce jour, malgré les supplications et les larmes de la mère Jirovets, Sylva partit pour Prague, où elle entra comme sœur converse au couvent des sœurs de Sainte-Élisabeth.

Lorsque Antoch revint à la chaumière, il y trouva sa mère seule. Elle lui dit ce qui s'était passé. Il ne songea pas à faire revenir Sylva auprès de lui. S'il ne redoutait pas cette malédiction qui épouvantait l'âme naïve de Sylva, il sentait qu'un abîme s'était ouvert entre eux, que la mort avait brisé la fleur de leur amour, que l'ombre vengeresse de la rychtarka planerait sur leur lit nuptial. Il se résigna. Il vécut auprès de sa mère et pour ses enfans; mais, quand sa mère mourut, il ne tarda pas à la suivre dans la tombe.

Louis Leger.

DU DROIT INTERNATIONAL

DE SES VICISSITUDES

ET

DE SES ÉCHECS DANS LE TEMPS PRÉSENT

Le Droit international théorique et pratique, précédé d'un exposé historique des progrès de la science du droit d s gens, par M. Charles Calvo.

Le droit international est depuis deux ans soumis à de rudes épreuves. C'est qu'il a la mauvaise fortune de se distinguer du droit qui est propre à une nation par des traits qui lui sont tout particuliers. Ce dernier a des règles positives, consignées dans des textes incontestables, avec des tribunaux régulièrement institués pour en faire l'application, et quand un tribunal a prononcé, personne n'a le pouvoir d'en changer la décision, à moins que ce ne soit une juridiction supérieure pareillement créée par la loi. Les tribunaux ont même la mission de résoudre les cas que les jurisconsultes croient douteux, et de fixer la jurisprudence, sauf ensuite au législateur à modifier celle-ci, mais pour l'avenir seulement, par le moyen d'une loi nouvelle, s'il estime que tous les juges successifs ont commis une erreur.

Rien de pareil pour le droit international. Tandis que dans l'intérieur d'un état chacun se reconnaît le sujet de la loi, dans les relations des états chacun d'eux est non-seulement souverain, mais indépendant. En vertu de cette indépendance, dont il est jaloux et à laquelle il ne reconnaît pas de limite, il se considère, l'histoire ne le révèle que trop, comme médiocrement lié par un engagement contracté envers un autre être semblable à lui-même, c'est-à-dire

un état. On ne manque pas dans les conventions internationales de proclamer qu'elles sont à perpétuité; mais c'est pure courtoisie, et le fait est qu'elles sont provisoires. Il y a un déplorable sous-entendu à l'aide duquel on se réserve de s'y soustraire, du moment qu'on supposera y avoir un grand intérêt, et qu'on sera ou s'imaginera être investi d'une force suffisante pour repousser les réclamations de l'autre partie contractante. Si celle-ci conteste, la force prononcera.

En d'autres termes, quoique l'intervention de la force brutale dans les contestations privées soit interdite au sein de chaque état civilisé, et même y soit traitée et punie comme un délit ou un crime, il en est tout différemment quand elle apparaît dans les relations d'état à état. Elle s'appelle alors la guerre. Sous cette dénomination, l'emploi de la force est reconnu par le droit international, et quoiqu'il comporte alors une masse d'horreurs et d'atrocités près de laquelle les actes qui seraient les plus épouvantables dans la vie privée ne sont que des détails infimes, dès qu'il est paré de ce titre nouveau, il devient honorable et glorieux au gré de l'opinion généralement admise. En tout cas, il n'existe pas de tribunal où puisse être déférée l'interposition de la force dans les affaires internationales, sous quelque forme violente qu'elle se produise, de quelques attentats contre la vie et la propriété qu'elle se rende coupable. Il n'existe de recours que dans le jugement de l'histoire. Certes c'est une juridiction respectable, car le temps finit par la rendre impartiale; mais ses arrêts définitifs sont bien tardifs. Ils sont quelquefois séparés des événemens par des siècles, et ils ne relèvent ni les villes détruites ni les empires abaissés; ils ne sèchent pas les larmes des mères, ils ne ressuscitent pas les myriades, les cent milliers, les millions de victimes.

Il est même trop vrai, quoique ce soit triste à dire, le plus souvent au jugement de l'histoire, de celle qui a cours chez la nation victorieuse, le succès efface les violations du droit, convertit en hauts faits les atteintes flagrantes à la morale, et revêt des plus brillantes couleurs l'oppression et la mauvaise foi. On élève des statues au vainqueur parce qu'il est vainqueur. Les poètes le portent aux nues. S'il s'est emparé d'une province, même en foulant aux pieds les droits les plus sacrés des populations, il est célébré comme ayant ajouté à la grandeur et à l'éclat de son pays, ainsi qu'à sa prospérité. On lui décerne le surnom de *grand* aux applaudissemens enthousiastes du populaire. Dans les temples mêmes du Dieu de paix, on exalte ses trophées sanglans et on ose représenter la divine Providence comme la complice de ces entreprises contraires à la justice et de ces affreuses scènes de carnage, *te Deum laudamus*.

Restent, il est vrai, les historiens des peuples étrangers, qui,

étant désintéressés, ont lieu de juger avec équité; mais les souverains victorieux, leurs ministres et leurs généraux ne s'en soucient guère. Que leur importe que des philosophes de l'autre côté de la frontière maudissent la guerre, et la dénoncent comme un outrage aux lois divines et humaines? La voix austère des sages qui peuvent avoir protesté n'a de l'écho que dans la postérité, et les princes belliqueux ne songent qu'au présent. Ils narguent l'avenir en savourant les fumées de l'encens que brûle pour eux le vulgaire.

Un des caractères les plus étranges du temps où nous vivons ne serait-il pas le suivant? En même temps que, entre personnes de nationalité différente, les rapports individuels sont chaque jour plus profondément empreints d'estime et de bienveillance réciproques, en même temps que les intérêts pacifiques par excellence, ceux du commerce international, acquièrent des développemens inouis, en même temps les institutions militaires, par lesquelles chaque nation menace ses voisins et s'apprête à leur mettre l'épée sur la gorge, se déploient sur des proportions toujours croissantes, et l'Europe adopte avec une surprenante unanimité une organisation sociale et politique ayant pour base que la profession de soldat soit apprise et pratiquée par tous indistinctement, et inhérente à la qualité même de citoyen.

Que pourra devenir le droit international au milieu de ce débordement de l'esprit militaire? On ne voit guère comment l'équité, la sagesse, la modération, pourront fleurir à l'ombre de la forêt de baïonnettes qui va couvrir la surface de l'Europe.

Qu'est-ce donc que le droit international? Y a-t-il même un droit international bien constaté? Oui et non; assurément il existe sur ce sujet un certain nombre de règles reconnues de la plupart des esprits éclairés, à quelque nation qu'ils appartiennent. Des hommes d'un rare savoir et d'un grand jugement ont écrit sur ces matières des volumes parfaitement raisonnés et convaincans, à commencer par le célèbre Grotius, qui fut un homme supérieur (1). Après Grotius, le nombre des hommes éminens qui ont écrit sur le droit international est considérable. Parmi ceux qui ne sont plus, on cite ordinairement Puffendorf, Vattel, l'illustre Montesquieu, aussi grand écrivain que penseur profond, et Bentham, et Kant, et une foule d'autres dont on trouvera la liste chez M. Calvo, qui a pris beaucoup de peine pour la tracer complète. Avant Grotius, il y avait eu Machiavel, autre homme de génie, mais qui s'inspira d'une morale subversive. Je dois mentionner aussi un auteur bien moins connu que M. Calvo a mis en lumière, l'Espagnol Balthazar de Ayala, qui

(1) L'ouvrage de Grotius a été, dans les XVIIe et XVIIIe siècles, traduit en français deux fois. Il vient d'en paraître une traduction nouvelle, très exacte et accompagnée d'utiles commentaires par M. Pradier-Fodéré.

écrivit en latin. Son ouvrage sur *le Droit et les devoirs de la guerre* contient des maximes remarquables qui ont été trop méconnues dans ces derniers temps. Il pose entre autres trois principes : 1° que la guerre ne peut se justifier que par la nécessité; 2° que dans une guerre même juste on ne doit pas se proposer la destruction de l'ennemi, on doit se contenter de lui infliger des dommages dans la mesure qu'il faut pour assurer la paix; 3° que le vainqueur doit faire usage de la victoire avec modération et humanité chrétienne. Cet auteur recommandable supposait, on le voit, que le sentiment chrétien était au fond des cœurs, que la morale chrétienne était le type auquel devraient désormais se conformer les actes des hommes d'état et des princes. Il ne prévoyait pas l'apparition et l'influence des hégéliens au XIXe siècle.

L'opinion des publicistes qui ont écrit avec distinction sur le droit international a souvent été transportée de leurs livres dans les traités ou actes internationaux souscrits par des peuples investis d'une grande puissance. Malheureusement ces victoires qu'elle remporte n'ont jamais rien de définitif ni même de stable, la force brutale pouvant toujours intervenir, par un subit accès de furie, pour les annuler, et en effacer les effets, ce qui est assurément une des données les plus affligeantes de l'existence du genre humain. Les règles posées par les écrivains qui font autorité à l'égard du droit international, ces règles, qui sont si peu des barrières infranchissables pour certains hommes à l'audace effrénée, mais qui n'en sont pas moins des protestations contre leurs aberrations et leurs excès, ont pour objet de déterminer l'ensemble des obligations mutuelles des états, c'est-à-dire des devoirs qu'ils ont à remplir et des droits qu'ils ont à défendre les uns à l'égard des autres. Telle est la définition que M. Calvo donne du droit international. Un auteur fréquemment cité par lui, M. Pinheiro Fereira, dit à peu près de même qu'il existe des lois obligatoires, des droits et des devoirs, pour les nations aussi bien que pour les individus, et que le droit international est l'exposé motivé de ces lois. On peut préférer la définition donnée par un jurisconsulte américain, M. Wheaton (1). Elle est plus complète en ce qu'elle montre la tendance des peuples civilisés à se rapprocher, tendance bienfaisante qui reparaît toujours à travers les symptômes contraires, malgré les passions et les systèmes qui conspirent pour l'étouffer. La définition de M. Wheaton a aussi l'avantage de tenir compte de la perfectibilité, que la législation internationale devrait refléter autant qu'une autre. « Le droit international, dit-il, est l'ensemble des règles de

(1) Cet auteur est mort après avoir dignement représenté son pays au dehors; on lui doit un remarquable traité du droit international, augmenté depuis d'un lumineux commentaire par un de ses compatriotes, M. Lawrence.

conduite que la raison déduit, comme étant conformes à la justice, de la nature de l'association qui existe parmi les nations indépendantes, en y admettant toutefois les modifications qui peuvent être établies par l'usage et le consentement général. »

C'est très bien pensé; quoi de plus digne de respect que la raison et la justice? Quoi de meilleur que de considérer les nations comme formant, soit en vertu d'une loi supérieure, soit sous la pression de la civilisation même, un grand corps dont toutes les parties sont solidaires, une association, je voudrais pouvoir dire une famille, mais le genre humain y ressemble si peu présentement? De même il était indispensable de réserver une porte au progrès, ainsi que le recommande, en termes un peu couverts, la définition de M. Wheaton. Or cependant qui sera l'interprète de la raison et de la justice? Qui jugera des modifications à introduire en vertu du progrès, et qui fixera le moment de l'introduction? Qui soumettra les résistances à la volonté de la majorité, même très forte, des hommes éclairés, pour faire prévaloir des règles nouvelles ou faire respecter les anciennes? Autant de questions qui, il faut le dire, sont insolubles dans l'état présent des choses.

Il y a donc nécessairement beaucoup de vague et d'arbitraire dans le droit international, non tel qu'il est tracé dans les livres des bons auteurs, mais tel qu'il est pratiqué. Il est et il n'est pas, car un droit qui manque de base certaine en ce que personne n'a qualité universellement reconnue pour le proclamer, et qui est dépourvu de sanction, se trouve par cela même dans un état intermédiaire entre la vie et le néant.

C'est vraisemblablement sous cette impression qu'un magistrat éminent de l'Angleterre, lord Cairns, traitant du droit international, le réduit à une opinion. — C'est, dit-il, l'expression formelle de l'opinion publique du monde civilisé touchant les règles de conduite qui doivent régir les relations des nations indépendantes, opinion découlant de la source de toute opinion publique, les convictions morales et intellectuelles de l'humanité. — Le mal est que l'humanité n'a pas de fondé de pouvoirs qui puisse parler pour elle et qui possède l'autorité nécessaire à faire écouter sa voix. D'ailleurs lorsqu'il s'agit des événemens contemporains, l'opinion publique est vacillante et facile à égarer par le souffle de la passion; c'est donc une base bien incertaine. En l'état actuel des choses, le droit international est, dans le règlement des affaires de nation à nation, ce que sont dans les commissions les membres qui n'ont que voix consultative. Il vient après le canon, qui, seul, a voix délibérative.

Il y a donc de ce côté une bien regrettable lacune dans le gouvernement du genre humain. Pour la combler, on a imaginé à diverses époques des institutions ou des expédiens qui ont été quel-

que temps plus ou moins en vigueur, mais dont malheureusement aucun n'a pu avoir un succès indéfini. Les Grecs avaient le tribunal des amphictyons, qui devait les empêcher de guerroyer les uns contre les autres, et y réussissait... quelquefois. Dans le moyen âge, on eut le patronage suprême du saint-siége, devant lequel les souverains s'inclinaient, mais qui, après un petit nombre de siècles, fut repoussé parce que la papauté n'en usait pas avec la discrétion et le désintéressement qui seuls pouvaient le faire respecter. Un des plus grands hommes de ce temps-là et des plus renommés pour leur piété, le roi saint Louis, avait hautement refusé de reconnaître l'autorité politique du pape, et un de ses proches successeurs, Philippe le Bel, en luttant corps à corps contre Boniface VIII avec la dernière violence, semblait avoir démoli la suprématie des papes sur le temporel de l'Europe.

La souveraineté universelle des papes n'était pourtant pas tellement détruite que, longtemps après Philippe le Bel, Alexandre VI, tout Alexandre VI qu'il était, ne pût, sans soulever de réclamation, publier en 1493 des bulles en vertu desquelles les merveilleuses découvertes faites par Christophe Colomb et Vasco de Gama dans les deux hémisphères furent concédées à l'Espagne et au Portugal. Il est vrai que les navigateurs auxquels ces découvertes étaient dues étaient des serviteurs de l'Espagne et du Portugal; nul n'en ignorait, et il y avait aussi en faveur de ces deux couronnes un droit de premier occupant. Puis alors Luther n'avait pas encore levé l'étendard de la réforme. Ce grand acte de la papauté est au reste le dernier usage qu'elle ait pu faire de l'omnipotence politique qu'elle s'était attribuée et qui lui avait été reconnue.

Ensuite apparut la doctrine de l'équilibre européen, en vertu de laquelle la majorité des puissances se tournait contre tout souverain qui abusait de ses forces envers ses voisins. On contenait ainsi chacun dans son ambition, tant bien que mal. Ce sentiment fortement prononcé permit d'arrêter dans leurs prétentions de domination universelle divers souverains insatiables de pouvoir, Charles-Quint et Louis XIV, et de nos jours le fondateur du premier empire français.

Après 1815, l'Europe eut la sainte-alliance, qui partit de l'idée d'un nouvel équilibre établi sur les ruines du vaste et fragile échafaudage érigé par Napoléon; mais par sa réaction contre les droits des peuples celle-ci se décrédita rapidement. Les résolutions absolutistes et oppressives des congrès de Troppau (1820), de Laybach (1821), de Vérone (1822), révoltèrent les âmes indépendantes; elle s'anéantit dans ses propres exagérations comme dans un abîme. Elle n'a été remplacée par rien qui ait pu se tenir debout, de sorte que

présentement il n'existe plus, parmi les nations, aucun abri contre les violences des forts au profit de celles qui sont faibles. L'épouvante est partout, même dans le cœur des plus grands souverains, de ceux qui jusque-là envisageaient avec le plus de confiance leur puissance et leur dynastie comme fondées sur le roc.

Le système de l'arbitrage, qui précéderait toujours et nécessairement les hostilités, qui offrirait des garanties contre l'abus de la force, semblait avoir réuni d'illustres et d'augustes suffrages; mais il a eu beau être conforme à la sagesse la plus élevée et aux sentimens les plus généreux, aux droits de l'humanité et à l'intérêt général, il a eu beau obtenir qu'on l'inscrivît dans un acte solennel, le traité de Paris du 30 mars 1856 : ce succès n'a été que dérisoire. A peine proclamée, la règle a été violée. Elle a été foulée aux pieds par ceux-là mêmes qui semblaient avoir voulu attacher leur gloire à la faire reconnaître, et il n'en reste plus qu'un regret amer pour les âmes d'élite. Que n'a-t-elle eu un meilleur sort! Et comment ce traité lui-même, qui pouvait ouvrir à l'Europe une ère de paix et de prospérité, en y introduisant quelques modifications propres à sauver la dignité de la Russie, n'a-t-il été qu'un chiffon de papier?

Il faut bien nommer ici une autre combinaison tutélaire qui a été recommandée par quelques esprits philosophiques, et qui a certes un côté séduisant. Elle consisterait à donner à l'Europe prise en corps une constitution nouvelle qu'on a définie par ces mots « les États-Unis européens. » Il y aurait dans quelque cité européenne ce qui existe à Washington, un congrès permanent chargé de veiller aux intérêts généraux des diverses nations de cette partie du monde, celles-ci conservant, à côté de la souveraineté collective de la confédération, leur souveraineté propre, ainsi qu'on le voit chez les états de l'Union américaine; mais l'idée est si éloignée de toute pratique possible, qu'il faut se résigner à n'y voir qu'un rêve. L'Europe semble bien plus près d'être agglomérée et courbée sous un sceptre unique que de se reconstituer par le moyen de cet arrangement fédéral, qui cependant offrirait bien plus de garanties aux droits et aux libertés de chacun et de tous.

La formule d'après laquelle « la force prime le droit » est incompatible avec l'équité, avec la dignité et la sécurité des nations; c'est l'anéantissement même du droit international. Il n'en est pas moins vrai qu'elle dépeint l'état actuel des choses, en ce qui touche les rapports de nation à nation. Pour un siècle où la liberté est nominalement en si grand honneur, où l'on se complaît à parler du progrès, c'est, on doit l'avouer, une situation humiliante.

Pour être juste, il faut reconnaître que, si en ce qui concerne

les questions les plus vitales, spécialement le droit de paix et de guerre, plus particulièrement encore le pouvoir du vainqueur sur le vaincu, nous vivons aujourd'hui en Europe non-seulement sans solutions acceptées, mais même dans la confusion la plus inquiétante, il est un certain nombre d'autres questions plus ou moins importantes, quelques-unes touchant à de très grands intérêts, qui ont été résolues à la satisfaction de la morale et dont les solutions sont entrées dans les codes des nations. C'est ainsi que la traite des noirs a été frappée de réprobation, que le code pénal a partout assimilé le négrier au pirate. L'esclavage même a été aboli par tous les états à peu près. Les colonies espagnoles sont le seul pays du monde occidental où cette dégradante institution soit encore en pleine vigueur. L'Union américaine s'en est défaite par une des guerres les plus sanglantes et les plus coûteuses qui aient jamais ravagé la terre. L'empereur du Brésil, qui a l'esprit ouvert à toute vérité, a surmonté les résistances qui tendaient à éterniser l'esclavage dans ses vastes états; il a pris des mesures efficaces qui avec le temps le feront sûrement disparaître. L'abolition du servage en Russie, due au souverain actuellement régnant, est un des actes les plus faits pour illustrer un règne. Mais pendant que la servitude s'en va de la société moderne par une porte, que dirait-on si elle rentrait sous un déguisement par une porte différente? Dans la pratique, le droit international aurait-il fait des acquisitions aussi grandes qu'on l'avait supposé, si une nation éclairée et chrétienne que la victoire aurait couronnée en profitait jusqu'à assujettir les vaincus à des tributs écrasans qui dépasseraient les possibilités d'une nation libre, et dont le fardeau devrait se transmettre de génération en génération? En présence de la rançon de 5 milliards qui a été imposée à la France épuisée et désorganisée, cette observation me semble exempte d'exagération. Voilà en effet une nation jusque-là glorieuse qu'un ennemi vainqueur s'est cru le droit de réduire à l'état de tributaire.

L'accueil fait par la loi dans chaque état aux étrangers s'est fort amélioré. Quand éclata la guerre de 1870, on marchait de toutes parts vers l'assimilation civile des étrangers avec les nationaux. La vieille Angleterre abolissait le droit d'aubaine, héritage d'un temps où étranger était synonyme d'ennemi; mais cette guerre même a révélé que tant de libéralité envers les étrangers, tant d'empressement à les recevoir et à leur permettre de s'établir chez soi sur le même pied que les nationaux, sans dérogation aucune aux droits et aux devoirs de leur nationalité propre, recélait un danger extrême. On a vu ce qui arrivait dans le cas où ces étrangers introduits en grand nombre dans le sein d'un état appartenaient à un peuple

organisé militairement, de sorte que, même vivant au dehors, chacun d'eux restât astreint à servir dans sa patrie et eût sa place individuellement marquée dans l'armée, son grade et son numéro dans un régiment qu'il était toujours tenu de rejoindre au premier appel. Que la guerre éclate entre la contrée qui leur a donné l'hospitalité et celle qui est demeurée leur pays, ils partent, sur le signal donné par leur souverain, pour revenir en ennemis là où ils avaient été traités en frères. Ils sont alors d'autant plus formidables qu'ils avaient obtenu un plus libre accès dans l'intimité de leurs confians voisins. Ils connaissent les rues des villes et les sentiers des campagnes; ils servent de guides et de truchemens à l'armée d'invasion. Avec de telles éventualités, l'usage qui était si largement favorable aux étrangers peut-il se maintenir tel quel? La pratique du droit international peut-elle demeurer aussi libérale? Ce que tous les esprits éclairés considéraient, en 1870 encore, comme du progrès ne devient-il pas une duperie ou un piége? La question tout au moins mérite qu'on l'examine.

Il y a lieu de distinguer, parmi les règles du droit international, celles qui concernent les hommes dans leur capacité individuelle et celles qui se rapportent à leurs immunités collectives. Les droits individuels sont de nos jours beaucoup plus que les autres l'objet de ménagemens de la part des belligérans et des vainqueurs. A défaut d'autre sanction, une vive réprobation s'attacherait à celui qui ferait massacrer des populations conquises ou prises d'assaut, comme Tilly à Magdebourg en 1631 pendant la guerre de trente ans, ou qui incendierait les villes et dévasterait les campagnes, ainsi que Louis XIV, aveuglément docile aux conseils de Louvois, l'ordonna dans le Palatinat (1), ou qui encore envelopperait tous leurs biens dans une confiscation systématique; mais sous Louis XIV on accordait aux provinces ou aux villes qu'on s'annexait des capitulations, des sortes de chartes auxquelles on se conformait. Strasbourg eut ainsi ses droits réservés. Sous Louis XIV, quand les Anglais eurent conquis le Canada, ils lui laissèrent ses lois et ses coutumes. Dans ce dernier tiers du XIXe siècle, tel conquérant qui annexe une province à ses états est moins ménager des droits généraux de ses habitans. Il prétend les soumettre aux lois de ses autres états et même leur imposer sa langue, ce qui est une des plus grandes tyrannies qu'on puisse exercer envers un peuple.

Il a été recommandé par des auteurs modernes, dans d'importans ouvrages sur le droit international, qu'aucune annexion n'eût

(1) Il fut frappé une médaille en l'honneur de l'incendie de Heidelberg. Elle a pour exergue *Heidelberga destructa*. On la remarquait dans la collection du sénat, au Luxembourg. La scène qu'elle présente est celle d'une ville en flammes.

lieu, si ce n'est sous la condition du libre vote des populations. C'est de cette manière que la Savoie et Nice sont venues, sous le second empire, agrandir le territoire de la France. Cette règle humaine et libérale était enseignée dans une des principales universités de l'Allemagne, à Heidelberg, par un professeur justement renommé, qui du reste est Suisse de naissance, M. Bluntschli; mais les Allemands, à ce qu'il paraît, n'ont rien retenu des leçons de ce savant maître. L'Alsace et la Lorraine en savent quelque chose. Le sens moral est oblitéré à ce point en Europe que les neutres, spectateurs de la guerre et juges du camp entre la France et la Prusse, n'ont fait entendre aucune réclamation à ce sujet; même les peuples qui se piquent le plus d'aimer la liberté ont gardé le silence. Ce ne serait pas la preuve des progrès du vrai libéralisme dans les états les plus civilisés.

Le droit maritime est ou a paru être en enfantement d'un grand progrès; mais l'enfant est lent à venir au monde. Certes nous ne sommes plus au temps où l'Anglais Selden, pour réfuter l'ouvrage de Grotius sur la liberté des mers (*mare liberum*), publiait aux applaudissemens de ses compatriotes sa *Mer fermée* (*mare clausum*), où il revendiquait l'empire des mers pour sa patrie. Le cabinet de Saint-James, qui avait maintenu à peu près constamment sous différentes formes ce programme hautain, qui refusa de s'en désister même en 1815 quand on signa la paix, s'est ravisé depuis. Il y a seize ans, on obtint son adhésion à un régime favorable aux neutres, mais non sans une énergique opposition de la part de quelques-uns de ses personnages les plus considérables. Aussitôt après, la continuation même des négociations ouvertes à ce sujet conduisit à revendiquer des puissances, de l'Angleterre surtout, la reconnaissance du principe d'après lequel la propriété privée, c'est-à-dire la marchandise des belligérans, serait respectée sur mer comme elle l'est le plus souvent sur terre. Les États-Unis prirent l'initiative de cette doctrine dans la réponse qu'ils firent à la proposition d'adhérer au traité de Paris du 30 mars 1856. Richard Cobden s'employa à la faire triompher, et ce n'est pas un de ses moindres titres aux hommages des hommes de bien et des hommes de progrès. Dans ce nouveau système, non-seulement les lettres de marque données à des navires privés armés en course seraient abolies, mais la course serait interdite même aux bâtimens de guerre, et de plus on ne soumettait plus au blocus que les arsenaux. L'abolition de la course par le moyen des lettres de marque a été stipulée dans le traité de Paris, par lequel se lièrent les puissances européennes; mais ce même traité recommandait aussi l'arbitrage préalable à toute déclaration de guerre, recommandation qui n'a été qu'une lettre morte. D'ailleurs il n'a pas obtenu l'adhésion des États-

Unis, de sorte que si, — ce qu'à Dieu ne plaise, quoiqu'un certain nombre de têtes politiques le tiennent pour très possible, — une guerre éclatait entre l'Angleterre et les États-Unis, il est probable qu'on verrait les corsaires munis de lettres de marque reparaître à l'horizon et répéter la plupart des violences qui, au commencement du siècle, marquèrent la lutte entre l'Angleterre et le vainqueur d'Austerlitz, alors maître du continent. Il n'est guère douteux qu'en pareil cas on verrait sortir des ports d'Amérique une flotte d'*Alabamas* qui se rueraient sur les innombrables navires du commerce anglais comme sur une proie riche, facile et sûre. Ainsi, quant au droit maritime international, le progrès est beaucoup moindre en réalité qu'en apparence.

Sur les différens points que nous venons d'indiquer, M. Calvo a rendu au public le service de faire connaître l'opinion individuelle de chacun des auteurs notables qui s'en sont occupés. Son ouvrage rend ainsi facile l'étude du droit international, car c'est une bonne fortune pour le lecteur studieux que de savoir toutes les sources où il peut puiser pour chaque question. On s'est étonné cependant qu'il n'ait pas mentionné des documens historiques remarquables par la vigueur de leurs *considérans*, par exemple les deux décrets de Berlin (10 novembre 1806) et de Milan (17 décembre 1807), rendus par Napoléon au faîte de sa puissance, dans l'intérêt de la liberté des mers, contre l'Angleterre, qui par des ordonnances, appelées ordres en conseil (*orders in council*), avait inventé un système monstrueux de blocus, ouvertement violé les droits des neutres, et mis en activité à l'égard des matelots des bâtimens marchands un système de rigueurs inexcusables. Elle les enfermait dans les pontons comme des prisonniers de guerre. Il est vraisemblable que les préambules de ces décrets furent écrits de la main même de l'empereur; ils portent son cachet, et les argumens qui y sont résumés contre les prétentions de l'Angleterre seraient malaisés à réfuter. Il est à regretter que par ces décrets mêmes il eût associé à des raisonnemens sans réplique des mesures excessivement violentes où, sous le prétexte de représailles, les individus n'étaient pas épargnés. M. Calvo aurait pu citer aussi une sentence remarquable émanée de Napoléon, quand, captif à Sainte-Hélène, il était dépouillé de tout pouvoir, mais restait encore un grand esprit. « Nous devons nous rabattre sur la libre navigation des mers et l'entière liberté d'un échange universel (1). » C'est le principe dont il s'agit encore aujourd'hui d'assurer le triomphe.

Entre les autres questions, qui dans le cours de ce siècle ont fait

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène*, 12 mai 1816.

l'objet de conventions internationales intéressantes, où l'empreinte du progrès est manifeste, figure celle de la navigation des grands fleuves, à l'égard desquels la tendance, fortement accusée et déjà sanctionnée par les traités, est d'adopter la règle de la liberté et de l'égalité pour tous les riverains et même pour les tiers. C'est ce qui a eu lieu nouvellement pour l'Escaut, le Rhin, le Danube, le Mississipi, le Saint-Laurent, le Rio de la Plata et le cours d'eau le plus grand du monde, le Maragnon ou fleuve des Amazones. De même, grâce à l'initiative des États-Unis, les droits exorbitans perçus par le Danemark sur l'usage des détroits qui ouvrent la Baltique ont été abolis moyennant indemnité.

L'extradition des criminels est encore une question à l'égard de laquelle on a, dans le cours des cinquante dernières années, adopté des solutions meilleures, quoique la politique l'ait beaucoup compliquée et hérissée de difficultés. Le sujet est fort délicat. Il reste à cet égard quelque chose à faire. On doit reconnaître cependant que l'Angleterre, celle de toutes les puissances qui résistait le plus, a sagement modifié depuis quelques années sa jurisprudence et sa législation. Elle s'est lassée de protéger visiblement les criminels et les assassins se parant du titre d'hommes politiques.

En somme donc, parmi les événemens et les incidens survenus dans les relations internationales depuis un demi-siècle environ, il en est beaucoup dont le monde civilisé a lieu de s'applaudir et qui attestent le progrès des lumières; mais il en est d'autres en revanche, considérables et de la plus grande portée, qui ont le caractère opposé, et en ce qui concerne la sécurité même des états la tendance rétrograde et violente a pris le dessus. La France en fait la cruelle expérience.

Des sentimens déplorables et de misérables passions, la vanité, la présomption, la passion d'être au-dessus de tout, même des lois de la justice et de l'humanité, ont repris dans les rapports internationaux une place qu'ils avaient perdue précédemment, et qu'ils n'auraient jamais dû recouvrer. La guerre acharnée qui avait dévasté le monde de 1792 à 1815 avait été signalée par une multitude d'actes barbares et même d'atteintes à ce qu'on nomme le droit de la guerre. Elle avait d'ailleurs épuisé tous les peuples et écrasé les finances de tous les états. Elle fut donc naturellement suivie d'une généreuse et salutaire réaction peu après que la paix eut été signée. Les libéraux proclamaient que les peuples sont frères. Les conservateurs, dont les représentans les plus élevés étaient les gouvernemens, dépeignaient de très bonne foi la guerre comme un fléau qu'il fallait absolument extirper, au moins du sein de l'Europe. Le mot d'un grand homme qui eut le tort de n'y pas

conformer sa conduite, que toute guerre européenne est une guerre civile, était devenu une sorte d'axiome pour les cabinets. Les hommes d'état qui avaient rédigé les traités de paix de 1815, les Metternich et les Nesselrode, restés avec éclat dépositaires du portefeuille des affaires étrangères, regardaient comme de leur honneur et de leur devoir au premier chef de perpétuer cette paix si chèrement achetée, et dont au surplus ils avaient tiré, chacun pour sa patrie, un parti excellent. Les souverains eux-mêmes étaient de tout cœur dans ces heureuses dispositions. Par-dessus les autres, l'empereur de Russie, Alexandre Ier, y cherchait la gloire la plus précieuse à ses yeux. Les souverains de l'Autriche et de la Prusse imitaient volontiers l'exemple de leur allié. L'Angleterre s'occupait avant tout d'étendre son commerce; la France cicatrisait ses plaies. Les difficultés qui pouvaient surgir entre les différens états s'aplanissaient presque d'elles-mêmes sous l'invocation du saint nom de la paix. Le bon accord était le programme à la mode; mais ce règne d'Astrée ne pouvait durer. La raideur s'introduisit de nouveau dans les rapports de gouvernement à gouvernement, et peu à peu il est revenu de bon goût d'affecter vis-à-vis de l'étranger un faux point d'honneur et de la morgue. Confondant l'arrogance avec l'indépendance, les peuples ont eu le tort d'approuver ce changement d'allures et même de le provoquer. Les peuples libres, car en Europe ils le sont presque tous aujourd'hui, en sont arrivés par degrés à se proposer pour modèle les uns vis-à-vis des autres les seigneurs féodaux les plus altiers. Un ministre des relations extérieures circonspect, équitable, qui tient compte de la dignité des gouvernemens étrangers en même temps qu'il est soucieux de celle du gouvernement dont il est membre, est à peu près certain de ne pas être populaire. On l'accuse d'avilir la nation, parce que, connaissant les calamités que la guerre traîne après elle, il s'applique à en écarter les chances; on exclame qu'il veut la paix à tout prix. Le ministre qui, au contraire, prend volontiers envers l'étranger un ton voisin de l'impertinence acquiert une immense popularité. Il est un patriote, un grand citoyen. Les partis lui tressent des couronnes, et se font un devoir de le replacer sur le pavois quand il a eu la mésaventure d'être renvoyé du pouvoir.

Il s'en est offert des exemples éclatans à une époque qui chronologiquement n'est pas fort éloignée de nous, mais dont nous sommes séparés par des événemens si désastreux et de proportions si énormes que déjà elle est acquise au domaine de l'histoire, de sorte qu'on peut en dire sa pensée tout entière, sans risquer d'offenser personne. Qui ne se rappelle les affaires de la petite île de Taïti, la reine Pomaré et le missionnaire anglais Pritchard, qui, dans

un orgueil peu chrétien, s'érigeant de son autorité privée en représentant de l'Angleterre, avait formé le dessein de faire des conquêtes pour elle? Il n'y a pas encore tout à fait trente ans. La plupart des principaux acteurs, notamment lord Aberdeen et sir Robert Peel, sont depuis des années descendus dans la tombe, laissant une mémoire infiniment honorée; mais un autre, qui fut au premier rang, survit, et dans sa vieillesse toujours verte il garde sa place sur la scène du monde : c'est M. Guizot. Certes on peut dire que le différend qui avait éclaté, dans cette possession insignifiante, entre le missionnaire anglais et les officiers de la marine française était une tempête dans un verre d'eau. Néanmoins l'opinion publique s'excita. Sous le souffle des orateurs et des journaux de l'opposition, elle devint si ardente et si intraitable qu'il s'en fallut de peu que de ce misérable incident ne sortît entre la France et l'Angleterre une collision qui eût été une calamité européenne. La transaction fort convenable qui fut convenue entre les deux cabinets leur attira des torrens d'injures que leurs chefs eurent le bon esprit de dédaigner. Il était demeuré dans l'opinion un fonds de sagesse et de bon sens, et c'est ce qui, nonobstant un débordement de clameurs furieuses, les maintint au pouvoir avec l'assentiment notoire des souverains, qui se montrèrent dignes de tenir le sceptre.

Mais ce fut une leçon dont les ambitieux firent leur profit. A peu de temps de là, lord Aberdeen et Robert Peel ayant quitté le ministère, le personnage qui occupait dans le cabinet anglais le poste de ministre des affaires étrangères, lord Palmerston, averti par l'échauffourée de Taïti de ce qu'il fallait faire pour gagner la popularité, souleva l'incident de don Pacifico. Il fut brutal envers le royaume de Grèce : il envoya une flotte, treize bâtimens, bloquer le Pirée et capturer les navires hellènes, afin d'obliger la Grèce à solder le gros mémoire présenté par cet intrigant, qui n'était pourtant pas sujet anglais. Cette ridicule levée de boucliers aboutit, aux yeux des hommes sensés de toute l'Europe, à la confusion de lord Palmerston, parce que la commission d'enquête qui avait été nommée d'un commun accord alloua pour toute indemnité à don Pacifico la somme de 150 livres sterling, soit 3,750 francs, pour quelques papiers qu'on pouvait lui avoir dérobés, et par égard pour les dépenses qu'il avait faites pendant l'enquête même; son mémoire montait à plus de 550,000 fr. Cependant en Angleterre le vulgaire estima que lord Palmerston s'était comporté en parfait patriote. Sans doute la chambre des lords, mieux inspirée, vota au contraire une résolution portant un blâme sévère contre lui. Lord Derby y dénonça la conduite du gouvernement comme ayant été inconvenante, injuste, brutale, ayant tendu à troubler l'harmonie qui doit exister

entre les puissances de l'Europe, car une rupture avec la France avait failli s'ensuivre; mais peu importait à lord Palmerston. Son but était d'acquérir la faveur populaire; il l'avait, et elle devait le soutenir au pouvoir presque sans interruption jusqu'à la fin de sa vie, qui n'arriva que quinze ans plus tard. L'aventure don Pacifico est de 1850.

Les procédés sommaires devinrent ainsi à la mode de puissance à puissance, de la part du fort contre le faible, alors qu'on pouvait sans péril être hautain et dur, pour la seule satisfaction de se faire humblement demander grâce. L'Angleterre eut le tort de s'y laisser entraîner plus d'un fois, particulièrement envers des états américains. Il y a eu entre autres l'incident Hopkins, qui est de 1853, et l'incident Canstatt, qui est de 1860, l'un et l'autre contre le Paraguay. En 1860, il y eut celui du capitaine White au Pérou, et en 1862 celui des officiers du navire de guerre la *Forte* contre l'empire du Brésil, à peu près à la même époque celui du navire de commerce anglais le *Prince of Wales*. M. Calvo, qui relate les circonstances de ces différens cas, est d'avis que la conduite du cabinet britannique y fut répréhensible, marquée par des exigences injustifiables. L'Angleterre alors semblait avoir érigé en système de prendre une attitude très impérieuse envers les gouvernemens qui étaient hors d'état de lui opposer quelque résistance. Dans l'affaire du *Prince of Wales*, le cabinet anglais fit bloquer Rio-Janeiro et capturer des navires du commerce brésilien. Le ministre du Brésil à Londres, le baron de Penedo, montra une grande fermeté, afin que le cabinet britannique se décidât à observer envers les états souverains qui pouvaient avoir des différends avec l'Angleterre les égards dus à leur indépendance, et il dut demander ses passeports. Ces exemples donnés par le cabinet à la tête duquel était lord Palmerston ont vraisemblablement exercé une funeste influence. Il est permis de supposer que les agissemens bruyans de l'Angleterre envers la Grèce en 1850, qui eurent un grand retentissement, contribuèrent à tenter l'empereur Nicolas, à lui persuader qu'il pouvait tout aussi bien se permettre à l'égard du sultan la démarche injurieuse de l'ambassadeur Menzikof, d'où sortit la guerre de Crimée.

Le peuple des États-Unis, animé déjà contre les Anglais d'une antipathie que la conduite de l'Angleterre avec l'Union elle-même ne motivait aucunement, a pu, s'érigeant en protecteur du Nouveau-Monde, concevoir ou affecter des ressentimens pour les violences pratiquées par le cabinet anglais contre les différens états de l'Amérique du Sud. Peut-être y a-t-il là en partie l'explication de la hauteur que montre constamment le gouvernement américain

dans ses rapports avec l'Angleterre. On l'a vu dans l'affaire des frontières du Maine, terminée par le traité Ashburton; on l'a vu dans l'affaire de l'Orégon et du détroit de Jean-de-Fuca, où les États-Unis, sans forme de procès, mirent la main sur l'objet du litige. On le voit depuis plusieurs années dans l'affaire de l'*Alabama*, qui semble interminable, et où ils ont traité l'Angleterre comme s'il ne devait pas y avoir de terme à sa patience.

C'est une justice à rendre à l'Angleterre que depuis un certain nombre d'années son gouvernement a eu l'excellent esprit d'abjurer le système que nous venons de signaler; mais ce revirement a été accompagné de telles circonstances, que, contrairement à ce qu'on aurait pu supposer, il n'a été d'aucune utilité pour l'Europe au point de vue du respect des saines doctrines du droit international. La politique qu'elle a substituée aux allures agressives a eu beau en être l'opposé, le monde n'en a pas moins rétrogradé dans la pratique de ce droit, et cette politique nouvelle en a été jusqu'à un certain point la complice contre la volonté de ses promoteurs. Et voici comme. Naguère l'Angleterre s'ingérait trop dans les affaires du continent, désormais elle fait comme si ces affaires ne la regardaient pas; elle se comporte comme si elle n'était pas liée à ce continent par sa proximité extrême, qui est, quoi qu'elle veuille, un lien indissoluble. En se dégageant de l'Europe, elle a retiré du concert des peuples européens une puissance considérable dont l'absence ou l'abstention a eu de déplorables effets. Par la grandeur de ses intérêts extérieurs, par l'extension prodigieuse de son commerce, elle est naturellement une force du premier ordre au profit de la paix. Elle dehors, les élémens belliqueux ont pu prendre la prépondérance. L'équilibre a été rompu au profit des appétits de conquêtes, dès qu'il a plu à ceux-ci de se manifester sous les auspices d'un cabinet sans scrupule, après des préparatifs habilement combinés pendant une suite d'années. Si aujourd'hui en Europe il n'y a plus de sécurité pour aucune nation, on est fondé à l'imputer dans une certaine mesure à l'Angleterre. C'est qu'elle a été d'un extrême à l'autre, c'est que dans sa politique nouvelle elle a affecté de se désintéresser complétement du continent européen, comme si c'était une partie des terres polaires ou du désert de Gobi, laissant ainsi le champ libre aux entreprises les plus audacieuses. Si elle avait signifié son *veto* à la Prusse quand celle-ci, au mépris de toute justice, pour ne pas dire de toute pudeur, se précipita sur l'infortuné Danemark en 1864, elle eût épargné au monde le spectacle d'une grande iniquité; elle eût arrêté à leur début ces violences où la puissance française a succombé au grand détriment, qu'elle n'a pas voulu apercevoir, de la sienne propre.

Même après la faute de 1864, même après l'écrasement de l'Autriche à Sadowa en 1866, elle pouvait faire écouter sa voix et se faire accepter comme médiatrice, de concert avec d'autres qui s'y fussent prêtés quand nos armées régulières eurent été détruites, et de cette manière elle aurait sauvé l'équilibre européen d'une ruine qui prépare tout au moins son abaissement. Et ici il ne faut pas dire que dans l'automne de 1870 l'Angleterre n'avait pas des armemens qui pussent balancer ceux de la Prusse. L'Angleterre n'a pas besoin d'être armée pour qu'on prenne garde à ses recommandations. Elle possède intrinsèquement une masse de ressources telle et, par la solidité de sa puissance, une autorité si réelle que, toutes les fois qu'elle parle avec fermeté, toutes les fois qu'elle articule une volonté, on en tient un grand compte. Fermeté et volonté en notre faveur lui ont manqué après nos malheurs militaires en 1870, et par rapport à elle-même c'est une grande responsabilité qu'elle a ainsi encourue.

Vainement pendant que la Prusse s'acharnait sur nous alors que visiblement pour tout le monde nous étions vaincus, elle a cru se concilier le vainqueur par des ménagemens, par des caresses, par les félicitations qu'elle lui adressait sur ses victoires, par les éloges et la partialité de ses principaux journaux. Elle n'empêche pas le vainqueur de sentir qu'il a prise sur elle. Elle n'étouffe pas l'ardente convoitise que ces descendans des anciens Normands, devenus disciples de Hegel, éprouvent au fond du cœur pour les richesses que renferment Londres et l'empire britannique. Elle n'est aucunement certaine d'être à l'abri de quelque demande arrogante pour la restitution de Héligoland au domaine sacré de la Germanie. Et si jamais la lutte s'engageait, elle n'a aucune assurance au sujet des limites des exigences de son ennemi dans le cas où il serait victorieux. Celui des fils de l'Angleterre qui a écrit l'apologue intitulé *l'École de madame Europe* a certainement adressé à sa nation une morale méritée, et il n'est pas absolument impossible que celui à qui l'on doit le conte de *la Bataille de Dorking* lui ait fait une prophétie : seulement, dans ce dernier désastre, la rançon, au lieu d'être de 5 milliards de francs comme chez nous, pourrait bien monter à 1 milliard sterling.

Nous ne pouvons terminer sans dire un mot de l'histoire de la diplomatie et du droit international dans le nouveau continent pendant le XIX[e] siècle; elle est curieuse à explorer, et le livre de M. Calvo nous y invite, parce que, Américain lui-même, l'auteur l'a traitée avec prédilection et en parfaite connaissance du sujet. On aperçoit ainsi les perspectives de cette partie du monde. Avant l'ouverture de ce siècle, l'Amérique ne comptait pas en politique, elle n'y était

d'aucun poids; il est visible qu'elle pèsera beaucoup désormais dans la balance du monde. Ne la voyons-nous pas déjà courtisée par la Russie et par le nouvel empire d'Allemagne?

Il est fort intéressant de suivre les développemens qu'a pris la doctrine qui porte le nom du président Monroë, les phases qu'elle a traversées et les applications qu'elle a reçues. Elle parut pour la première fois dans le message annuel qu'il adressa au congrès le 2 décembre 1823. A l'époque où elle fut proclamée, ce fut une grande hardiesse. Elle allait bien au-delà du programme circonspect recommandé à ses concitoyens par l'illustre Washington dans la proclamation qu'il leur adressa en renonçant à la vie politique; mais en 1823, après les congrès de Troppau, de Laybach et de Vérone, et le succès de la campagne des Bourbons de France pour le rétablissement du pouvoir absolu de Ferdinand VII en Espagne, elle était commandée aux États-Unis par le soin de leur propre sûreté. Par cette déclaration, fière dans le fond, mesurée dans la forme, l'Union de l'Amérique du Nord, bien faible en comparaison de ce qu'elle est devenue depuis, osa envisager en face et comme d'égal à égal la réunion des potentats du continent européen. C'était noble et digne de la république romaine. La France a fait, sous le second empire, l'épreuve de la portée de cet acte. Après avoir envahi le Mexique et y avoir installé sous le titre d'empereur un prince de la maison d'Autriche, nous fûmes forcés de déguerpir et d'abandonner à toutes les chances d'un mauvais sort ce souverain que nous avions attiré sur un terrain périlleux par l'appât de la pourpre impériale. On peut adresser aux États-Unis ce reproche, qu'après avoir proclamé la doctrine de Monroë comme une mesure défensive au profit du nouveau continent, ils s'en soient servis quand ils se sont sentis plus forts, plutôt pour défier l'Europe que pour favoriser le progrès des états du Nouveau-Monde. Ils n'ont pas ménagé ces états, qu'ils auraient dû traiter en frères. Quand l'empereur du Brésil eut été bravé dans Rio-Janeiro même par un de leurs marins, on ne lui a accordé qu'une satisfaction bien insuffisante, et l'incendie, accompli sous le plus futile des prétextes, de la ville de Saint-Jean de Nicaragua ou Greytown, par un de leurs navires de guerre, est une tache dans leurs annales. Ils n'avaient pourtant qu'à gagner à se montrer les rigides et vigilans observateurs des devoirs fixés par les principes et les convenances dans leurs rapports internationaux avec les états du Nouveau-Monde.

Une grande idée, qui contenait un beau germe, avait en Amérique traversé les airs et captivé les imaginations : c'était celle du congrès de Panama. Elle apparut sous les auspices d'un grand homme, le *Libertador* Bolivar. C'était en 1822. Dans cette ville qui,

à cause de son climat malsain, dut ensuite être remplacée par celle de Tacubaya, sorte de faubourg de Mexico, les différens états de l'Amérique du Sud, le Mexique compris, se seraient réunis par leurs représentans pour concerter leurs intérêts communs. Les États-Unis furent vivement sollicités de prendre part à la réunion, qu'on eût rendue périodique. Des citoyens éminens de la république-modèle, M. Adams, M. Webster, M. Clay, y étaient favorables. C'eût été la reproduction sur une grande échelle, avec des pouvoirs plus effectifs, du conseil des amphictyons de la Grèce. Par là, toute guerre entre deux états américains fût devenue quasi impossible. Les républiques hispano-américaines, qui presque toutes traînent, en dehors des voies du progrès, une existence agitée, pénible, quelques-unes misérable, s'appuyant l'une sur l'autre et soutenues par les États-Unis, auraient pris des allures en même temps plus hardies et plus sûres. C'eût été une institution internationale dont, avec de la bonne volonté, on eût fait le type du genre; mais les États-Unis, dont la position dans le monde en eût cependant été fort agrandie, n'ont pas encouragé cette fondation. Ils ont manqué là une occasion magnifique. Il n'est peut-être pas impossible de reprendre cette grande pensée. Ce serait pour le peuple des États-Unis le moyen de démontrer que sa supériorité sur l'Europe, qui est pour lui un article de foi, n'est pas une prétention vaine. De même que Voltaire écrivait :

C'est du nord aujourd'hui que nous vient la lumière,

les nations européennes auraient alors lieu de dire que le soleil se lève à l'occident, et que leurs enfans du Nouveau-Monde les surpassent fort en sagesse.

Un événement pareil n'est cependant pas dans la vraisemblance aujourd'hui. Les États-Unis semblent ne porter aucun intérêt aux autres peuples du Nouveau-Monde et n'éprouver pour eux aucune sympathie. De même que les Allemands dans l'ancien monde, ils se tiennent pour une race privilégiée, faite pour dominer ou asservir les autres. Ainsi l'adoption d'un droit international conforme à l'égalité et à la fraternité des peuples ne semble pas avoir plus de chances dans l'hémisphère occidental que dans le nôtre. Tel est le pronostic du moment.

MICHEL CHEVALIER.

L'ÉCOLE CENTRALE

DES ARTS ET MANUFACTURES

La France éprouve aujourd'hui une vive passion pour toutes les questions qui se rattachent à l'enseignement. Depuis ses désastres, elle voit dans l'instruction nationale une arme qui lui permettra de ressaisir son influence et son rang. Brisée par un coup de force, elle entend dire que la supériorité de la culture intellectuelle a pu se rencontrer du côté de ceux qui ont eu la gloire de nous vaincre, elle admet du moins que notre confiance trop haute en nous-mêmes nous a trompés, et elle veut fermement qu'il n'en soit plus ainsi. L'enseignement dans toutes les branches du savoir humain, l'enseignement à tous les degrés, tel est le mot d'ordre qui circule d'un bout de la France à l'autre. On peut regretter qu'il s'y mêle parfois le ton déclamatoire de la fausse démocratie, et que l'organisation des écoles se complique de discussions politiques et religieuses dont on exagère la portée. Quoi qu'il en soit, il y a là une résolution vraiment patriotique à laquelle tout bon citoyen s'associe avec empressement.

Parmi les branches d'instruction, l'enseignement approprié au commerce, à l'agriculture et à l'industrie mérite d'occuper une grande place. Le travail assidu, la bonne conduite, l'ordinaire emploi de l'intelligence, ne sont plus les seuls agens qui mettent un capital en valeur et assurent le maximum de production. Il faut y joindre non pas seulement l'instruction vulgaire, mais encore la science, et quelquefois la science la plus élevée. Les opérations si variées de l'agriculture et de l'industrie ne peuvent plus aujourd'hui se passer de la science. Lors de l'apparition des machines, on croyait que l'intelligence et l'adresse de l'homme allaient devenir superflues, et qu'il leur faudrait abdiquer devant la vapeur. C'est

le contraire qui est arrivé. Cette force nouvelle, appliquée au travail, a rendu plus nécessaire que jamais le déploiement des facultés humaines. Aussi, depuis l'exposition universelle de 1851, la France, l'Angleterre, et, à leur exemple, toutes les nations de l'Europe, ont compris l'absolue nécessité d'élever le niveau de l'instruction, d'accroître la part de la science dans l'enseignement, et d'éclairer la pratique par la théorie, en multipliant sous diverses formes les écoles techniques ou professionnelles. Sous l'action de la concurrence, de grands progrès ont été obtenus en France comme ailleurs.

La France n'avait pas attendu ce moment; elle peut même revendiquer une supériorité depuis longtemps acquise pour les hautes études industrielles, supériorité qui est due à l'École centrale des arts et manufactures, fondée à Paris il y a plus de quarante ans. Cette école s'est placée dès le premier jour au sommet de l'enseignement professionnel, et elle s'y est maintenue. Nous possédons ainsi le rouage le plus essentiel de cet enseignement spécial; il reste à organiser plus largement ce que l'on pourrait appeler l'instruction secondaire et l'instruction primaire pour les travaux de l'industrie. Dès 1863, une commission instituée par le ministère du commerce a examiné cette question en procédant à une enquête. Les documens qu'elle a publiés serviront de point de départ aux études que l'on reprendra sans doute prochainement, lorsque le gouvernement et l'assemblée nationale réorganiseront l'instruction publique dans son ensemble. Pour le moment, il nous a semblé utile de retracer l'histoire de l'École centrale des arts et manufactures, qui vient d'ajouter à son programme l'enseignement de la science agricole, et qui peut être considérée désormais comme un établissement complet, national, consolidé par une expérience déjà longue et digne de prendre rang parmi les écoles les plus renommées.

I.

Après l'effroyable crise de la terreur, la convention s'occupa des institutions d'enseignement. Cette assemblée qui, selon l'expression de M. Thiers, avait à la fois toutes les passions et toutes les grandes idées, voulut réaliser en cette matière le programme universel et unitaire que lui imposait la constitution nouvelle de la France. En même temps qu'elle décrétait l'instruction primaire, elle fondait l'École normale, les Écoles de droit et de médecine, le Conservatoire des arts et métiers et enfin l'École centrale des travaux publics. Cette dernière école, créée en 1794, prit l'année suivante le nom d'École polytechnique. Son enseignement, basé sur l'étude de la géométrie, de la mécanique, de la physique et de la chimie, était

destiné à former des ingénieurs pour les travaux civils et pour l'industrie; mais l'école, qui ne recevait d'abord que des élèves externes, ne tarda pas à être détournée de sa destination primitive. Dès 1804, sous l'empire, les élèves furent casernés, soumis au régime militaire et préparés exclusivement pour les services publics.

La période de paix qui suivit la chute de l'empire favorisa la reprise des travaux industriels. Dans cette nouvelle carrière, la Grande-Bretagne prit immédiatement le premier rang. Profitant de sa situation insulaire, elle avait échappé aux bouleversemens qui, durant vingt années, couvrirent de ruines l'Europe continentale; son industrie et son commerce avaient supporté sans faiblir le poids des énormes dépenses de guerre qui chargent encore, après deux générations, la dette anglaise; ses ateliers n'avaient point subi de chômage, et elle conservait presque intacts les élémens de sa prospérité manufacturière. Alors que les autres nations de l'Europe venaient de laisser sur les champs de bataille l'élite de leur population, l'Angleterre, plus prodigue de son argent et de son crédit que de ses hommes, avait pu épargner l'outillage intellectuel qui règle le mouvement de l'industrie et garder son personnel d'ingénieurs. Ce personnel était nombreux et considéré. La profession d'ingénieur, dans un pays où l'exploitation des mines, la direction des grandes manufactures et l'introduction récente des machines lui fournissaient d'abondans emplois, était exercée non-seulement par les contremaîtres intelligens sortis des ateliers, mais encore par les anciens élèves des universités, qui appliquaient avec succès aux procédés et aux manœuvres de l'industrie les principes de la science. Ce fut là, il n'en faut pas douter, l'une des causes de la supériorité qui fut acquise à l'Angleterre dès que la paix de 1815 remit le travail en activité et en honneur. La France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, avaient tout à reconstituer, les ateliers, les marchés et les hommes. Ces pays ne manquaient point d'ingénieurs habiles ni de savans; mais ils ne possédaient pas, comme l'Angleterre, un corps d'ingénieurs civils assez nombreux ni assez expérimenté pour diriger les opérations si compliquées de l'industrie.

En France, l'École polytechnique aurait pu dans une certaine mesure combler cette lacune. Il aurait fallu la réorganiser d'après les principes qui avaient inspiré la convention en 1794. Le gouvernement de la restauration ne jugea point qu'il fût convenable ni opportun de modifier sur ce point l'institution impériale; l'état avait besoin d'officiers pour les armes savantes et d'ingénieurs pour le service public. L'École polytechnique ne fournissait chaque année que le contingent nécessaire pour entretenir les cadres, en outre elle était déjà populaire et célèbre; il eût été imprudent de modi-

fier son régime, ses traditions et son enseignement. Aussi dans le programme des études, remanié en 1816, les sciences mathématiques et les hautes théories continuèrent-elles à former le principal objet de l'enseignement pour être ultérieurement appliquées dans des écoles spéciales à l'artillerie, au génie militaire, aux ponts et chaussées et aux mines. L'école n'a point eu à regretter que l'on ait respecté le caractère purement scientifique de ses cours; elle est demeurée la première école du monde, la plus renommée, la plus féconde en savans illustres : mais par son recrutement restreint, par la nature de ses études et par les sacrifices de temps et d'argent qu'elle exigeait des élèves, elle n'était pas en mesure de répondre aux besoins de l'industrie.

L'École centrale des arts et manufactures fut créée en 1829, et les fondateurs ne manquèrent pas de rappeler qu'ils se proposaient de faire revivre l'École des travaux publics, dont l'École polytechnique avait pris la place et changé le nom. L'honneur de cette création appartient à un petit groupe d'hommes éminens dans la science et dans l'industrie, qui mirent au service de l'œuvre nouvelle une persévérance et un talent d'organisation bien dignes d'être récompensés par le succès. Il faut citer, c'est justice, MM. Lavallée, Dumas, Olivier et Péclet, qui fondèrent de leurs deniers et de leur dévoûment l'École centrale, ainsi que M. Benoît, qui fut associé aux premiers travaux et à la préparation des programmes. Qu'on le sache bien, une grande part de notre prospérité industrielle est due à leur initiative et à leur audace. Oui, il y avait de l'audace à fonder, à côté des écoles publiques et en face du monopole universitaire, un établissement privé qui prétendait concourir à la haute mission de l'enseignement. Aussi que de difficultés, que de préjugés à vaincre! Heureusement les organisateurs de l'École centrale trouvèrent dans le ministre de l'instruction publique, M. de Vatisménil, un protecteur bienveillant et libéral, qui encouragea leurs premiers efforts et aplanit les obstacles que leur opposaient les traditions bureaucratiques. Ce patronage leur fit défaut à la chute du ministère Martignac, et l'école dut être soumise à la rétribution universitaire et aux autres formalités administratives. Sans doute, avec les idées qui prévalaient alors, on était presque coupable de tenter une entreprise utile en dehors du gouvernement; peut-être aussi le ministère savait-il mauvais gré aux fondateurs de l'école d'avoir institué un conseil de perfectionnement et de surveillance dans lequel figuraient dès lors à côté des noms purement scientifiques de Poisson, de Thénard, de Payen, de Brongniart, de d'Arcet, les noms politiques de Casimir Perier, de Laffitte, de Chaptal, et le nom d'Arago, dont l'astronomie était taxée d'op-

position. Les gouvernemens sont bien mal inspirés lorsqu'ils transportent dans le domaine intellectuel et scientifique la guerre des opinions, et ils commettent une grave maladresse quand ils laissent à leurs adversaires le patronage d'œuvres utiles. Il n'y eut assurément rien de politique dans la fondation de l'École centrale. Pourtant, par la force des choses et du temps, cette institution eut la bonne fortune de naître sous une étoile libérale, avec le patronage habilement invoqué de noms illustres et, pour ainsi dire, dans le courant d'idées qui entraînait alors tous les esprits éclairés. Elle était utile, elle allait devenir populaire. Recommandable à ce double titre, elle pouvait affronter les difficultés qui s'accumulent au début de toute entreprise, et qui ne lui furent pas épargnées.

Le premier prospectus a été publié en 1829, les cours devant s'ouvrir le 3 novembre de cette même année dans les bâtimens de l'hôtel de Juigné, où l'École centrale a conservé son domicile, agrandi par de nombreuses annexes. Ce document, qu'il est intéressant de relire aujourd'hui, trace dans les termes les plus nets le programme de l'enseignement industriel approprié aux travaux du génie civil, à la direction des manufactures, et même aux spéculations des capitalistes. Laissant à l'École polytechnique l'enseignement supérieur des mathématiques, aux écoles d'arts et métiers l'apprentissage professionnel, le programme de l'École centrale combine un cours d'études qui, en deux années, porte l'instruction des élèves assez haut pour qu'ils puissent appliquer indistinctement les principes aux diverses opérations du travail industriel. Plus tard, la durée des cours fut portée à trois ans; mais cette modification, conseillée par l'expérience, ne changea point d'une manière sensible le caractère de l'enseignement. Le principe admis dès l'origine et conservé depuis lors, c'est que l'unité de la science domine la variété des applications, et que les ingénieurs, les métallurgistes, les constructeurs de machines, les chefs d'usines, doivent s'instruire aux mêmes sources. Aujourd'hui cette vérité paraît vulgaire; à l'époque où elle fut pour la première fois exprimée et pratiquée, elle venait à l'encontre de toutes les idées reçues, et il fallait qu'elle tombât de haut pour être acceptée.

Dès la première année, 140 élèves suivirent les cours. Sur ce nombre, 48 avaient plus de vingt et un ans et quelques-uns plus de trente ans. On vit s'asseoir sur les bancs de l'école des élèves plus âgés que leurs maîtres; c'étaient des manufacturiers qui n'avaient point hésité à quitter l'usine paternelle pour venir demander à un enseignement nouveau les notions générales qui manquaient alors à la plupart de nos industriels. L'étranger fournit également son contingent d'élèves. La publication du programme avait suffi

pour révéler l'utilité de l'institution et pour exciter au dehors une émulation salutaire. On sollicita la communication des portefeuilles du dessin et l'envoi des leçons sténographiées. Les cours de chimie, de physique, de géométrie descriptive et d'histoire naturelle, professés par des maîtres tels que MM. Dumas, Péclet, Olivier et Brongniart, méritaient à tous égards l'attention publique, et devaient même exciter un vif sentiment de curiosité, car ils montraient comment la science la plus profonde pouvait se faire en quelque sorte la servante de l'industrie, s'associer aux opérations pratiques, relever et féconder par son utile intervention les plus humbles travaux professionnels. Il s'agissait de trouver le point juste où la science, qui ne saurait jamais descendre au-dessous d'un certain niveau, peut se rendre facilement accessible et parler la langue vulgaire à l'usage des praticiens. Il fallait créer un enseignement qui ne fût pas celui de la Sorbonne ni de l'École polytechnique, et qui demeurât immédiatement applicable à la direction des ateliers. A ce point de vue, les cours de l'École centrale présentaient un grand intérêt pour l'ensemble du professorat, en fixant les proportions et les limites d'une nouvelle branche d'enseignement.

La révolution de 1830 et l'invasion du choléra en 1832 retardèrent les progrès de l'École centrale, qui n'aurait pas été en mesure de se soutenir sans le généreux désintéressement de ses fondateurs. Pendant les premières années, les dépenses de l'École excédèrent les recettes; mais cette situation ne tarda pas à se modifier. Le conseil-général des manufactures et la Société d'encouragement pour l'industrie nationale avaient apprécié après enquête les services que l'école pouvait rendre à l'industrie; dès 1836, le gouvernement marquait son intérêt par l'allocation de plusieurs bourses, et il engageait les conseils-généraux des départemens à imiter son exemple : en 1837, la chambre des députés allouait un crédit de 17,000 francs pour faciliter le placement à l'école d'un certain nombre de jeunes gens se destinant aux carrières industrielles. C'était précisément l'époque où le travail de la production commençait à se transformer; les machines se substituaient à la main-d'œuvre, les grandes usines remplaçaient les petits ateliers; on s'occupait d'introduire en France les chemins de fer. Le conseil de l'école avait prévu et devancé ce grand mouvement en élargissant son programme d'études, et en instituant dès 1834 un cours spécial pour la construction des voies ferrées, qui jusqu'alors n'avaient formé qu'une sorte d'appendice dans les leçons consacrées à l'exploitation des mines. Aussi voit-on, dans la période de 1837 à 1840, le nombre des élèves s'élever à près de 300, et l'équilibre financier se rétablir avec un enseignement plus étendu

et plus complet. Dès ce moment, l'École centrale, qui n'avait eu que le mérite d'une œuvre utile, devient une spéculation prospère. Le nombre des candidats s'accrut chaque année : il fallut rendre plus difficiles les examens d'admission; les établissemens d'instruction secondaire durent créer des cours spéciaux pour la préparation des élèves à l'École centrale. En un mot, la science industrielle était fondée; les carrières civiles et indépendantes de l'état possédaient leur École polytechnique, d'où sortaient chaque année les jeunes gens destinés à diriger les manufactures, les mines et les chemins de fer. En 1850, le nombre des élèves dépassait 350; en 1856, il atteignait 450, et il se fût élevé à plus de 500, si l'exiguïté du local n'y avait fait obstacle.

Arrivée à ce point, l'école avait pris véritablement les proportions d'un établissement national. Telle était la pensée de ses fondateurs, qui consacraient à son perfectionnement la plus grande part des bénéfices annuels; mais l'œuvre, assurée de vivre tant que vivraient ceux qui l'avaient organisée avec un coup d'œil si sûr et dirigée avec tant de dévoûment, pourrait-elle se maintenir après eux avec le caractère exclusif d'utilité publique qu'ils avaient eu l'ambition de lui donner? En outre le développement inespéré de l'école ne devait-il pas être au-dessus des forces d'une entreprise particulière? Une école n'est pas une industrie : la noble fonction de l'enseignement ne se transmet pas comme une usine, et elle ne saurait être livrée sans dommage à l'action des lois qui régissent les successions individuelles. On voit dans certains pays, notamment en Angleterre, des fondations anciennes, des colléges, des hospices, des musées, qui, survivant à ceux qui les ont créées, ont traversé plusieurs générations, et conservent avec leur caractère primitif une prospérité durable. La législation française ne facilite pas au même degré ce genre de fondation; nos mœurs ne s'y prêtent pas, et puis enfin, par l'effet de nos institutions, de nos lois, de nos habitudes, c'est le gouvernement qui prend parmi nous la charge et l'honneur des grandes entreprises. Il ne s'agit pas d'apprécier ici cet état de choses, qui est, selon les uns, la conséquence fâcheuse de notre ancien système de centralisation, et, selon les autres, le résultat nécessaire et logique de notre unité; il suffit de constater le fait. Aussi le directeur de l'École centrale suivit-il les règles de la prudence en même temps que les inspirations du désintéressement lorsqu'il proposa en 1855, d'accord avec les fondateurs survivans, de céder gratuitement à l'état l'école, qui était alors en pleine prospérité.

Cette proposition, soumise au conseil d'état, y rencontra les objections les plus honorables. — Pourquoi, disait-on, reprendre à

l'industrie privée une institution qui prospère entre ses mains? Le gouvernement ne doit agir que dans le cas où l'action des particuliers est insuffisante; il est déjà surchargé de trop de soins; c'est une bonne fortune pour lui, pour le pays, lorsque l'intelligence, le dévoûment, les sacrifices de simples citoyens, le dispensent d'intervenir directement dans les œuvres d'utilité publique. Au lieu d'absorber l'École centrale, il doit au contraire désirer qu'elle demeure telle qu'elle est, comme un signe de la puissance individuelle, comme un exemple. Il vaut mieux qu'il réserve son patronage pour les institutions utiles vers lesquelles ne se porte pas l'initiative privée, et dans cet ordre d'idées il lui reste encore tant à faire! — Cet avis était le plus juste hommage que l'on pût rendre aux fondateurs de l'École centrale; mais ceux-ci répliquèrent avec raison que cette doctrine libérale ne les rassurait pas sur l'avenir de l'établissement dont ils voulaient doter le pays. Insistant sur sa proposition, le conseil de l'école fut obligé d'expliquer comment le succès devait être attribué à un concours de circonstances, surtout de personnes, dont la pratique de l'association offre bien peu d'exemples. L'École centrale avait été fondée par des hommes entre lesquels il n'avait jamais existé aucune convention, pas même une convention verbale. Chacun d'eux, directeur, professeurs, avait collaboré à l'œuvre commune, sans autre lien que celui de l'intelligence, sans autre partage que celui de la peine, sans autre pensée que celle d'être utile. La mort avait commencé à faire des vides dans ce groupe d'hommes dévoués, et lorsque l'union intellectuelle aurait été forcément dissoute, quel serait le sort d'une institution qui reposait uniquement sur un contrat scientifique, non écrit, dont le code, plus impitoyable encore que la mort, viendrait détruire les clauses? Au surplus, quand il s'agit de grandes créations d'enseignement, le rôle individuel, qui est prépondérant et décisif au début, doit s'effacer un jour ou l'autre devant le rôle de l'état ou de la municipalité, c'est-à-dire de la puissance collective. Voici en quels termes s'exprimait à cet égard l'honorable directeur de l'école. « Si l'on remontait aux premiers temps de nos écoles spéciales, on verrait que presque toujours ce furent des hommes libres de leurs actions, passionnés pour leur entreprise et s'y consacrant tout entiers, qui en jetèrent les fondemens. Telle fut dans les temps modernes l'origine de l'École polytechnique. Telle fut aussi celle de la première école des sourds-muets, qui fut érigée en institution royale en 1791, après avoir été soutenue pendant douze ans des seuls deniers de l'abbé de l'Épée. Telle est encore, dans un ordre différent, l'origine de la colonie de Mettray, l'une des plus belles conceptions du

siècle, qui absorbe, sans partage et dans l'ombre, la vie de son fondateur, M. Demetz. Au contraire nous avons vu naguère l'École d'administration et l'Institut agronomique de Versailles ne pouvoir se fonder, entre autres raisons, parce que ceux qui en avaient conçu la pensée ne se mirent pas eux-mêmes à l'œuvre pour la réaliser. » Rien n'est plus vrai. L'initiative des particuliers peut créer un établissement, elle peut essayer à ses risques et périls ce que l'état ne veut pas risquer, il est désirable qu'elle continue pendant quelque temps à l'œuvre commencée la sollicitude et la passion paternelle; mais, une fois le succès obtenu, il arrive un moment où se manifeste la fragilité des œuvres individuelles. De même que les grandes usines sont obligées un jour ou l'autre de se consolider par le régime de l'association, de même les grandes écoles ne peuvent assurer leur avenir qu'en se constituant sous la forme de corporation ou en se livrant à l'état, qui n'est autre chose que la corporation nationale. Ce qui survit aux individus, c'est la pensée qui les a inspirés avec le souvenir et l'exemple du bien qu'ils ont fait. — Le gouvernement résolut enfin d'accepter l'offre qui lui était soumise, et, par la loi du 19 juin 1857, l'École centrale des arts et manufactures devint un établissement de l'état.

II.

En prenant possession de l'École centrale, le gouvernement eut le bon esprit de n'apporter aucune modification à l'organisation intérieure ni au système d'enseignement. Il profita des ressources qui lui étaient léguées pour augmenter le nombre des professeurs et pour aménager le local, devenu trop restreint, de manière à recevoir un plus grand nombre d'élèves; mais il conserva fidèlement le plan d'études, le mode d'admission, la discipline intérieure, sous la direction du conseil de perfectionnement. Tout se bornait à un changement d'état civil; l'institution demeurait intacte. On peut donc apprécier, d'après une expérience qui déjà remonte à plus de quarante ans, le régime administratif de l'École centrale, régime qui s'écarte, sur plusieurs points essentiels, de celui qui est adopté dans la plupart des écoles publiques avec lesquelles la comparaison peut s'établir.

Bien qu'ils soient admissibles dès l'âge de dix-sept ans, les élèves ne sont point casernés comme ceux de l'École polytechnique et de l'École normale. Ils ne passent que la journée à l'école, de huit heures et demie du matin à quatre heures du soir, et ce temps est employé à l'audition des cours, aux examens, à l'étude du dessin, qui tient une grande place dans l'enseignement, ainsi qu'aux mani-

pulations chimiques, pour lesquelles sont installés de nombreux laboratoires. Le système de l'externat, en vigueur dans les universités anglaises, est pratiqué moins volontiers en France. On y voit des dangers de plus d'un genre, surtout dans une résidence telle que Paris. Cependant l'exemple de l'École centrale semble décisif. L'externat offre l'avantage de laisser une partie des élèves sous l'influence de la vie de famille; les autres puisent dans leur émancipation précoce le sentiment de la responsabilité. Du reste, grand nombre de ces jeunes gens sont destinés à occuper, au sortir de l'école, des emplois qui les éloignent de leur foyer et les obligent, dès le début de leur carrière, à ne relever que d'eux-mêmes. Appelés à diriger des travaux, c'est-à-dire à exercer le commandement sur des hommes, il n'est pas inutile qu'ils sachent de bonne heure, par leur propre expérience, ce que rapporte une vie régulière et ce que coûtent les écarts de conduite. La discipline intérieure ne connaît pas d'autres peines que la réprimande et l'exclusion, et celle-ci peut être prononcée non-seulement pour les fautes légères qui seraient fréquemment répétées, mais encore pour le simple insuccès dans les études. Lorsqu'un élève est reconnu trop faible pour suivre utilement les cours, le conseil de l'école prononce son exclusion. C'est par là que se maintiennent, à l'intérieur comme au dehors de l'école, le niveau de l'enseignement et la forte discipline. Obligés de rédiger les leçons auxquelles ils ont assisté et soumis à de fréquens examens, les élèves doivent consacrer à l'étude la plus grande partie du temps qu'ils ne passent pas à l'école, ils demeurent sous l'incessante dépendance du travail, et ils ne pourraient, sous peine de risquer leur avenir, se soustraire aux conditions d'assiduité rigoureuse que leur impose la régularité quotidienne des cours. Le conseil de perfectionnement veille avec le plus grand soin à ce que les prescriptions soient observées, de même qu'il intervient dans tous les détails de l'administration et de l'enseignement. Cette intervention constante entretient la discipline, le respect et l'affection chez les élèves, le dévoûment chez les professeurs, et elle montre la différence qui existe sous ce rapport entre les écoles de l'état, où chaque professeur s'isole dans son cours, et l'École centrale, où chacun s'intéresse à tous et tous à chacun. De là en outre l'esprit de corps qui se maintient entre les élèves externes de l'École centrale aussi étroit que parmi les élèves des établissemens soumis au régime de l'internat.

Dans les Écoles de droit et de médecine, le système d'études et d'examens est tout différent. La présence assidue aux cours est réglementaire, mais on sait qu'elle n'est pas réelle, et il faut croire que cette prescription rencontre d'insurmontables difficultés, puisque les

efforts les plus louables, renouvelés à diverses époques, n'ont pu obtenir qu'elle fût observée. Quelques examens séparés par de longs intervalles fournissent à la Faculté le seul moyen de constater ou plutôt de supposer le degré d'assiduité et de travail pour chaque étudiant, et il est notoire que bon nombre de jeunes gens, au lieu de travailler régulièrement et d'une façon continue, ne travaillent sérieusement que pendant les semaines qui précèdent l'examen. Dès lors l'emploi du temps des étudians en droit et en médecine n'est pas réglé comme il le serait, si, à l'instar de ce qui se pratique à l'École centrale, de fréquens examens partiels sur les différentes parties du cours étaient ajoutés aux examens généraux. L'externat, qui effraie tant de familles, n'est point dangereux pour les élèves de l'École centrale, grâce à un système très simple qui, s'appliquant à cinq cents jeunes gens, assure le studieux emploi des heures passées en dehors d'une surveillance immédiate.

On peut justifier par des motifs particuliers le régime du casernement ou de l'internat pour l'École polytechnique et pour l'École normale. Cependant l'exemple de l'École centrale apporte un excellent argument à l'opinion contraire. En examinant cette question si grave en matière d'enseignement, il ne faut pas perdre de vue que nous sommes sous l'influence d'habitudes prises et de traditions qui nous viennent d'une époque où la caserne était fort en honneur. La réorganisation des écoles spéciales et des lycées date du premier empire. Sans méconnaître ni diminuer le mérite des créations qui remontent à cette période et dont la plupart subsistent encore, il est permis de rappeler que l'empreinte autoritaire et militaire y était partout marquée. On enseignait dans les lycées l'école du peloton; l'uniforme et les grades étaient introduits partout: l'internat devait s'ensuivre comme étant le premier degré de la caserne. Nos collèges et la plupart de nos écoles spéciales ont conservé ce régime qui a résisté à plusieurs révolutions et à deux républiques. Il est difficile de réagir contre de telles traditions. Cependant, si l'on imaginait de faire table rase et de reconstituer un système, ne faudrait-il pas tenir grand compte des avantages que présenterait, au moins pour les écoles supérieures, le régime de l'externat? En Angleterre, aux États-Unis et en Allemagne, les jeunes gens, livrés à eux-mêmes dès l'âge de dix-sept à dix-huit ans, sont mieux préparés à la bataille de la vie; ils ont généralement l'esprit plus réfléchi et l'âme mieux trempée : ils acquièrent plus tôt la force morale, et, quant au travail, la valeur économique. Est-ce là, comme on le dit souvent, un privilége de la race anglo-saxonne? Faut-il attribuer cette précocité d'intelligence et d'action aux habitudes mercantiles et aux mouvemens d'émigration que l'on observe

particulièrement chez ces peuples? Quoi qu'il en soit, l'éducation nationale y est pour beaucoup : elle hâte le moment où chaque génération commence à porter ses fruits. Dès l'âge de vingt ans, un Américain ou un Anglais est mûr pour le travail, il a connu les premiers périls de l'indépendance et couru les risques de la responsabilité personnelle. Pour le Français, la majorité morale est plus tardive, et l'on doit s'en prendre, au moins pour une part, au régime d'internat dans les lycées, qui conservent les élèves jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Aux dangers d'une émancipation qui semblerait trop prompte, on peut opposer avec succès le frein du travail. C'est ici que le mode d'enseignement est d'une importance capitale. Les cours qui sont en quelque sorte rivés l'un à l'autre, les leçons qui se succèdent sans interruption, les examens fréquens, tiennent lieu de la plus sévère discipline. La dissipation n'a point de prise lorsque l'étude est solidement installée dans la vie des jeunes gens. C'est à cela qu'il faut viser en laissant aux étudians la liberté sans loisirs.

Les élèves de l'École centrale ont justifié de tout temps, par leur esprit de discipline à l'intérieur de l'école et par leur conduite au dehors, les règlemens très libéraux qui leur sont appliqués. Ils ont eu la sagesse de ne point prendre part à nos agitations politiques, ils n'ont jamais revendiqué une place dans les manifestations parisiennes, ni mérité la moindre citation dans le calendrier des révolutions. Nul doute qu'ils ne soient, comme tous les jeunes gens, fort épris de la liberté; il leur serait permis, à eux aussi, d'invoquer les traditions libérales en rappelant que les noms d'Arago, de Casimir Perier et de Jacques Laffitte ont figuré sur la liste de leur conseil de perfectionnement, et ils auraient pu, comme tant d'autres, rechercher la popularité qui s'attache trop souvent aux opinions bruyantes. Les exemples et les séductions ne leur ont pas manqué; ils y ont résisté. Cette bonne tenue, qui leur fait honneur, doit être attribuée en grande partie au régime de l'école, qui ne tolère point d'élèves amateurs, et qui, avec son système d'études obligatoires strictement limitées à trois années, ne permet en quelque sorte aucune fissure par laquelle puissent pénétrer les distractions révolutionnaires.

Il n'est pas inutile de s'arrêter à ces détails, qui montrent, contrairement aux opinions reçues, que l'externat, sagement dirigé, peut être sans péril pour les jeunes gens, sans inconvénient pour les familles, sans embarras pour le gouvernement. Au moment où toutes les pensées sont tournées vers le développement des institutions d'enseignement, alors que nos anciennes écoles sont à la veille de recevoir de l'extension et que de nouvelles écoles doivent être

créées, il y a certes un grand intérêt, ne serait-ce qu'au point de vue financier, à étudier de très près les résultats de ce régime. Les écoles dont les élèves sont casernés coûtent fort cher de construction et d'entretien; elles exigent de vastes espaces, des bâtimens spacieux, un personnel considérable pour la surveillance. L'externat supprime une partie des dépenses d'établissement et d'administration. S'il était adopté d'une manière plus large dans notre système d'études, l'état, les départemens et les villes, dont les ressources budgétaires sont aujourd'hui très restreintes, pourraient utiliser au profit d'un plus grand nombre d'écoles les sacrifices que chacun est disposé à faire dans l'intérêt de l'éducation nationale.

En 1829, lors de la fondation de l'École centrale, le prix de l'enseignement annuel fut fixé à 600 francs. On le porta à 800 francs en 1831, et il a été depuis cette époque maintenu au même taux. Les études se prolongeant pendant trois années, la somme que chaque élève verse dans la caisse de l'École est de 2,400 francs; il doit en outre pourvoir à toutes ses dépenses d'entretien personnel, logement, nourriture, vêtement, etc., ce qui coûte au moins 1,200 fr. par an, soit 3,600 francs pour les trois années. D'après ces calculs, le prix d'éducation ou, si l'on aime mieux, le prix de revient d'un ingénieur civil serait de 6,000 francs environ, somme un peu supérieure à ce que coûte l'instruction d'un licencié en droit, et inférieure aux frais du doctorat en médecine. On pourrait croire à première vue que l'enseignement à l'École centrale est trop coûteux, surtout si l'on fait la comparaison avec les tarifs des institutions analogues qui sont établies à l'étranger, en Suisse, en Allemagne et en Belgique. Cette critique n'est pas fondée. C'est avec réflexion et par système que les organisateurs de l'École ont adopté un prix qui en 1831 devait paraître assez élevé. Il ne s'agissait pas seulement d'assurer par un chiffre suffisant de recettes l'équilibre du budget et de faire face aux besoins très dispendieux d'un enseignement scientifique qui exigeait le concours de professeurs habiles, un matériel de laboratoire, une bibliothèque et des collections. On voulait en même temps que le personnel des élèves se recrutât autant que possible dans les familles aisées qui s'adonnaient à l'industrie ou au commerce, et qui étaient en mesure de fournir immédiatement aux jeunes ingénieurs sortant de l'école un emploi convenable. Ouvrir trop facilement la porte de l'école, c'eût été risquer d'attirer des vocations factices, d'avoir en fin de compte plus de fruits secs que d'ingénieurs ou de jeter sur le pavé des mécaniciens sans ouvrage. Il n'était donc pas indifférent de maintenir à un taux élevé le prix de la pension; l'école ne recevait ainsi que des élèves de choix, décidés à suivre la carrière industrielle et

sachant à l'avance dans quelle branche de travail, souvent même dans quelle usine ils utiliseraient leurs études. Du reste ce système de recrutement, que l'on aurait tort de juger aristocratique et qui était simplement pratique, n'excluait pas les jeunes gens sans fortune qui, soit dans les colléges, soit dans les écoles d'arts et métiers, avaient fait preuve d'heureuses dispositions pour la science industrielle. L'instruction de ces sujets d'elite était facilitée par l'allocation de bourses et de demi-bourses. L'égalité démocratique était sauvée.

Le gouvernement s'est conformé, sous ce rapport, aux traditions de l'école. Celle-ci, lorsqu'il en a pris la direction, contenait à peu près le maximum du nombre d'élèves qu'elle pouvait recevoir. Chaque année, les candidats affluaient. Il n'était donc pas à propos d'abaisser les frais d'études, puisque, selon le langage de l'économie politique, la demande excédait l'offre, et il était à coup sûr préférable de consacrer les bénéfices annuels au perfectionnement des cours et à l'augmentation du nombre des bourses. C'est ainsi que l'on a procédé. L'École centrale, qui a son compte spécial annexé au budget du ministère de l'agriculture et du commerce, ne coûte rien à l'état. Elle vit et prospère par ses propres ressources, et nous dirons plus loin comment les économies, sagement ménagées, l'ont mise en mesure de se compléter par la création de l'enseignement agricole.

L'école a, dès l'origine, ouvert libéralement ses classes aux élèves étrangers. Elle est réellement internationale et cosmopolite. D'après une statistique produite par M. Perdonnet, sur 4,560 élèves admis depuis son origine jusqu'au 1er janvier 1864, on comptait 1,114 étrangers, soit près du quart. Les nations qui envoient le plus d'élèves sont la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, l'Italie, la Grande-Bretagne, les deux Amériques. Il vient des étudians de la Turquie et de l'Hindoustan. Aussi la plupart des gouvernemens étrangers ont-ils eu la pensée d'organiser des écoles similaires, et il existe déjà en Suisse, en Angleterre, en Allemagne et en Belgique, des établissemens considérables, où la science industrielle est enseignée avec succès. Aux États-Unis, de généreux citoyens ont fondé à grands frais des instituts à l'instar de l'École centrale. Malgré ces concurrences dont quelques-unes deviennent redoutables, notre école a su conserver jusqu'ici son prestige et sa clientèle à l'étranger. Elle a pour elle la solidité de la méthode, l'harmonieuse combinaison des cours, des professeurs et des répétiteurs dont le mérite et l'expérience seraient difficilement égalés, en un mot la force acquise et la réputation faite. Elle a de plus, dans toutes les parties du monde, de nombreux

témoins de son enseignement. Comme ingénieurs et même comme personnages politiques, car aujourd'hui l'industrie mène à tout, ses anciens élèves occupent dans leur pays les plus hautes fonctions. Qu'il nous soit permis, dans notre infortune nationale, d'éprouver quelque consolation en voyant circuler ainsi partout la marque de notre puissance intellectuelle! Ces étrangers, nos cliens et nos élèves, doivent à la France gratitude et respect; volontairement ils sont venus lui demander avec la science leur instrument de travail, de renommée et de bien-être, ils ne sauraient oublier le profit qu'ils ont retiré de nos leçons et qu'ils ont ensuite répandu autour d'eux. Certes il est bien honorable pour la France que des Anglais, des Américains, des Allemands sollicitent par le concours l'admission dans ses écoles. Rien n'est perdu, ou plutôt tout peut se réparer, tant que nous conserverons la réputation de notre enseignement. L'influence est là, ainsi que la force. Nous avons d'ailleurs un intérêt direct à ce que le gouvernement, devenu propriétaire de l'École centrale, continue à bien accueillir les élèves étrangers. Ceux-ci, de retour dans leur pays en qualité d'ingénieurs, de manufacturiers ou de négocians, conservent avec nous d'utiles relations de confraternité, qui ne sont pas indifférentes pour le mouvement de nos affaires ni pour la carrière de leurs anciens camarades. La France, où ils ont appris ce qu'ils savent, occupe naturellement dans leurs souvenirs et dans leur affection une place privilégiée.

Lors de l'enquête qui a été ouverte en 1863 sur l'enseignement professionnel, on a examiné avec beaucoup de soin la question de savoir si les écoles techniques ne devraient pas organiser des ateliers modèles à côté des amphithéâtres où les cours sont professés, de telle sorte que l'élève pût s'initier à la pratique en même temps qu'à la théorie. On a cité diverses écoles, même du degré supérieur, où ce système est adopté. Les fondateurs de l'École centrale n'ont point jugé qu'il convînt de l'introduire dans leur plan d'études, qui avait pour principal objet la connaissance des principes sur lesquels repose la science industrielle. Deux années, puis trois, leur parurent à peine suffisantes pour donner aux élèves le degré nécessaire d'instruction théorique et les notions du dessin. Il fallait, suivant eux, laisser aux écoles d'arts et métiers et aux établissemens d'apprentissage les exercices du travail manuel. Indépendamment des difficultés matérielles d'installation dans un local qui ne devait pas tarder à devenir trop exigu, le mélange des deux enseignemens aurait eu l'inconvénient de diminuer le nombre d'heures consacrées chaque jour aux études scientifiques et il n'eût été que d'un profit très restreint et fort contestable, car, s'il est nécessaire qu'un ingénieur ou un constructeur de machines connaisse

parfaitement les matières, les outils et les rouages, il n'est pas indispensable qu'il sache travailler de ses mains. Il combine et dirige les opérations, il n'opère pas lui-même. Rien n'empêche d'ailleurs qu'à la sortie de l'école il entre comme ouvrier dans un atelier; c'est ce que font beaucoup d'ingénieurs-mécaniciens, et alors cet apprentissage, dans la mesure où il est utile, peut être très rapide.

Le meilleur argument à invoquer en faveur du système d'études, c'est le résultat. Si l'on parcourt la liste des élèves qui depuis quarante ans sont sortis de l'École centrale avec le diplôme ou le certificat de capacité, on rencontre la plupart des noms qui ont marqué dans les grandes œuvres industrielles de notre époque; on observe également que tel élève qui a obtenu le diplôme dans la section des métallurgistes ou des chimistes a changé facilement de carrière et s'est fait constructeur ou mécanicien, les fortes études théoriques qui sont communes à toutes les sections se prêtant à cette apparente transformation. Dans la période quinquennale de 1853 à 1857, le nombre des ingénieurs sortis de l'École centrale avait été de 76, année moyenne. Sous la direction de l'état, l'effectif des élèves s'étant augmenté, la moyenne quinquennale s'est élevée à 111 par an de 1858 à 1862, et à 133 par an de 1863 à 1867. Ce chiffre ne pourra pas être sensiblement dépassé, car il importe, dans l'intérêt même de l'école, que les examens de sortie continuent à être sévères. Les jeunes ingénieurs se dispersent sur tous les points de la France et du monde; ils se partagent entre toutes les branches d'industrie. Les chemins de fer, français ou étrangers, en emploient un très grand nombre. Dans quelques compagnies, le personnel de la direction, de l'inspection et du service des dépôts est composé en grande partie d'anciens élèves de l'École centrale.

La construction et l'exploitation des chemins de fer se sont développées fort à propos pour ouvrir une carrière à ceux qui n'avaient pas à l'avance leur place assignée dans les forges ou dans les grandes usines. Jusqu'ici l'encombrement ne s'est pas produit, c'est-à-dire que les ingénieurs civils trouvent encore assez facilement des emplois. Si l'industrie suit sa marche normale, le contingent annuel des ingénieurs civils que peut fournir l'école n'excédera pas les besoins. Il est prudent toutefois de se prémunir contre les éventualités défavorables. Le jeune homme qui entre à l'École polytechnique est assuré d'une carrière militaire ou civile au service de l'état : il n'en est pas de même pour celui qui entre à l'École centrale. Il convient donc de rechercher quels seraient les emplois nouveaux qui pourraient être confiés utilement à cette catégorie d'ingénieurs. Par une circulaire adressée aux préfets en 1870, le

ministre de l'intérieur, M. Chevandier de Valdrôme, ancien élève de l'École centrale, a recommandé de les admettre à concourir pour les fonctions d'agens-voyers dans les départemens. Depuis l'allocation extraordinaire de 100 millions accordée par la loi du 11 juillet 1868 pour les chemins vicinaux, ces fonctions sont devenues plus importantes, et l'ancien personnel a cessé presque partout d'être suffisant. Dans les contrées riches, la voirie vicinale dépense des sommes très considérables à titre de construction et d'entretien; dans les pays pauvres et montagneux, elle offre des difficultés qui exigeraient la surveillance d'ingénieurs plus habiles que ne le sont d'ordinaire les agens-voyers de canton. En outre, ces ingénieurs dirigeraient les nombreux travaux de digues, de canaux d'irrigation, de reboisement, etc., que les communes et les habitans ont à faire exécuter, et pour lesquels la présence d'un homme de l'art est nécessaire. Le service des ingénieurs des ponts et chaussées est tellement chargé que ces fonctionnaires ne peuvent pas, malgré leur bon vouloir, accorder à ces modestes travaux l'attention qu'ils méritent. Il serait donc bien désirable que la voirie vicinale fût réorganisée de manière à introduire plus largement dans ses cadres des ingénieurs possédant les connaissances variées et approfondies que l'on acquiert à l'École centrale. Il faudrait sans doute augmenter les traitemens, qui dans certains départemens sont tout à fait dérisoires; mais ce surcroît de frais serait compensé par l'économie d'un entretien mieux entendu et par les services de toute nature qu'un ingénieur plus instruit serait appelé à rendre autour de lui. En prenant à son compte l'École centrale, l'état s'est imposé le devoir de veiller à l'avenir de ces jeunes gens qui reçoivent de lui un diplôme officiel et dont il est intéressé à employer l'aptitude. Les bienveillantes intentions manifestées à ce sujet par le ministre de l'intérieur en 1870 méritent donc d'être accueillies par les conseils-généraux.

Le gouvernement n'a point à regretter d'avoir respecté dans tous ses détails l'organisation de l'École centrale, de lui avoir conservé son autonomie, son budget et son conseil de perfectionnement, au sein duquel siégent encore deux de ses fondateurs, MM. Dumas et Lavallée, gardiens fidèles d'une tradition qui s'est toujours montrée prompte pour les progrès. Sur la demande de ce conseil, une importante innovation vient d'être réalisée par la création d'une section d'agriculture dans l'enseignement de l'école. Il nous reste à exposer les motifs de cette mesure ainsi que les moyens d'exécution.

III.

L'Institut agronomique de Versailles, créé par la loi du 3 octobre 1848, qui avait réorganisé l'enseignement professionnel de l'agriculture, fut supprimé par le décret du 17 septembre 1852. Il avait à peine vécu trois ans. L'institut se composait d'une école pour l'instruction théorique et d'un domaine annexe pour les études pratiques. Il était convenablement doté sur le budget de l'état; les professeurs, élus à la suite de concours qui avaient été très brillans, jouissaient d'une légitime renommée; il avait à sa disposition une ferme, un bon matériel, des bestiaux. Malheureusement les élèves furent peu empressés, et la dépense annuelle était assez lourde. Il nous souvient d'avoir entendu à l'assemblée législative un honorable député critiquer l'inutilité de cette dépense, dénoncer en pleine tribune la vache qui mangeait son berger, et crier haro sur un baudet récalcitrant qui tondait sans profit le pré de Versailles et gaspillait l'herbe du budget. On rit beaucoup, et l'on vota cette fois encore; mais en France l'esprit est impitoyable, et les saillies peu consciencieuses d'un spirituel député de la Gironde ne furent pas sans quelque influence sur la décision qui supprima l'Institut agronomique. Il était facile de montrer qu'en trois ans cette école n'avait encore rien produit, de plaisanter une fois de plus sur la culture de laboratoire ou d'amphithéâtre, et de condamner, sous prétexte d'économie, une création très sérieuse. Le gouvernement commit une faute en se décourageant trop tôt et en sacrifiant l'école nouvelle aux préjugés des indifférens ou aux lazzis de quelques gens d'esprit. L'agriculture est une science; pour toute science, il faut un enseignement, et cet enseignement doit s'étendre à tous les degrés, en commençant par les plus hauts. Voilà ce que l'on avait compris en 1848, et ce que l'on eut le tort d'oublier en 1852.

Ce fut sous d'autres formes que le gouvernement de l'empire manifesta pour l'agriculture une sollicitude qu'il serait injuste de méconnaître. Il entretint les fermes-écoles, facilita la fondation de chaires libres d'agriculture, encouragea les publications scientifiques; mais ce qu'il favorisa particulièrement, ce fut l'organisation des comices agricoles et des concours régionaux. Les comices fournissaient aux campagnes l'occasion de fêtes populaires, et les concours étaient célébrés, on s'en souvient, avec une grande solennité. Il y avait dans ces réunions presque autant de politique que d'agriculture; le gouvernement, désireux de conserver les sympathies du grand nombre, s'appliquait naturellement à rechercher les combi-

naisons qui pouvaient plaire aux foules, multiplier les fêtes locales et répandre au milieu de populations bien disposées les habiles paroles accompagnées de croix d'honneur, de médailles et de primes. On ne saurait vraiment l'en blâmer, quand on voit que tous les gouvernemens agissent à peu près de même. S'il est permis cependant de critiquer la pompe et l'ostentation de ces cérémonies rurales, on commettrait une grave injustice en contestant l'influence très heureuse que celles-ci ont exercée sur l'agriculture. Les concours régionaux ont fait connaître dans chaque partie de la France les inventions utiles, les nouveaux instrumens, les procédés les plus perfectionnés. Les comptes-rendus des comices, les procès-verbaux des chambres ou sociétés d'agriculture révèlent d'immenses progrès dus à la collaboration d'hommes instruits et modestes, qui travaillent, cultivent, produisent, savent bien parler, bien écrire et bien penser, au fond de nos départemens, loin des académies, des écoles et des ministères. C'est ainsi que, par une action constante dont il convient de partager le mérite entre le gouvernement et les associations locales, l'agriculture a réellement prospéré en France, et qu'après avoir apprécié les améliorations dont elle était redevable à un commencement de science, elle en est venue à désirer elle-même la création d'un établissement scientifique qui fût consacré à son enseignement. Ce vœu fut exprimé lors de l'enquête agricole qui eut lieu dans les dernières années de l'empire; on sollicita la résurrection de l'institut de Versailles. L'École centrale des arts et manufactures s'est fort heureusement trouvée là pour réaliser sans plus de retard une mesure que rendait très difficile la situation de nos budgets.

Dès 1829, les fondateurs de l'École centrale avaient examiné s'ils comprendraient l'agriculture parmi les sciences industrielles dont ils se proposaient d'enseigner la théorie. La combinaison fut alors écartée. On craignit sans doute de trop étendre le programme des études, et il parut plus sage de s'en tenir aux sciences qui se rattachaient le plus directement au travail des grandes manufactures, de la construction et des mines. A cette époque d'ailleurs, si l'agriculture était populaire, la science agricole ne l'était pas; bien que, depuis Olivier de Serres, de grands esprits se fussent adonnés à l'étude des champs, et qu'ils eussent produit des ouvrages où sont décrites avec précision les lois immuables de la nature, il subsistait dans les campagnes un vieux préjugé contre les livres. Les ignorans continuaient à peiner dans les anciens sillons; les habiles n'imaginaient pas que l'on pût enseigner ni apprendre la culture ailleurs qu'à la ferme : les uns et les autres se défiaient des savans. Il eût donc été prématuré de créer un enseignement qui, selon toute

probabilité, n'aurait recruté que très peu d'élèves, et, d'après les idées qui prévalaient alors, il aurait semblé fort étrange que l'on s'avisât d'implanter une école d'agriculture dans un quartier du vieux Paris! En 1848, le gouvernement et l'assemblée nationale établirent l'Institut agronomique à Versailles et le dotèrent d'une ferme. L'opinion publique était même assez disposée à ne considérer l'institut que comme une annexe de la ferme; on ne pouvait décemment professer l'agriculture qu'en plein champ, au milieu des épis et des bestiaux.

Ces idées, qui s'appuyaient en apparence sur le vulgaire bon sens, tendirent peu à peu à se modifier, à mesure que l'union de l'agriculture et de l'industrie devint plus intime, et l'influence de l'École centrale ne fut pas étrangère à cette évolution. On vit par exemple la production du sucre de betterave confondre les intérêts de la ferme et de l'usine. Dans beaucoup d'autres branches de travail, les progrès mécaniques réagirent de même sur l'état de l'agriculture, incitée à produire plus abondamment et plus vite. De la fabrique, l'esprit d'invention et de perfectionnement s'étendit aux champs, et bientôt l'agriculture voulut être organisée, outillée, comme une grande usine. Elle s'adressa donc à l'industrie, qui lui fournit des capitaux, des procédés, des ingénieurs, et qui, en échange des bras qu'elle lui enlevait, lui prêta des intelligences fortifiées par l'étude. Que l'on observe les progrès de l'agriculture et les progrès de l'industrie dans les différentes régions de la France, on verra qu'ils sont parallèles, et que les seconds ont toujours pris l'avance sur les premiers. Partout où l'industrie s'est développée, l'agriculture est devenue plus productive et plus prospère; partout où la science a créé et agrandi les manufactures, les procédés agricoles se sont perfectionnés. Donc la science qui formait les ingénieurs de mines ou d'usines, la science pure était bienfaisante aussi pour les campagnes; elle n'était point l'ennemie des saines pratiques, elle valait mieux que la routine, qui, se décorant du nom d'expérience, ne consulte que les signes du calendrier et les éphémérides des almanachs. Ce fait, qui ne pouvait manquer de frapper tous les yeux, était à lui seul un premier et positif enseignement. Il était clair que l'agriculture devait prendre modèle sur l'industrie.

D'un autre côté, l'on voyait des jeunes gens armés d'un simple diplôme arriver dans des usines où s'exécutent les travaux du caractère le plus technique, puis se trouver promptement en état de surveiller et de diriger les contre-maîtres : on apprenait que leur concours avait apporté des procédés utiles, des économies, des profits. Où donc avaient-ils appris toutes ces choses? Comment leur

inexpérience se montrait-elle si habile? Enfin l'on remarquait qu'un certain nombre d'ingénieurs sortis de l'École centrale avec le diplôme de métallurgiste ou de chimiste avaient facilement changé de carrière pour diriger avec succès des exploitations agricoles. En présence de ces indices multipliés, il était impossible de résister à l'évidence. Chacun devait être convaincu que l'agriculture et l'industrie procèdent de la même source, que tout ce qui est travail, c'est-à-dire tout ce qui exige l'effort de l'intelligence humaine, s'éclaire au même rayon, et que cette source unique, ce commun rayon, c'est la science. La cause de la théorie et du haut enseignement était gagnée. D'abord l'agriculture s'était faite industrielle; ensuite, à l'exemple de l'industrie, elle est devenue scientifique. Telles ont été les phases logiques et rapides de cette évolution, à la fin de laquelle l'agriculture a senti la nécessité d'avoir, comme l'industrie, un corps d'ingénieurs. En outre il n'est pas absolument indispensable que ces ingénieurs soient formés et instruits au milieu des champs, ni que les chaires d'enseignement soient placées dans une étable; l'école peut même s'épargner le séjour à Versailles, concession faite aux préjugés du temps; professeurs et élèves n'ont qu'à s'installer bravement à Paris, car le véritable siége de l'école est là où réside la science, et, par suite d'une prédilection contre laquelle il est inutile de lutter, la science aime à se concentrer dans ces grands foyers qui s'appellent les capitales.

Ainsi se vérifie de la manière la plus complète la pensée qui inspirait les fondateurs de l'École centrale lorsqu'ils rédigeaient, en 1829, leur programme d'enseignement industriel, fondé sur la théorie. Le même principe convient à l'enseignement de l'agriculture. « Il n'existe pas, dit M. Dumas, de mécanique, de physique, de chimie ni d'histoire naturelle agricoles. Celui qui possède les vrais sentimens de ces sciences les applique à l'agriculture aussi bien qu'à l'industrie, et descend des principes aux faits particuliers. Celui qui en ignore les règles et les méthodes remonte difficilement, au contraire, des faits qu'il ne sait pas voir à des principes qu'il ne connaît pas et qu'il serait obligé de découvrir ou d'inventer (1). » Par conséquent, avec la science et la méthode, telles qu'elles sont professées à l'École centrale, on peut instruire des ingénieurs agricoles aussi bien que des ingénieurs industriels. Pour

(1) M. Dumas a publié la note qu'il avait adressée à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, au nom du conseil de perfectionnement de l'École centrale, pour proposer l'organisation de l'enseignement agricole. Dans ce travail, l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences a exposé les principes et la méthode du nouvel enseignement. Il y a là, en quelques pages, tout un programme de science et d'études qui se recommande à l'attention publique.

les uns comme pour les autres, on maintient les mêmes conditions d'admission : les études de la première année demeureront communes; quelques cours spéciaux, comportant 60 leçons pendant chacune des deux autres années, seront substitués, pour les élèves de l'agriculture, à un nombre égal de leçons détachées sans inconvénient de l'enseignement industriel. On estime que 25 ou 30 élèves suivront chaque année les cours agricoles pour obtenir à la fin de leurs trois années d'études un diplôme spécial.

Le gouvernement s'est empressé d'approuver le nouvel enseignement, qui n'imposera aucune charge au budget. Il a promis d'accorder toutes les facilités pour que les élèves soient admis à visiter à Paris et dans les départemens les écoles, marchés et collections qui se rapportent à l'objet de leurs études, et il rétablira les missions à l'étranger que le ministère de l'agriculture avait mises autrefois à la disposition des trois meilleurs élèves de l'institut de Versailles. Dans ces conditions et par des combinaisons habilement préparées, l'école se propose de créer une pépinière d'hommes d'élite, capables soit d'administrer de grands domaines, soit de remplir avec compétence les fonctions publiques qui intéressent l'agriculture, soit de se consacrer au professorat. On ne saurait imaginer un procédé plus simple ni plus certain pour faire revivre l'institut agronomique qui avait été fondé en 1848.

Les décisions récemment prises achèvent de constituer solidement, pour toutes les branches de travail, le haut enseignement professionnel. La regrettable lacune qui subsistait encore sera comblée. Il reste à examiner si l'École centrale, avec son organisation définitive et son effectif de cinq cents élèves, peut suffire à tous les besoins. Cette question, que l'on a déjà étudiée en 1863, est destinée à se reproduire, et elle paraît vivement controversée. Les uns estiment que l'enseignement supérieur n'est accessible qu'à un nombre restreint d'intelligences, que l'on ne décrète pas à volonté un chiffre d'élèves qui soient en état de suivre les cours de théorie, qu'il faut tenir compte de l'inévitable rareté des professeurs éminens, et que l'intérêt mutuel de la science et de l'industrie conseille d'entretenir à Paris un seul établissement, dont l'École centrale réalise si complétement le type. Les autres, sans méconnaître la nécessité de maintenir le niveau des cours, répondent que l'enseignement des sciences industrielles pourrait être réparti sur plusieurs points de la France, comme l'est celui des autres sciences. Il leur semble désirable de multiplier pour cet ordre de connaissances les centres d'instruction, ainsi qu'on l'a fait pour les lettres et le droit, qui comptent plusieurs facultés : n'avoir qu'une école installée à Paris, ce serait s'obstiner dans le système de centralisation exces-

sive, contre lequel la population des provinces n'a pas cessé de protester, et qui commence à être fortement ébranlé en matière administrative et politique. On cite à ce sujet l'exemple des autres pays, où les écoles destinées à former des ingénieurs sont plus nombreuses, reçoivent plus d'élèves et répandent plus abondamment dans la région qui les entoure les leçons de la théorie jointes aux notions pratiques. Enfin cette opinion invoque les essais qui sont tentés à Lyon, à Marseille, au Havre, et elle s'en autorise pour soutenir que l'on peut établir dans les grandes villes une sorte d'enseignement supérieur approprié à l'industrie. Les argumens contradictoires ne manquent donc pas dans cette discussion, qui risque d'être détournée de son véritable but et envenimée par la jalousie provinciale, très vive aujourd'hui contre Paris.

Cependant, si l'on prend la peine d'aller au fond des choses, d'observer les faits, de se rendre exactement compte de la mission attribuée à l'École centrale, on finira par se convaincre des difficultés qui s'opposeraient au morcellement ou au déplacement de cette école et des avantages que présente l'unité de ses études. Les motifs qui ont empêché de transporter ailleurs qu'à Paris l'École polytechnique s'appliquent à l'École centrale; la science et les professeurs n'émigreraient pas avec les élèves. De même il est reconnu que, malgré les bénéfices de carrière et de considération qui s'attachent au titre d'élève de l'École polytechnique, le nombre des candidats jugés dignes d'être admis est toujours assez limité, et que, dans les années où des événemens de guerre rendent nécessaire l'augmentation de l'effectif, la force des études subit une rude atteinte. C'est qu'en réalité le degré supérieur d'aptitude est toujours rare; si l'on ne veut recruter que des sujets d'élite, il faut se renfermer dans un cercle très étroit. La nature ne s'est pas encore soumise à nos lois d'égalité : elle est avare de ses dons, elle n'accorde pas à tous les facultés maîtresses qui permettent aux intelligences privilégiées de s'élever dans les régions d'où elles pénètrent le secret des choses et commandent aux hommes; elle tient en réserve pour un bien petit nombre le génie, la science et l'autorité. A cette aristocratie, qui défiera toutes les révolutions, il faut assurer un domaine qui soit placé assez haut pour que la médiocrité ne soit même pas tentée d'y atteindre. De là l'utilité de ces institutions supérieures qui, sous diverses dénominations, sont particulièrement vouées à l'enseignement des principes et gardent le dépôt de la théorie, institutions que l'on ne saurait multiplier sans abaisser la science.

Mais au-dessous de ces sommets lumineux s'étend un vaste espace qui doit s'éclairer à leurs rayons. L'enseignement supérieur

peut donner naissance à un grand nombre d'écoles secondaires appropriées spécialement à chaque industrie. On obtiendra par ce moyen la meilleure solution du problème. Autant il serait téméraire de créer à Lille, à Rouen, à Lyon, à Saint-Étienne, à Bordeaux, des établissemens qui prétendraient s'élever au niveau de l'École centrale, autant il est utile d'encourager dans ces villes des écoles où l'on enseignerait, avec les notions générales qui servent de base à toute instruction, les procédés relatifs à la fabrication du sucre, à la filature, au tissage, à l'exploitation des mines, à la production de la vigne. Ces écoles, créées par les départemens ou par les communes, par les chambres de commerce et même par des groupes d'industriels, exerceraient la plus grande influence sur les progrès du travail agricole et manufacturier. C'est ainsi que la question a été résolue dans la plupart des autres pays. Il existe en Allemagne et en Suisse de nombreux instituts qui contiennent ensemble plus de 4,000 élèves. La France est loin d'atteindre ce chiffre, et il convient qu'elle se mette à l'œuvre; mais ces instituts qui donnent d'excellentes leçons moyennant une rétribution généralement très modique demeurent pour le degré de l'enseignement bien au-dessous de nos grandes écoles; ce qui le prouve, c'est que les jeunes gens de Suisse et d'Allemagne qui désiraient faire de fortes études venaient jusqu'à ces derniers temps achever leur instruction à Paris. En résumé, conservons précieusement l'École centrale avec l'organisation qu'elle a reçue dès l'origine, avec son enseignement théorique, dans les conditions que le succès a consacrées, et occupons-nous de multiplier autour d'elle les établissemens secondaires, selon les besoins et les ressources de chaque région.

Cette conclusion s'accorde avec les documens qui ont été produits lors de l'enquête de 1863. A cette date, la sollicitude des pouvoirs publics était vivement excitée en faveur de l'enseignement industriel. Plus tard, l'exposition de 1867, en montrant les progrès accomplis chez tous les peuples, nous avertit de nous mettre en défense et de hâter le développement de l'instruction technique. La guerre a tout suspendu. Nous voici plus que jamais pressés par la concurrence, alors que nous sommes plus que jamais obligés de travailler, de produire, de réaliser des profits pour reconstituer notre ancienne prospérité. Il s'agit donc d'étudier de nouveau la grande question de l'enseignement national. L'École centrale des arts et manufactures est appelée à y remplir un rôle très important. C'est pour ce motif que nous avons jugé utile de consulter son origine, de décrire sa mission et de retracer son histoire.

C. LAVOLLÉE.

UNE

NOUVELLE HISTOIRE

DE FRANCE

L'histoire de France racontée à mes petits-enfans, par M. Guizot.

L'histoire de France, depuis nos récens désastres, semble avoir pris un sens et un aspect nouveaux. Ce n'est plus seulement un champ d'études et de recherches, un tableau plus ou moins fidèle des temps et des mœurs d'autrefois, un long drame fortement tissu, développement continu d'une même pensée, c'est une source inépuisable d'enseignemens et de consolations. Le laborieux enfantement de notre chère patrie, sa naissance et sa formation, ses revers, ses triomphes, ses jours d'angoisse et d'agonie, ses jours de résurrection, et à travers tant de vicissitudes sa destinée toujours la même, sa mission se perpétuant toujours, quelle fortifiante leçon! Dans nos tristesses et dans nos défaillances, c'est là qu'il faut chercher patience, espoir, courage. Pour se donner pleine assurance d'une guérison nouvelle, « le noble blessé qui s'appelle la France » n'a qu'à compter ses cicatrices. Nos armes humiliées, nos frontières échancrées, notre sol ravagé, cet abîme de douleurs et de honte où follement nous a précipités une impéritie sans exemple, n'est ni le seul abîme, ni le plus profond peut-être où déjà nous soyons tombés. Notre histoire en fait foi, au lendemain de nos ruines, même de nos folies, quelqu'un nous tend la main, quelqu'un combat pour nous, invisible puissance qui semble n'autoriser ces châtimens de notre orgueil que pour mieux laisser voir qu'elle s'obstine à nous protéger

et qu'elle nous a donné ce privilége étrange de toujours travailler au progrès de ce monde par nos désastres comme par nos succès.

Voilà ce que tout Français devrait savoir par cœur. On demande aujourd'hui l'enseignement pour tous : on le demande à bon droit, chacun à sa façon, l'église la première; elle entend, elle aussi, que ce bienfait devienne universel; elle le souhaite d'aussi bon cœur, aussi sincèrement que la libre pensée : là n'est pas la question, cette cause est gagnée : ce qu'il faudrait maintenant, ce serait que nos enfans, quand tous ils sauront lire, pussent apprendre en lisant à se faire hommes et citoyens; qu'après le divin petit livre qui leur enseigne si bien et en si peu de mots leurs devoirs dans cette vie, leur destinée dans l'autre, on mît entre leurs mains quelque autre petit livre qui, lui aussi, brièvement, clairement et simplement, leur dirait ce qu'est ce coin du globe, cette terre qu'ils habitent; par quelles épreuves, par quelles transformations elle est devenue la France; quels flots de sang l'ont arrosée; pourquoi et à quel titre nous devons l'aimer et la servir; comment nos pères, de siècle en siècle, par de rudes sentiers et non sans faire souvent plus d'un pas en arrière, mais s'acheminant toujours vers le droit et vers la liberté, vers l'affranchissement des conditions et des personnes, ont enfin constitué cette grande famille et fondé ce vaste foyer où tous nous pouvons nous asseoir avec un droit égal, un intérêt commun, et un même avenir comme un même passé.

Si cet enseignement, nous le possédions tous, si nous l'avions reçu dès l'enfance, s'il s'était peu à peu logé dans nos esprits, croit-on que l'*Internationale* aurait aussi beau jeu et ferait aisément des dupes parmi nous? Ce qui ouvre un libre champ à cette lèpre cosmopolite, c'est que l'amour de la patrie, seul obstacle infaillible, seul cordon sanitaire qui la puisse arrêter, est à peine enseigné chez nous, et Dieu sait en quels termes et de quelle façon ! Ce petit livre, ce guide, cet initiateur, ce second catéchisme qui inculquerait à nos enfans la véritable histoire de France, où le trouver? à qui le demander? Songez qu'il devrait être aussi clair que concis, exclure tout ce fatras de noms de lieux et d'hommes qui fatigue et rebute la mémoire des enfans, n'insister que sur les grands traits, mais les signaler tous, les bien choisir par conséquent, marcher de sommets en sommets et ne mettre en lumière que la physionomie dominante de chaque série d'événemens. Ce n'est pas là un labeur vulgaire. En abrégeant, en condensant, on aboutit bien vite à la sécheresse et à l'ennui, sans préjudice d'un autre écueil, plus dangereux encore, les complaisances, les partis-pris, soit en faveur d'un homme, soit au nom d'une idée, c'est-à-dire la partialité, la falsification, le mensonge historique. Sans même aller dans cette voie jusqu'à certains modèles restés justement célèbres, jusqu'au père Lorriquet par exemple, sans faire de Bonaparte le commandant par intérim des armées du roi Louis XVIII,

ou sans inscrire, comme certain programme universitaire de date encore récente, parmi les grands bienfaits du XIXe siècle la création du Crédit mobilier, il est bien difficile dans ces sortes d'ouvrages, sous ce petit format, en face de ces générations naissantes et malléables, d'échapper tout à fait à l'esprit de parti et de ne pas transformer l'histoire en instrument de propagande.

Or c'est la mort d'un tel enseignement. Que les histoires de France en quinze ou vingt volumes soient plus ou moins empreintes d'esprit systématique, que les auteurs en les écrivant aient obéi soit aux bizarreries de leur propre nature, soit aux désirs, aux exigences, aux préventions de leur parti, c'est un malheur sans doute, mieux vaudrait que ces grands ouvrages, produits d'un long travail, parfois pleins de talent, ne répandissent par le monde que de saines idées; mais les esprits qui entreprennent des lectures aussi longues ont tout au moins l'âge de raison, ils peuvent se défendre, la contagion pour eux n'est qu'à demi redoutable, tandis que les manuels, les abrégés, tous ces produits de librairie qui s'adressent à l'enfance confiante et désarmée, ce n'est pas impunément que les systèmes s'en emparent. Ils y font des ravages qu'on ne peut calculer. Ils sèment, ils enracinent dans les jeunes intelligences des germes indestructibles de préjugés, de haines et de révolutions. La fausse interprétation du passé est à l'heure où nous sommes le plus dangereux des poisons. Donnez-moi des idées justes sur l'histoire de France, répandez-les à profusion, que le pays s'en nourrisse et s'en pénètre, ce pays si facile à duper, si difficile à gouverner, et je vous promets qu'avant peu il verra juste en politique. Notre histoire bien comprise est la clé de tous nos problèmes, le principe régénérateur de tout ordre et de tout progrès.

Ce serait donc un bienfait absolument nouveau, une influence inconnue, une lumière réparatrice, qu'une histoire de France affranchie de tout parti-pris, de toute idée systématique, aussi sincère que savante, image exacte des faits et laissant voir sous cette image les notions générales que les faits représentent, claire, attachante, méthodique, concise et néanmoins vivante et colorée. Cette histoire, ou plutôt cette utopie, ce rêve, y avait-il quelque chance de la voir mettre au jour? Il y fallait de telles conditions! D'abord un historien, un historien de premier ordre, esprit supérieur, versé de longue main aux détails des faits, à l'étude approfondie des sources, et s'étant élevé par l'expérience d'une longue vie et des grandes affaires à ne plus voir les choses que de haut et à les juger sans passion. Quel espoir qu'un tel homme se pût assujettir à composer une œuvre en quelque sorte élémentaire? A moins qu'un tendre sentiment, un dévoûment tout paternel ne lui en fît un plaisir, pouvait-il prendre un pareil soin?

Le bonheur a voulu qu'il en pût être ainsi; que le cœur du grand-

père ait inspiré l'historien; que sous ses yeux, à son foyer, dans la paix et le silence de la vie campagnarde, les nombreux enfans de ses filles aient peu à peu formé comme un intime pensionnat, prompt à comprendre, avide de savoir, et qu'entre autres études il ait fallu bientôt initier cette jeunesse à l'histoire de son pays. On essaya d'abord des méthodes connues, de livres dont l'insuffisance et la banale imperfection ne pouvaient guère, dans cette maison surtout, tarder de se trahir; de là bien des questions de la part des enfans, puis des réponses du grand-père, des rectifications et des explications, des commentaires et des récits, en un mot des leçons, de vraies leçons, un enseignement régulier, quotidien, et comme les mères de ces enfans, témoins des entretiens, en prenaient des notes fidèles, le souvenir s'en est gardé, et ces leçons improvisées, ces indications fugitives, sont devenues la substance de l'œuvre inestimable, du très utile et remarquable livre qu'en ce moment publie M. Guizot.

Est-ce à dire que cette histoire de France, si limpide, si simple, si accessible à tous, soit encore assez abrégée, assez élémentaire pour devenir le texte d'un enseignement usuel et général? Les enfans qui l'ont inspirée ne ressemblent pas à beaucoup d'autres. C'est une sorte de serre chaude où s'épanouissent les primeurs que le contact assidu, le constant voisinage de l'historien du Val-Richer. Peut-être un jour viendra où la moyenne de nos écoles, s'élevant par degrés, permettra qu'un tel livre soit mis aux mains des écoliers; pour le moment, nous nous contenterions que les pères et non pas les enfans fussent en état de le comprendre, d'en apprécier la profonde justesse et la haute impartialité. C'est aux mains des pères de famille, de tous ceux qui ont quelque loisir, qui savent et peuvent lire, qu'il nous tarde de voir cette nouvelle histoire de France. L'enfance aura son tour. Nous prévoyons tel extrait, tel abrégé de l'œuvre où, sous des formes plus restreintes encore, toutes les grandes pensées, l'esprit, le dessin, la méthode de l'auteur, seraient fidèlement conservés, et qui dans nos écoles deviendrait un sujet d'études, un *epitome* national. Quant au livre tel qu'il est, tel qu'il sera surtout quand il aura reçu son complément, quand le second volume sera publié, je le tiens pour un puissant secours dans la douloureuse entreprise que nos malheurs nous imposent, la reconstitution, la rénovation de la France. C'est une sorte de machine à dissoudre les préjugés, à dissiper les haines et les antipathies, un instrument de réconciliation, d'ordre, de paix et de mœurs politiques.

Pour qu'on ne voie pas dans ces paroles une hyperbole imaginaire, je voudrais indiquer tout ce qu'il y a d'original et d'efficace dans les parties de l'œuvre déjà sous les yeux du public. Ceux que le titre éloignerait, qui croiraient déroger en soulevant la couverture d'un livre écrit pour des enfans, je les invite à passer outre, à commencer de lire, et

leur promets qu'ils iront jusqu'au bout. M. Guizot n'a rien écrit de plus sérieux et de plus attrayant tout ensemble, rien de plus étudié, de plus vrai, d'une portée plus grande. C'est un résumé substantiel de ces savans aperçus sur nos origines historiques et sur les développemens de la civilisation française qu'il y a quarante ans et plus nous entendions à la Faculté des lettres pour la première fois. Ces vues profondes, sans avoir rien perdu en valeur scientifique, nous sont rendues sous une forme qui leur prête un surcroît de vie, de jeunesse et de vérité. L'auteur se met en frais pour son jeune auditoire : il donne à toute chose un relief et un parfum nouveaux; il parle aux yeux aussi bien qu'à l'esprit, et je ne saurais dire ce que ses idées elles-mêmes y gagnent en évidence et en démonstration.

Veut-il donner à ses enfans, dès le début du livre, l'idée du sol gaulois avant l'invasion romaine, il en déroule un saisissant tableau : « Les mêmes montagnes s'y élevaient, dit-il, les mêmes plaines s'y étendaient, les mêmes fleuves y coulaient; la structure physique du pays était à peu près la même; mais quelle physionomie différente!... Au lieu de nos champs cultivés et couverts de moissons si diverses, d'inabordables marais, de vastes forêts livrées au hasard de la végétation primitive, peuplées de loups, d'ours, d'aurochs et d'élans, animaux qui ne se rencontrent plus que dans les froides régions du nord-est de l'Europe, comme la Lithuanie ou la Courlande; d'immenses troupeaux de porcs errans dans les campagnes, presque aussi féroces que des loups, dressés seulement à reconnaître le son du cor de leur gardien; une température froide et âpre régnant sur cette terre; les rivières gelant presque tous les hivers assez fort pour être traversées par les chariots, et sur ce vaste territoire, entre l'Océan, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, à peine six ou sept millions d'hommes vivant grossièrement, renfermés dans des maisons sombres et basses, couvertes en branchages et en chaume, formées d'une seule pièce ronde, ouverte au jour par la porte seulement, et confusément agglomérées derrière un rempart construit en poutres, en terre et en pierres, qui entourait et protégeait ce qu'on appelait une ville. »

Nous ne citons ce passage que pour indiquer le ton, la note, le diapason que l'auteur s'est choisi et le soin qu'il a pris, pour se faire mieux comprendre, de figurer ce qu'il raconte. Le livre est ainsi conçu tout entier, sans abus de couleur, sans recherche pittoresque, mais toujours avec une mise en scène habilement calculée. Qu'il nous montre la Gaule avant l'invasion romaine, déjà remuante, agitée, émigrant en tout sens sur tous les points du globe; qu'il nous la montre ensuite conquise par César, transformée en province, presque en légion romaine, puis subjuguée une seconde fois par des armes plus douces, par la foi, par le christianisme, et enfin envahie, soumise, gouvernée par Clovis et ses

Francs; qu'il nous dépeigne nos rois de la première race, l'invasion musulmane et les maires du palais, Abdel-Rhaman et Charles Martel, puis Charlemagne et son empire, cette grande création éphémère, s'effondrant et se démembrant dans le chaos féodal; qu'il nous fasse assister à l'origine et au progrès de la monarchie capétienne, à la conquête de l'Angleterre par les Normands, à la naissance des communes, à la sainte fièvre des croisades et aux vaillans débuts de la royauté française personnifiée en ces deux hommes, Philippe-Auguste et saint Louis, toujours sa méthode est la même, toujours l'image est vive, le récit animé, simple, rapide et concluant.

Mieux que tout autre livre, même pour plaire à des enfans, cette histoire pourrait se passer de gravures. Le texte en fait l'office, et j'ose dire qu'il rend la tâche ingrate, presque impossible, à l'artiste qui voudrait s'y risquer. Je suis tenté d'en rester là, car il me déplairait de troubler dans son entreprise un homme d'un rare talent, encore plus d'infirmer les éloges qu'il a déjà amplement recueillis. J'admire en lui la main la plus habile, et dans l'exécution des vignettes qui décorent le début et la fin des chapitres, petits sujets seulement indiqués, ne cherchant pas à traduire une action déterminée et ne représentant que le caractère général d'un ensemble de faits, je lui trouve un esprit, un art de composition ingénieux, agréable et fin; mais les grandes vignettes, les planches couvrant toute la page, me semblent le plus souvent, qu'on me permette de le dire, en disparate, presque en contradiction avec le ton du récit. Autant chez l'écrivain la touche est sobre, juste, assurée, le but atteint et jamais dépassé, autant ces compositions fougueuses et par trop dramatiques, cherchant l'effet, l'effet conventionnel, sont la traduction peu fidèle du texte qu'elles veulent interpréter. Ajoutez que dans ces planches, l'échelle étant plus grande que dans les vignettes et les détails en devenant plus visibles, certaines inexactitudes historiques et archéologiques s'y laissent mieux apercevoir. Il en est parmi elles, et plus d'une à coup sûr, qui sont simplement conçues, et où l'art et la pensée ne le cèdent en rien à l'exécution, toujours irréprochable. Nous ne voulons signaler à l'auteur, vraiment digne de sérieux conseils, qu'une tendance générale contre laquelle il faut le prémunir. Si par la suite il s'assimilait mieux l'esprit de l'historien et s'il parvenait à le rendre, l'ouvrage y gagnerait, les lecteurs, les enfans surtout, y trouveraient profit, et je me pardonnerais mieux la critique un peu franche que je viens de hasarder.

Après tout, la gravure ne joue dans un tel livre qu'un rôle secondaire; c'est un pur accessoire, un luxe, un ornement, et j'en dis presque autant de l'agrément du récit, si bien venu, si précieux qu'il soit. Ce n'est pas tout de bien dire et de bien raconter, la grande affaire est de comprendre, d'apprécier, de juger les choses qu'on raconte. Mettre à

leur place, sous leur vrai jour, les événemens et les personnes, n'attribuer à chacun que sa part d'influence, démêler l'enchaînement des causes, dégager les vraies lois de l'histoire en tenant compte de la liberté humaine, du choc des volontés et de l'imprévu qu'il engendre, tel est l'honneur et le devoir du véritable historien. Ces prétendues combinaisons préalables et nécessaires de toutes choses ici-bas, prophéties faites après coup, fatalisme doctoral qu'on nous enseigne avec tant d'apparat, et qui, de temps en temps, ne laisse pas de faire des dupes, bien que le néant en soit constamment démontré, ai-je besoin de dire que vous n'en trouvez trace dans ces récits de M. Guizot? En revanche, vous y rencontrez comme un fil conducteur qui jamais ne vous abandonne, et qui vous fait saisir dans le dédale des faits la constante unité de notre vie française.

Le principal attrait de cette histoire, c'est qu'elle porte de préférence la lumière sur les points particulièrement obscurs. L'auteur excelle et se complaît à rendre clair ce qui, dans nos annales, passe à bon droit pour ténébreux. Ainsi la conquête des Gaules, cette grande invasion, cette stratégie savante, racontée par le conquérant lui-même dans d'admirables commentaires, et néanmoins demeurée presque obscure pour le commun des lecteurs, grâce à la concision, aux ellipses, parfois aux réticences de l'écrivain, il faut voir comme elle se déroule et s'explique, comme elle se classe et s'éclaircit dans le chapitre qui lui est ici spécialement consacré. Ce que nous disons de la conquête des Gaules, nous devons le dire aussi de la Gaule conquise, du régime gallo-romain, et de bien d'autres séries de faits peut-être encore plus obscurs, comme les deux périodes mérovingienne et carlovingienne, ces monotones barbaries à peine interrompues par la lumineuse figure, par la puissante action de Charlemagne; mais c'est surtout l'époque féodale, cet éternel écueil de nos historiens, ce désespoir de leurs lecteurs, qui prend ici des clartés vraiment inattendues. La clé vous en est donnée, vous en pénétrez les mystères, les étranges complications; l'auteur vous y met à l'aise et vous en fait les honneurs comme d'un terrain qu'il possède et dont il connaît les secrets.

N'oublions pas enfin un autre caractère qui distingue cette histoire entre toutes, l'abondance des idées générales sortant de l'examen des faits. Ce ne sont pas des thèses, des théories abstraites, ce sont des vues d'ensemble jetées par intervalles sur les choses que l'auteur vient de nous raconter, sortes de commentaires qui, en quelques mots, donnent aux faits un sens, une portée que le simple récit ne pouvait faire prévoir. Nous voudrions en citer des exemples; ils sont par bonheur trop nombreux, le choix serait trop difficile, ou nous serions conduits trop loin. De dix pages en dix pages, vous rencontrez ces sortes de vigies qui vous font cheminer à coup sûr, en compagnie d'un guide dont la vue

perce au loin, et qui nettement vous signale tout ce qui s'étend à l'horizon.

De ce spectacle si bien compris, si bien étudié, un grand enseignement ressort.

D'abord il est évident que la France ne s'est formée, n'a joué dans le monde un rôle considérable, et ne s'est par momens mise à la tête des nations qu'en ne s'obstinant pas à poursuivre son but toujours par les mêmes moyens. L'infinie variété des formes d'une même idée, voilà le résumé philosophique de l'histoire de la France. Les hommes qui ont été tour à tour les instrumens de la Providence dans l'établissement de notre nationalité, et par là je ne désigne pas les souverains seulement, je parle de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont exercé sur le pays une influence prépondérante, ces hommes se sont constamment appliqués à mettre leur entreprise en harmonie avec les changemens, les nouveautés inévitables survenues dans la société. Ne parlons même pas d'Hugues Capet, lequel évidemment, si jamais il n'eût voulu faire que ce que ses pères avaient fait, s'il se fût constitué le gardien immobile des traditions de sa race, serait mort simple vassal et non pas chef de dynastie; ne parlons que de ses descendans, une fois l'usurpation commise et le fossé franchi, la tradition une fois commencée, n'est-il pas évident que soit par eux-mêmes, soit par leurs mandataires, leurs lieutenans, leurs ministres, ils deviennent les novateurs les plus intelligens et les plus avisés, les plus prompts à faire bon accueil aux changemens que la marche du temps rend successivement nécessaires? C'est par là qu'ils grandissent et poussent des racines. De là cette croissance continue qui peu à peu transforme le plus modeste des domaines en une puissante royauté. La destruction patiente et progressive du régime féodal, la réédification du principe de gouvernement, la participation aux progrès des communes, à l'affranchissement d'une partie notable de la nation, ce grand labeur, cette incessante tâche de la monarchie française dans ses trois premiers siècles, n'est-ce pas, au sens moderne du mot, l'œuvre la plus libérale qui se puisse imaginer, c'est-à-dire la plus émancipatrice et la plus juste, la plus conforme à la notion du droit; de même que la lutte acharnée, la lutte séculaire contre l'invasion anglaise et plus tard contre les agressions espagnoles et allemandes est l'œuvre la plus vraiment nationale et patriotique dont un peuple se puisse enorgueillir? Voilà dans quel esprit et de quel point de vue il faut aborder nos annales. C'est le moyen d'être équitable envers ce passé que tant de gens dédaignent ou calomnient, faute d'en rien savoir, tandis que d'autres l'exaltent sans mesure et le portent aux nues, avec même ignorance, uniquement pour faire fi du présent.

Le présent a sans doute de grandes infirmités; mais le passé avait les siennes, et un des bienfaits de l'histoire est de nous enseigner que ces

infirmités n'ont pas été mortelles. Nous ne saurions trop le redire, rien ne rassure et ne soutient, rien n'excite au courage et ne préserve de la faiblesse comme le spectacle fidèlement reproduit des quinze siècles de notre vie nationale. Quand on voit que nous sommes sortis de ce brutal régime, plus rude que la barbarie même, de cette prison de fer, la féodalité; que plus tard, après cent ans de ruines et de misères, d'incendies, de rapines et de dévastations, nous sommes encore sortis de cet autre fléau, l'occupation anglaise; que tour à tour nous avons échappé aux fureurs de la ligue, aux folies de la fronde aussi bien qu'aux saccages de ces jacqueries diverses qui çà et là, par intervalles, ont comme préludé aux attentats dont les traces fumantes sont encore sous nos yeux; quand on nous voit survivre à tant de maladies, à tant de fièvres intestines, à tant de coups mortels, comment désespérer, comment faiblir et de quoi s'étonner? Si violentes que soient les convoitises qui sourdement nous menacent, si rare que soit le vrai courage, si nombreuses que soient les défaillances, nous ne tomberons pas dans l'abîme, nous franchirons ce mauvais pas comme nos pères en ont franchi tant d'autres. La civilisation n'a pas fait sur ce globe un chemin encore assez long, ses conquêtes ne sont pas assez incontestées, sa tâche est trop incomplète pour que la France ait achevé la sienne. Tant qu'il reste un exemple à donner, une initiative à prendre, une épreuve à tenter, un hasard à courir, il faut que la France soit là. Elle est, et pour longtemps encore, l'avant-garde nécessaire de tout progrès de notre race. Ne parlez pas de décadence, ce mot sinistre, ce glas funèbre ne sonne pas pour elle. Elle peut se laisser choir même aux piéges les plus grossiers, elle peut tomber, passer pour morte : en un clin d'œil, elle est debout, elle s'est relevée plus forte et plus vivante.

Ne nous effrayons donc pas du brouillard qui nous cache aujourd'hui l'avenir : l'horizon nous échappe, et nous voyons à peine à deux pas devant nous, c'est vrai; mais quelle vitalité même dans ces ténèbres! quelle soif de travail, quel instinct de conservation! A ne parler que de la vie physique, je défie qu'on découvre chez nous le moindre signe de décadence. Est-ce assez pour nous rassurer, pour consoler notre patriotisme, pour nous promettre un avenir? La vie morale, la véritable vie, la vraie force d'une nation, la sentons-nous renaître et prendre en nous une séve nouvelle? Nos malheurs nous ont-ils dotés de ce consolant bienfait? Avons-nous répudié les molles habitudes, les somptueuses fantaisies qui nous tenaient comme enlacés pendant nos vingt ans de sommeil? S'est-il rompu un seul anneau de cette énervante chaîne? Rien n'autorise, hélas! à oser l'affirmer; mais rien ne permet non plus d'ajouter foi au sombre pessimisme qui nous condamne à mort, qui se complaît à proclamer que déjà la gangrène nous gagne, que nous sommes en décomposition. C'est s'attacher à l'apparence; c'est supposer à la surface une profondeur qu'elle n'a pas; c'est ne pas voir à côté de futi-

lités déplorables certain travail latent, sérieux et viril, qui s'accomplit sans bruit et domine les âmes pour ainsi dire à leur insu. Je ne crains pas d'affirmer que sans un certain concours de circonstances regrettables, véritables malentendus qui ont comprimé l'élan de bien des cœurs, un mouvement religieux considérable se serait manifesté à la suite de nos désastres. Déjà ne constatez-vous pas chez certains incrédules une sorte d'hésitation et plus de tolérance? Ils semblent tenus en respect par je ne sais quel sentiment devenu presque général, par cette conviction que Dieu seul désormais nous peut tirer du chaos où nous sommes, qu'un tel labeur exige l'ouvrier tout-puissant. Sans se traduire encore en ferventes prières, que de regards commencent à se tourner vers lui, qui jusque-là ne l'avaient jamais cherché! C'est un premier symptôme dont il est bon de tenir compte. Et d'un autre côté la raison, cette autre sauvegarde, cet auxiliaire de la foi quand la sottise humaine ne se met pas à la traverse, la raison, si affolée qu'elle semble au milieu de nos divisions, dans cette confusion d'idées, de préjugés, de rêves, de problèmes qui s'entre-croisent de tous côtés, la raison fait aussi certaines évolutions secrètes qui tout à coup peuvent un jour nous rendre ce bon sens public qui nous fait aujourd'hui défaut. Qu'un vrai danger, visible à tous, vienne à percer comme un éclair ces passagères nuées, et vous verrez renaître comme il y a quinze mois, j'en ai la confiance, l'esprit de transaction, ce souverain remède qui dans toutes nos crises nous a toujours sauvés. Il reviendra, soyez-en sûr : nul ne saurait prévoir sous quelle forme, à quelles conditions, encore moins sous quels traits; mais, on peut en répondre, il reviendra.

Voilà pourquoi nous demandons à nos enfans, surtout à leurs pères, de lire, de méditer cette histoire, ce répertoire fidèle de la vie de nos aïeux. Qu'est-ce en effet que ces quinze siècles de laborieuse création, sinon la preuve chaque jour répétée qu'il n'y a pour un peuple ni progrès, ni salut, sans cette intelligence des transactions nécessaires qui s'accommode aux faits sans violer les principes, sans en outrer non plus les exigences et la portée? Cet esprit tempéré, judicieux, politique, seul efficace et seul puissant, chaque fois qu'il triomphe dans notre histoire, nous avançons, chaque fois qu'il succombe, comme étouffé par la violence et la passion, nous reculons. Sachons donc lire dans ce livre, sachons nous inspirer au parfum de libéralisme et de modération qui s'en exhale si franchement, et demandons comme singulière faveur qu'il s'achève, que le monument s'élève et se couronne jusqu'au sommet. Ce n'est pas un signe à dédaigner, parmi toutes nos raisons d'espérer de meilleures et longues destinées pour notre malheureuse France, que de voir une telle œuvre, entreprise à un tel âge, se poursuivre avec un tel bonheur, et léguer aux générations qui nous suivent de telles leçons et un si noble exemple.

L. Vitet.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mai 1872.

Quand on se souvient de ce qu'a été un instant la France au lendemain de la guerre, et quand on rapproche de ce passé d'hier la marche des choses d'aujourd'hui, on se reprend sans effort à l'espoir et à la confiance. Depuis quinze mois, quoi qu'on en dise, le temps n'a point été perdu. Cette assemblée et ce gouvernement qui sont nés à une des heures les plus sombres de notre histoire, et qui, après avoir été chargés à l'improviste du sauvetage d'une grande nation livrée à la plus furieuse tempête, sont maintenant en paix à Versailles, cette assemblée et ce gouvernement n'ont point été au-dessous de la tâche que les circonstances leur imposaient. On ne s'est pas débrouillé en un jour, on n'a pas fait tout ce qu'on aurait pu faire, il est vrai, et même, si l'on veut, dans cette œuvre laborieuse qu'on a dû entreprendre d'un commun accord, qu'on poursuit ensemble, il y a eu souvent, il y a encore des tiraillemens, des luttes intimes, des impatiences de partis, des méprises, des confusions. C'est l'effet inévitable des passions des hommes dans ces périodes douloureusement obscures où le plus difficile est de connaître son devoir. Somme toute, le patriotisme est resté le maître, l'inspirateur dominant et souverain dans les momens critiques, et après ces quinze mois la France, telle qu'elle apparaît particulièrement aujourd'hui, la France offre un spectacle qui n'est point peut-être sans quelque noblesse, le spectacle d'une nation qui, à peine revenue de ses terribles surprises, accepte les dures leçons du malheur, s'interroge courageusement elle-même, expose sans crainte au grand jour ses fautes, ses faiblesses, ses erreurs, pour remonter aux causes de ses désastres.

Non, assurément tout n'est pas fait encore, l'œuvre de réparation et de reconstruction n'est même pas très avancée, tous les mauvais pas et tous les écueils ne sont point franchis; on est du moins sur la bonne voie, on se remet en marche d'un cœur plus tranquille et plus ferme, et c'est

déjà quelque chose. Voilà le symptôme qui se dégage et se précise de plus en plus chaque jour. Peu à peu on entre dans cette voie de travaux sérieux et pratiques où le pays peut trouver les satisfactions les plus vraies, où les partis qui n'ont que des illusions et des ambitions se sentent déconcertés et impuissans, parce que leurs prétentions, leurs rêves, ne répondent nullement à l'état réel des esprits. M. Gambetta peut continuer à tout propos ses monologues pour prouver que c'est la monarchie sous toutes ses formes qui nous a conduits là où nous sommes, que la république est venue heureusement nous sauver; les rabâcheurs du radicalisme, aidés de quelques conseillers municipaux parisiens, peuvent réchauffer leur pétitionnement pour la dissolution de l'assemblée : les uns et les autres parlent dans le vide, leurs pétitions et leurs discours ressemblent à une dissonance choquante et puérile, jurant avec la préoccupation universelle. Le *laboremus* de l'empereur romain est ce qui s'échappe de toutes les âmes, sinon de toutes les lèvres.

Il n'y a pas bien longtemps encore, à la vérité, on ne savait trop par où prendre ce redoutable et douloureux problème de la régénération française; maintenant on commence à le serrer de plus près et à le regarder en face sans se laisser intimider. On ne recule pas devant les besognes ingrates, les investigations sévères et les réformes décisives, devant la lutte contre les abus, contre les traditions routinières. On est pressé d'aborder les grandes questions d'où dépend l'avenir du pays. Demain ce sera la loi militaire, qu'on ne veut plus décidément ajourner, ce sera la réforme des finances, qui n'est pas moins urgente, et en attendant toutes ces commissions d'enquêtes qui ont été instituées par l'assemblée ou en dehors de l'assemblée, qui sont à l'œuvre depuis de longs mois, poursuivent leurs instructives recherches. La commission des capitulations a presque achevé ses travaux; on a aujourd'hui sous les yeux cette pénible histoire, dont le dernier chapitre va être la mise en jugement du maréchal Bazaine. La commission formée pour examiner tous les marchés négociés pendant la guerre a fait déjà plus de deux cents rapports. Il y a une commission des services administratifs qui n'est pas moins occupée, qui travaille, elle aussi, à la réorganisation du pays. Mettez à côté les grandes enquêtes sur le 4 septembre, sur le 18 mars : c'est toute une histoire, politique, militaire, administrative, financière, de la France sincèrement et impartialement poursuivie; c'est l'étude servant de préface à l'action dans cette œuvre immense de reconstruction nationale, et remettant sans cesse les esprits en face de la patrie dans son passé douloureux comme dans son avenir. Sous toutes les formes, c'est la victoire souvent disputée et d'autant plus significative du sentiment des grandes nécessités publiques sur toutes les considérations et tous les entraînemens de parti; M. le duc d'Audiffret-Pasquier vient de le dire dans cette simple et virile parole qui a fait vibrer toutes les âmes : « un

pays n'est pas près de la décadence quand il a le courage d'envisager ses fautes et l'énergie de les réparer... »

C'est le vrai mot et en quelque sorte la moralité de cette phase nouvelle, éclatant tout à coup dans un de ces discours qui ne sont pas seulement l'honneur des institutions libres, qui ressemblent à un acte attendu, qui sont l'expression caractéristique de tout un ordre de préoccupations. Depuis longtemps, il n'y avait eu un succès parlementaire plus soudain et plus universel que celui de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, venant tout simplement résumer les travaux de la commission des marchés, dont il était le président. On ne s'attendait pas peut-être à ce qui est arrivé, l'imprévu a mis du piquant dans cette séance à la fois si brillante et si sérieuse, qui a été comme une révélation. Le fait est que toutes les opinions se sont trouvées un instant confondues autour de l'orateur descendant de la tribune, et le président de la commission des marchés a eu la fortune la plus rare que puisse ambitionner un homme public, puisque l'assemblée, dans un mouvement spontané et unanime de sympathie, a décidé que ce discours qu'elle venait d'entendre serait publié d'une manière exceptionnelle et affiché dans toutes les communes de France. Après cela, il n'y avait plus rien à envier. Comment s'explique cet éclatant succès qui nous a ramenés aux beaux jours de l'éloquence parlementaire? Assurément M. d'Audiffret-Pasquier l'a mérité par son talent d'orateur; il a su être habile, nerveux, substantiel, à la fois modéré et impitoyable, en déroulant ce tissu de marchés onéreux, d'irrégularités inextricables, où la fortune de la France a été si étrangement compromise; il a conduit avec art cet exposé un peu compliqué, et d'un seul coup il a enlevé l'assemblée, lorsqu'après avoir décrit les mœurs créées par l'empire, il a montré d'un trait le service militaire obligatoire comme le seul moyen de remettre partout l'honneur et la discipline, d'enseigner à tous « comment on aime et comment on sert son pays. » Oui, sans doute, après cette séance de l'autre jour, qu'on appelait tout haut un événement, on peut dire que M. le duc d'Audiffret-Pasquier a conquis son rang d'orateur, de véritable *debater,* et cependant ici le talent n'explique qu'en partie un si vif succès.

La vérité est que M. d'Audiffret a surtout réussi parce qu'il a fait un acte de courageuse initiative et de politique honnête, parce qu'il a porté hardiment la lumière dans toutes les obscurités administratives, parce qu'il a saisi corps à corps ces abus invétérés qui survivent aux gouvernemens, qui ne font que grandir à travers les révolutions. Qu'on remarque bien d'ailleurs que c'est là une affaire qui commence. M. Rouher, relevant sans doute le défi au nom de l'empire, a déposé une interpellation sur les suites qu'on doit donner aux découvertes de la commission des marchés. M. d'Audiffret lui-même est venu tout récemment annoncer de nouveaux rapports sur les opérations du gouvernement du 4 septembre, et M. Gambetta, de son côté, a immédiatement accepté le

rendez-vous qui lui était assigné, de sorte que l'enquête, qui s'est poursuivie jusqu'à ce moment dans l'ombre discrète des commissions, prend désormais le caractère d'un débat public et solennel devant le pays. Après l'empire, le 4 septembre, tout doit y passer. Toujours est-il que M. d'Audiffret a été le premier à poser la question dans des termes tels que toutes les responsabilités sont en jeu, qu'il n'y a plus moyen de se réfugier dans les demi-jours, et en prenant cette attitude dans son premier discours il répondait à un sentiment universel, à une sorte d'impatience publique qui s'est sentie soulagée par cette courageuse franchise.

Les partisans de l'empire se plaignent avec âpreté aujourd'hui, ils accusent le président de la commission des marchés de ses révélations, et ils ont tort, car M. d'Audiffret a évité habilement tout ce qui aurait pu ressembler à une partialité trop amère contre un gouvernement tombé. Non, il ne s'est pas laissé aller aux représailles posthumes, il n'a récriminé contre personne, pas même contre l'empereur, ni contre les ministres qui se sont succédé. Il a simplement accusé les choses, le système, l'omnipotence autocratique, l'absence de tout contrôle, c'est-à-dire en un mot tout ce qui a été l'essence de l'empire. Est-ce que, s'il y avait eu un contrôle sérieux et efficace, la guerre du Mexique aurait été possible? Est-ce qu'on aurait pu en 1866 commettre ces terribles fautes politiques qui ont fatalement conduit à des fautes nouvelles en 1870? De même dans les affaires administratives : on a beau multiplier les surveillances, les formalités, les règlemens, tout est illusoire, parce que le vrai contrôle n'existe pas, parce que l'omnipotence qui est au sommet couvre les omnipotences subalternes qui se cachent à tous les degrés, si bien que la cour des comptes elle-même devient impuissante. Il y a encore une apparence d'organisme régulier; au fond, il n'y a que le caprice universel, et ce caprice conduit à une situation où l'on a pu engager une guerre sans savoir au juste ce que la France avait de ressources, où il a pu se trouver deux généraux soutenant avec une égale bonne foi, l'un qu'il y avait 10,000 canons, l'autre qu'il n'y en avait pas 3,000. Sait-on ce que c'est que cette confusion de la guerre de 1870? C'est l'expiation cruelle d'une omnipotence infatuée et inhabile. M. d'Audiffret a mis le doigt sur la plaie, sur les conséquences désastreuses d'un contrôle annulé ou vicié; il a rendu palpable la fatale cause de tout le mal, et c'est là ce qui a fait de son discours un acte politique saisissant et décisif.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier a eu le mérite de fixer une multitude d'impressions vagues, de préciser le sens et la portée de cette enquête qu'il dirige comme président de la commission des marchés. Il est bien clair qu'une telle enquête ne peut pas être uniquement une œuvre d'histoire ou un aliment offert à des curiosités, à des passions banales; elle ne peut pas avoir le sort de toutes les enquêtes qui ont été faites et qui

sont allées s'ensevelir dans les archives. Il doit en rester quelque chose. Ce quelque chose pourra regarder la justice, s'il y a des coupables; ce qui est surtout l'affaire de la politique, c'est d'aller droit à l'organisation qui a rendu tous les abus possibles, de se préoccuper des moyens de remettre l'ordre là où il y avait le désordre, la sincérité là où il y avait le mensonge. Sait-on seulement aujourd'hui ce qu'il y avait réellement de matériel de guerre, d'approvisionnemens de toute espèce en France au moment où la guerre de 1870 éclatait? Non, on ne le sait même pas, on ne l'a jamais su, on ne le saura peut-être jamais malgré les recherches les plus minutieuses, parce qu'au bout de toutes les statistiques qu'on pourra produire il y aura toujours un point d'interrogation; on se demandera ce qu'était la réalité. Après l'excès de confiance et d'illusion qui a tout permis, vient le scepticisme troublé qui ne croit plus à rien et se méfie de tout. Il faut cependant que le pays retrouve la sécurité en se sachant à l'abri de surprises comme celles qui l'ont consterné et livré à l'inévitable fatalité en 1870; il faut que, lorsque nos armées sont appelées à combattre, elles ne soient plus exposées à manquer de tout dès les premiers jours d'une campagne, et, pour en venir là, il faut que le contrôle soit sérieusement organisé partout, que les responsabilités soient efficaces, que les règlemens ne soient pas un vain mot, qu'on puisse voir toujours clair dans l'administration de la fortune et des ressources publiques. Voilà ce qui peut sortir utilement de l'enquête; voilà la vérité pratique, et c'est précisément parce que M. d'Audiffret a montré cette vérité avec précision, avec énergie, c'est en mettant ainsi les esprits sur la voie des réformes possibles qu'il a fait un discours qui est plus qu'un discours, qui est tout à la fois un trait de lumière dans une situation obscure et un acte politique plein de promesses pour l'avenir.

Après cela, qu'on ne s'y trompe pas, la vraie et profonde raison d'un si grand succès parlementaire, c'est que M. le duc d'Audiffret-Pasquier s'est porté le témoin de la conscience publique sans trop s'informer s'il mettait en cause l'empire ou le gouvernement du 4 septembre. Il a fait sa trouée à travers les passions et les intérêts pour aller droit à ce qui doit être la condition invariable de tout régime honnête, le programme du seul parti dont la France ait besoin aujourd'hui, le parti de la reconstitution morale et patriotique du pays. L'empire se défendra, le gouvernement du 4 septembre s'expliquera; peu importe, le résultat est acquis, le coup est porté, et par ce succès même qui s'est imposé si spontanément, qui a rallié un instant toutes les opinions sincères, on voit la supériorité d'un sentiment simple sur toutes les combinaisons et toutes les tactiques où l'on s'égare trop souvent. On voit ce que pourrait une politique qui, prenant la situation telle qu'elle est, se plaçant au-dessus des intérêts de partis qui divisent, se proposerait avant tout de guérir des plaies invétérées, de réorganiser tous les élémens essentiels et per-

manens de la prospérité nationale, de faire rentrer enfin, par l'accord de toutes les volontés patriotiques, la vie et la santé dans ce grand corps mutilé de la France.

Est-ce donc impossible? Serait-il si difficile de s'en tenir à cette politique qui, une fois admise et fidèlement pratiquée, donnerait une force irrésistible à l'assemblée et au gouvernement agissant toujours d'intelligence? Il suffirait de le vouloir, de s'imposer le sacrifice de quelques passions, de quelques préférences, de quelques antipathies, et de faire après tout par choix, par une prévoyante préméditation, ce qu'on est réduit à faire souvent par nécessité. Cette politique nationale, patriotique, au dire des habiles, n'est qu'une utopie qu'on flétrit volontiers du nom d'expédient provisoire, et l'autre politique, que produit-elle? à quoi arrive-t-elle? Il nous semble bien cependant que tout ce qui se passe quelquefois sous nos yeux n'est pas sans quelque éloquence. Remarquez ce double fait. M. le duc d'Audiffret-Pasquier vient poser devant l'assemblée une grande question d'honnêteté publique; ce n'est nullement une simple question de morale abstraite, sur laquelle il est toujours facile de s'entendre : c'est au contraire une question très positive, très pratique, conduisant à des réformes définies, à des épurations administratives, peut-être à des rigueurs nécessaires. Sur ce terrain cependant tout le monde est d'accord, toutes les opinions se rencontrent. Si on le veut bien, si on ne se laisse pas arrêter par la résistance de tous les abus et de toutes les routines, rien n'est plus aisé que d'arriver à un résultat sérieux et utile qui restera un bien pour la France sous tous les régimes possibles. Voyez d'un autre côté ce qui s'est passé à propos de cette reconstitution du conseil d'état, qui a occupé l'assemblée pendant quelques jours et qui l'occupera encore prochainement. Ici toutes les préoccupations de parti se sont livré bataille, et on a fini par tomber dans une véritable confusion où il serait assez difficile de dire à qui est restée la victoire. La victoire, nous le craignons, elle n'est restée à personne, et encore moins à une bonne politique qu'à un parti quelconque. Malgré tout le talent des hommes, c'est bien là une des discussions les plus étranges qu'il y ait eu depuis longtemps dans l'assemblée. Elle a mis à nu toutes les contradictions, tous les inconvéniens de ce qu'on pourrait appeler la politique de réticence et d'arrière-pensée.

Qu'y avait-il cependant de plus simple que cette question? On a essayé de l'arrêter au passage par une sorte de considération préalable, par cette raison souveraine qu'on ne peut la trancher sérieusement tant que la France n'a pas un régime définitif. C'est l'éternelle et banale objection qui finira par devenir irritante. Bientôt, à entendre certaines personnes, on ne pourra plus se permettre les plus simples actes de la vie avant de s'être demandé si on est sous la république ou sous la monarchie. C'est la condition indispensable, la panacée universelle. Qu'il s'a-

gisse de la magistrature, on ne peut y toucher sans savoir d'abord si elle sera républicaine ou monarchique. Qu'il s'agisse du conseil d'état, il faut attendre le régime définitif; jusque-là, une commission provisoire est assez bonne pour nous. Que les intérêts souffrent, que les affaires soient en suspens, peu importe, pourvu qu'on ne mette pas le pied hors du provisoire. Qu'on se souvienne donc une bonne fois qu'il y a des institutions qui sont en quelque sorte indépendantes du régime politique, qui sont comme les articulations du corps social. Est-ce que sous la république, comme sous la monarchie, la magistrature ne doit pas être organisée de façon à maintenir l'autorité et la garantie d'une intègre et impartiale justice? Est-ce qu'un conseil d'état n'est pas nécessaire pour élaborer et préparer les lois? Hélas! il est peut-être plus nécessaire que jamais, et, si on y réfléchissait bien, on verrait qu'il est même urgent d'avoir un conseil d'état fortement constitué, composé d'hommes éclairés et habiles, car un des symptômes les plus sensibles et les plus tristes depuis assez longtemps, c'est que nos lois portent la marque d'une véritable faiblesse de conception et de rédaction. Où donc est d'ailleurs la nécessité de revenir perpétuellement sur le caractère provisoire du régime actuel, de raviver sans cesse et à tout propos le sentiment de ce qu'il y a de précaire dans des conditions où le pays a trouvé le repos après la tempête? M. Dufaure l'a dit avec un vigoureux bon sens, on n'arrive ainsi qu'à une sorte de diminution et d'affaiblissement de tout ce qui existe; on s'étudie à déconsidérer le provisoire sans être pour cela mieux en mesure de fonder le régime définitif qu'on rêve. Étrange manière de soutenir un gouvernement que de lui mettre tous les matins une pincée de cendres sur le front en lui rappelant qu'il est provisoire et mortel! De quelque nom qu'on le nomme, il est la France après tout, la France sans étiquette d'aucune sorte, si l'on veut, la France, qui apparemment n'est point provisoire quant à elle. Parce que dans un avenir qui n'est point fixé on devra se prononcer sur la forme définitive du gouvernement, ce n'est point une raison pour laisser tout en suspens aujourd'hui, pour refuser au pays un des élémens les plus simples d'une régulière et sérieuse organisation.

Soit, on aura un conseil d'état, puisqu'il le faut absolument; le rapporteur de la loi, M. Batbie, M. Saint-Marc Girardin, M. le garde des sceaux, l'ont emporté sur ceux qui voulaient s'en tenir à la commission provisoire. C'est un succès de la raison politique; mais ici a commencé une autre bataille, qui n'a pas été moins singulière, et qui a peut-être même fini par une comédie à laquelle on pourrait donner pour titre *chacun hors de sa place!* Le principe de l'existence du conseil d'état est sanctionné : comment se constituera maintenant ce conseil? qui en nommera les membres? Au premier abord, à ne considérer que la logique des opinions, les traditions des partis, le résultat est à peu près indiqué d'avance. La majorité, dont la droite est un des principaux batail-

lons, se prononcera naturellement pour la nomination des conseillers d'état par le gouvernement, — la gauche, par habitude, par une vieille superstition, votera pour l'élection par l'assemblée. On voit d'ici la marche des choses. Eh bien! non, tout est changé cette fois : c'est la droite qui vote pour l'élection des conseillers d'état par l'assemblée, c'est la gauche qui se fait la gardienne jalouse des attributions du pouvoir exécutif. La conversion est complète. Le secret de cette évolution du reste n'est pas bien difficile à deviner. La majorité a craint que le gouvernement fît des choix qui ne lui plairaient pas, la gauche a espéré que le pouvoir exécutif nommerait tout au moins quelques républicains, — et une institution précieuse, utile, qui devrait rester au-dessus des hasards de la politique, s'est trouvée ainsi mise à la loterie des combinaisons de partis. Que ces jeux parlementaires eussent un certain intérêt, un certain côté plaisant autrefois, dans des circonstances plus heureuses ou plus faciles, c'est bien possible; aujourd'hui les temps sont un peu durs pour qu'on se livre à cette stratégie que le pays ne comprend pas toujours. Il reste à savoir si entre la deuxième lecture et la discussion définitive, qui va prochainement trancher la question, on n'aura pas réfléchi, et si la réflexion n'aura pas conduit à quelque transaction nouvelle.

Entendons-nous bien : nous ne mettons nullement en doute que l'assemblée ne fasse les plus honorables choix, même après avoir exclu les députés de toute candidature au conseil d'état. N'est-il point évident toutefois que la majorité, en votant comme elle l'a fait, s'est mise en contradiction avec ses propres principes, avec toutes ses opinions? N'est-il point certain que dans des circonstances différentes elle se fût prononcée tout autrement, et que ce qu'elle a voté n'est qu'un expédient à ses propres yeux? L'assemblée est souveraine, dit-on, elle a des prérogatives exceptionnelles qui n'appartiendraient à aucune autre chambre et qu'elle a le droit d'exercer. Oui, sans doute, l'assemblée est souveraine, mais elle a été jusqu'ici assez prudente, assez sage, pour ne s'en souvenir que lorsqu'il le fallait absolument, pour maintenir dans une situation transitoire, irrégulière, les conditions essentielles d'un ordre régulier. Elle a maintenu l'autorité des lois jusque dans le feu de la guerre civile la plus violente, et elle n'a eu recours à aucune mesure d'exception comme on l'avait fait dans d'autres temps. Investie de la souveraineté la plus complète, elle a laissé au gouvernement créé par elle les principales prérogatives, les attributions naturelles du pouvoir exécutif. Au fond, quel est le membre de la majorité qui ne soit pleinement convaincu que la nomination des membres d'un conseil d'état est une de ces prérogatives? Personne, même parmi les républicains sensés comme parmi les libéraux conservateurs, ne doute qu'aujourd'hui et pour longtemps peut-être le choix des conseillers d'état ne soit une condition de bon gouvernement sous la république aussi bien que sous la monarchie. On en est persuadé, on ne le cache guère, et s'il en est

ainsi, pourquoi penser d'une façon et agir en certaines circonstances d'une autre manière? M. Dufaure est allé droit au fait en demandant si c'était une question de défiance. Non, ce n'est pas précisément une question de défiance; c'est peut-être de la part de quelques-uns une question de mauvaise humeur, et la mauvaise humeur n'est pas une politique. Le plus puéril et le plus dangereux de tous les systèmes de conduite serait celui qui consisterait à paraître soutenir un gouvernement et à l'embarrasser ou à l'isoler quand on le peut, à se servir contre lui de tout ce qu'on peut rencontrer, même des succès de tribune qui n'avaient nullement le caractère d'une manifestation de parti, à créer un camp de semi-hostilité inquiète, frondeuse et à peu près impuissante.

Peut-on en effet remplacer ce gouvernement? On n'y a même pas songé sans aucun doute, parce que les services éminens de celui qui le personnifie sont présens à tous les esprits, parce que cette grande expérience n'a point cessé d'être une garantie pour le pays et pour l'assemblée elle-même. Pourquoi dès lors se donner de temps en temps l'apparence d'une hostilité, d'une défiance qu'on ne veut pas et qu'on ne peut pas pousser jusqu'au bout? Ne voit-on pas qu'on ne réussit qu'à jeter quelques incohérences et quelques anomalies de plus dans une situation qui en contient déjà bien assez? Il n'y a qu'une manière de traiter avec un gouvernement qu'on a fait en définitive, qui n'a d'autre raison d'être et d'autre force que la confiance publique : c'est d'agir virilement avec lui, de ne pas trop pratiquer les sous-entendus à son égard, afin qu'il ne les pratique pas de son côté, de lui laisser avec ses attributions naturelles sa responsabilité tout entière, pour avoir le droit de lui demander compte de ses actes et de sa politique. Les confusions de prérogatives renouvelées et perpétuées à tout propos ne servent qu'à mettre la faiblesse partout, à créer une sorte d'irresponsabilité universelle qui fausse toutes les situations sans profiter à rien ni à personne.

Que veut-on de M. le président de la république? Les uns lui demanderaient volontiers d'être un Monk civil, se servant de ce qu'il y a de forces monarchiques dans l'assemblée pour en finir avec ce qui reste de république; les autres lui demanderaient, s'ils l'osaient, d'aller jusqu'au coup d'état jacobin, de se servir de la république contre l'assemblée, et, au bout du compte, en ayant l'air de provoquer M. Thiers à des rôles qui ne sont ni dans son devoir ni dans son humeur, dont il est le premier à se moquer, on se désarme dans tout ce qu'on aurait quelquefois le droit d'attendre de lui. Ce qu'on a le droit de demander à M. Thiers, en le soutenant dans ses efforts, en le secondant sans arrière-pensée c'est de rester dans le grand courant libéral et conservateur qui l'a porté au pouvoir, de se rendre à la puissance de l'opinion en certaines affaires, — et si attaché qu'il soit à ses idées, M. le président de la répu-

blique n'est point assurément homme à se raidir contre certaines nécessités, pas plus qu'il n'est homme à tenter de gouverner sans l'assemblée ou contre l'assemblée. Sait-on ce qui vaudrait infiniment mieux que toutes les tactiques? Ce serait que de ce travail des opinions il sortît à la fin une majorité se ralliant, sans parti-pris, sans préjugés, même si l'on veut sans trop de prétentions à l'habileté, à ce programme primitif de réorganisation nationale que M. le général Chanzy développait l'autre jour dans un discours qui, en son genre, a été comme le pendant du discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui a été, lui aussi, un événement dans ces dernières semaines. Le général Chanzy prenait possession de la présidence des réunions du centre gauche, qui lui a été récemment conférée, et il a saisi cette occasion de dire à son tour son opinion sur les affaires du moment; il a parlé simplement, sincèrement, avec une loyauté persuasive et d'un accent où une certaine inexpérience ne fait peut-être que rehausser l'inspiration patriotique.

L'ancien commandant de la deuxième armée de la Loire, arrivé au parlement avec la réputation d'un vaillant et énergique soldat, s'était tenu jusqu'ici dans une grande réserve, et il en dit naïvement la raison. Tous les autres députés pouvaient avoir une politique et leur place dans un parti déterminé; lui, il n'était d'aucun parti et n'avait point de politique arrêtée. Il avait jusque-là vécu dans les camps, uniquement occupé de servir le pays. S'il s'était formé à Bordeaux un gouvernement définitif, se proposant avant tout de relever la France, il ne cache pas qu'il aurait été le serviteur fidèle de ce gouvernement. On l'a cru hésitant quelquefois, il ne l'était pas; il étudiait, il observait la marche des choses, n'ayant plus sans doute à se fixer sur certains points essentiels qui dominent tout, mais attendant sur d'autres points que la réflexion décidât de ses résolutions. Il s'est prononcé aujourd'hui avec une netteté et une franchise qui ont frappé tout le monde, qui ne laissent pas de faire au brillant chef militaire une place élevée dans les affaires publiques. Nous ne savons pas si le général Chanzy est un habile tacticien parlementaire ou un chef de parti, c'est dans tous les cas un homme qui sait choisir son terrain, et qui voit les choses avec une ferme droiture. Le général Chanzy a réussi d'un seul coup, comme M. d'Audiffret, parce qu'il a dit à sa manière le mot de la situation. Sa politique, à vrai dire, est bien simple; elle est celle de beaucoup d'hommes qui n'écoutent que leur instinct et leur patriotisme : « réorganisation du pays par des institutions libérales et essai loyal de la république conservatrice, la constitution à donner à la France étant réservée. » Voilà le résumé : la république des « gens de cœur, » bien entendu, non celle « des envieux, des énergumènes ou des déclassés qui ne se laissent guider que par la convoitise, les utopies les plus insensées ou la haine qu'ils portent à la société. » Une politique s'efforçant d'obtenir avant tout « l'apaisement dans les esprits, le calme dans les jugemens, la vérité dans

les appréciations, l'ordre dans le pays. » Un patriotisme sans esprit exclusif et sans arrière-pensée de parti, s'attestant moins par des paroles et d'emphatiques déclamations que par des faits et des sacrifices. Un concours sincère prêté au gouvernement dans les limites de l'accord fait à Bordeaux et confirmé à Versailles. Que faut-il de plus?

A mesure qu'on tourne dans ce cercle d'évolutions parlementaires d'où se dégagent de temps à autre ces manifestations significatives, une chose nous frappe. Il y a dans l'assemblée un centre gauche, un centre droit, sans parler de la droite et de la gauche, d'une extrême gauche et d'une extrême droite et des pointus ou des irréguliers de toutes les nuances. Or, en laissant de côté les partis extrêmes qui ne peuvent s'entendre avec personne et qui ne s'entendent pas toujours avec eux-mêmes, en ne prenant que ces groupes moyens qui constituent le noyau solide de l'assemblée, qui sont comme les masses d'infanterie dans les batailles, quels sont donc les points si graves de dissidence qui pourraient empêcher la formation d'une majorité liée par des habitudes d'action commune? Entre le centre droit et le centre gauche où sont les incompatibilités absolues, les divergences inconciliables? Le centre droit veut réserver la constitution définitive de la France, le centre gauche, représenté par le général Chanzy, n'entend nullement engager l'avenir; tout ce qu'il dit, et ce que personne ne peut contester, c'est qu'on ne peut pas véritablement demander au régime actuel de conduire les affaires en dépit du bon sens, à cette unique fin de bien montrer que la république est impossible. Le centre droit veut maintenir toutes les garanties conservatrices, le général Chanzy les revendique avec une égale force. Le nouveau chef du centre gauche croit qu'il faut soutenir le gouvernement, le centre droit ne se propose assurément pas de le renverser. Les uns et les autres veulent que, sans perdre plus de temps, on mette la main à la réorganisation du pays par des institutions libérales, qu'on fasse justice, s'il y a eu des coupables, qu'on punisse les dilapidations, s'il y a eu des dilapidations, qu'on rétablisse dans toutes les sphères l'ordre, l'honnêteté, la discipline morale sous l'empire d'un contrôle sévère exercé à tous les degrés.

Puisqu'il en est ainsi, puisque sur tant de points essentiels les uns et les autres veulent les mêmes choses, avec les mêmes réserves de tout ce qui divise, pourquoi ne s'entendrait-on pas? Cette majorité, elle existe sans doute implicitement, elle s'est montrée dans toutes les circonstances difficiles, elle se retrouvera toujours au moindre danger; seulement elle n'a pas autant qu'il le faudrait le caractère d'un fait permanent, palpable aux yeux du pays; elle est pour ainsi dire à reconquérir tous les jours, tandis que si elle s'avouait hautement, si elle s'attestait par une certaine suite d'actes et de desseins, elle serait par le seul fait de son existence la plus puissante de toutes les garanties contre tout imprévu. Qu'on se laisse donc aller une bonne fois à cette influence

salutaire et fortifiante des considérations de bien public. Au lieu d'avoir toujours l'air de laisser une porte ouverte à l'esprit de division et aux tactiques de parti, qu'on mette au-dessus de tout cette réorganisation nationale dont on s'est fait justement un programme dans une sorte de mouvement instinctif sous la première impression des malheurs qui ont accablé la France. A chaque heure son travail et sa peine : un jour la loi militaire, sur laquelle M. Thiers se laissera convaincre parce qu'il sait bien qu'il y a des instans où l'on n'a pas raison contre tout le monde, — un autre jour les finances et le système d'impôts, qui restent encore en suspens; puis c'est ce conseil d'état qu'on doit constituer, non sous l'influence de petits calculs du moment, mais tel qu'il doit être pour remplir utilement son rôle; puis c'est la réforme administrative, allant de la loi sur les conseils-généraux, qui est déjà votée, à l'organisation municipale. A toutes les heures, c'est l'ordre moral et matériel à défendre ou à raffermir. De cette manière, ce n'est pas seulement le présent qu'on garantit et qu'on sauvegarde, c'est l'avenir qu'on prépare. Si on le veut en effet, si on agit ainsi, on peut arriver sans secousse et sans trouble au point décisif où la transition s'accomplira en quelque sorte naturellement, où le régime définitif qu'on adoptera ne sera que le couronnement d'une reconstitution nationale patriotiquement élaborée. Si c'est la monarchie qui reparaît à l'appel du pays lui-même, il y a des républicains qui n'y auront pas nui, convenez-en. Si c'est la république qui reste notre régime définitif, c'est qu'elle aura fait ses preuves comme institution régulière et protectrice, c'est qu'elle aura montré, non par des paroles retentissantes et vides comme celles de M. Gambetta, mais par des faits, qu'elle est compatible avec la grandeur nationale, c'est qu'elle aura triomphé de beaucoup de ses partisans eux-mêmes; jusque-là, le mieux serait d'éviter les divisions qui ne font qu'affaiblir tout le monde, les dithyrambes qui ne servent à rien, et surtout de se souvenir que, si la république a tant de peine à s'établir, elle ne peut s'en prendre qu'à ces séides qui, pendant les années de calme et de prospérité que la monarchie constitutionnelle a faites à notre patrie, se sont ingéniés à faire de ce mot de république un synonyme d'agitation et de convulsion stérile. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est l'hostilité particulière de certains républicains contre ceux dont le nom rappelle ces brillantes années du régime constitutionnel, contre les princes d'Orléans. Que font-ils et que sont-ils cependant ces princes? M. Ch. Yriarte vient de retracer dans un livre ingénieux et juste toutes ces physionomies séduisantes. Ce sont des soldats, des écrivains, des députés, qui s'intéressent à toutes les affaires de la France, qui n'ont jamais songé à troubler leur pays, et dont la virile joie a été de revenir confondre leur fortune avec celle de leur patrie malheureuse.

Le général Chanzy, en parlant l'autre jour du danger des divisions, montrait à la France l'exemple des nations qui se déchirent elles-

mêmes. L'Espagne est assurément un de ces exemples toujours instructifs. Depuis trois semaines, une partie du pays est livrée à la guerre civile allumée par le parti carliste. Don Carlos est allé un instant se mettre à la tête de ses bandes, levées en Navarre et dans les provinces basques, et la cérémonie de son entrée dans son royaume n'a pas été, dit-on, sans un certain apparat. Il s'est coiffé du béret blanc traditionnel, il a revêtu l'uniforme avec toutes les décorations qu'il s'est décernées à lui-même, et il a été reçu au son des cloches à son passage de la frontière. Malheureusement pour lui sa royauté n'a pas duré longtemps; à la première étape, il est allé se faire battre dans un petit village, à Orosquieta, par les troupes du général Moriones, envoyées contre lui. Depuis ce moment, on n'a plus entendu parler du prétendant, et sa défaite a naturellement déconcerté l'insurrection, surtout en Navarre. Beaucoup de soldats de don Carlos se sont débandés ou se sont soumis, sans compter ceux qui ont été faits prisonniers. L'insurrection semble aujourd'hui concentrée dans la Biscaye, qui est sa principale forteresse, et où le général Serrano, qui commande toutes les opérations, cherche à la cerner. Sans être encore absolument vaincue, l'insurrection carliste est donc en déclin. Elle n'aurait eu des chances de prolonger la lutte que si les républicains de leur côté s'étaient soulevés dans les villes. Les républicains sont restés tranquilles, ou ils n'ont paru en fort petit nombre que sur certains points, et l'insurrection carliste laissée à elle-même sera sans doute prochainement comprimée. Réussît-elle à se maintenir encore quelques jours dans les montagnes, elle ne semble plus en état de résister aux forces dirigées contre elle.

L'Espagne échappe à un péril qui a pu être assez sérieux. Malheureusement cela ne change guère la situation politique générale, et c'est à Madrid que s'agiteront maintenant les plus graves questions. Le congrès vient de se constituer, il a nommé pour son président un homme considérable par son passé, comme par son talent, M. Rios Rosas, et au même instant le ministère présidé par M. Sagasta a été sur le point de donner sa démission pour une de ces questions de palais qui faisaient tant de bruit autrefois. C'est le chef de la maison militaire du roi, le général Gandara, qui a été la pomme de discorde. Le roi Amédée a été obligé de céder devant l'insistance de son ministère, et il a livré le général Gandara, qui a donné sa démission. Tout a été apaisé; mais pour combien de temps? Il est clair que ce n'est qu'une crise ajournée, dont la chute définitive de l'insurrection carliste hâterait la solution, et alors ce serait sans doute le général Serrano, le pacificateur de la Navarre, qui serait appelé au ministère. Seulement le général Serrano, après avoir eu affaire aux carlistes, aurait probablement affaire aux républicains et aux radicaux, qui ne lui feraient pas une vie facile, et c'est ainsi que l'Espagne tourne dans un cercle d'inépuisables agitations.

CH. DE MAZADE.

L'EXPOSITION DES ŒUVRES DE M. ÉDOUARD BERTIN.

La salle de l'École des Beaux-Arts, où l'on admirait, il y a quelques semaines, les dessins de Félix Duban, s'est rouverte peu après pour une autre exposition posthume. Aux œuvres d'un maître qui avait eu le temps de vieillir dans la gloire et de faire ses preuves jusqu'au bout ont succédé les reliques d'un talent moissonné dans sa fleur, presque au lendemain de son premier épanouissement, et cependant assez éclatant déjà, assez riche au moins en promesses, pour que le nom de Henri Regnault appartienne désormais à l'histoire de notre art national. Certes aucune comparaison n'est possible entre les exemples de goût réfléchi, de science sereine, légués par le chef de notre école d'architecture contemporaine, et l'habileté toute d'instinct, l'impétueuse facilité du jeune peintre de *Salomé* et de *la Sortie du pacha à Tanger*; mais tous deux, docteur dès longtemps en possession de ses degrés ou licencié d'hier, ont été des artistes dans l'acception la plus exacte du mot; tous deux, malgré la différence des inspirations et l'inégalité des services, ont honoré et honoreront dans l'avenir notre siècle et notre pays. A ces titres, leurs travaux méritaient bien de comparaître dans leur ensemble devant ceux qui les avaient vus d'abord se produire successivement, et de recevoir cette sorte de consécration officielle avant d'être livrés au jugement de la postérité. Aujourd'hui c'est le tour d'un talent très digne aussi d'attention et d'étude. Le même toit sous lequel on avait rassemblé les œuvres de Duban et de Regnault abrite momentanément celles d'un paysagiste éminent, M. Édouard Bertin. Ainsi, pour la troisième fois dans l'espace de deux mois, le public est appelé à mesurer l'étendue des pertes subies, à recueillir des souvenirs inséparables de tant d'autres deuils, et à ne relever les témoignages de l'habileté consommée ou de la verve juvénile que pour constater de ce côté encore ce qui a péri de nos forces vives ou de nos plus légitimes espérances.

D'ailleurs, auprès d'une grande partie de ce public convoqué de nouveau à l'École des Beaux-Arts, l'exposition présente n'a-t-elle pas, plus que les expositions qui l'ont précédée, le caractère d'une révélation? Lorsqu'on apprit la fin de l'existence de M. Édouard Bertin, mort à Paris le 14 septembre 1871, bien des gens peut-être ne ressentirent cette perte qu'en proportion du vide qu'elle laissait dans le domaine de la politique et des lettres. Chacun savait que, héritier d'un nom qui, pour ainsi dire, l'obligeait, M. Bertin avait succédé comme directeur du *Journal des Débats* à son père et à son frère, que depuis près de vingt ans il remplissait ses fonctions avec une fermeté de jugement à la hauteur de cette tâche difficile, qu'enfin le poste où il était resté jusqu'au dernier instant avait été pour lui, comme pour ses collaborateurs, un poste

d'honneur et quelquefois de péril dans la funeste période qui finit avec la commune. Savait-on aussi bien que l'homme qui avait exercé cette sorte de charge publique était avant tout un peintre, un des représentans les plus sérieux de notre école contemporaine, et que, dans le genre spécial qu'il avait choisi, il méritait d'être classé au premier rang? Si beaucoup d'entre nous ignoraient ces titres, la faute, il est vrai, n'en était pas tout entière à leur manque d'attention ou de mémoire. Depuis longtemps déjà, les occasions d'apprécier l'habileté de l'artiste ne se présentaient pas pour ceux qui n'en avaient rien pu connaître autrefois. M. Bertin ayant, à partir de 1854, cessé d'envoyer ses œuvres aux expositions annuelles, la génération appartenant par son âge au temps du second empire se trouvait tout naturellement privée, en ce qui le concernait, des moyens d'information ordinaires, et ne s'avisait guère de découvrir dans le coin le plus obscur d'une des salles du Luxembourg l'unique témoignage qu'elle eût pu à la rigueur consulter.

Au surplus, ceux-là mêmes qui gardaient le souvenir des tableaux exposés au salon par M. Bertin avant la seconde moitié de ce siècle n'étaient pas en mesure pour cela de se prononcer sur un talent dont ils n'avaient en réalité envisagé qu'une des faces et dont ils avaient dû involontairement négliger, dans un autre ordre de travaux, certaines preuves plus concluantes. Pour estimer à son prix ce grave talent, pour en discerner avec une entière certitude les facultés distinctives et les vrais caractères, ce sont surtout les dessins de M. Bertin qu'il eût fallu interroger; or ceux-ci, plus habituellement encore que ses tableaux, demeuraient soustraits à la publicité. A peine quelques-uns, reproduits tant bien que mal par la lithographie, étaient-ils venus, sous le titre de *Souvenirs de voyages,* apparaître un moment aux vitres des magasins d'estampes ou se mêler dans les portefeuilles des amateurs aux œuvres d'autres talens plus féconds en apparence, plus généralement accrédités. Encore ces austères croquis, enjolivés et comme ajustés au goût du jour par le crayon des interprètes, ne pouvaient-ils donner qu'un aperçu bien insuffisant, sinon même une idée inexacte, des qualités propres aux modèles. Pour tout le reste, c'est-à-dire pour un millier peut-être d'études de paysage d'après nature ou de compositions dessinées, on en était réduit aux éloges qu'en faisaient, le cas échéant, ceux qui avaient accès dans l'atelier de M. Bertin et à cette singulière alternative, — ou d'accepter ces louanges sur parole, — ou, si l'on y soupçonnait quelque exagération, d'en contester tout aussi aveuglément la justesse. Maintenant que l'exposition ouverte à l'École des Beaux-Arts livre à l'examen de tous ce qui pendant si longtemps avait été connu seulement de quelques regards privilégiés, il n'y a plus pour personne ni informations incomplètes, ni équivoques d'aucun genre. Les admirateurs de ce talent, qui n'avait voulu se manifester qu'à huis-clos et qui semblait se dérober au succès avec autant de soin que d'autres en mettent à le rechercher,

les amis de M. Bertin se trompaient-ils en réclamant pour lui le titre de maître, ou bien ne faisaient-ils que devancer la justice de l'opinion publique? En un mot, s'agit-il ici de reconnaître les inspirations d'un esprit d'élite ou simplement la patience d'une main laborieuse? On a sous les yeux les pièces du procès; à chacun de voir ce qu'elles valent et quel jugement elles autorisent à porter.

Pour nous, ce qui nous paraît ressortir clairement des paysages peints ou dessinés par M. Bertin aux diverses époques de sa vie et sous le ciel de chaque contrée, ce qui donne à ces œuvres non pas uniformes, mais conséquentes au même principe, leur physionomie particulière et leur accent, c'est l'expression de la foi, de la certitude. La manière de M. Bertin est, comme sa pensée, convaincue. Nulle ruse dans la pratique pour déguiser l'audacieuse simplicité des intentions, nul accommodement non plus avec les doctrines moyennes, avec les coutumes éclectiques de notre temps, et nous ajouterons, nulle ostentation d'indépendance dans ces libres procédés, dans ces allures toutes personnelles. De là quelque chose d'imposant au premier aspect, comme ce qui porte en soi le caractère de la sincérité; de là aussi une séduction d'autant plus sûre qu'elle s'exerce par des moyens moins compliqués et que la méthode adoptée par l'artiste est, malgré sa rigueur, moins pédantesque et moins hautaine. Exempte d'aridité aussi bien que d'emphase, large sans être vide, exacte sans aboutir à l'imitation inerte, cette méthode a je ne sais quelle sérénité dont l'esprit ressent aisément l'influence et qui s'empare tout d'abord du regard. Sans doute le crayon ou le pinceau de M. Bertin ne veut donner et il ne donne en réalité qu'une version abrégée du texte qu'il a choisi, un sommaire en quelque sorte des beautés ou des phénomènes que la nature lui a offerts; mais le sens de ce texte est si nettement saisi et rendu, il y a dans la traduction de ces beautés une concision si éloquente, que plus d'insistance sur les formes d'expression partielles semblerait ici superflue, et que peut-être, en étant mieux informés des détails, nous courrions le risque de comprendre moins bien la signification de la scène générale, on dirait presque la moralité qui en ressort.

Il y a, on le sait, pour l'art du paysage deux manières de nous émouvoir ou de nous charmer. L'une, se réduisant, quant au moyen, à la transcription littérale du modèle donné, intéresse nos souvenirs familiers par l'image des réalités qui nous entourent, ou quelquefois notre curiosité par la topographie imprévue d'un pays lointain; l'œuvre de l'artiste dans ce cas n'exprime rien de plus que la ressemblance matérielle et n'éveille en nous qu'un sentiment analogue à celui que nous inspire le récit strictement fidèle d'un fait. C'est là le principe et la fin du paysage tel que l'ont compris et pratiqué les peintres hollandais du XVIIe siècle; c'est en ce sens aussi que se poursuivent dans l'école française contemporaine les progrès déterminés, il y a près d'un demi-siècle,

par les abus mêmes du système contraire et par la méthode conventionnelle en usage depuis le siècle précédent.

L'autre parti à prendre en face des types que fournit la nature inanimée est, sans transformer ceux-ci, d'en sacrifier jusqu'à un certain point les apparences accidentelles, pour mettre d'autant mieux en relief ce qui les caractérise essentiellement et, si l'on peut ainsi parler, pour en démontrer la raison d'être générale. Je sais le danger de ces procédés synthétiques et le risque qu'on court en prétendant dégager l'esprit des choses, d'en réduire l'imitation pittoresque à l'état d'une formule abstraite, d'une sorte d'épure géométrique. Rien de plus facile en pareil cas que de dépasser la limite des révisions ou des retranchemens permis et d'arriver par excès de correction à n'exprimer que le factice, sous prétexte d'idéal à défigurer le vrai. On se rappelle trop bien les fautes de ce genre commises à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci pour qu'il soit nécessaire d'insister; mais de ce que Valenciennes et les siens se sont mépris sur l'étendue de leur droit et sur la manière de l'exercer, faut-il conclure que ce droit n'existe pas? Devra-t-on, de peur de nouveaux abus dans l'application, proscrire absolument le principe, n'attribuer à l'art et aux artistes qu'une fonction tout impersonnelle, et confondre d'avance les paysagistes qui tenteraient une interprétation poétique de la réalité avec ceux qui, dans le passé, n'en ont su faire qu'un thème pour leurs dissertations prétentieusement didactiques? Autant vaudrait condamner la main intelligente d'un peintre de portraits à la niaise véracité d'un appareil photographique, ou bien exiger du sculpteur qu'au lieu de traduire la forme humaine en se souvenant de l'âme qu'elle enveloppe, il se contentât d'en fabriquer tout uniment l'effigie.

Non, dans le domaine du paysage comme ailleurs, comme dans tout ce que l'art met en cause et en œuvre, la réalité ne peut nous intéresser vraiment et nous instruire qu'à la condition d'avoir préalablement ému celui qui a entrepris de la retracer. Il ne suffit pas que l'artiste ait copié son modèle trait pour trait, il faut encore qu'il nous apprenne ce qu'il a senti en face et à propos de ce modèle; il faut que sa pensée, son goût tout au moins, achève de vivifier cette imitation de la nature, là même où le rôle de l'imagination est en apparence le plus sacrifié à la transcription littérale. Dans ces paysages hollandais par exemple dont nous parlions tout à l'heure, la vraisemblance des objets représentés ne nous séduit et ne réussit à nous persuader que parce qu'elle laisse deviner sous les dehors de l'abnégation les intentions secrètes, l'action particulière de la main qui les a reproduits. A plus forte raison, l'influence exercée par le peintre sera-t-elle prépondérante et décisive, si, au lieu d'un portrait de la réalité rendue jusque dans ses moindres détails, il s'agit pour lui de figurer l'ensemble des harmonies ou des contrastes qui donnent à un site sa majesté propre ou sa grâce, à des effets de jour

leur poésie, aux lignes d'un horizon leur grandeur ou leur mystère. Alors plus que jamais l'impression produite sur le spectateur dépendra de l'impression que l'artiste aura lui-même ressentie, et les préférences témoignées par celui-ci devant la nature se justifieront d'autant plus aisément à nos yeux que l'expression en sera plus nette, plus personnelle, plus ouvertement voulue. Les éblouissantes études d'architecture et de paysage exposées, il y a quelques semaines, à côté des autres œuvres de Henri Regnault ont prouvé ce que l'originalité du sentiment et du style peut avoir en pareil cas de communicatif et de convaincant. Sans forcer le rapprochement entre des travaux matériellement si dissemblables, ne saurait-on dire que les sévères paysages peints ou dessinés par M. Bertin achèvent à leur manière la démonstration?

Ici, en effet, l'intervention du goût individuel se manifeste avec une éclatante franchise. Chaque forme, qu'elle soit exprimée jusqu'au bout ou seulement indiquée, accuse une intention préconçue; chaque coup de crayon ou de pinceau correspond à un ordre d'idées supérieur au fait, et dont l'élévation se révèle dans l'ampleur de l'interprétation même, dans la sobriété majestueuse des procédés de l'imitation. Sans doute, si la représentation de la nature n'avait d'autre fin que l'illusion absolue, le trompe-l'œil, des œuvres traitées avec ce dédain pour les petites vérités d'accident et de détail courraient le risque de paraître insuffisantes; on n'aura garde de les juger telles, si l'on se rend compte des conditions spiritualistes de l'art et des priviléges qui lui appartiennent, si l'on se rappelle qu'il a pour objet principal cette « délectation de l'intelligence » dont parle Poussin, ou, suivant une autre parole du noble maître, que « le tout est de bien savoir ce qui est permis à un peintre dans les choses qu'il veut représenter, lesquelles se peuvent prendre et considérer comme elles sont ou comme elles doivent être. » En réformant à quelques égards ses modèles, M. Bertin ne fait donc qu'user d'un droit incontestable, d'une facilité profitable à la grandeur, et même en un certain sens à la vraisemblance de l'aspect, puisque, par cette réforme ou cet abrégé des choses qu'il retrace, l'artiste en définit d'autant mieux les caractères dominans, la physionomie et la beauté typiques.

Il ne suit pas de là néanmoins que le talent de M. Bertin se produise partout et toujours avec la même autorité. Nous le disions en commençant, les tableaux que M. Bertin a signés ne laissent qu'incomplétement pressentir l'originalité, l'aisance tout au moins de sa manière, tandis que, depuis les dessins achevés jusqu'aux moindres croquis, ce qui est sorti de son crayon révèle, aussi clairement qu'un esprit bien inspiré, une main facile, sûre d'elle-même, maîtresse en toute occasion du sujet qu'elle aborde et du moyen. On ne saurait prétendre sans doute qu'en se servant du pinceau cette main si bien prémunie par l'étude renonce à ses coutumes savantes; encore moins pourrait-on, au point de vue des doctrines, soupçonner chez le peintre la secrète velléité d'un désaveu, de

la plus légère concession même à d'autres exigences que les préférences habituelles de sa pensée. Ce que M. Bertin entreprend d'exprimer sur la toile ne diffère nullement, quant au fond, du genre de beauté et des intentions qu'il réussit ailleurs à faire prévaloir; seulement, soit refroidissement involontaire de la verve par la lenteur forcée du travail, soit égalité d'insistance sur des parties qu'il eût convenu de traiter en proportion de leur importance relative, une certaine monotonie dans le coloris aussi bien que dans la touche ne laisse pas ici d'engourdir les apparences générales et d'en compromettre sinon la dignité, du moins le charme. Quelque chose d'épais, de surchargé, semble parfois exagérer l'intensité des ombres et en appesantir l'obscurité jusqu'à l'étouffement du ton naturel, de même qu'à force d'envelopper les détails, la lumière, sur les objets qu'elle frappe, a l'air de se condenser et de se superposer par couches comme un moule. Contrairement à la méthode des coloristes qui déduisent l'harmonie de la diversité même des couleurs et de leur éclat inégal, M. Bertin cherche l'unité de l'effet dans l'effacement des contrastes que ces couleurs présentent entre elles. En adoptant une gamme presque monochrome dont il se contente de varier les nuances suivant les cas, il fait en réalité bien moins acte de peintre qu'il ne s'approprie et ne renouvelle à sa manière les procédés de l'aqua-tinte ou du camaïeu. De là, même dans les tableaux les plus remarquables du paysagiste (1), un mélange singulier de langueur et de dureté, un ensemble de tonalités à la fois compliquées et mornes qui, sous une apparence de parti-pris, trahissent les recherches pénibles et la longue succession des efforts.

En revanche, tout ce qui tient à la forme pure, à la cadence ou à la combinaison des lignes est tracé sur la toile par M. Bertin avec une rare certitude, une véritable *maëstria*. Que l'on examine, entre autres spécimens de son aptitude à déterminer pour ainsi dire la structure architectonique d'une scène, que l'on regarde, ne fût-ce qu'un instant, les paysages intitulés *Tombeaux de Ghebbel Selseley*, dans la Haute-Égypte, le *Jardin des Oliviers*, l'*Ile de Patmos*, et, le meilleur à notre avis des vingt-cinq tableaux exposés, celui que le livret mentionne sous cette simple désignation *la Chèvre*, — on sentira combien le goût qui a choisi et ordonné les élémens de ces compositions est ample et instinctif, combien la noblesse de ce style diffère de la méthode prosaïque dont nous voyons les produits se multiplier d'année en année au salon, et en même temps quelle distance sépare cette dignité sans faste des formules pédantesques en usage au commencement de ce siècle. Comparés aux simples *vues* et aux *études* qui résument les tendances les plus générales de

(1) *La Tentation du Christ*, par exemple, qui, pendant quelques années, a orné une chapelle de l'église de Saint-Thomas d'Aquin, à Paris, et les *Carrières de la Cervara*, les *Souvenirs de la Vernia*, les *Sources de l'Alphée*, conservés aujourd'hui dans divers musées de province.

notre école contemporaine, les tableaux peints par M. Bertin paraîtront peut-être l'expression d'un art un peu solennel; peut-être les eût-on jugés au contraire d'un caractère trop simple ou trop familier à l'époque où régnaient les représentans officiels du paysage dit « héroïque. » Qu'importe après tout? Si, en raison de son indépendance même, M. Bertin court le risque d'être désavoué par les disciples de l'idéalisme à outrance aussi bien que par ceux qui se proclament aujourd'hui « réalistes, » si ses doctrines, trop austères pour les uns, trop peu académiques au gré des autres, ne permettent de le rattacher à aucune des sectes ayant un nom et une étiquette, la place tout à part qu'il mérite n'en saurait être moins honorable pour cela, et les juges désintéressés l'y maintiendront. Qui sait même? comme Didier Boguet, comme Chauvin, comme d'autres paysagistes presque ignorés de leur vivant, et maintenant en sérieux crédit auprès des connaisseurs et des artistes, peut-être M. Bertin occupera-t-il à l'avenir un rang dont seront dépossédés quelques-uns de ses plus célèbres contemporains; peut-être ses œuvres, dérobées hier encore aux regards de la foule, sont-elles destinées à figurer en meilleur lieu et à inspirer une estime plus durable que les œuvres de tels talens populaires à l'heure où nous sommes. Dans l'histoire des arts aussi bien que dans l'histoire des lettres, rien de moins rare que de pareils reviremens. Sans remonter au-delà des premières années du siècle, il serait facile d'en citer des exemples bien faits pour nous donner à réfléchir,

Si donc les travaux de M. Bertin doivent échapper à l'oubli dans lequel nos successeurs relégueront sans scrupule plus d'un nom ou d'un talent aujourd'hui tout autrement en vue, c'est principalement sur les dessins de l'artiste qu'il faut compter pour que cette justice lui soit rendue. Que l'on suppose dès à présent quelques-uns de ces dessins exposés dans les collections publiques à côté des œuvres du même genre qu'ont laissées les maîtres, pense-t-on que ceux qui les verront à cette place s'étonneront beaucoup du rapprochement? Ne semble-t-il pas au contraire qu'en tenant compte ingénument de leur valeur ils les accepteront au même titre que les témoignages d'un art plus ancien? Nous ne voudrions pas exagérer le prix des productions dues au crayon de M. Bertin et exhausser l'habileté dont il a fait preuve, si rare qu'elle soit, au niveau de cette puissance souveraine qu'attestent les incomparables croquis d'un Claude Gellée ou d'un Poussin. Ce que nous prétendons indiquer seulement, c'est la parenté qui existe entre l'intelligence du dessinateur moderne et les inspirations de ses plus nobles devanciers; c'est, toute proportion gardée quant aux résultats, la similitude des inclinations naturelles, des principes admis, des entreprises tentées. Bien qu'il ait, au début de sa carrière, fréquenté l'atelier de Girodet et plus tard celui de Bidault, M. Bertin est en réalité un disciple des grands paysagistes français du XVIIe siècle, ou plutôt c'est en se for-

mant à leur exemple, en face de la nature italienne, qu'il a retrouvé et continué, à deux cents ans d'intervalle, la tradition qu'ils avaient fondée. Malgré le profit qu'il a pu tirer de ses études dans les divers musées de l'Europe, ou de ses voyages successifs en Suisse et en Espagne, en Sicile et en Grèce, en Turquie et en Égypte, le meilleur et le plus sûr de ses convictions lui est venu de son séjour aux lieux mêmes qu'avaient contemplés Poussin et Le Guaspre. La vraie patrie de son talent est cette campagne de Rome qui lui dévoilait les secrets de la majesté pittoresque, comme elle les avait révélés jadis aux chefs de notre école, et dont les belles lignes ont été si souvent reproduites par M. Bertin avec une sincérité de plus en plus émue, avec une piété croissante, depuis l'époque où il les étudiait pour la première fois en 1822, à côté de Léopold Robert, jusqu'aux années où il les revoyait tour à tour en compagnie de son ami Paul Delaroche, d'un autre de ses plus chers amis, M. Amaury Duval, ou de la femme dévouée qui, après avoir si tendrement surveillé sa vie, garde aujourd'hui le respect passionné de sa mémoire.

Faut-il maintenant essayer de décrire un à un tous les dessins exposés à l'École des Beaux-Arts? Autant vaudrait entreprendre l'analyse d'un livre en s'arrêtant aux détails que contient chaque page. Nous en avons assez dit pour faire pressentir les caractères généraux du talent de M. Bertin et l'unité de ses efforts, la constance de ses prédilections, quelque variés d'ailleurs que soient les tâches ou les modèles. Qu'il nous suffise de mentionner en passant et de recommander à l'attention, entre autres spécimens significatifs de cette large et robuste manière, les *études* faites à Ronciglione, à L'Aricia, à Tivoli, ou aux portes de Rome même, dans le lieu dit *Fontaine de la nymphe Égérie,* et dans les jardins de la villa Pamfili, — les *Vues de l'île de Philœ,* sur le Nil, et des *Environs de Thèbes,* — les *Latomies de Syracuse,* les *Ruines du temple d'Égine,* et, parmi les sujets d'invention, *les saintes Femmes au tombeau, Saint Benoît et ses disciples allant fonder le monastère de Subiaco,* — enfin et surtout le paysage portant le n° 39 et inscrit au livret sous ce titre *Souvenir de Grèce,* composition pleine de grandeur, exécutée avec une aisance admirable, et, plus qu'aucune autre signée du même nom, digne d'avoisiner un jour dans quelque musée ces beaux monumens du vieil art français dont tout à l'heure nous évoquions le souvenir.

L'exposition des œuvres de M. Bertin est, pour les artistes comme pour le public, un enseignement et un exemple. N'eût-elle d'autre résultat que de faire ressortir par le contraste l'inanité ou l'insuffisance de la pure dextérité, des ruses ou des coquetteries de la touche, des petites habiletés du métier, il y aurait là déjà un service rendu ou tout au moins un avis opportunément offert à bon nombre d'entre nous; mais la leçon peut porter plus haut et plus loin. Ces œuvres si ouvertement

empreintes du sentiment de l'idéal nous apprennent ou nous rappellent que, dans la peinture de paysage comme dans toute production de l'art en général, il y a quelque chose de supérieur et de préférable à la simple représentation du fait, quelque chose d'aussi nécessaire que la vraisemblance matérielle, d'aussi influent que la beauté même des types donnés, — c'est l'expression choisie et poétique, c'est l'élévation de la forme, c'est le style. Sans le style, j'entends sans l'interprétation originale et personnelle, la fidélité pittoresque n'est plus qu'une inutile contrefaçon, le talent qu'un synonyme de l'adresse ou de la patience, l'art lui-même qu'un procédé industriel. Ce sont là, dira-t-on, des vérités banales. Soit; mais, s'il y a un moment où des banalités de cette sorte peuvent être répétées sans scrupule, n'est-ce pas quand chacun semble les oublier? Si quelques paysagistes, au premier rang desquels il faut citer M. Cabat et M. Français, s'obstinent heureusement à défendre dans leurs ouvrages les droits de la pensée et la légitimité du sentiment, combien n'en rencontrerait-on pas qui, s'accommodant au hasard de tout ce que la réalité leur offre, paraissent ne viser à rien de plus que la simple copie des surfaces, ne rien ambitionner au-delà d'un naturalisme analogue à la littéralité photographique! D'autres, sectateurs de M. Corot, croient avoir rempli leur tâche quand ils ont, en quelques coups de pinceau, esquissé l'ensemble d'un effet et noyé chaque forme, chaque contour dans les brumes d'une épaisse atmosphère. Enfin les éclatans succès de Henri Regnault et ses procédés tout exceptionnels pourtant, tout inhérens à ses facultés spéciales, n'ont-ils pas déjà éveillé assez généralement l'esprit d'imitation pour qu'on ne puisse craindre de ce côté encore plus d'une entreprise stérile, plus d'une périlleuse aventure? En face des erreurs présentes ou dans la prévision des erreurs prochaines, il n'est donc pas superflu de recourir aux vérités théoriques pour essayer de ramener ou de prémunir l'opinion. La critique a ce devoir en tout temps, même au risque de quelques redites; elle l'a plus que jamais lorsqu'aux efforts qu'elle peut tenter s'ajoute l'autorité imprévue d'un grand exemple, d'une série d'œuvres tout à coup mise en lumière, lorsqu'elle trouve, comme aujourd'hui dans les dessins de M. Bertin, la démonstration pratique du beau dont il lui appartient de recueillir les principes et d'enregistrer les lois.

HENRI DELABORDE.

DE QUELQUES RÉCENS TRAVAUX SUR LA HONGRIE.

I. Ed. Sayous, *Histoire des Hongrois et de leur littérature politique de 1790 à 1815*. — II. Daniel Lévy, *l'Autriche-Hongrie, ses institutions et ses nationalités*. — III. *Poésies magyares, Pétœfi Sandor*, traduction par H. Desbordes-Valmore et Ch. E. de Ujfalvy. — IV. Ujfalvy, *la Hongrie, son histoire, sa langue et sa littérature*.

Pendant bien longtemps, il n'y a guère eu pour les Français d'autre histoire que l'histoire de France. Nous sommes enclins à voir dans la

France *un empire du milieu*, dont dépend et auquel se rapporte tout le reste du monde. C'est surtout depuis la révolution française, mot que nous ne prononçons jamais sans enfler la voix, que nous sommes les dupes de cette illusion. Presque tous ceux qui ont tenté d'écrire l'histoire des guerres et des convulsions que l'Europe a traversées depuis la fin du siècle dernier ont glissé sur cette pente; leur prétention plus ou moins avouée ou leur tendance plus ou moins naïve a été d'enfermer dans l'histoire de France toute l'histoire de l'Europe. Ignorant les langues étrangères, ne connaissant pas ou connaissant mal les livres publiés en anglais ou en allemand, ils ont été inexacts ou incomplets dans la peinture des idées et des sentimens auxquels obéirent, dans de grandes crises, les peuples dont la France souleva les passions et qui finirent par l'écraser sous leur masse. Il a fallu, pour que nous comprenions le mouvement de 1813 en Allemagne, que le colonel Charras, averti par sa haine pour le second empire des colères que le premier avait pu inspirer, mît à profit les loisirs de l'exil pour apprendre l'allemand et pour étudier toute une littérature d'ouvrages politiques et militaires qu'avaient à peine jusqu'ici soupçonnée nos écrivains.

M. Sayous est de ceux qui ont compris les dangers de cette infatuation et de cette ignorance, et qui travaillent à élargir nos horizons. Depuis plusieurs années, il s'était mis à étudier la langue et la littérature hongroise; il a fait plusieurs voyages dans le pays pour s'y créer des relations, pour s'accoutumer à en parler l'idiome. Il a vécu au milieu des Magyars, suivi de près les débats de leurs *comitats* et de leurs chambres législatives, assisté à leurs fêtes et à leurs réunions, saisi sur le vif les traits de leur étrange et original génie, traits qu'il résume lui-même dans ces lignes, qui méritent d'être citées : « Un peuple tartare, qui a pris rang dans l'Europe civilisée pour la sauver plusieurs fois de la barbarie, un peuple fier qui est capable de la soumission la plus touchante aux rois dans le malheur comme de la résistance la plus indomptable aux rois puissans et victorieux, un peuple orgueilleux de sa race jusqu'à la superstition, et qui doit la beauté de son type et la trempe énergique de son âme à d'heureux mélanges avec des nations dédaignées, un peuple ardent et mobile, qui comprend à merveille le difficile et patient régime parlementaire, un peuple de furieux cavaliers et d'intraitables légistes : telle est, avec ses grandeurs, ses défauts et surtout ses contrastes, la nation magyare. »

Aucune histoire, ajoute avec raison M. Sayous, n'est demeurée plus inconnue. Pour le moment, il se borne à nous offrir un épisode de ces annales, « le récit, au point de vue hongrois, des vingt-cinq années les plus dramatiques de l'histoire, celles de la révolution française et de l'empire.» En dehors de l'intérêt que présentent certains incidens de ce récit, qui frappent vivement l'imagination, et certaines figures d'un relief saisissant, comme celle de Paul Nagy, un précurseur de François Deak, il est

instructif pour nous de voir par quelles fautes la France perdit rapidement au dehors l'influence morale et les sympathies que lui avaient d'abord conquises jusque sur les rives du Danube, dans la steppe hongroise et les forêts de la Transylvanie, les principes proclamés par la grande constituante. A mesure que la France se fait violente et atroce avec les jacobins, la conscience des peuples qui avaient salué avec transport cet idéal nouveau de justice et de raison s'inquiète, se révolte; ceux qui croyaient aux progrès et qui comptaient s'appuyer, pour en donner le signal, sur les exemples de la France perdent courage et sentent tomber leurs espérances. Dans la douleur sincère que leur cause cette déception, quelques-uns, des meilleurs et des plus nobles, vont même jusqu'à détester ce peuple qui a trompé leur confiance, ils lui reprochent d'avoir désorienté l'Europe et de l'avoir fait douter de la liberté; leur haine n'est encore que de l'enthousiasme et de l'amour réduit au désespoir. En même temps, le pouvoir absolu et les priviléges injustes, qui s'étaient un moment crus tout à fait compromis et qui étaient déjà tout prêts à capituler, reprirent courage, se coalisèrent et reconquirent bien vite presque tout le terrain qu'ils avaient perdu. Ce que la France de Robespierre avait commencé, la France de Napoléon l'acheva. Les horreurs de 93 avaient troublé les esprits et nous avaient aliéné les cœurs; les brutalités de la conquête et les caprices de ce vainqueur qui découpait au gré de sa fantaisie dans la carte de l'Europe des royaumes pour ses frères et beaux-frères firent naître des haines et des colères dont nous avons encore à soixante ans de distance senti l'effet et porté la peine. Le besoin de chasser l'ennemi commun fit remettre à un autre temps ces revendications et ces réformes libérales qu'avaient inaugurées les diètes hongroises de la fin du dernier siècle, et la naissance de la Hongrie moderne en fut retardée de vingt ans.

Ce qui avait été semé pendant cette époque finit pourtant par germer sur ce sol fécond; dès 1825, le mouvement reprenait, quoique avec une certaine lenteur d'abord, et bientôt commençait un merveilleux essor qui, un moment interrompu par la crise de 1848, a fini par aboutir à la pleine émancipation et à l'éclatant triomphe des patriotes hongrois. M. Sayous nous retracera, nous l'espérons, un jour ou l'autre, le tableau de la mêlée de 48 et de ses guerres de races, puis des années d'attente et de lutte patiente et légale qui ont suivi la défaite des Magyars; mais déjà, dans cette période laborieuse dont il a essayé de reconstituer l'histoire, si profondément ignorée en Occident, les Magyars avaient tout préparé, relevé leur langue, créé leur poésie et dressé leur tribune nationale, fait la théorie de leurs droits historiques et jeté les bases de leur liberté. Déjà ils avaient donné des exemples qui méritaient d'être médités et suivis; ils avaient montré quelle force possède l'affirmation patiente du droit, et comment elle finit par avoir raison des puissances même les plus redoutables en apparence.

En attendant que nous ayons cette suite naturelle d'un travail qui est digne de fixer l'attention du public français, ceux qui voudraient mesurer le chemin parcouru et se rendre compte du régime et de l'état actuel de l'Autriche-Hongrie trouveront dans l'ouvrage de M. Daniel Lévy, sinon des tableaux colorés et un style brillant, tout au moins des détails exacts et précis, beaucoup de faits classés avec ordre. L'auteur a vécu à Vienne et à Pesth vers le temps où entrait en jeu pour la première fois le mécanisme si compliqué des institutions de l'empire, tel qu'il a été constitué par M. de Beust sous la forme du dualisme. Il résume l'histoire de l'Autriche depuis le moment où la maison de Habsbourg prend de l'importance en Europe, et son récit devient plus détaillé et plus ample à mesure qu'il approche du moment actuel; il montre comment le compromis austro-hongrois a été imposé aux hommes d'état chargés des destinées de l'Autriche par l'attitude ferme et inflexible de la Hongrie, par les hautes qualités politiques de chefs qui l'empêchaient de se compromettre dans l'émeute sans lui laisser sacrifier le moindre de ses droits. Que durera ce compromis et combien de temps pourra fonctionner le système des délégations? C'est le secret de l'avenir. Ce qui est certain, c'est que les libertés de la Hongrie, libertés dont la reconnaissance a coïncidé avec un développement admirable de la prospérité matérielle du pays, paraissent maintenant au-dessus de toute atteinte. Quel que soit le sort du lien qui rattache le royaume de saint Étienne à la Cisleithanie, le despotisme ne cherchera même plus à menacer ces franchises si longtemps contestées; où prendrait-il maintenant son point d'appui et sa base d'opérations? On est aussi libre aujourd'hui à Vienne qu'à Pesth et à Presbourg. Le grand problème qui se pose maintenant devant les hommes d'état hongrois, c'est de faire vivre ensemble les différentes races qui se partagent le royaume de saint Étienne. Ils voudraient bien maintenir la suprématie des Magyars, et leurs prétentions sont fondées jusqu'à un certain point : ce sont les Magyars qui ont le plus vaillamment lutté jadis contre les Turcs pour arrêter sur le Danube la barbarie musulmane, eux encore qui, cet ennemi vaincu au XVIIe siècle, ont le plus obstinément résisté au despotisme de la cour et de la bureaucratie autrichienne et sauvé le dépôt des libertés traditionnelles et des droits antiques. Aujourd'hui qu'ils ont triomphé du germanisme et des Habsbourg, que la chancellerie aulique a capitulé devant eux et que le premier ministre du cabinet hongrois est leur vrai souverain, qu'ils n'aillent pas, comme en 48, se faire oppresseurs à leur tour; qu'ils ne fournissent pas contre eux de prétextes soit à l'Allemagne, soit au panslavisme!

Ce qu'a d'original le génie magyar, on pourra le deviner en étudiant le recueil des poésies de Pétœfi, traduites par MM. Desbordes-Valmore et Ch. E. Ujfalvy. Pétœfi n'est pas inconnu des lecteurs de la *Revue* (1);

(1) Voyez un article de M. Saint-René Taillandier dans la *Revue* du 15 avril 1860.

mais si nous ne nous trompons, on n'avait présenté jusqu'ici au public français que de courts et rares échantillons de son talent. Il y a là une verve, un entrain, une imagination ardente et colorée qui, même à travers une traduction, donnent l'idée d'un grand poète. On a appelé Pétœfi le Béranger hongrois; il a bien autrement de variété, une bien autre richesse d'invention que l'auteur du *Roi d'Yvetot* et du *Vieux Sergent*. On regrette en parcourant ces pages de ne pouvoir lire dans l'original tous ces petits poèmes dont quelques-uns doivent être des chefs-d'œuvre. Tout au moins, dans l'ouvrage que M. Ujfalvy, Hongrois établi parmi nous et qui manie avec facilité notre langue, a consacré à l'histoire et à la littérature de son pays, trouvera-t-on de curieux détails sur la langue magyare, qu'il rattache, d'après les philologues les plus compétens, au groupe finnois. Le volume se termine par un choix de poésies empruntées non-seulement à Pétœfi, mais à d'autres écrivains populaires en Hongrie. Ces divers travaux, tout restreint qu'en soit le cadre, donnent déjà à qui sait lire et réfléchir une idée assez juste du caractère et des facultés d'une race qui, bien qu'elle ne compte guère plus de cinq millions d'hommes, joue maintenant et jouera encore longtemps un des premiers rôles dans l'Europe orientale. G. PERROT.

Étude sur l'Administration des finances de l'empire romain dans les derniers temps de son existence, par M. L. Bouchard (1).

La longue période de l'empire romain présente, au point de vue des institutions financières, un intérêt que n'ont pas épuisé les savans travaux consacrés, en France et à l'étranger, à l'administration et aux finances romaines. Il restait à décrire avec plus de précision encore cette machine compliquée et savante, où une grande variété de ressorts aboutit à une centralisation puissante, à y appliquer avec autant d'exactitude que possible l'art moderne de dépouiller le budget des recettes et des dépenses. C'est le travail que vient d'accomplir M. L. Bouchard, avec une connaissance toute pratique des matières administratives et financières unie à une consciencieuse érudition. On suit avec d'autant plus de curiosité cette dissection attentive de toutes les parties, on pourrait dire presque de toutes les fibres de ce corps immense qui eut vie pendant tant de siècles, que cet organisme s'est plutôt métamorphosé qu'il n'est mort. Telle partie restée vivante et comme passée dans notre système administratif et fiscal peut encore être indiquée. Entre le système romain et le nôtre, pour peu que l'attention soit éveillée, les analogies se découvrent d'elles-mêmes à travers des différences profondes qu'on ne saurait méconnaître, et mettent l'esprit sur la voie de plus d'un rapprochement instructif et fécond. Ce qui change d'ailleurs moins que les faits, ce sont les lois, ces lois qui constituent les vérités permanentes du

(1) 1 vol. in-8°; Paris, Guillaumin.

monde politique et économique, et dont l'histoire offre la preuve mieux que les enseignemens abstraits de la pure théorie.

Une des lois le mieux mises en relief par l'auteur de cette étude sur ce qu'on peut nommer l'économie politique romaine de l'impôt, c'est la nécessité du contrôle en matière d'administration financière. En dehors de cette condition, il n'y a pas plus à attendre de prospérité durable que d'ordre réel, car on ne saurait donner le nom d'ordre à un agencement, si habile et industrieux qu'il puisse être, de ressorts heureusement concertés, non plus qu'à l'accident favorable d'un despote éclairé, administrant de son mieux, mais en définitive impuissant à changer le système établi. Cela veut-il dire qu'étant donné l'état du monde, l'empire romain pût avoir telle chose qu'une cour des comptes, surtout qu'une chambre des députés, discutant et votant librement l'impôt? Non assurément; mais c'est là précisément ce qui rend la leçon décisive. C'est l'absence ou, pour mieux dire, c'est cette impossibilité du contrôle qui donne en partie la clé de tant de désordres, d'abus, d'exactions.

Ce qu'on admire, c'est qu'avec des conditions si propres à favoriser l'arbitraire, l'administration financière ait pu être en somme ce qu'elle a été. On ne pourrait citer un pareil exemple de méthode dans le despotisme. Combien de rouages mis en jeu que l'auteur compte, décrit, démonte pour ainsi dire avec un soin exact et presque minutieux! Quelle hiérarchie savamment étagée que celle dont il nous fait parcourir les degrés, depuis les derniers collecteurs jusqu'au comte des largesses sacrées et au comte de la chose privée, deux ministres des finances placés l'un à côté de l'autre, et malgré leurs attributions diverses assez fréquemment en lutte! mais surtout comme on y voit se déployer en matière de taxes une fertilité inventive! Que n'a pas exploité ce génie fiscal, avisé à l'excès! Il a tout imposé, le vice et la débauche comme les matières les plus immondes : inventions honteuses devant lesquelles reculerait la fiscalité moderne dans ses besoins les plus extrêmes. En fait de taxes, on demande ce que les Romains nous ont laissé à découvrir, si ce n'est peut-être celle du timbre.

Plus encore que le contrôle, l'idée morale manque au système financier dans cette longue période si remplie d'enseignemens. L'idée même de l'impôt ne paraît s'y rattacher à aucune conception sociale ou politique. On ne songe guère à y voir une dette, sacrée autant que toute autre, payée par les citoyens pour maintenir avec l'état les conditions de l'ordre social. On ne se demande point si cette dette ne doit pas être exigée suivant certaines règles d'équité et avec certains ménagemens, et si l'état, qui perçoit ces taxes, ne doit pas à son tour assurer certains avantages en échange. Il semble qu'on n'ait pas soupçonné ou mis en ligne de compte cette espèce de contrat caché au fond de la notion de l'impôt, réduite ici à l'idée brutale d'un pur et simple tribut. Le fait même que Rome est exempte de l'impôt et que les provinces seules le

paient est un indice de cette manière aussi violente qu'étroite d'envisager la question, et les applications pratiques ne concordent que trop avec cette pensée générale. On ne songe qu'à remplir le trésor public sans nul souci de ce que nous appelons justice, proportionnalité, humanité. Aussi le contribuable ne voit-il dans le fisc qu'un instrument d'opposition, et ne se fait-il point de scrupules de tromper un ennemi qui en apporte lui-même si peu dans ses avides et intraitables exigences.

On trouve réunis dans ce travail bien des témoignages de l'action de l'impôt sur les différentes classes. Parmi tant d'autres taxes abusives, l'impôt foncier joue le premier rôle. A une oppression tyrannique, l'art se mêle sous la forme de ces opérations cadastrales, dont l'Égypte et les grandes monarchies de l'Orient avaient déjà donné l'exemple, tant on aurait tort d'y voir une invention toute moderne! C'est un véritable chef-d'œuvre en ce genre d'exaction. L'arbitraire même y repose sur une base régulière, et les historiens ont fait connaître tout ce qu'eut à souffrir cette classe sacrifiée des propriétaires, cette classe des *curiales*, toujours sous la menace de voir leurs biens saisis et vendus, et soumis eux-mêmes à des interdictions d'aller et de venir, de vendre et d'acheter, telles qu'aucun despotisme moderne n'en saurait donner l'idée. Il semble qu'il n'y ait guère eu pour ces hommes d'autre destinée que de servir au fisc de garantie. La situation faite par l'impôt à l'industrie et au commerce était bien moins écrasante, quoique souvent fort dure aussi. Au surplus, à l'exception d'un certain nombre de privilégiés, toutes les classes avaient leur part plus ou moins lourde du fardeau, et il suffit de rappeler, en supprimant tous les détails, le *chrysargyre* et les *portoria* atteignant le commerce, les octrois frappant la consommation, l'impôt du vingtième mis sur les actes civils, comme les successions et les affranchissemens, la capitation établie sur l'individu, les taxes spéciales placées sur les dignités honorifiques, comme l'impôt des consuls, des préteurs, des duumvirs, des *sacerdotes*, et celles qu'avaient à supporter quelquefois les priviléges, comme la glèbe sénatoriale, l'*aurum oblatitium*, l'*oblatio votorum*, sans parler des mines et de divers monopoles, des manufactures qui fabriquaient au compte de l'état, par exemple de ces *gynécées* où des mains industrieuses étaient incessamment occupées à travailler les riches étoffes et les matières précieuses.

Ce qui ressort parfaitement de cette nouvelle étude, c'est que le service personnel et l'impôt en nature formaient les traits les plus saillans de ce système financier. Ces traits devaient se perpétuer au moyen âge. Rien n'était plus propre à simplifier la tâche de l'état, dispensé d'évaluer en argent les prestations en nature, de passer des marchés avec des entrepreneurs, de reconnaître leurs fournitures ou leurs travaux, d'en fixer le montant, d'en ordonner le paiement. En revanche, rien de plus contraire à la liberté individuelle, à une répartition un peu équitable et à la fortune publique. Le système des prestations en nature était un gaspillage

véritable, gaspillage des forces par l'emploi d'ouvriers sans activité et sans valeur, gaspillage des provisions qui se perdaient faute d'être consommées à temps. On s'explique fort bien dès lors comment la comptabilité en argent chez les Romains est peu connue, tandis que celle qui concerne l'annone l'est souvent dans les derniers détails; les textes sont rares sur ces premières opérations fiscales; ils sont loin de manquer au contraire sur les secondes, de beaucoup les plus nombreuses et les plus perfectionnées.

Peu d'historiens avaient eu jusqu'ici la pensée de se demander si les Romains connaissaient en matière de finances ce principe de la *spécialité* auquel nous attachons avec raison tant de prix. Il est possible de déterminer assez exactement, à l'aide de ces nouvelles recherches, dans quelle mesure ce principe, regardé comme moderne, a été connu des Romains de l'empire. Ils y ont certainement rendu hommage lorsqu'ils ont interdit aux officiers du fisc de confondre dans leurs écritures les produits des divers exercices, défendu de mêler ce qui appartenait aux largesses sacrées et ce qui revenait à la chose privée, établi une sorte de division entre les recettes et dépenses concernant l'empereur et celles qui regardaient l'état, consacré enfin la même séparation entre celles qui se rapportaient ou à l'état, ou aux provinces, ou aux municipes; mais nous voyons aussi que ces distinctions établies en principe étaient fort souvent violées ou éludées; il est même curieux qu'on se soit déjà servi d'un procédé de nous fort connu, et dont ni l'emploi ni l'abus ne demeurèrent étrangers à cette administration trop avancée, le procédé des viremens. Sans doute on aurait répondu aux censeurs importuns qui se seraient permis de faire des observations qu'il fallait pourvoir à tant de besoins déraisonnables ou sensés, illégitimes ou justes, mais tous irrésistibles! Voyez les villes par exemple. Le budget de Paris nous paraît à bon droit considérable. Croit-on que ce ne fût pas un lourd budget que celui de Rome ou de Constantinople? On en peut juger en voyant ce qu'étaient dans ces grands centres l'organisation de la police, l'administration des eaux, la poste, l'hygiène, les théâtres, la bienfaisance publique, les frais du culte, les écoles, et nous ne savons combien de services encore que nous trouvons ici énumérés et décrits.

Nul doute que la régularité purement mécanique de ce système administratif et financier, que cette enveloppe en apparence si solide n'aient contribué à cacher tant de causes de dissolution qu'on y voit clairement aujourd'hui, et n'aient fait illusion sur la durée du système lui-même. Les fonctions essentielles paraissaient s'accomplir malgré certains troubles; l'état trouvait encore de l'obéissance; les membres se pliaient, après tout, à ce que voulait la tête; comment donc croire à une mort prochaine? Et pourtant cette mort se préparait déjà; le colosse se décomposait. Même sans les coups des barbares qui en précipitèrent la destruction, il portait en lui-même le principe de sa fin inévitable. Il

léguait au monde cette leçon que l'administration n'est pas tout, et qu'il y a, même en matière de finances, des principes de moralité et de droit qui agissent non pas seulement comme élémens de progrès, mais comme conditions préservatrices des institutions. Il faut savoir gré à ceux qui, au milieu d'enseignemens d'une nature spéciale et pour ainsi dire technique, savent tirer de l'histoire ces leçons toutes morales dont nous avons besoin.

HENRI BAUDRILLART.

Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron, d'après les notes de M. Adolphe Berger, professeur à la Faculté des lettres de Paris, réunies et publiées par M. Victor Cucheval; 2 vol. in-12.

Jusqu'à ces trente dernières années, l'enseignement des lettres grecques et latines dans nos facultés, et même au Collége de France, se bornait à peu près, soit à une explication plus ou moins savante des auteurs, soit à un commentaire plus ou moins spirituel ou éloquent des beautés de la littérature classique. C'est à ces modestes exercices qu'appliquaient leurs éminentes qualités d'esprit et les trésors de leur érudition des professeurs de notre pays s'appelant Boissonade, Burnouf, Naudet, Gibon, Rinn, Victor Leclerc, Alexandre, pour ne parler que des morts. C'était une école d'érudits et de critiques, bien plus soucieux de développer le goût ou de perfectionner l'instruction classique de leurs élèves que de les initier à cette histoire des littératures dont notre siècle devait faire une véritable science, celle, par parenthèse, qui lui sera comptée comme l'un de ses meilleurs titres à l'estime et à l'admiration de la postérité.

Ce n'est pas que l'érudition de ces hellénistes et de ces latinistes consommés n'ait rien produit de sérieux et de profitable à l'histoire scientifique des littératures anciennes, en dehors des exercices littéraires ou philologiques. D'excellentes et savantes études ont été faites et publiées par la plupart des professeurs dont il vient d'être fait mention, et par d'autres qui vivent encore, de manière à fournir de nombreux et riches matériaux pour les œuvres d'ensemble qui attendaient la main d'architectes patiens et habiles dans l'art de construire un monument; mais, sauf quelques résumés rapides, tels que l'excellent article de M. Rinn sur la littérature latine, ou quelques études suivies, comme la brillante et fine analyse des poètes latins de la décadence, par M. Désiré Nisard, il n'avait point paru d'histoire proprement dite de la littérature latine avant le manuel substantiel, précis et judicieux de M. Alexis Pierron.

Adolphe Berger est peut-être le premier professeur d'éloquence latine qui soit entré franchement dans la voie depuis longtemps ouverte par les professeurs des universités étrangères, et particulièrement des universités allemandes, en y portant toutes les qualités d'un esprit essentiellement français, la précision et la sobriété dans l'érudition, la clarté

dans l'exposition, la vigueur et la fermeté logique dans les conclusions, avec les grâces et les finesses d'une élocution dont les professeurs d'outre-Rhin n'ont jamais eu le secret, et qui a charmé les auditeurs de notre vieille Sorbonne pendant près de vingt ans. Si Berger était un homme de goût, comme les maîtres qui l'avaient précédé dans l'enseignement des belles-lettres en France, il était aussi un homme de science, à tel point que l'on peut dire que sa faculté maîtresse était encore plutôt l'esprit philosophique que le sentiment esthétique. C'était bien plus un professeur de littérature que de rhétorique, quoiqu'il ait excellé dans ce second enseignement; il aimait à comprendre encore plus qu'à sentir et à rendre ses impressions esthétiques, il inclinait vers la méthode de critique qui tend à faire de la littérature une science, par les vues historiques et philosophiques auxquelles l'élevait la variété de ses études. Aussi ne négligeait-il aucune occasion d'éclairer l'histoire de l'éloquence par le droit, la politique, la philosophie, la religion, en un mot, par l'étude du génie romain considéré sous toutes ses faces. En un cours qui n'a pas duré moins de quinze ans à la Faculté des lettres, et où il a parcouru plusieurs fois le même cercle d'études, Berger avait pu embrasser toute l'histoire de l'éloquence latine sans en négliger un seul point important, comprenant dans ce vaste et profond travail tous les écrivains en prose de la littérature latine, les historiens, les philosophes à côté des orateurs, les auteurs de lettres, de mémoires et d'ouvrages techniques, et y mêlant même certains poètes comme Lucrèce et Lucain, chez lesquels la forme poétique n'était qu'une façon plus expressive et plus forte d'écrire l'histoire ou la philosophie.

Tout en étant de la nouvelle école par l'esprit de sa critique, Berger, par sa rare modestie et son peu de souci de la publicité, était resté fidèle aux sévères traditions de l'enseignement classique. Il n'enseignait que pour l'instruction de ses auditeurs et de ses élèves, sans songer à faire servir ses leçons à sa réputation personnelle. Il a donc fait, pendant de longues années, ce qui n'avait été ni fait ni tenté avant lui, une histoire savante et développée de l'éloquence latine, depuis ses premiers bégaiemens jusqu'à ses dernières paroles. Ce cours n'a pas eu le moindre écho en dehors des murs de la Sorbonne; pas une ligne de la main du professeur n'en a paru dans le public savant et lettré! De toute cette œuvre jugée remarquable à tous égards par ceux qui ont entendu le professeur, il n'est resté que des rédactions plus ou moins complètes pour certaines parties de cet enseignement, et pour toutes les autres de rares et courtes notes, de simples programmes très secs de leçons, le tout avec une grande richesse de textes.

C'est à un de ses élèves les plus laborieux et les plus dévoués, M. Victor Cucheval, que la famille et les amis de Berger ont confié la difficile tâche de reconstituer l'œuvre entière du professeur, soit en comblant les lacunes, en corrigeant et en complétant les rédactions, soit en dévelop-

pant lui-même les notes et les programmes, de manière à recomposer les leçons sur lesquelles il n'existait pas de rédactions. M. Cucheval vient de livrer au public les deux premiers volumes de ce grand ouvrage contenant l'histoire de l'éloquence latine avant Cicéron. J'ai été l'un des auditeurs les plus assidus de mon regrettable ami, dans cette partie de son cours; j'aime à rendre à M. Cucheval ce témoignage, que, grâce à son intelligente et habile coopération, le public a vraiment sous les yeux l'œuvre du maître. Cette partie est des plus curieuses et des plus intéressantes pour l'historien qui recherche l'explication des faits plutôt que pour l'homme de goût qui ne demande à la littérature que des satisfactions esthétiques. Cicéron, qui a fourni les meilleurs élémens de cette histoire, a souvent besoin d'être lui-même complété, rectifié, expliqué par le rapprochement et la comparaison avec d'autres autorités de la littérature latine. Son engouement pour toutes les œuvres nationales le rend parfois suspect à la critique moderne, dans ses jugemens sur les œuvres et sur les hommes, tandis que sa haute et délicate culture d'esprit, son goût pour l'éloquence ornée et littéraire lui fait juger trop sévèrement l'éloquence mâle et simple des orateurs qui, comme l'ancien Caton, ne savaient bien parler que la langue des affaires et de la politique, avec tous les mouvemens qui soulèvent les passions du Forum ou du palais, mais sans les ornemens qui sont plutôt propres à satisfaire le goût des réunions académiques. Voilà pourquoi les magnifiques œuvres du plus grand, du plus parfait, du plus riche à tous égards des orateurs romains, ne peuvent nous consoler de la perte des harangues de ces hommes, tant célébrés d'ailleurs par Cicéron et Tacite, qui s'appellent Caton l'Ancien, les Gracques, Antoine, Crassus, Caton d'Utique et César. Nous n'irons pas certes jusqu'à dire, avec quelques amateurs outrés de la vieille éloquence, que Cicéron, qui est resté si Romain après tout, malgré toute son éducation grecque, a énervé la forte discipline des grands orateurs qui l'ont précédé, en sacrifiant trop aux grâces de la rhétorique et même aux méthodes de la philosophie, dans ces discours incomparables où l'art se laisse trop apercevoir. Il est certain pourtant qu'en lisant les traités de Cicéron sur l'éloquence, où l'auteur nous présente si souvent le portrait du véritable orateur et énumère les conditions de la parfaite éloquence, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il a trop pratiqué pour lui-même les savantes et ingénieuses méthodes si bien décrites dans ses livres. C'était le sentiment du professeur dont M. Victor Cucheval nous donnera prochainement les belles études sur la vie et les œuvres de Cicéron. É. VACHEROT.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

s
s
e
e
e
u
a-
i-
ls
n-
ui
ti-
a-
in
ci-
ces
is-
ain
eur
les
on-
ses
ro-
lles